



# Rapport financier annuel 2025

CHEREAU

STEF



60 80 90



CHEREAU

GT-571-XO

# Sommaire



**1. Partenaire du monde alimentaire 9**

**2. Rapport de durabilité 39**

**3. Gouvernement d'entreprise et informations générales 153**

**4. Comptes consolidés 181**

**5. Comptes annuels 2025 241**

**6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 277**

**7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 285**



# DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2025

J'atteste conformément aux dispositions de l'article 222.3 du règlement général de l'AMF, qu'à ma connaissance, les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de la consolidation du Groupe STEF, et que le rapport de gestion figurant à partir de la page 9 du rapport financier annuel 2025 présente un tableau fidèle de l'évolution, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées et qu'il a été établi conformément aux normes d'information applicables en matière de durabilité.

Paris, le 2 avril 2026  
Monsieur Stanislas LEMOR  
Président Directeur Général

# Interview de **Stanislas Lemor** Président- Directeur général du Groupe



6

« Dans un contexte en forte évolution, certains éléments restent immuables : notre esprit entrepreneurial, notre enthousiasme pour notre mission de service et notre attention permanente à placer l'humain au cœur de nos actions. »

● **Quel est votre regard sur cette année 2025. Est-ce que vous vous attendiez à ce qu'elle soit si compliquée pour le Groupe ?**

L'entrée dans une forme d'incertitude permanente et les perturbations qui en découlent avaient déjà fortement impacté le monde économique dès 2024. Nous étions donc collectivement avertis que 2025 ne serait pas une année facile. Et nous pouvons dire que cela a été le cas. Nous avons dû faire face à des restructurations résultant de

décisions stratégiques de nos clients, avons affronté un environnement fiscal difficile et avons mené des intégrations de sociétés transformantes. Si notre Groupe a bien résisté, c'est que nous avons un atout non négligeable : un modèle d'entreprise qui allie indépendance, solidité, proximité et agilité. Même si nous devons être conscients qu'il doit s'adapter régulièrement au rythme du monde.

● **Est-ce que cela peut vous amener à modifier votre stratégie ?**

Notre ambition stratégique reste inchangée mais les moyens que nous déploierons pour y parvenir seront nécessairement différents. Notre politique de croissance externe rapide nous a, par exemple, permis d'atteindre notre objectif de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec une année d'avance sur nos plans. C'est une grande fierté et la somme d'un travail collectif remarquable de la part toutes les équipes. Serons-nous capables de mener une politique de croissance externe aussi ambitieuse et diversifiée dans les années à

venir ? Je ne le crois pas. Je pense qu'il est nécessaire maintenant de consolider notre nouvel équilibre.

● **Ce mouvement a-t-il influencé le renouvellement de votre schéma de gouvernance ?**

Je souhaite exprimer toute ma gratitude envers Marc Vettard pour sa contribution essentielle durant les sept années passées à mes côtés au sein de la Direction générale. Il a développé avec succès le Groupe et a engagé des transformations profondes et durables qui posent des bases solides pour le futur. Depuis 2019, la physionomie du Groupe a sensiblement évolué.

Il nous a donc semblé naturel de mettre en place un nouveau type de gouvernance qui correspond à nos nouvelles réalités. Avec Damien Chapotot et François Pinto comme Directeurs généraux opérationnels, l'un pour la France et l'autre pour l'International, nous ouvrons une nouvelle étape du développement du Groupe en répondant parfaitement à la logique d'évolution de nos activités ainsi qu'aux enjeux de maturité différenciés de nos marchés.

● **N'existe-t-il pas un risque que les éléments exceptionnels rencontrés l'année dernière persistent, ce qui constituerait un défi pour cette nouvelle équipe ?**

La poursuite de nos efforts d'intégration au Benelux ou en Suisse, ou d'internalisation des personnels de nos entrepôts en Italie, constituent des engagements de long terme, pleinement alignés avec nos objectifs stratégiques. Nous les poursuivrons avec détermination. Le reste est maintenant derrière nous, ce qui devrait nous permettre de revenir, de manière naturelle, à des résultats plus normatifs.

Par ailleurs, nous avons de très bonnes raisons d'envisager l'avenir avec confiance. Notre nouvelle

équipe de direction est très expérimentée et connaît parfaitement notre Groupe. Nous préparons activement notre nouveau plan stratégique 2027-2031 afin d'anticiper les transformations de notre écosystème. Nous sommes honorés de la confiance des 24 000 clients en Europe qui ont choisi STEF. Nous occupons des positions importantes sur chacun de nos marchés et avons noué des partenariats solides avec des professionnels reconnus. Enfin, nos équipes sont motivées et pleinement engagées pour faire croître et développer le Groupe dans tous ses pays. Alors oui, l'année 2026 sera intense mais nous sommes prêts !

● **Pour finir, comment se dessine selon vous le futur de STEF ?**

Notre modèle, construit autour de la triple dimension économique, sociale et environnementale, reste notre boussole. Face aux grands défis auxquels nous sommes confrontés collectivement, nous continuerons de les faire progresser de façon équilibrée. Par ailleurs, je souhaite que notre Groupe puisse continuer de jouer son rôle d'espace fédérateur et d'épanouissement pour nos équipes dans un monde toujours plus fragmenté. Et que son développement s'inscrive résolument dans une performance durable, au service de son écosystème. L'esprit STEF cimentera notre identité et notre culture pour encore bien des années !

À compter de mai 2026, la Direction générale du Groupe, structurée autour du Président-directeur général, comptera deux Directeurs généraux opérationnels. Ce nouveau modèle de gouvernance est le fruit d'une réflexion stratégique claire et ambitieuse visant à soutenir efficacement ses priorités stratégiques et son développement international. Cette nouvelle organisation a recueilli le plein assentiment du Conseil d'administration qui a toute confiance dans leurs capacités pour relever les défis à venir.



*François Pinto, Directeur général opérationnel International et Damien Chapotot, Directeur général opérationnel France*

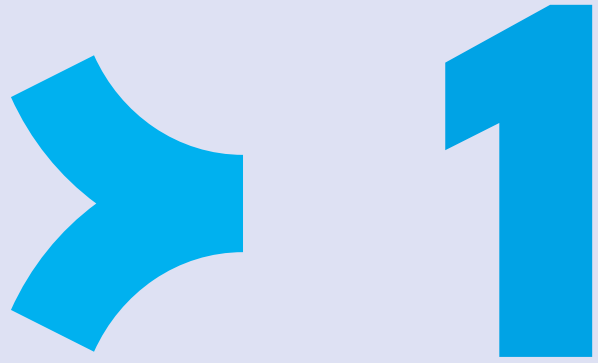
**Damien Chapotot, nouveau Directeur général opérationnel France**

Damien Chapotot apporte à cette nouvelle fonction sa solide expérience de près de 30 ans à des postes de direction dans le secteur du transport et de la logistique. Tout au long de sa carrière, il a su démontrer sa capacité à transformer les activités qu'il dirigeait pour les aligner sur les réalités du marché. Reconnu pour son leadership et son professionnalisme, il aura désormais la responsabilité du premier marché du Groupe. Ses missions principales seront de déployer de nouveaux leviers de croissance et de moderniser les outils d'exploitation pour anticiper les enjeux de demain. Âgé de 57 ans, il a rejoint le Groupe STEF en 2017 et occupait précédemment le poste de Directeur général délégué de STEF Transport depuis 2019.

**François Pinto, nouveau Directeur général opérationnel International**

Avec près de 20 ans d'expérience à l'étranger, François Pinto possède un profil international. Sa connaissance approfondie du Groupe, couplée à sa vision du développement des marchés à potentiel et de la mise en performance le positionnent idéalement pour piloter la stratégie de développement international. Sur les 7 pays de sa zone de compétence, ses principaux enjeux s'articuleront autour de la croissance, de l'intégration des dernières acquisitions et du déploiement de l'expertise du Groupe. Âgé de 49 ans, François Pinto, qui a débuté sa carrière au sein du Groupe en 1999, occupait précédemment le poste de Directeur général adjoint de STEF France.





# Partenaire du monde alimentaire

<b>1.</b> Notre raison d'être	10	<b>7.</b> Développer un modèle durable	18
<b>2.</b> Profil	11	<b>8.</b> Innover et se transformer	20
<b>3.</b> Notre modèle d'affaires	12	<b>9.</b> Nos expertises métiers au service des opérations	21
<b>4.</b> Notre chaîne de valeur	13	<b>10.</b> Notre expertise IT et numérique	22
<b>5.</b> Aider les acteurs de l'agroalimentaire à nourrir l'Europe	14	<b>11.</b> Notre expertise immobilière	24
<b>6.</b> Les Hommes et les Femmes, l'atout maître du Groupe	16	<b>12.</b> Nos activités	26



# Notre raison d'être

« Des équipes engagées  
au quotidien pour garantir  
durablement et en toute sécurité  
l'accès à la diversité alimentaire  
pour tous »

10



Depuis sa création en 1920, le Groupe STEF joue un rôle essentiel en assurant l'approvisionnement alimentaire des consommateurs.

Sa raison d'être exprime sa mission, son ambition et ses engagements au service de millions d'européens. Elle exprime l'attachement du Groupe envers l'humain, en garantissant le lien de confiance entre les populations et les produits alimentaires qu'elles consomment. Elle met en exergue son lien du Groupe avec ses clients, à qui il apporte des solutions efficaces et créatrices de valeur ajoutée. Enfin, sa raison d'être met l'accent sur les engagements durables de STEF et leur concrétisation au service d'un monde alimentaire plus vertueux et respectueux de l'environnement.

Au centre de la chaîne logistique alimentaire, le Groupe joue un rôle de trait d'union entre les différents acteurs du monde alimentaire. En connectant producteurs, distributeurs et restaurateurs, STEF apporte des solutions pour :

- garantir l'intégrité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires ;
- répondre aux évolutions des marchés et des modes de consommation ;
- accompagner le développement de ses clients.



# Profil

Leader européen des services de logistique et de transport sous température contrôlée (de - 25° C à + 18° C), le Groupe achemine chaque jour les produits frais, surgelés ou thermosensibles de leurs zones de production vers leurs zones de consommation dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, de délais et de qualité. Son modèle de spécialiste du transport, de la logistique et du conditionnement agroalimentaire sous température dirigée repose sur son expertise unique qui lui confère une compréhension approfondie du marché agroalimentaire et de ses évolutions en Europe.

Cette expertise lui permet de proposer à ses clients des services adaptés à leurs besoins stratégiques et fonctionnels, en garantissant la sécurité, l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des produits qui lui sont confiés.

**26 019**

Collaborateurs

**325**

Sites multi-températures

11

**5 119,5 M€**

Chiffre d'affaires consolidé



Près de

**117 000**

Livraisons par jour

**1 311,9 M€**

Capitaux propres consolidés



Plus de

**24 000**

Clients

**15 240 000 m<sup>3</sup>**

Volume d'entreposage

**676 500 m<sup>2</sup>**

Surface de quai

Près de

**4 000**porteurs et tracteurs  
en propre**8**

pays européens

- France
- Italie
- Espagne
- Portugal
- Belgique
- Pays-Bas
- Suisse
- Royaume-Uni

# Notre modèle d'affaires

## Nos parties prenantes

Clients Collaborateurs Planète Société Actionnaires Consommateurs

### Notre ambition stratégique

Être le leader européen du transport et de la logistique alimentaire sous température dirigée

### Les piliers de notre performance

#### Nos métiers

Transport  
Logistique  
Conditionnement

#### Nos ressources

Les Hommes et les Femmes  
Notre outil de production  
Notre modèle actionnarial  
Notre solidité financière  
Nos fournisseurs et sous-traitants transport  
Notre gestion de l'énergie

#### Nos atouts

Des collaborateurs et collaboratrices engagés  
Un réseau européen inégalé  
Une marque unique  
Des solutions adaptées à chaque marché  
Des systèmes d'information propriétaires  
La maîtrise de notre immobilier  
Notre capacité d'innovation et de conseil

#### Nos engagements

Des engagements sociaux, sociétaux et environnementaux intégrés à la stratégie du Groupe  
Une vision à long terme  
Une capacité à générer de la croissance durable  
Un partage équilibré de la valeur créée

#### Nos savoir-faire

Maîtrise de la chaîne du froid  
Accompagnement de la croissance de nos clients sur le long terme  
Excellence opérationnelle  
Orientation client  
Décarbonation de la supply chain  
Démarrage de nouveaux projets

12

### Nos valeurs

Enthousiasme

Respect

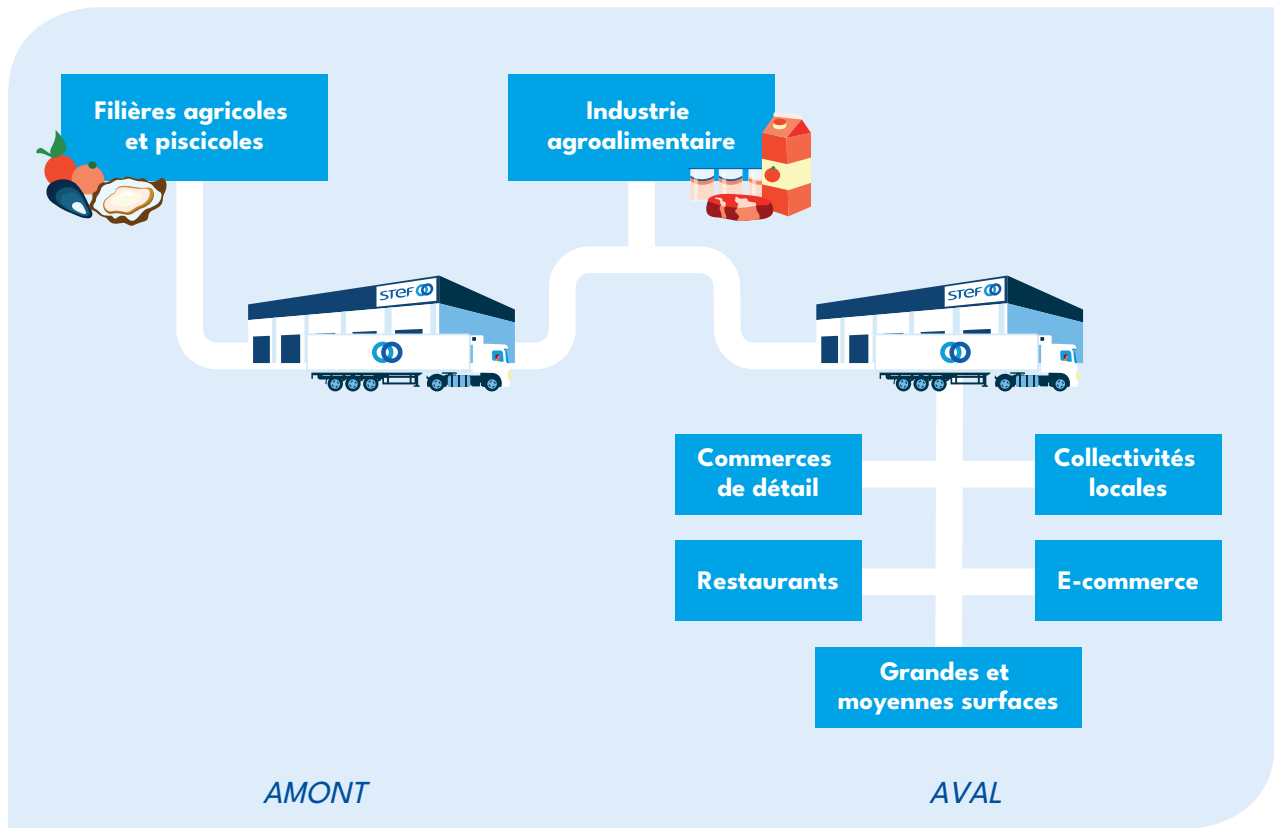
Rigueur

Performance

### Notre raison d'être

Des équipes engagées au quotidien pour garantir durablement et en toute sécurité l'accès à la diversité alimentaire pour tous.

# Notre chaîne de valeur



13

## Transport

Collecte

## Transport

- Collecte
- Massification
- Distribution
- Expéditions nationales
- Expéditions internationales
- Opérations douane
- Reverse logistics

## Logistique

- Stockage
- Services à valeur ajoutée
- Préparation

## Logistique

- Stockage
- Services à valeur ajoutée
- Préparation

## Conditionnement

- Co-packing
- Co-manufacturing

# Aider les acteurs de l'agroalimentaire à nourrir l'Europe

Dans un contexte où la complexité opérationnelle des supply chains agroalimentaires progresse plus rapidement que les volumes, la capacité à opérer un modèle performant et équilibré est déterminante. Répondre simultanément aux exigences de grands comptes internationaux ou nationaux et aux besoins plus spécifiques de petites et moyennes entreprises agroalimentaires suppose de combiner à la fois puissance industrielle, proximité opérationnelle et agilité. C'est précisément sur cet équilibre que repose le modèle du Groupe STEF, conçu pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement alimentaire sous température dirigée et accompagner au mieux ses clients face aux évolutions de leurs marchés.

14

## Une maîtrise parfaite de l'optimisation des chaînes d'approvisionnement

Partenaire de longue date du monde agroalimentaire, STEF possède une connaissance très fine des attentes de ses clients expéditeurs comme de celles de leurs clients destinataires. Cette connaissance unique positionne le Groupe comme le leader de la logistique et du transport agroalimentaire sous température dirigée en Europe.

Ses solutions s'intègrent partiellement ou en totalité à la supply chain de ses clients dans une logique de continuité et d'efficacité, participant ainsi à leur chaîne de création de valeur. De la production à la consommation, le Groupe les aide à gérer en toute confiance les exigences complexes et les spécificités inhérentes à leurs produits.

Pour cela, le Groupe possède le dispositif d'entrepôts de stockage et de plateformes de transport sous température dirigée le plus dense d'Europe. Mis au service du développement de l'activité de ses clients, il permet de concevoir des schémas logistiques optimisés, performants, mutualisés et massifiés, tout en minimisant leur empreinte carbone et en accroissant la réactivité à leurs besoins. Parallèlement, STEF propose également des solutions dédiées, qu'elles soient logistiques, transport ou combinées.

## Un marché de l'alimentation contrasté

Dans de nombreuses régions émergentes, la croissance de la population et l'élévation du niveau de vie soutiennent la progression des volumes. À l'inverse, l'Europe de l'Ouest s'inscrit dans un modèle mature, caractérisé par une consommation globalement stable mais des attentes élevées en matière de qualité, de sécurité sanitaire et de durabilité. Dans ce contexte, la performance ne repose plus sur l'expansion des marchés mais sur la capacité des acteurs agroalimentaires à sécuriser, optimiser et fiabiliser des chaînes d'approvisionnement complexes, dans un environnement exposé aux aléas géopolitiques, climatiques et énergétiques.

## Un large panel de solutions pour répondre à l'évolution du marché alimentaire

Le Groupe propose une gamme étendue de solutions et de services, des flux les plus simples aux solutions les plus complètes élaborées au sein de son bureau d'études interne.

De l'entreprise artisanale aux plus grands groupes internationaux, du colis au camion complet, de quelques palettes à l'entrepôt dédié, de la gestion de palettes homogènes aux opérations de picking les plus fines, quelle que soit la température requise, STEF a la capacité de proposer :

- des solutions de transport permettant de livrer toute taille de colis sur les marchés domestiques comme dans plus de 48 pays à l'international ;
- des solutions de massification complète, combinant le transport amont et/ou aval, le stockage ; la préparation de commandes et le conditionnement ;
- des solutions de logistique intégrée et de logistique contractuelle ;

- des services à forte valeur ajoutée comme le pilotage du transport, la gestion des opérations douanières mais aussi des activités de co-packing, de conditionnement, de préparations spécifiques et le co-manufacturing, au travers de solutions *wall-to-wall* ;
- des solutions 4PL dédiée aux acteurs du Foodservice.

L'ensemble des opérateurs du Groupe sont formés aux standards de sécurité alimentaire les plus exigeants et assurent une parfaite continuité dans le respect de la réglementation et des exigences sanitaires appliquées par leurs clients sur leurs sites de production.

Être acteur de la supply chain alimentaire confère au Groupe une importante responsabilité envers les consommateurs qu'il assume pleinement et fièrement au quotidien depuis plus de 100 ans.

## Température dirigée : des attentes toujours plus élevées

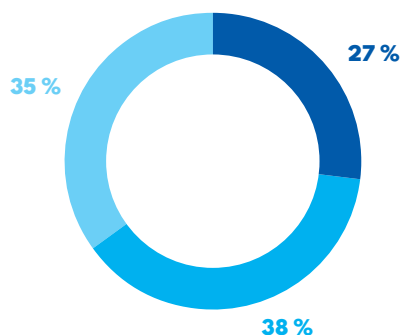
L'évolution du secteur de la température dirigée connaît un certain nombre de tendances structurelles ces dernières années. Au niveau opérationnel, la complexité va croissante, notamment en raison de l'augmentation des références, des températures à gérer, des fréquences de livraison et de la diversification des canaux de distribution. Parallèlement, le coût du froid est devenu un facteur de compétitivité structurel et le modèle immobilier est de plus en plus reconnu comme un actif stratégique. Enfin, la donnée a pris une place centrale, devenant un capital industriel clé.

Le Groupe STEF, grâce à son expertise opérationnelle et à sa maîtrise des flux logistiques, s'est affirmé comme un acteur clé capable de répondre à ces exigences croissantes. De plus, en renforçant sa capacité à gérer les coûts liés à l'énergie, en développant un portefeuille immobilier durable et flexible, et en développant des systèmes d'information propriétaires robustes et des outils numériques efficaces, le Groupe a prouvé sa capacité à articuler infrastructures pérennes et solutions flexibles. Cela lui permet de mutualiser ses capacités, faire preuve de modularité et redéployer rapidement ses ressources selon les besoins du marché.

15

## Un portefeuille client équilibré

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE PAR TYPOLOGIE DE CLIENTS



● Grands comptes internationaux ● Grands comptes nationaux  
● Middle market



+ de 24 000

clients



# Les Hommes et les Femmes, l'atout maître du Groupe

L'Humain est au cœur de la stratégie et du développement du Groupe. L'engagement de ses 26 000 talents, leur expertise et leur capacité à s'adapter aux défis d'un secteur en constante évolution constituent un atout majeur pour développer une croissance durable et s'adapter aux demandes de ses clients.

## Une culture d'entreprise engagée

Le Groupe STEF s'est toujours attaché à créer un environnement de travail motivant, sécurisé et inclusif, où chacun peut s'épanouir professionnellement et contribuer à la réussite collective. Sa culture, son organisation et son modèle managérial font de STEF un lieu de fierté et d'attachement pour ses salariés. Il développe une culture fondée sur la responsabilisation, tant individuelle que collective, et un ancrage dans la réalité opérationnelle. Elle laisse une large autonomie aux équipes, au contact de ses clients et de ses parties prenantes locales.

Les décisions sont prises au plus proche du terrain, ce qui renforce l'efficacité opérationnelle et la réactivité pour répondre aux différents besoins de ses clients. Les managers disposent d'une réelle liberté d'agir, dans le respect des objectifs stratégiques du Groupe, ce qui encourage l'innovation et la prise d'initiatives. Le respect mutuel, la collaboration, l'agilité et l'entrepreneuriat font partie des comportements que partagent au quotidien les équipes dans les 8 pays du Groupe. Ils font écho aux 4 valeurs du Groupe qui les animent au quotidien : Enthousiasme, Respect, Rigueur et Performance.

16

## Une organisation décentralisée

Le Groupe STEF s'est construit dans une logique décentralisée, où le site d'exploitation est au cœur du dispositif. Cette organisation, qui repose sur une logique de centres autonomes, renforce l'esprit d'entrepreneuriat et la responsabilisation de chacun dans sa sphère d'action. Elle permet une répartition équilibrée des rôles et des responsabilités entre le central et le local et de mieux répondre aux spécificités de chaque marché et de chaque client.

Cette structure favorise également la montée en compétence des équipes, la mobilité professionnelle et la promotion des talents.



## Un partage équitable de la valeur

L'actionnariat salarié est au cœur de l'ADN du Groupe. Il est un pilier fondamental de son modèle de développement depuis plus de 30 ans. Avec plus de 74 % du capital appartenant à son management et ses salariés, STEF démontre à quel point l'association des équipes permet de générer de la valeur partagée.



**+ de 74 %**

du capital appartient au management et aux salariés

Cette gouvernance capitalistique renforce l'engagement et la motivation de ses 26 000 salariés qui sont tous et toutes acteurs de la performance du Groupe. Elle favorise une vision long terme, alliant les intérêts individuels avec les intérêts collectifs de croissance et de rentabilité.

Cette logique gagnant-gagnant favorise également la fidélisation de ses collaborateurs et collaboratrices et nourrit sa culture d'entreprise unique, marquant ainsi un avantage compétitif majeur dans un secteur d'activité exigeant.

## Un lieu d'opportunités et d'ambition

Le Groupe place la mobilité interne, la formation et la détection des talents au cœur de sa politique RH, dans un objectif clair : développer les compétences de ses collaborateurs et encourager leur évolution professionnelle en son sein.

Grâce à une approche globale, qui combine un institut de formation reconnu, l'Institut des Métiers du Froid, un département de formation interne et des collaborations avec les établissements de formation les plus prestigieux, chaque collaborateur bénéficie d'outils et de parcours personnalisés adaptés à ses besoins et à l'évolution de son métier afin de renforcer ses compétences techniques et comportementales.

Des entretiens et des *people reviews* annuels ainsi que des suivis individualisés permettent d'identifier les potentiels, d'orienter les parcours et de construire des plans de développement adaptés à chacun.

Le résultat est parlant : plus de 70 % des postes de manager sont pourvus en interne, témoignant de l'engagement du Groupe à valoriser les talents de ses équipes et à construire une organisation fondée sur l'expertise, l'expérience et l'ascension professionnelle.



**+ de 70 %**

des postes de manager sont pourvus par l'évolution interne

17

## Un modèle managérial tourné vers l'avenir

La culture managériale du Groupe STEF s'inscrit dans une démarche de progrès permanent, ancrée dans les réalités du terrain et les attentes sociétales. Elle repose sur six piliers qui guident les équipes dans leur quotidien :

- **People Care** : placer le collaborateur au cœur de ses préoccupations, en favorisant son épanouissement, son bien-être et son développement professionnel.
- **Autonomie et responsabilité** : doter les salariés de la liberté d'agir, tout en assumant pleinement les décisions et les résultats.
- **Customer Care** : incarner la relation client, en s'assurant que les besoins soient anticipés, compris et satisfaits avec réactivité.
- **Entrepreneuriat** : se vivre comme un acteur de la performance, engagé pour la croissance et l'innovation.
- **Agilité** : s'adapter rapidement aux évolutions et savoir piloter l'activité dans un environnement en constante transformation.
- **Collaboration** : encourager le travail en équipe, le partage des bonnes pratiques et la synergie au sein du Groupe comme avec les partenaires.

# Développer un modèle durable

En combinant une vision de long terme, des investissements durables majeurs et des actions concrètes, le Groupe STEF a construit un modèle d'activité résilient et responsable. Ses engagements RSE assurent à la fois la pérennité de ses activités, la satisfaction de ses clients comme de ses équipes et sa contribution à un monde plus durable.

## Un modèle de croissance durable

Le Groupe STEF a toujours placé la durabilité au cœur de ses valeurs et priorités considérant que maîtriser son impact sur l'environnement est un enjeu majeur pour la planète et les générations futures. Son plan stratégique 2022-2026 « Engagés pour un avenir durable » intègre non seulement les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux auxquels est confrontée la supply chain

alimentaire mais guide son développement vers un modèle d'activité plus résilient et plus responsable. En développant des solutions innovantes moins émissives et en adoptant une approche structurée de ses investissements et technologies, STEF construit un modèle d'activité pérenne, aligné sur les enjeux climatiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

18

## Développer une politique environnementale ambitieuse

Depuis 2021, le Groupe STEF a formalisé à travers sa démarche MOVING GREEN, une feuille de route claire et mesurable. Structurée autour de quatre objectifs clés, elle vise à :

- réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) des véhicules ;
- consommer 100 % d'électricité bas-carbone pour les bâtiments ;

- accompagner de manière active les sous-traitants du Groupe dans la réduction de leurs émissions de GES ;
- impliquer l'ensemble des équipes grâce à la formation et à la communication.

Pilotée par la Direction Développement durable, cette démarche s'applique désormais à l'ensemble du périmètre géographique du Groupe. Elle est déclinée localement grâce à des feuilles de route et à un réseau de vingt référents nationaux.

## Mettre en place des solutions concrètes pour une décarbonation durable

Pour y parvenir, STEF combine des actions innovantes et structurées, depuis l'optimisation des kilomètres parcours jusqu'au développement d'infrastructures logistiques moins consommatrices d'énergie. Le Groupe a investi dans les véhicules à énergies alternatives (électrique, hybride, biocarburant) et dans des groupes de production de froid à énergie électrique. Il développe également ses propres moyens de production d'énergies renouvelables grâce à ses centrales photovoltaïques, ses éoliennes et de la production d'hydrogène. Enfin, il optimise ses consommations via des technologies basées sur l'intelligence artificielle, notamment pour le pilotage des installations frigorifiques de ses bâtiments. En soutien à ces initiatives, le Groupe dispose depuis plus de dix ans en France d'un système de management de l'énergie

(SME) et l'ensemble de ses sites de production répondent à la norme ISO 50001.

Au total, ces différents dispositifs ont permis de réduire de 10 % ses consommations de carburants et de 20 % ses consommations d'électricité en seulement cinq ans. Des diagnostics réguliers, un renouvellement progressif des matériels et une formation continue des équipes garantissent la pérennité de ces résultats.

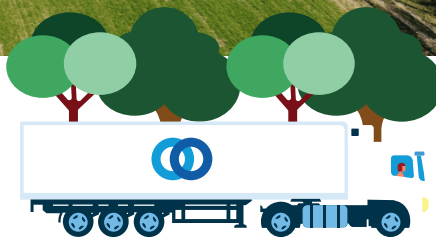
STEF s'engage désormais dans une nouvelle phase avec la mise en place d'un plan d'adaptation climatique et intégrera progressivement le périmètre des émissions indirectes (Scope 3) dans ses émissions de GES, alignant ainsi sa stratégie sur les objectifs mondiaux de lutte contre le changement climatique.



## Un engagement fort pour la mixité et l'inclusion

Le Groupe STEF s'attache à garantir des conditions égales d'accès à l'emploi, à la formation et à l'évolution de carrière, à chacun et chacune en s'attaquant aux inégalités structurelles et en s'assurant que chacun peut s'épanouir dans son poste.

Pour cela, il s'est fixé un objectif clair et ambitieux : augmenter de 25 % la part des femmes dans les effectifs d'ici 2030. Cette initiative, baptisée MIX'UP, s'attaque aux stéréotypes, aux croyances limitantes et aux



inégalités persistantes dans ses métiers, traditionnellement dits masculins.

Par ailleurs, il promeut, depuis 2007, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie active. En France, le Groupe peut se féliciter d'atteindre un taux de 7,6 % de salariés en situation de handicap.

Ces deux initiatives permettent de construire un environnement de travail plus équilibré qui bénéficie à l'ensemble de la communauté STEF.

## Se positionner comme un acteur positif du changement

Le Groupe place l'humain au cœur de sa stratégie, en reconnaissant que ses parties prenantes sont les acteurs essentiels de sa croissance durable.

En répondant aux attentes des consommateurs en matière de traçabilité, de respect des ressources et de conditions de travail équitables, STEF contribue à un modèle économique plus responsable.

Il est activement investi dans l'accompagnement des communautés locales, en soutenant des initiatives

sociales, comme le soutien aux personnes en situation de précarité alimentaire en partenariat avec les Restaurants du Cœur, Banco Alimentario ou Pane Quotidiano ou l'aide à l'insertion des jeunes dans le monde du travail via le sport grâce à Sport dans la Ville notamment.

Enfin, en associant ses principales parties prenantes à son développement, STEF renforce sa résilience et son adaptabilité, mais aussi son ancrage auprès des populations qu'il dessert, en devenant un acteur engagé au service de l'intérêt général.

# Innover et se transformer

Réduction de l'impact environnemental, réponses aux nouvelles formes de commerce alimentaire, expérience collaborateurs au quotidien, mutations technologiques et sociétales sont pour le Groupe STEF des champs d'investigation et d'innovation majeurs.

## Une approche structurée

Depuis 2020, STEF a pris le virage de l'innovation avec la mise en place au sein de la Direction transformation d'une équipe en charge d'orienter et dynamiser l'innovation partout dans le Groupe.

Son approche est pragmatique et orientée vers la création de valeur pour ses clients et ses collaborateurs avec une attention particulière à ses impacts environnementaux et sociétaux.

Elle repose sur un réseau d'acteurs motivés, partout dans le Groupe, alliant les expertises des fonctions support et l'énergie des équipes en filiale.

La rencontre des défis de la filière agroalimentaire, ceux de la société, la réalité des territoires, celles de nos schémas d'exploitations et les opportunités technologiques (automatisation, IA) sont une source de motivation constante.

## Anticiper les changements et identifier les opportunités

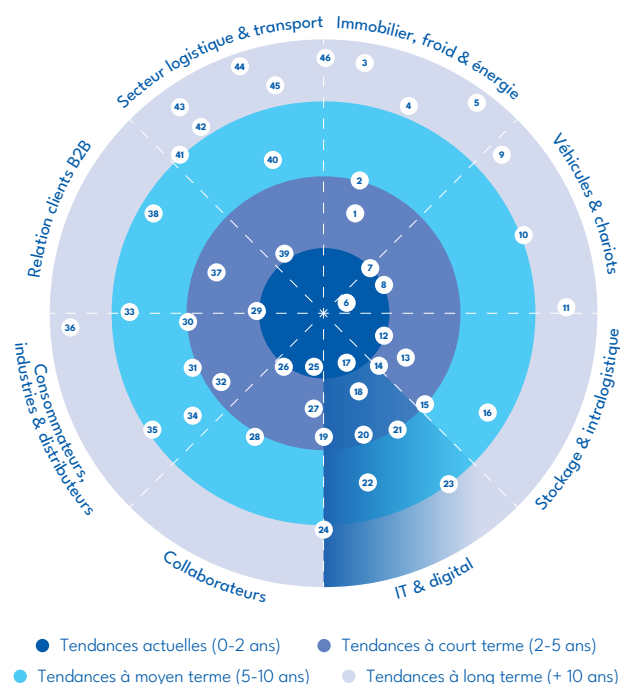
20

L'analyse des tendances en matière d'innovation, sa formalisation sous forme d'un radar et le suivi de l'écosystème des partenaires actifs ou potentiels permet au Groupe d'adresser les sujets de manière proactive dès leur maturité.

Cette démarche porte ses fruits avec la mise en production et le déploiement de nombreux projets depuis plusieurs années.

La démarche Innovation s'est amplifiée cette année avec la structuration de l'open innovation concrétisée par le premier Open Innovation Event, une rencontre avec les tiers parties prenantes de l'innovation (clients, fournisseurs, partenaires). Ce dispositif vient compléter les dispositifs internes d'acculturation, de formation et d'émulation (Innovation Day, Trophées de l'innovation...) déjà en place.

## Le radar des tendances



1. Jumeau numérique
2. Nouveaux Matériaux
3. Réacteur SMR
4. Prod. & stock Froid / Energie
5. Automatisation constr. Bat.
6. Carburant alternatif
7. Chariots Charge rap.
8. Camion & semi Elect.
9. PL H2
10. Véhicules Autonomes outdoor
11. Drone
12. Robots mobiles Indoor & GTP
13. Picking Robotisé
14. RTLS
15. Ambient IOT
16. Robots humanoïde
17. IA ML
18. IA Gen.
19. VR/AR
20. Cyber Sécurité IA
21. Local AI
22. Informatique Quantique
23. AGI
24. Neuralink
25. Aide à la manut.
26. Futur of work
27. Santé / prot. connectée
28. Exosquelettes actifs
29. Temps réel
30. E-com.
31. Nouveaux régimes
32. Local
33. Store Hub vie
34. Silver economy
35. Out-of home
36. Nourriture de synthèse
37. Collaboratif
38. Everything As a service
39. Monitoring Environ.
40. Circularité
41. Identité décentralisée
42. Ferroutage
43. Smart cities
44. Space economy
45. Centre Absorb. CO<sub>2</sub>
46. Optim. foncier

# Nos expertises métiers au service des opérations

Acteur stratégique du développement du Groupe, la Direction des Métiers Groupe incarne un savoir-faire pluridisciplinaire mobilisant 80 ingénieurs et chefs de projets, pour soutenir les fonctions opérationnelles et commerciales du Groupe dans l'accompagnement de leurs clients et la mise en performance de leurs activités. En analysant finement toutes les composantes de la supply chain des acteurs de l'agroalimentaire, en développant sa veille technologique et réglementaire et au travers d'expérimentations, ses équipes contribuent à la mise au point d'outils logistiques efficaces et adaptés aux besoins de leurs marchés, pour aujourd'hui et pour demain.

## Objectif performance et croissance

La Direction des Métiers Groupe accompagne les équipes opérationnelles dans la croissance de leurs activités, dans leur performance et dans l'adaptation aux évolutions du marché. Elle prépare également l'avenir de leur modèle d'affaires et agit comme un levier de compétences et d'innovation en veillant à ce que les manières de conduire les différents métiers du Groupe soient systématiquement adaptées aux enjeux du marché, aux exigences des clients et aux évolutions technologiques. Elle garantit ainsi à la fois performance, conformité et responsabilité. Son approche structurée et proactive positionne le Groupe comme un partenaire de confiance au service de ses clients et capable de répondre aux défis de demain.

## Un rôle essentiel dans la structuration des opérations

Elle assure la maîtrise et la diffusion des savoir-faire métier, en les adaptant aux besoins spécifiques des clients du Groupe. Son objectif est d'étudier leurs projets supply chain afin d'en améliorer les performances. Grâce à leur collaboration avec la Direction des Métiers Groupe, les équipes opérationnelles peuvent mettre en œuvre des solutions fiables, compétitives et durables et enrichir la réponse opérationnelle apportée aux demandes exprimées par leurs clients. Son rôle est également de préparer l'avenir du Groupe en analysant les différentes composantes de l'évolution de la supply chain. Enfin, elle accompagne les clients du Groupe dans l'amélioration continue de leur dispositif logistique en étant pro-actifs et forces de propositions et en s'adaptant aux schémas actuels et aux exigences émergentes. Le développement de nouvelles solutions robotisées de préparation de commandes, comme sur les sites de Miramas, Chaponnay et Saint-Dizier (France) et de Getafe (Espagne), s'inscrivent dans cette démarche et marquent une avancée concrète dans la modernisation des processus logistiques.

## Un soutien pour la transformation digitale et la durabilité

Partenaire principal des équipes IT, la Direction Métiers Groupe participe activement au projet Agil'IT, en soutenant le déploiement d'outils numériques, tels que M-Track et Infoquai, qui modernisent les processus et améliorent l'efficacité opérationnelle. Elle est également partie prenante dans le déploiement d'une solution d'*alerting* intégrée qui permet de suivre la température dans les véhicules et de prévenir les exploitants en cas d'anomalie. Par ailleurs, dans un environnement de transition énergétique et technique, sa dynamique contribue à l'électrification du parc poids lourds et à l'exploitation de matériels innovants, dans le cadre de la stratégie de durabilité du Groupe. Ces solutions s'inscrivent dans une vision de long terme, en anticipant les évolutions des métiers et des attentes de ses clients et en intégrant les évolutions réglementaires et techniques.

## Un savoir-faire dans l'intégration des sociétés acquises

L'action de la Direction Métiers Groupe est déterminante dans l'accompagnement des sociétés récemment acquises par le Groupe. En contribuant à la définition des moyens nécessaires à l'établissement des réseaux de transport, des standards immobiliers, du support technique et de l'implémentation des process métiers, elle propose une démarche structurée qui permet d'assurer une intégration efficace, renforçant ainsi l'harmonisation et les synergies au sein du Groupe.

# Notre expertise IT et numérique

Le Groupe STEF place la maîtrise de ses systèmes d'information et la transformation numérique au cœur de sa stratégie. Pour cela, il développe des solutions innovantes destinées à mieux accompagner ses clients, améliorer sa performance opérationnelle et accélérer la digitalisation de ses activités. En 2025, des projets majeurs ont marqué un tournant dans l'adoption de l'IA, de l'agilité et de l'innovation technologique, confirmant la capacité du Groupe à rester à la pointe du secteur de la supply chain alimentaire.

## Une maîtrise stratégique des systèmes d'information

Le Groupe STEF a adopté de longue date une politique de maîtrise interne de ses systèmes d'information. Au sein de sa filiale STEF IT, il développe et délivre des solutions numériques sur mesure pour soutenir les métiers du transport et de la logistique, tout en accompagnant sa transformation digitale globale. Ses actions couvrent l'évolution des systèmes métier (TMS, WMS, Track & Trace, portails et applications mobiles à destination des clients et destinataires, etc.), la transformation digitale et l'intégration de l'IA, l'adaptation des logiciels de gestion du marché (ERP, CRM) ainsi que l'édition de logiciels spécialisés pour la supply chain des produits frais. À la clé : des outils performants, ergonomiques et adaptés aux besoins des équipes, contribuant ainsi à l'efficacité opérationnelle et à la satisfaction client.

22

## Des solutions numériques pour renforcer la performance

Le Groupe poursuit sa transformation numérique en développant des solutions numériques avancées basées sur l'IA, l'Internet des Objets, la robotisation et l'analyse de données. Ces technologies sont activement testées et mises à l'échelle en interne, dans un objectif constant d'optimiser la performance opérationnelle, la réactivité et l'efficacité des processus logistiques et de transport. Grâce à une approche proactive et centrée sur les besoins métier, le Groupe se positionne comme un acteur innovant et agile dans un secteur en mutation constante.



## Agil'IT : une transformation agile et opérationnelle

En 2025, le Groupe a lancé le projet Agil'IT, marquant une transformation majeure du modèle opérationnel de sa filière IT. Basé sur le framework SAFe (*Scaled Agile Framework*), ce projet vise à améliorer la réactivité et la qualité des solutions informatiques délivrées. Plus de 130 collaborateurs travaillent désormais en mode agile, avec un rythme de livraison trimestriel. Cette approche permet d'accélérer le « time to market » des fonctionnalités métier, tout en garantissant une meilleure qualité de service, une transparence des investissements et une adoption facilitée par les utilisateurs. Les systèmes TMS et WMS bénéficient particulièrement de cette transformation, offrant des outils plus performants et adaptés aux besoins croissants du Groupe.



## STEF AI : une IA de confiance

Le Groupe STEF a développé en interne une IA générative privative et sécurisée, baptisée STEF AI. Cette solution, accessible à tous les collaborateurs, permet de gagner en efficacité quotidienne grâce à des fonctionnalités telles que la synthèse de documents ou l'accès à la connaissance STEF dans toutes les langues. Pour favoriser l'adoption, des « IAteliers » sont organisés régulièrement, permettant aux équipes de s'approprier

ces nouvelles technologies. La gouvernance de l'IA est assurée par un Comité IA composé de six membres du Comité exécutif, garantissant une utilisation responsable et conforme aux réglementations européennes. En 2025, 1 000 collaborateurs ont été formés à l'IA générative, illustrant l'engagement du Groupe dans sa transformation digitale.

## Une montée en compétence et un développement des talents IT

Le Groupe STEF s'est engagé dans une stratégie ambitieuse de recrutement et de formation des talents en systèmes d'information. En trois ans, les effectifs IT ont progressé de 25 %, avec des recrutements ciblés en Belgique, en Suisse et au Portugal. Un Directeur des systèmes d'information est désormais présent dans chaque pays d'implantation, renforçant l'expertise locale et le soutien aux opérations. En 2025, 50 % des

collaborateurs IT ont bénéficié de formations, illustrant la volonté du Groupe d'accompagner la montée en compétences et la modernisation des outils. L'investissement dans les compétences et les ressources humaines permet au Groupe de maintenir un avantage concurrentiel dans un environnement en constante évolution.



### CHIFFRES CLÉS 2025

**330**

collaborateurs et collaboratrices

**197**

entrepôts pilotés avec l'outil WMS Groupe

**242**

agences équipées de l'outil TMS Groupe

**1 000**

salariés formés en présentiel à l'IA générative

# Notre expertise immobilière

Le Groupe STEF, via son Pôle Immobilier, a développé une expertise de premier plan dans le développement et la gestion de ses actifs immobiliers et de production d'énergie durable et sécurisée. En 2025, IMMOSTEF a piloté plus de 55 projets dans 8 pays, tout en consolidant les réserves foncières du Groupe pour anticiper ses besoins futurs. Cette stratégie s'inscrit dans un cadre durable, optimisant les coûts, les délais et l'impact environnemental.

## Une expertise globale en immobilier logistique et énergétique

L'accompagnement du Pôle Immobilier auprès des entités du Groupe couvre l'ensemble du cycle de vie des actifs, partout où le Groupe est implanté.

En amont, ses équipes prennent en charge la recherche de fonciers stratégiques, la négociation avec les collectivités et les propriétaires, la conception d'espaces répondant aux besoins opérationnels logistiques et transport. Cela s'accompagne d'un haut niveau d'expertise en matière d'urbanisme, de réglementation

environnementale, de développement durable et de construction afin de garantir la réalisation de projets de qualité, à des coûts et dans des délais optimisés.

Après la livraison du projet, l'exploitation des bâtiments est assurée par les équipes techniques, tout en respectant une logique économique de loyers et de charges d'exploitation optimisés.

Cette approche structurée garantit une gestion efficace et durable du patrimoine immobilier du Groupe.

24



## Un développement immobilier dans huit pays européens

En 2025, 17 nouveaux sites et 12 extensions ont été acquis, livrés ou sont en cours de travaux, représentant une surface développée de plus de 200 000 m<sup>2</sup> et un volume sous température dirigée de 1,5 million de mètres cubes. Ces réalisations reflètent l'engagement du Groupe à renforcer sa présence sur ses marchés stratégiques. En parallèle, une démarche proactive a été menée pour

constituer des réserves foncières en réponse à la tension croissante sur l'accès au foncier en Europe. En 2025, 8 sites disposant de terrains nus ont été acquis en Espagne, Belgique, Italie, France et Pays-Bas et 9 promesses d'achat ont été signées au Royaume-Uni, en Espagne et en France, portant le stock de réserves foncières à 186 hectares.



**200 000 m<sup>2</sup>**

développés en 2025

**1 000 000 m<sup>3</sup>**

volume sous température dirigée

## Une gestion proactive et durable du patrimoine immobilier

Dans un contexte de croissance, le Groupe STEF a mis en œuvre une stratégie d'équilibrage de son portefeuille de foncières et de plateformes. Le Pôle Immobilier a ainsi pris en charge la commercialisation et la valorisation d'une vingtaine d'actifs non stratégiques, contribuant à optimiser la répartition des ressources et à renforcer la flexibilité du Groupe. Cette approche s'inscrit dans une logique de rotation d'actifs, permettant de libérer

des fonds tout en maintenant une structure patrimoniale solide. Par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans une démarche de développement durable, intégrant les normes environnementales et les exigences réglementaires dans chaque phase de conception et de réalisation de ses projets. Cette attention aux enjeux écologiques et sociaux garantit la pérennité de ses actifs et renforce son ancrage local.

### Gestion énergétique

Blue EnerFreeze, filiale spécialisée dans la gestion énergétique du Groupe, a renforcé son développement en 2025. Son parc photovoltaïque atteint désormais 73 MWc, et est complété par son parc éolien de 12 MWc inauguré en 2025. L'entreprise a aussi livré deux projets pilotes de production et distribution d'hydrogène vert en Île-de-France et à Madrid et lancé un premier projet de stockage d'électricité en Espagne via son Energy Lab.

En collaboration avec IMMOSTEF, Blue EnerFreeze optimise la gestion du patrimoine énergétique du Groupe, en réalisant des expertises pour arbitrer la composition du parc exploité dans une logique de long terme. L'objectif : fournir aux entités du Groupe des outils productifs à coût énergétique optimal, renforçant ainsi leur compétitivité et leur durabilité.



# Nos activités

26



## Nos deux secteurs opérationnels

### France

Les activités de transport, de logistique et de conditionnement sont regroupées selon une segmentation par marchés clients sous la bannière STEF France. Cette organisation permet d'accompagner l'évolution des besoins des clients du Groupe avec une prise en compte adaptée de leurs exigences spécifiques et en leur proposant des services différenciés selon de leurs produits et leurs typologies de destinataires.

### International

Les activités du Groupe menées en Italie, en Espagne, au Portugal, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse et au Royaume-Uni sont rassemblées au sein de STEF International qui couvre également les activités de flux européens.



# STEF France

Le chiffre d'affaires de STEF France a progressé de + 2,5 % par rapport à 2024, pour s'établir à 2 458,6 M€. La consommation alimentaire en France est repartie à la hausse, après deux années de repli consécutives. L'inflation modérée explique en grande partie le rebond de la consommation alimentaire. Le phénomène de concentration des acteurs de la grande distribution, très marqué en 2023 et 2024, s'est poursuivi en 2025. Plusieurs périmètres de STEF France, en particulier les BU GMS et Surgelé, subissent les impacts de cette réorganisation systémique du marché.

## Flux Frais

Dans un contexte de contraction de la production agro-alimentaire en France et de réorganisation des acteurs de la GMS, le chiffre d'affaires de la BU Flux Frais est resté stable (+ 0,1 %). Pour autant, la répartition des activités a évolué avec une demande plus soutenue en distribution de détail à destination de la restauration et des commerces alimentaires de proximité.

La marge opérationnelle s'est maintenue grâce à la bonne maîtrise des coûts et à la poursuite des investissements dans les systèmes d'informations au service de l'efficacité opérationnelle.

L'ouverture du site de Mauguio, près de Montpellier, et de l'extension du site de Fauverney, près de Dijon, sont venues renforcer le réseau de distribution.

La solution STEF Reverse a été lancée. Elle a vocation à accompagner les clients dans la sécurisation de la gestion de leurs emballages et permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la relocalisation de leurs palettes.

Les engagements MOVING GREEN ont été tenus, avec une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>/tonne kilomètre des activités de transport de 29 % par rapport à l'année de référence (2019).

28



**29 %**

de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>/tonne kilomètre des activités de transport par rapport à l'année de référence (2019)

## Frais Supply Chain

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de rebond de la consommation des produits frais, en volume et en valeur, portée par une demande renforcée et par un effet prix plus contenu qu'au cours des années précédentes.

Dans cet environnement, l'activité Frais Supply Chain a enregistré une croissance de 4,9 %, soutenue par l'intégration de nouveaux clients. Le développement de l'activité s'est accompagné d'une amélioration de la performance opérationnelle, notamment en transport, grâce à une meilleure massification des flux et à l'optimisation du dispositif, contribuant à une progression de la qualité de service.



**+ 4,9 %**

croissance de l'activité Frais Supply Chain

Parallèlement, la BU poursuit ses investissements, avec le déploiement de projets de mécanisation et d'automatisation des préparations à la couche et au colis. Ces innovations visent à améliorer la productivité et à répondre aux exigences croissantes des clients en matière de fiabilité et de délais.



## Surgelé

L'activité 2025 a été fortement impactée par le retrait, fin 2024, du premier client de la BU et par des niveaux de stock faibles pendant la première partie de l'année. Le développement commercial auprès des industriels de l'agroalimentaire et la hausse significative de la consommation des produits surgelés dans le secteur de la GMS ont permis de contenir la baisse du chiffre d'affaires en 2025 (-1,1%). Le coefficient de remplissage des

entrepôts a rejoint une courbe plus favorable à partir du second semestre, pour terminer à 87 %, soit un niveau comparable à celui de l'année précédente.

La modernisation du dispositif de la BU se poursuit avec la livraison d'un nouveau site mixte logistique et transport à Cavaillon, d'une capacité de 100 000 m<sup>3</sup> et le démarrage des travaux pour deux entrepôts logistiques à Moréac, près de Vannes, et à Metz.

## TSA (Tempéré et Sec Alimentaire)

Le marché de l'épicerie a montré une évolution contrastée en 2025. L'épicerie salée a affiché une évolution modérée, tandis que l'épicerie sucrée a progressé en valeur mais a reculé en volume, traduisant des arbitrages alimentaires de la part des consommateurs.

Dans ce contexte, l'activité Tempéré et Sec Alimentaire a progressé de 5,2 %, portée par le démarrage de nouveaux contrats et par le renforcement du positionnement sur des offres à valeur ajoutée. Un dossier structurant pour un acteur majeur du chocolat sera déployé à la fin du premier trimestre 2026 sur un nouveau site de 36 000 m<sup>2</sup> au nord d'Orléans.



croissance de l'activité TSA

L'offre transport a poursuivi sa montée en performance, avec une optimisation du pilotage des flux, de la flotte et des taux de remplissage, contribuant à une amélioration de la qualité de service. La BU a également accéléré le développement du e-commerce et du copacking. L'ensemble s'inscrit dans une stratégie de croissance fondée sur une offre compétitive, industrialisée et qualitative.

## Foodservice

Au cours de l'année, le marché de la restauration hors domicile en France a été marqué par les arbitrages économiques des consommateurs dans leurs choix alimentaires. Les acteurs proposant un bon rapport « qualité – satiété – prix » ont vu leur positionnement conforté, dont la restauration collective mais aussi l'offre « snacking » en boulangeries. Face à cette tendance, les enseignes de restauration rapide qui avaient tiré le marché depuis la période Covid ont continué d'ouvrir des restaurants mais les ventes moyennes par point de vente ont diminué, les ouvertures de nouveaux lieux permettant principalement de maintenir les volumes existants.

Le chiffre d'affaires de la BU Foodservice a fortement progressé (+15,2 %), soutenu par la croissance organique de clients existants, mais aussi par l'apport de nouveaux types de clients (trattorias, self-service, boulangeries, donuts et kiosques en retail) qui ont bénéficié des investissements réalisés dans les outils immobiliers

de la BU en 2024. Cumulé à l'effet en année pleine des démarrages de dossiers en 2024, ces nouveaux clients représentent près des 2/3 de la croissance réalisée en 2025.



croissance de l'activité Foodservice

La BU poursuit sa dynamique de structuration immobilière, avec l'ouverture du site de Bédée, près de Rennes en juin 2025 et le projet d'extension engagé à Custines, près de Nancy. Elle dispose maintenant d'un dispositif opérationnel de 10 sites tri-températures lui permettant d'envisager un fort potentiel de croissance sur son marché à la fois dynamique et spécifique.



## GMS

L'activité de la BU est centrée sur le modèle de logistique contractuelle regroupant des activités de stockage et de préparation de commandes pour les principales enseignes de la grande distribution, sur les activités B to B et B to C.

En 2025, le chiffre d'affaires a progressé de + 10 %, les volumes d'activité ayant été positivement orientés par les effets en année pleine des contrats démarrés en 2024 et par la croissance du e-commerce sur les sites dédiés à la livraison à domicile d'un acteur de la grande distribution.

Fortement dynamisée par les effets en année pleine de l'activité des sites démarrés en 2024, l'activité B to B a connu une progression soutenue (+ 7,9 %).

L'activité de e-commerce alimentaire a également progressé de + 7,9 %, portée par le développement de l'activité de livraison à domicile sur les sites de Rungis et de Vitry, en région parisienne, de Vénissieux, près de Lyon et d'Aix-en-Provence. Le démarrage de nouveaux

dossiers sur le site de Lieusaint, dédié aux *pure players* du e-commerce alimentaire et aux industriels souhaitant développer un canal de distribution direct via internet, complète le dispositif.

La BU a enregistré une seule activité e-commerce en décroissance, celle de préparation pour les Drives basée à Aulnay-sous-Bois, en région parisienne. Le client a manifesté sa volonté de réinternaliser cette activité dans ses propres magasins courant 2026.



**+ 10 %**

croissance de l'activité GMS

**+ 7,9 %**

croissance de l'activité e-commerce



## Seafood

Le marché du Seafood demeure marqué par le repli structurel des volumes, tandis que la valeur se maintient, soutenue par l'augmentation des prix.

Le chiffre d'affaires de la BU a progressé de + 2,4 %, porté par le développement des activités de prestations pour le compte d'un acteur de la distribution au sein des filiales de Toussieu, près de Lyon et de Bègles.



**+ 2,4 %**

croissance de l'activité Seafood

Cette croissance a toutefois été atténuée par l'érosion des volumes transportés, qui continue de peser sur la marge opérationnelle.

Dans une logique de rationalisation de son dispositif opérationnel, la BU a ouvert, début 2026, une nouvelle plateforme à Frontignan qui regroupe les activités précédemment opérées à Lézignan-Corbières et à Frontignan.

## Conditionnement

La BU rassemble les compétences du Groupe en matière de co-packing et de co-manufacturing. Elle accompagne ses clients pour emballer et mettre en valeur leurs produits dans les univers du frais, du surgelé et de l'ambiant.

En 2025, le chiffre d'affaires a poursuivi son développement avec une croissance de + 18,2 %, portée par les clients historiques de la BU et les activités non alimentaires qu'elle a développées. Le périmètre tire désormais pleinement profit des investissements commerciaux et opérationnels entrepris depuis sa création en 2019.



**+ 18,2 %**

croissance de l'activité Conditionnement

## Flux Internationaux

Le faible niveau de croissance de la zone Euro en 2025, conjugué à une forte pression des clients sur les prix et sur les schémas de transport ont impacté le chiffre d'affaires de la BU qui affiche une progression très modérée (+ 1 %).

Dans le même temps, les coûts de sous-traitance ont continué de se renchérir, principalement du fait de la baisse des capacités sur le marché. En dépit de ces contingences, l'activité Flux Internationaux est parvenue à maintenir ses équilibres.

## Activité FTL

Après une période de lancement marquée par une progression de 26 % en 2025, l'offre FTL (*Full Truck Load*) démontre qu'elle répond à une réelle attente des clients. La multiplication des regroupements d'industriels augmente mécaniquement le besoin de transport en charge complète et la pénurie croissante de moyens disponibles (défaillances de sociétés de transport et diminution de la sous-traitance étrangère) accroît le phénomène.

Créée pour assurer les campagnes de fin d'année des industriels du chocolat, la solution FTL du Groupe a su montrer sa robustesse et affiche en 2025 un taux de couverture proche des 100 %.

Les indicateurs d'exploitation sont en amélioration et permettent d'envisager d'atteindre un équilibre dès 2026.

# STEF International

En 2025, STEF International affiche un chiffre d'affaires en hausse de 9,7 %, à 1 973,5 M€ (+ 4,5 % à périmètre comparable). Avec l'intégration de la société Cavegn en Suisse au 1<sup>er</sup> octobre 2025 et l'apport en année pleine des opérations réalisées en 2024, l'effet périmètre représente une contribution de 96,4 M€ sur l'exercice.

## 🇮🇹 Italie

L'année 2025 s'est clôturée avec un chiffre d'affaires en hausse de + 3,6 %, sous l'impulsion de la bonne dynamique des activités de transport domestique et international. La BU Surgelé a continué d'être impactée par les conséquences des incidents opérationnels intervenus lors de travaux sur le site de Fidenza à l'automne 2024. La BU Frais supply chain confirme sa bonne performance.



croissance du chiffre d'affaires

32

Afin d'obtenir un maillage équilibré de son réseau sur l'ensemble du territoire, STEF Italia a mis en service deux nouvelles filiales à Padoue et à Florence. Elles répondent à son ambition de croissance et de long terme sur le territoire italien.

Les performances de l'année ont été fortement impactées par le processus d'auto-régularisation entrepris auprès de l'administration fiscale italienne et lié au non-reversement de la TVA collectée par certains fournisseurs et prestataires de la société.

En Italie, la gestion des opérations de quai était traditionnellement confiée à des sociétés coopératives externes. Depuis quelques années, STEF Italia a démarré un vaste programme d'internalisation de ces opérations. À fin 2025, 57 % des filiales de STEF Italia avaient procédé à l'intégration dans ses effectifs des salariés des coopératives concernées.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche MOVING GREEN, STEF Italia a poursuivi le rajeunissement de la flotte de ses sous-traitants dans le but d'atteindre 100 % de cette flotte en motorisation Euro VI à l'horizon 2027, en complément de son parc propre.

Au titre des investissements immobiliers, un nouvel entrepôt verra le jour en Sardaigne, à Cagliari, d'ici la fin d'année 2026.

## 🇪🇸 Espagne

En 2025, le chiffre d'affaires de STEF Iberia a progressé de + 14,3 %, porté par une forte dynamique commerciale dont bénéficient l'ensemble de ses activités.



croissance du chiffre d'affaires

L'acquisition de la société Montfrisa en 2024, positionnée sur le segment du Surgelé, s'est révélée être un véritable levier de croissance, grâce à la complémentarité de ses activités.

En 2025, STEF Iberia s'impose désormais comme un modèle de qualité sur le marché, confortant ainsi sa position de leader. Les clients plébiscitent la pertinence de son réseau, la solidité de son modèle social et la fiabilité de ses processus.

Sur le plan commercial, STEF Iberia a diversifié ses offres en misant sur des partenariats solides avec les détaillants régionaux. De plus, afin de soutenir la croissance et de renforcer la présence du Groupe sur le territoire, sept nouvelles plateformes ont été ouvertes en 2025 : San Sebastián, Alicante, Cadix, Irun, Logroño, Madrid et Barcelone Sud.

En matière de RSE, STEF Iberia poursuit sa trajectoire de décarbonation, avec la modernisation complète du parc roulant vers une flotte 100 % Euro VI, l'intégration d'un véhicule électrique, le déploiement de duo-trailers, ainsi que l'utilisation de carburants HVO.

Cette politique d'investissement se poursuivra en 2026 pour consolider la présence du Groupe sur les marchés du frais et du surgelé.

## Portugal

En 2025, STEF Portugal a affiché une croissance de chiffre d'affaires de + 3,6 %, soutenue par une progression particulièrement dynamique au second semestre.



croissance du chiffre d'affaires

Le climat politique et social instable n'a pas favorisé la reprise de la consommation alimentaire, se traduisant par un impact négatif sur les stocks de produits alimentaires, en particulier surgelés, qui s'inscrivent à des niveaux inférieurs à ceux de l'année précédente.

## Belgique

Les acquisitions des sociétés Transwest, leader du transport surgelé, fin 2023 et de TDL Fresh, spécialisée dans le transport groupage national, en 2024, permettent à STEF Belgique de pouvoir proposer un large panel de services et une couverture nationale du territoire.

En 2025, le chiffre d'affaires a progressé de 26 % (1,2 % à périmètre constant), sous l'effet en année pleine de l'acquisition de TDL Fresh. L'année a toutefois été marquée par deux aléas négatifs, l'intégration plus complexe que prévu de TDL Fresh et la décision d'un client historique du site de Courcelles d'arrêter ses activités, entraînant pour la filiale concernée des coûts de fermeture.

## Pays-Bas

Avec l'acquisition de la société Bakker Logistiek en 2024, STEF Nederland est devenu un acteur principal en température dirigée aux Pays-Bas, s'appuyant sur un dispositif s'articulant autour de six points répartis sur le territoire : Rotterdam, Bodegraven, Eindhoven, Raalte (2 sites), Zeewolde (2 sites), Tilburg (2 sites) et Heerenveen.

L'année 2025 a été consacrée à l'harmonisation des systèmes d'information avec ceux du Groupe. En parallèle, une réorganisation des flux, notamment internationaux, a été réalisée entre les sites afin de renforcer la cohérence du dispositif.

En dépit de ces actions de structuration, la baisse de la consommation a continué d'impacter les volumes transportés, en particulier, les flux internationaux et le chiffre d'affaires s'inscrit en baisse (- 4,3 %).

La fin de l'année 2025 a été marquée par l'ouverture du site de Maia dans le nord du pays, près de Porto. Celui-ci vient densifier le réseau de transport de STEF au Portugal pour accompagner les clients de l'industrie agroalimentaire au plus près de leurs besoins logistiques. Il offre de belles capacités de développement pour 2026.

STEF Portugal a également franchi une étape importante dans sa démarche Customer service avec le déploiement de l'outil CRM qui offre des fonctionnalités permettant de renforcer la proximité et la réactivité dans la relation client.

Enfin, le renouvellement de la certification IFS V3 Logistics pour toutes ses plateformes démontre la constance de l'engagement de STEF Portugal sur le volet Consumer care, l'un des axes stratégiques du Groupe.



croissance du chiffre d'affaires  
(1,2 % à périmètre constant)

La création en 2025 d'une Business Unit Surgelé est à placer au rang des réussites de l'année. Le prochain challenge consistera à optimiser l'ensemble des plateformes de son dispositif transport.

STEF Nederland s'inscrit néanmoins dans une démarche de long terme. Afin de soutenir la croissance dans les années à venir, la capacité de stockage du site de Zeewolde a été augmentée et des contrats avec des clients clés dans le domaine du transport et de la logistique ont été sécurisés.

Enfin, dans un contexte de quasi plein emploi dans le pays, STEF Nederland se concentre sur la fidélisation des salariés et son attractivité sur le marché. La certification « TOP EMPLOYER » est venue primer ses travaux.



## **+** Suisse

STEF Suisse a franchi une étape importante de son développement en 2025 avec l'acquisition de l'activité en température dirigée de la société Cavegn, spécialisée en transport et logistique. L'opération, finalisée le 1<sup>er</sup> octobre, transforme le réseau et la position de STEF Suisse sur les marchés du transport alimentaire sous température dirigée dans le pays.

Au cours du premier trimestre 2025, STEF Suisse a intégré un important dossier client en logistique surgelé. Ce dossier a nécessité une réorganisation opérationnelle complète, dans un délai record, démontrant ainsi la capacité à traiter des dossiers d'ampleur.

Le chiffre d'affaires de STEF Suisse a progressé de 40,6 % en 2025, dont 7,2 % à périmètre comparable.



**+ 40,6 %**

croissance du chiffre d'affaires  
(7,2 % à périmètre comparable)

## **🇬🇧 Royaume-Uni**

STEF Langdons a pour activité le groupage de produits frais et surgelés dédiés aux secteurs des grossistes, de l'hôtellerie et de l'épicerie de détail.

En 2025, le contexte économique britannique morose persistant a continué d'affecter la consommation alimentaire, l'hôtellerie et les loisirs et par voie de conséquence, les activités du Groupe dans le pays. Une croissance des volumes a toutefois été perceptible au dernier trimestre.

STEF Langdons affiche néanmoins une croissance de chiffre d'affaires de + 11 % (3,1 % à périmètre comparable), soutenue par l'effet en année pleine lié à l'intégration de la société de transport écossaise Long Lane Deliveries, acquise au second semestre 2024. Elle parvient également à maintenir un bon résultat opérationnel grâce à une maîtrise rigoureuse de son exploitation.



**+ 11 %**

croissance du chiffre d'affaires  
(3,1 % à périmètre comparable)

STEF Langdons poursuit la structuration de son dispositif immobilier au Royaume-Uni et dans ce cadre, a acquis les biens immobiliers et les activités commerciales de GXO Peterborough, que la société exploite depuis de nombreuses années en tant que locataire. Cette opération permet de consolider son réseau. Le site sera entièrement reconstruit en adéquation avec les standards du Groupe.

34

## **🇪🇺 Flux européens**

STEF Eurofrischfracht (EFF) exerce sur le marché des flux européens, principalement sur les axes Nord-Sud et Sud-Nord, avec une forte orientation vers et en provenance de l'Allemagne. Elle met son savoir-faire au service des industriels européens et de la grande distribution.

La progression des volumes traités, soutenue par une activité commerciale dynamique et la montée en puissance des prestations logistiques, confirme l'attractivité de son offre auprès des industriels et de la grande distribution.

Dans cette perspective, STEF Eurofrischfracht s'est engagée dans la construction d'un nouvel ensemble immobilier à Strasbourg.



**+ 15,1 %**

croissance du chiffre d'affaire

*Nota : Les informations sur les évolutions en pourcentage des activités France et International par BU et par pays sont fournies à titre indicatif et ne sont pas auditées. L'annexe aux comptes consolidés du Groupe présente les données par secteurs, conformément à la norme IFRS 8 : France et International.*



# Développer notre présence en Suisse

En 2025, le Groupe STEF a finalisé l'acquisition de Christian Cavegn AG, acteur majeur du transport alimentaire en Suisse. Cette opération confirme l'ambition du Groupe de construire un écosystème intégré, où chaque maillon se renforce mutuellement et de créer un nouvel ensemble de référence sur le marché helvétique.

## Une complémentarité des offres entre deux acteurs historiques

Acteur reconnu sur le marché de l'entreposage frigorifique et surgelé, STEF Suisse complète désormais son offre avec son réseau de transport présent sur l'ensemble du territoire suisse. Ensemble, STEF Suisse et Christian Cavegn AG couvrent toutes les zones géographiques du pays et proposent une gamme

complète et intégrée de services à leurs clients. Ce nouvel ensemble offre également aux industriels agroalimentaires suisses un accès privilégié au réseau européen du Groupe STEF, leur garantissant continuité et excellence de service.

## Des synergies au service des clients et des collaborateurs

36

L'intégration de Christian Cavegn AG au sein de STEF Suisse repose sur une logique de création de valeur. Les acteurs du secteur agroalimentaire peuvent désormais faire confiance à un acteur capable de prendre en charge leurs besoins sur toute la chaîne de valeur transport et logistique, leur garantissant ainsi une gestion plus efficace et plus sûre de leurs flux. Quant aux équipes, elles conservent leur proximité et leur agilité au service de leurs clients, tout en bénéficiant des ressources et de l'expertise du Groupe STEF.

Le Groupe STEF ouvre ainsi un nouveau chapitre de sa présence en Suisse, débutée en 1927, et renforce sa capacité à accompagner les mutations d'un secteur en constante évolution.



### CHRISTIAN CAVEGN AG EN QUELQUES CHIFFRES

Entreprise familiale **fondée en 1916**

**450**

collaborateurs

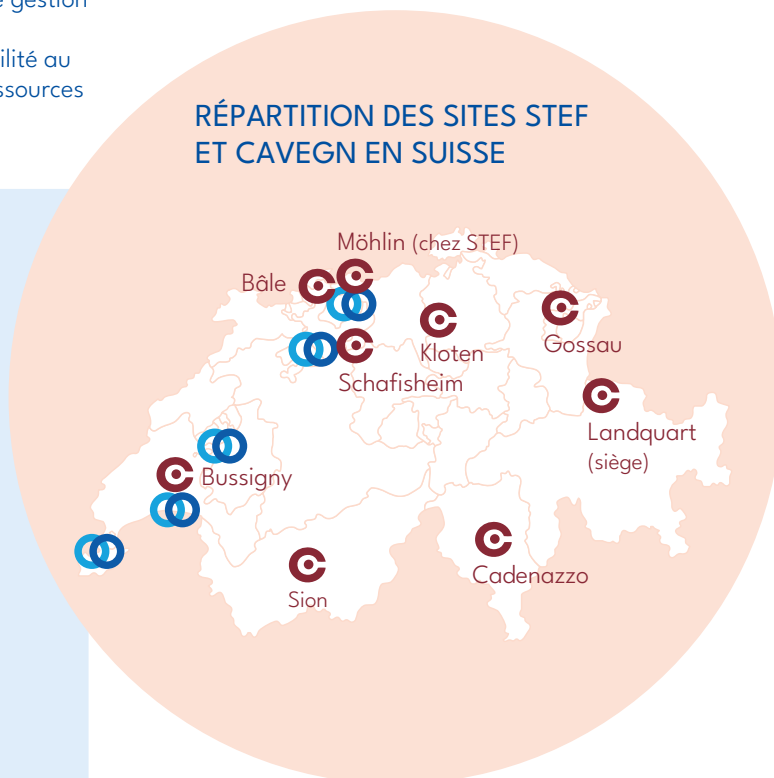
**400**

véhicules

**9**

plateformes de transport

### RÉPARTITION DES SITES STEF ET CAVEGN EN SUISSE



# Perspectives

L'année 2025 s'est révélée complexe, à la fois pour le Groupe et pour les acteurs du secteur du transport et de la logistique, confrontés à une croissance européenne modérée.

En 2026, STEF travaillera à poser les jalons du rétablissement de la performance avec :

1

l'efficacité opérationnelle et la qualité de service qui font la force du Groupe auprès de ses clients

2

la finalisation des synergies issues des opérations de croissance externe menées en Europe du Nord en 2024

3

les travaux d'intégration et la mise en œuvre des synergies avec la société Cavegn, en Suisse

Et ce, sans oublier l'accompagnement des chantiers de transformation digitale, la poursuite des investissements immobiliers et, en toile de fond, les engagements de STEF dans la transition énergétique.







# Rapport de durabilité

<b>1.</b> Informations générales	41
<b>2.</b> Environnement	53
<b>3.</b> Social	83
<b>4.</b> Conduite des affaires	107



# Préambule

L'année 2025 aura été marquée par le renforcement de l'eupéanisation des programmes phares du Groupe en matière de RSE. Dans le cadre de MOVING GREEN, le nouveau parc éolien de Tinténiac en Bretagne est monté en puissance tout au long d'une année. En parallèle, 27 centrales photovoltaïques auront été mises en service, portant à 84 le nombre de centrales actives au sein du groupe. Les livraisons de nouveaux véhicules fonctionnant au B100 se sont poursuivies en France et le HVO a démarré sa montée en puissance européenne, notamment en Italie.

2025 aura permis de renforcer la dynamique en vigueur depuis plusieurs années en matière d'égalité femme/homme à travers la démarche MIX UP désormais déployée dans l'ensemble des pays et qui a doublé son nombre de représentants pour atteindre 135 membres. Cette démarche a également été confortée par l'intégration d'un volet relatif à la lutte contre le sexisme.

Le programme KEEP IT SAFE relatif à la santé, sécurité et aux conditions de travail a été lancé à l'échelle du Groupe à travers une campagne de communication dédiée. De la même manière, le Groupe a affirmé son ambition de déployer, dans tous les pays, des politiques Handicap ambitieuses, capitalisant sur la vingtaine d'années d'expérience du périmètre France.

Depuis la mise en place, au dernier trimestre, d'un programme adapté à la réglementation Suisse, l'actionnariat salarié est désormais déployé dans l'ensemble des pays du Groupe.

À la suite des Pays bas, de l'Italie et du Portugal, l'obtention par l'Espagne du label TOP EMPLOYER permet dorénavant au Groupe de bénéficier de ce label sur l'ensemble de son périmètre.

L'année 2025 a été marquée par la montée en puissance des échanges autour des enjeux RSE avec les parties prenantes du Groupe, et en particulier, ses clients.

40

## Nos grands programmes



MIX'UP



ON A TOUS  
ET TOUTES  
À Y GAGNER !

## Principaux labels et certificats



# Informations générales



## 1. Introduction (ESRS2)

### 1.1 Base d'établissement des déclarations

#### 1.1.1 BASE GÉNÉRALE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

##### Périmètre couvert par le rapport de durabilité

Le Groupe déclare que ce rapport de durabilité fait partie intégrante du rapport sur la gestion du Groupe, tel que requis par l'article L. 233-28-4 du Code de commerce (ci-après « État de durabilité ») et qu'il a été établi conformément aux exigences fixées par les ESRS d'une part, et l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 pour les informations taxinomies, d'autre part, applicables à la date de son établissement.

Pour l'élaboration de ce rapport, le Groupe a appliqué les dispositions relatives à la directive (UE), dite CSRD. Le Groupe s'est donc attaché à appliquer les exigences fixées par les ESRS et la taxinomie européenne, applicables à la date d'établissement de l'État de durabilité, sur la base des informations et des connaissances disponibles à la date de son élaboration.

Conformément aux exigences de la CSRD, la chaîne de valeur du Groupe est bien couverte dans ce rapport.

En particulier cet état de durabilité du Groupe est caractérisé par des spécificités contextuelles liées à 2024, première année d'application des exigences CSRD.

Toutes les opérations de croissance externe réalisées en 2024 et 2025 (Cavegn en Suisse, XPO Peterborough en Grande-Bretagne et Laucqué en France) sont intégrées dans ce rapport **pour ce qui concerne les données 2025**.

Certaines informations requises par les normes ESRS n'étaient pas disponibles à la clôture au 31 décembre 2024 en raison de difficultés liées à l'absence de données ou à l'estimation de ces données, ou de délais nécessaires à la mise en place d'outils de reporting pour collecter, isoler et traiter ces informations.

Pour 2025, le nombre de data points non publiés a été réduit. Le Groupe reste dans l'attente de l'application dans la réglementation des principes de simplification énoncés dans la directive OMNIBUS, **afin de publier des 2026 les DP manquants qui seront encore requis**, et ce, pour respecter son engagement de publier 100 % des data points exigés. La liste des data points non publiés est disponible en Annexe 11.

Des exclusions de périmètre ont été opérées sur les acquisitions réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024. Les données qui n'ont pu être collectées sont recensées dans le tableau ci-dessous. Ces entrées de périmètre ont été exclues du périmètre de la CSRD 2024 et les données 2024 contenues dans ce rapport CSRD 2025 sont donc identiques à celles publiées l'an dernier afin d'en assurer la bonne comparabilité.

42

### SOCIÉTÉS ACQUISES EN 2024 / PRINCIPALES MÉTRIQUES

	Pays-Bas	Espagne	Espagne	Espagne	UK	Belgique	Italie
	Bakker	Montfrisa	Centeno	Cold Energy	Longlane	TDL	NEWGEL
<b>Éléments clés</b>							
Quantité GES ( <i>Tonnes de CO<sub>2</sub></i> )	34 151	4 317	1 079		4 627	2 697	
<b>Effectif total</b>	<b>706</b>	<b>292</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>294</b>	<b>357</b>	
Chiffre d'affaires 2024 ( <i>M€</i> )	144	16	4		12	4	2
Chiffre d'affaires 2024 année pleine ( <i>M€</i> )	144	32	Fusionnée dans STEF IBERIA		31	47	Fusionnée dans STEF ITALIA
<b>Parc roulant total (nombre de véhicules)</b>	<b>642</b>	<b>56</b>	<b>16</b>		<b>133</b>	<b>350</b>	<b>38</b>
dont Tracteurs	284	15	1		47	119	10
dont Porteurs	10	12	14		23	47	20
dont Semi-Remorques	348	29	1		63	184	8
<b>Éléments secondaires</b>							
Km parcourus	29 963 442					673 031	
Consommation Électricité ( <i>MWh</i> )	12 511					345	
Consommation Carburants ( <i>litres</i> )	9 160 867					870 112	
Effectifs Cadres	23	6	-	1	26	2	
Effectifs Non-cadres (hors conducteurs)	313	222	10	11	121	270	
Effectifs Conducteurs	370	64	13	0	147	85	

Certaines estimations pourront être affinées au cours des périodes futures lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles. Certaines méthodes d'estimation pourront également être modifiées ou adaptées en fonction de l'évolution des pratiques reconnues par la place.

Les dispositifs de contrôle interne du Groupe liés à l'élaboration de l'information en matière de durabilité seront progressivement renforcés sur la base de l'expérience acquise.

Le Groupe prévoit également de revoir tous les trois ans son processus d'évaluation de la matérialité des impacts, risques et opportunités liés à ses activités. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour cet exercice de reporting en tenant compte notamment des bonnes pratiques de publication des pairs et de la publication de nouveaux guides de l'EFRAG ou de la Commission européenne.

### Périmètre des politiques mises en place

STEF délivre ses services sous une marque unique. Ses clients sont internationaux. La déclinaison des politiques du Groupe a vocation à s'appliquer sur l'intégralité de son périmètre géographique.

Dans le cadre des opérations d'acquisition, le Groupe est conscient que les entités qui intègrent son périmètre n'ont pas les mêmes politiques et exigences au moment de leur intégration. À la suite d'audits ciblés, des plans de progrès sont adoptés, en fonction des priorités identifiées afin de mettre en œuvre les politiques Groupe. Cette mission est coordonnée par la Direction Merger & Acquisition et Post Merger Integration (PMI) dont les travaux intégreront progressivement les thématiques de durabilité.

### 1.1.2 PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

#### Temporalité

Le Groupe a défini des horizons de réalisation spécifiques en fonction des sujets de durabilité abordés. Les objectifs privilégiés sont plutôt des objectifs de moyen terme (un à cinq ans) et de long terme (supérieurs à cinq ans), déterminés en fonction des enjeux financiers et/ou humains nécessaires pour les atteindre.

#### Estimations relatives à la chaîne de valeur et sources d'incertitudes associées aux estimations et aux résultats

Le Groupe se réserve un délai raisonnable pour évaluer, selon des paramètres précis, les données relatives à sa chaîne de valeur. Les informations de durabilité peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances, à la qualité des données disponibles ou non en interne. Le sujet des estimations est surtout abordé dans les ESRS E1 (données scope 3) à E5. Pour chaque indicateur, nous disposons des modalités de calcul ainsi que les bases d'estimation lorsque c'est le cas. Concernant ESRS S1, tous les indicateurs sont basés sur des données réelles.

Le bilan carbone présenté au paragraphe relatif à ESRS E1 n'inclut pas les sociétés mises en équivalence

#### Autres textes en matière de durabilité

STEF met en œuvre également la taxinomie et le plan de vigilance en matière de droits fondamentaux (voir sommaire).

#### Ajustement données 2024

Une anomalie dans la donnée 2024 a été détectée et corrigée dans l'indicateur « % de salariés ayant participé à des évaluations régulières » (paragraphe 7.2.4 de l'ESRS S1).

## 1.2 Gouvernance

### 1.2.1 RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Le rôle des organes d'administration de STEF est détaillé dans la rubrique « Gouvernement d'entreprise ».

- « Conseil d'administration, Direction Générale, Comité exécutif et de Direction opérationnelle » et également dans la section ESRS G1 « Conduite des affaires » du présent Rapport de durabilité.

Les deux principaux organes de direction du Groupe sont le Comité exécutif et le Comité de direction opérationnel, composés de 17 membres. Leur rôle est de définir les orientations stratégiques du Groupe, les objectifs à moyen et long terme et de s'assurer de l'alignement stratégique de toutes les directions dans le périmètre du Groupe.

Les deux organes de gouvernance responsables de la surveillance des IRO sont le Conseil d'administration (1) et le Comité exécutif (2).

S'agissant du Conseil d'administration, ces sujets sont examinés en détail par le Comité d'audit qui rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, conclusions et points de vigilance.

L'expertise des membres du Conseil d'administration est exposée au chapitre 4 « Conduite des affaires » du Rapport de durabilité et dans la rubrique « Conseil d'administration et Direction générale » du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise. Ils sont sensibilisés aux sujets de durabilité pour avoir examiné et validé le rapport RSE au cours des exercices précédents. La démarche RSE menée par le Groupe, en particulier, MOVING GREEN et MIX UP, est suivie de longue date par le Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration ont suivi une formation sur les enjeux de durabilité auprès d'un organisme indépendant.

Le Comité d'audit est en charge du contrôle, de la gestion et de la surveillance des IRO.

Avec la mise en œuvre de la directive CSRD à compter de 2024, le champ d'actions du Comité d'audit s'est élargi.

Celui-ci a désormais pour mission de valider la grille de double matérialité, les IRO principaux de l'entreprise et de superviser l'organisation du Groupe pour répondre à ces enjeux de transformation et de reporting. Le Comité d'audit peut entendre à tout moment le Directeur RSE du Groupe.

Les expertises des membres du Comité d'audit, majoritairement dans les domaines financier, éthique, conformité et RSE, sont adaptées aux nouvelles missions relatives à l'analyse des données extra-financières du Groupe.

S'agissant de l'organisation interne du Groupe, les IRO matériels de STEF sont liés à la politique de gestion des risques et entrent dans les attributions de la Direction de l'audit Groupe. Leur revue, la gestion des contrôles ou procédures spécifiques, les points d'amélioration et de vigilance font partie intégrante de ses missions. Ils s'intègrent dans le processus général de gestion des risques et de contrôle interne au sein de l'entreprise.

La Direction de l'audit interne rapporte à la fois au Comité d'audit (3 réunions par an sont prévues à cet effet) et au Comité exécutif (à chaque restitution de mission requérant la mise en œuvre d'un plan de suivi de recommandations, soit plusieurs fois par an).

Le Comité RSE Groupe intègre dans ses missions le suivi et l'analyse des objectifs concernant les IRO matériels, la déclinaison des plans d'actions et le suivi de la progression et de l'atteinte de ces objectifs. Il est piloté par le Directeur RSE du Groupe qui rend compte au Comité exécutif.

### 1.2.2 INFORMATIONS TRANSMISES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DE STEF ET QUESTIONS DE DURABILITÉ TRAITÉES PAR CES ORGANES

Les organes d'administration et de Direction sont informés sur le processus d'analyse de double matérialité permettant de déterminer les impacts, risques et opportunités matériels (IRO) identifiés, la diligence raisonnable et l'efficacité des politiques, des actions, des métriques et des cibles selon des rythmes établis.

La Direction Générale et le Comité Exécutif procèdent au moins une fois par an à l'examen de situations et des plans d'actions portant sur chaque thématique spécifique (sécurité sanitaire, démarche « MOVING GREEN », politiques Ressources Humaines, éthique et conformité, etc.).

Le Conseil d'administration aborde les thématiques de durabilité deux fois par an : lors de la séance d'arrêté des comptes et de validation des documents de gestion incluant le rapport de durabilité et lors d'une séance dédiée au cours de laquelle sont traités un thème spécifique et l'analyse des indicateurs et performances associés.

Le Conseil d'administration cherche à intégrer dans ses prises de décisions les problématiques posées par les IRO identifiés lorsque lui sont présentés les orientations de la stratégie de l'entreprise, les investissements, les opérations de croissance externe.

La mise en œuvre de la directive CSRD fait partie intégrante des missions du Comité d'audit, qui a validé la grille de double matérialité, les IRO principaux de l'entreprise et a supervisé l'organisation proposée par le Groupe pour répondre à ces enjeux de transformation et de reporting. La grille de double matérialité a également été validée par le Comité exécutif ainsi que par le CSE de STEF SA qui n'ont pas émis de remarques spécifiques à leur sujet.

### 1.2.3 INTÉGRATION DES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES SYSTÈMES D'INCITATION

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est décrite dans la section « Gouvernement d'entreprise » à la rubrique « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport annuel.

Leur rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance définies par rapport à deux critères en 2025, dont un critère de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale. L'atteinte des critères de performance RSE correspond à 10 % de la rémunération variable. Ces critères sont les suivants : déploiement du programme MOVING GREEN, déploiement des politiques en matière de responsabilité sociale (MIX UP, Handicap, KEEP IT SAFE). Ils sont évalués et arrêtés par le Conseil d'administration sur la proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

En 2025, le Conseil d'administration a lancé un nouveau plan d'intéressement à long terme, résumé ci-après.

Celui-ci porte sur une enveloppe maximale de 35 274 actions STEF potentiellement attribuables chaque année. Le nombre de bénéficiaires est de 22 managers – les deux dirigeants mandataires sociaux à la date de création du plan, Marc Vettard et Stanislas Lemor, les membres du Comité exécutif et du Comité de direction opérationnel et les directeurs Pays.

La durée du plan est de 3 ans.

Les actions ne pourront être définitivement acquises qu'à l'issue de Périodes d'Acquisition de 3 ans, débutant le 1<sup>er</sup> mai 2025 pour la première et les 1<sup>er</sup> avril 2026 et 1<sup>er</sup> avril 2027 pour les deux suivantes.

Le nombre d'actions pouvant être octroyé à chaque bénéficiaire dépend de quatre facteurs :

- l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du Groupe, hors négoce pour l'activité Foodservice : 20 % ;
- l'évolution du résultat opérationnel : 60 % ;
- les réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) : 10 % ;
- les résultats de l'enquête de satisfaction des salariés, conduite à l'échelle du Groupe : 10 %.

Références retenues :

- Chiffre d'affaires et résultat opérationnel : le budget ;
- Enquête satisfaction salariés : notation précédente ;
- Émissions de GES : objectif du plan MOVING GREEN (trajectoire jusqu'en 2030).

Les seuils d'évaluation de la performance sont calculés année par année au cours de la période d'attribution.

#### 1.2.4 DÉCLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE

STEF exerce ses activités exclusivement en Europe dans les pays suivants : France, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Suisse et Royaume-Uni. Dans son fonctionnement, l'entreprise se conforme aux droits et

réglementations applicables. Au-delà du cadre légal, STEF a établi ses principes directeurs en matière d'éthique et de conformité et les diffuse largement dans son organisation. Ces principes directeurs sont relatés dans la section ESRS G1 « Conduite des affaires » du rapport de durabilité (formations spécifiques à la Loi Sapin II avec reporting annuel, diffusion de la charte éthique et de conformité des affaires, site internet et intranet).

Un tableau de synthèse indiquant les incorporations par référence est disponible en annexe 10.

Le tableau ci-dessous précise la cartographie des informations fournies dans ce rapport concernant le processus de diligence raisonnable.

#### Éléments essentiels de la diligence raisonnable

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphe de la déclaration relative à la durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaire	1.2.4. Déclaration sur la diligence raisonnable 1.2.1. Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance
Interagir avec les parties prenantes à toutes les parties de la diligence raisonnable	1.3.2 Intérêts et points de vue des parties intéressées
Identifier et analyser les impacts négatifs	1.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	1.4. du chapitre 4
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	1.4. du chapitre 4

#### 1.2.5 GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES DE L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Les sujets et enjeux de durabilité font désormais partie intégrante de la politique globale de gestion des risques du Groupe et sont intégrés aux missions de contrôle interne de la Direction de l'audit Groupe, de même que le traitement des IRO issus de l'analyse de double matérialité.

Chaque année, lors de sa réunion de décembre, le Comité d'audit examine le plan d'audit de l'année suivante et propose une priorisation des travaux à conduire en fonction de leur matérialité. Ces éléments ont été partagés au préalable entre la Direction de l'Audit interne et le Comité exécutif dans le cadre de la présentation d'un plan d'audit pluriannuel. À titre d'exemple, la gestion et la prévention du risque routier a été traitée en 2025, la maîtrise des risques associés à la Santé et à la sécurité au Travail sera abordée en 2026. Le Conseil d'Administration est informé du plan d'audit de l'année suivante lors de la restitution des travaux du Comité d'audit lors de sa réunion de décembre.

#### Paragraphe de la déclaration relative à la durabilité

### 1.3 Stratégie

#### 1.3.1 STRATÉGIE, MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CHAÎNE DE VALEUR DU GROUPE

Le Groupe STEF est un leader européen dans les domaines du transport, de la logistique et du conditionnement de produits alimentaires sous température contrôlée (trois gammes entre - 25°C et + 18°C).

Le Groupe transporte chaque jour les produits frais, surgelés ou thermosensibles de leurs zones de production vers leurs zones de consommation dans des conditions optimales de sécurité sanitaire, de délais et de qualité.

Le modèle économique du Groupe repose sur plusieurs piliers :

- **Son expertise métiers** : ses expertises par typologie de produits (Business Units en France et dans la plupart des pays européens) lui permettent d'offrir à ses clients les solutions les mieux adaptées à leurs besoins, y compris sur le plan des systèmes d'information TMS et WMS développés en interne – voir rubrique « Nos Atouts » du rapport annuel ;
- **Son réseau de 325 plateformes et d'entrepôts** : leur densité lui permet de proposer un maillage territorial dense, situé au cœur du tissu économique du monde alimentaire pour être au plus près des besoins de ses clients ;

- **Son ambition de leader** : STEF souhaite se positionner comme un acteur de premier plan dans son secteur et dans ses pays d'implantation avec des offres uniques pour ses clients ;
- **L'indépendance** : Le Groupe est majoritairement propriétaire de ses actifs immobiliers et de ses moyens roulants. Au niveau des systèmes d'information et numérique, sa filiale STEF IT conçoit les solutions informatiques et numériques pour faciliter les métiers et optimiser les opérations et enfin, son modèle d'actionariat salarié, unique dans son secteur, lui confère la maîtrise de son capital et les latitudes nécessaires pour fixer une stratégie de long terme.

Le modèle d'affaires du Groupe est résumé dans l'infographie en introduction du rapport annuel.

Son modèle économique est celui d'un spécialiste du transport, de la logistique et du conditionnement

des produits agroalimentaires, sous température dirigée. Il repose sur une expertise ciblée qui lui permet de garantir à ses clients le respect de leurs produits dans la plus grande sécurité sanitaire, et leur disponibilité sur le continent européen.

Les activités du Groupe sont organisées en deux secteurs opérationnels : STEF France et STEF International. Pour les secteurs d'activité décrits, le Groupe prend en compte le chiffre d'affaires et la structure des coûts de chacun, conformément aux exigences de publication dans les états financiers au titre de la norme IFRS 8 (voir Annexes aux comptes consolidés du Groupe).

Hors négoce, l'International représente 45 % du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2025 (43 % en 2024).

### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL DU GROUPE PAR SECTEURS *(en millions d'€)*

	2024	2025	Variation %	À périmètre constant %
STEF France	2 397,8	2 458,5	2,5 %	2,6 %
STEF International	1 798,4	1 973,5	9,7 %	4,5 %
Autres (dont négoce)	604,5	687,3	13,7 %	13,7 %
<b>Total</b>	<b>4 800,7</b>	<b>5 119,5</b>	<b>6,6 %</b>	<b>4,7 %</b>
	2024	2025	Variation %	À périmètre constant %
Activités du groupe	4 213,0	4 447,1	5,56 %	3,4 %
Ventes réalisées pour compte de tiers	587,7	672,2	14,4 %	14,4 %
<b>Total</b>	<b>4 800,7</b>	<b>5 119,5</b>	<b>6,6 %</b>	<b>4,7 %</b>

46

La description de la Chaîne de valeur de STEF est résumée sous forme d'infographie dans la partie 1 « Partenaire du monde alimentaire ».

### 1.3.2 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES INTÉRESSÉES

STEF entretient un dialogue régulier avec chacune de ses parties prenantes. Le Groupe consulte et échange avec ses clients, ses salariés, ses actionnaires, ses prestataires et fournisseurs, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles, les acteurs au sein des territoires, pour construire et mener sa transformation en tenant compte des attentes de chacun. Les modalités de dialogue avec les parties prenantes sont propres à chaque catégorie.

- Leur retour est pris en compte par les instances de direction du Groupe pour la construction de plans de progrès, de nouvelles exigences et sert de fil conducteur en matière d'amélioration continue.

À titre d'exemple, les conclusions de l'enquête salariés menée en 2025, « STEF Voices », ont été partagées en Comité exécutif afin de prioriser les plans d'actions. Elles sont également diffusées dans les périmètres opérationnels pour une meilleure appropriation des plans de progrès. La synthèse a également été partagée en Conseil d'administration. Le même processus de partage en Comité exécutif est également suivi pour les enquêtes clients. Les éléments principaux issus des enquêtes auprès de nos parties prenantes constituent donc autant de données d'entrée qui alimentent notre processus d'actualisation de notre Plan Moyen Terme, tous les 5 ans.

Parties prenantes	Enjeux associés	Modalités de consultation et de dialogue avec les parties prenantes
Clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Proposer des solutions compétitives transport, logistique et conditionnement pour optimiser leur <i>supply chain</i>.</li> <li>– Respecter l'intégrité et la sécurité sanitaire de leurs produits.</li> <li>– Contribuer à l'atteinte de leurs engagements environnementaux grâce à des équipements, une flotte et à des modèles d'exploitation plus vertueux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Revues d'activité opérationnelle et commerciale.</li> <li>– Revues de Directions générales.</li> <li>– Enquêtes clients.</li> <li>– Clubs clients.</li> <li>– Co-construction de plans de progrès (opérationnels, RSE).</li> </ul>
Salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Développer les compétences et l'employabilité de chacun.</li> <li>– Développer une politique d'égalité des chances et de promotion interne, proposer des parcours de développement.</li> <li>– Préserver la santé et la sécurité des collaborateurs, assurer une qualité de vie au travail.</li> <li>– Motiver les salariés et les associer aux performances du Groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dialogue avec les instances représentatives du personnel.</li> <li>– Enquête interne auprès de tous les salariés.</li> <li>– Entretiens annuels de développement et entretiens professionnels.</li> <li>– Présentation annuelle de l'évolution du Groupe et du plan d'épargne entreprise.</li> </ul>
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Fournir aux actionnaires une information homogène et qualitative sur les activités, la stratégie et les perspectives du Groupe.</li> <li>– Proposer une politique de redistribution régulière et équilibrée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Assemblée générale annuelle.</li> <li>– Réunions du Conseil d'administration.</li> <li>– Publication financière réglementaire.</li> <li>– Réunions analystes financiers.</li> </ul>
Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Construire une relation partenariale durable avec les fournisseurs et les sous-traitants sur des bases équilibrées et éthiques.</li> <li>– Les accompagner dans leur transition environnementale en partageant l'expérience du Groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Enquête annuelle fournisseurs et sous-traitants</li> <li>– Revues d'affaires individualisées avec les fournisseurs stratégiques.</li> </ul>
Pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Partager les enjeux du monde du transport, de la logistique et du conditionnement afin d'éclairer la décision publique en la matière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Consultations dans le cadre des projets immobiliers.</li> <li>– Dialogue avec les décideurs dans leurs politiques d'aménagement du territoire.</li> </ul>
Organisations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Apporter l'expérience du Groupe et défendre les intérêts des acteurs de la profession.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dialogue accru dans les organisations professionnelles.</li> </ul>
Territoires et localités	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Participer au dynamisme, à la vie économique et au financement des territoires en accord avec les valeurs et les engagements du Groupe.</li> <li>– Partager les enjeux d'approvisionnement des populations en trouvant les solutions adaptées à chaque contexte en concertation.</li> <li>– Développer l'ancrage local.</li> <li>– Agir en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, notamment vis-à-vis des populations plus éloignées de l'emploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Consultations régulières des acteurs politiques et sociaux dans le cadre des projets de développement et de création d'emplois.</li> </ul>

**1.3.3 INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE**

Liste des IRO matériels détaillés et localisation dans la chaîne de valeur

Légende :

OP	Opérations propres	+	Impact positif	CT	Court Terme
CV	Chaîne de valeur	-	Impact négatif	MT	Moyen Terme
R	Risque	o	Opportunité	LT	Long terme

**Horizon temps des IRO**

**Incidences, risques et opportunités matériels (IRO)**

**OP CV**

Horizon temps des IRO	Incidence, risque ou opportunité	OP	CV
<b>E1 – Changement climatique</b>			
LT	<b>R</b> Coûts de mise en œuvre des plans d'adaptation au changement climatique et coûts générés par les impacts physiques du changement climatique sur les sites logistiques, sur les employés et sur la chaîne de valeur.	x	x
LT	<b>-</b> Émissions de GES dues aux activités de STEF et de sa chaîne de valeur (transport, agroalimentaire, etc.).		
MT	<b>R</b> Augmentation des charges opérationnelles liée aux taxes carbone ou taxes sur les véhicules polluants.	x	x
<b>E1 – Énergie</b>			
	<b>-</b> Consommation importante d'énergie et de carburant par les activités de STEF et de sa chaîne de valeur.		
LT	<b>R</b> Hausse des coûts liée à la dépendance aux ressources, notamment l'énergie pour le refroidissement des entrepôts et la réfrigération des camions, ainsi que le carburant et biocarburant pour les camions et aux risques de pénuries ou de hausse des tarifs.	x	x
<b>E2 – Pollution de l'air</b>			
MT	<b>-</b> Pollution de l'air générée par le transport routier et les installations frigorifiques.	x	x
<b>E3 – Utilisation de l'eau</b>			
LT	<b>-</b> Utilisation d'eau par STEF pour la production de froid et pour le lavage des véhicules. La consommation et le prélèvement d'eau sont importants sur la chaîne de valeur agroalimentaire.	x	x
<b>E4 – Artificialisation des sols</b>			
LT	<b>-</b> Changement d'usage des sols lors de la construction d'entrepôts et la déforestation pour l'élevage et l'agriculture dans la chaîne de valeur.	x	x
LT	<b>-</b> Imperméabilisation des sols générée par la construction d'entrepôts logistiques et d'infrastructures routières.	x	x
<b>E5 – Utilisation des ressources</b>			
LT	<b>-</b> Nombre et quantité importante de ressources entrantes (matériaux de construction, matières premières agricoles ou piscicoles, matières premières pour les véhicules électriques, etc.) consommées par les activités de la chaîne de valeur de STEF.		
MT	<b>R</b> Fluctuation des prix des matières premières nécessaires pour les activités immobilières de STEF.	x	x
LT	<b>-</b> Génération de déchets à fort impact environnemental, incluant les panneaux isolants.	x	x
<b>S1 – Conditions de travail</b>			
LT	<b>+</b> Activité du Groupe uniquement en Europe et respect des salaires minimaux dans l'ensemble des géographies du Groupe. Définition des rémunérations en cohérence avec les pratiques locales.	x	
LT	<b>-</b> Recours à un grand nombre d'intérimaires, malgré la politique existante pour réduire le recours à ce type de contrats.	x	
MT	<b>-</b> Temps de travail important (heures supplémentaires) et peu flexible pour les salariés dans la logistique et le transport.		
LT	<b>+</b> Activité du groupe uniquement en Europe dans des géographies disposant de législations relatives au temps de travail.	x	

Horizon  
temps  
des IRO

Incidences, risques et opportunités matériels (IRO)

OP CV

MT	<p>⊖ Impact négatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle lié aux contraintes des activités logistique et transport routier (déplacements, horaires décalés, pics d'activité à certaines périodes).</p>	x	
	S1 – Santé et Sécurité		
MT	<p>⊖ Impact négatif lié aux contraintes des tâches effectuées pouvant engendrer des troubles musculosquelettiques ou des risques psychosociaux, ainsi qu'au risque d'accident de travail intrinsèque aux secteurs routier et logistique.</p>	x	
LT	<p>⊕ Maintien d'un environnement de travail qui protège la santé et la sécurité de tous via des formations et procédures partagées avec les salariés et la mise en place d'actions et de programmes pour améliorer les environnements et les conditions de travail (Comité dédié en France, Partenariat avec le Réseau des CARSAT et la CRAMIF, rénovation de sites, etc.)</p>	x	
	S1 – Climat social		
LT	<p>⊕ Activités de STEF uniquement en Europe avec existence d'un Comité européen et d'un Comité Groupe, ainsi que de comités spécifiques (Comité Transport, Comité logistique) en complément des dispositifs légaux.</p>	x	
LT	<p>⊕ Respect des libertés syndicales dans l'ensemble des géographies du Groupe et application de la convention collective « Transports routiers et activités auxiliaires du transport » à l'ensemble des salariés.</p>	x	
LT	<p>⊕ Respect du rôle et des responsabilités des partenaires sociaux et engagement du groupe STEF à communiquer et négocier ouvertement avec eux sur les questions d'intérêt collectif.</p>	x	
	S1 – Formation et développement des compétences		
MT	<p>⊖ Accès aux formations insuffisant pour certains types de salariés (intérimaires notamment).</p>		
LT	<p>⊕ Développement des compétences des salariés grâce à la politique de formation qui intègre les enjeux métiers, managériaux et sociétaux.</p>	x	
	S1 – Égalité professionnelle		
MT	<p>⊖ Difficulté à attirer les profils féminins et jeunes intrinsèque au secteur de la logistique et du transport routier.</p>	x	
MT	<p>⊖ Secteur d'activité peu féminisé, dans lequel des cas de sexisme et de harcèlement peuvent être présents.</p>	x	
MT	<p>⊖ Secteur d'activité peu féminisé, ce qui peut conduire à une représentation insuffisante des femmes dans les postes à responsabilité du groupe.</p>	x	
MT	<p>⊖ Emploi insuffisant des personnes handicapées dans certaines géographies.</p>	x	
	S2 – Conditions d'emploi responsables dans la chaîne de valeur		
LT	<p>⊖ Impact négatif possible dans la chaîne de valeur sur le respect des salaires décents.</p>		x
LT	<p>⊖ Recours régulier aux intérimaires dans la chaîne de valeur de STEF.</p>		x
LT	<p>⊖ Temps de travail peu flexible et horaires contraignants pour les salariés de la chaîne de valeur.</p>		x
LT	<p>⊖ Effectif des entreprises du secteur du transport et de la logistique peu féminisé, résultant en une représentation insuffisante des femmes dans les postes à responsabilité.</p>		x
	S2 – Santé et sécurité dans la chaîne de valeur		
LT	<p>⊖ Risque d'accident de travail intrinsèque au secteur de la logistique et du transport routier chez les sous-traitants de STEF.</p>		x
	S3 – Impacts sur les collectivités		
MT	<p>⊖ Incidences négatives pour la population locale générées par l'implantation des infrastructures logistiques et transport nécessaires à l'activité de STEF (usage des terres, sécurité...).</p>		
MT	<p>Ⓡ Risque de limite au développement d'activités de STEF dans certaines zones et l'accès des transporteurs à certaines zones.</p>	x	x
CT	<p>⊕ Création d'emploi et dynamisation des territoires engendrés par l'implantation locale des activités de STEF.</p>	x	x

Horizon temps des IRO	Incidences, risques et opportunités matériels (IRO)	OP	CV
S4 – Santé et sécurité des consommateurs finaux			
LT	⊖ Conséquences sur la santé du consommateur final en cas de rupture de la chaîne du froid.		
LT	Ⓡ Risque réputationnel et financier en cas de rupture de la chaîne du froid.	x	x
G1 – Culture d'entreprise			
CT	⊕ Promotion des règles de bonne conduite des affaires et des critères RSE dans le Groupe et chez les fournisseurs et sous-traitants de STEF.	x	x
G1 – Gestion des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants			
	⊖ Impact négatif pour les sous-traitants de STEF en cas de délais de paiement non respectés.		
CT	Ⓡ Risque de réputation pour STEF pouvant entraîner des ruptures de contrats clients ou des opportunités manquées du fait du non-respect des délais de paiement.		x
CT	Ⓡ Risque de non-acquittement, par un sous-traitant ou fournisseur, de ses obligations fiscales vis-à-vis de l'administration qui peut se retourner vers le donneur d'ordre.	x	
CT			x

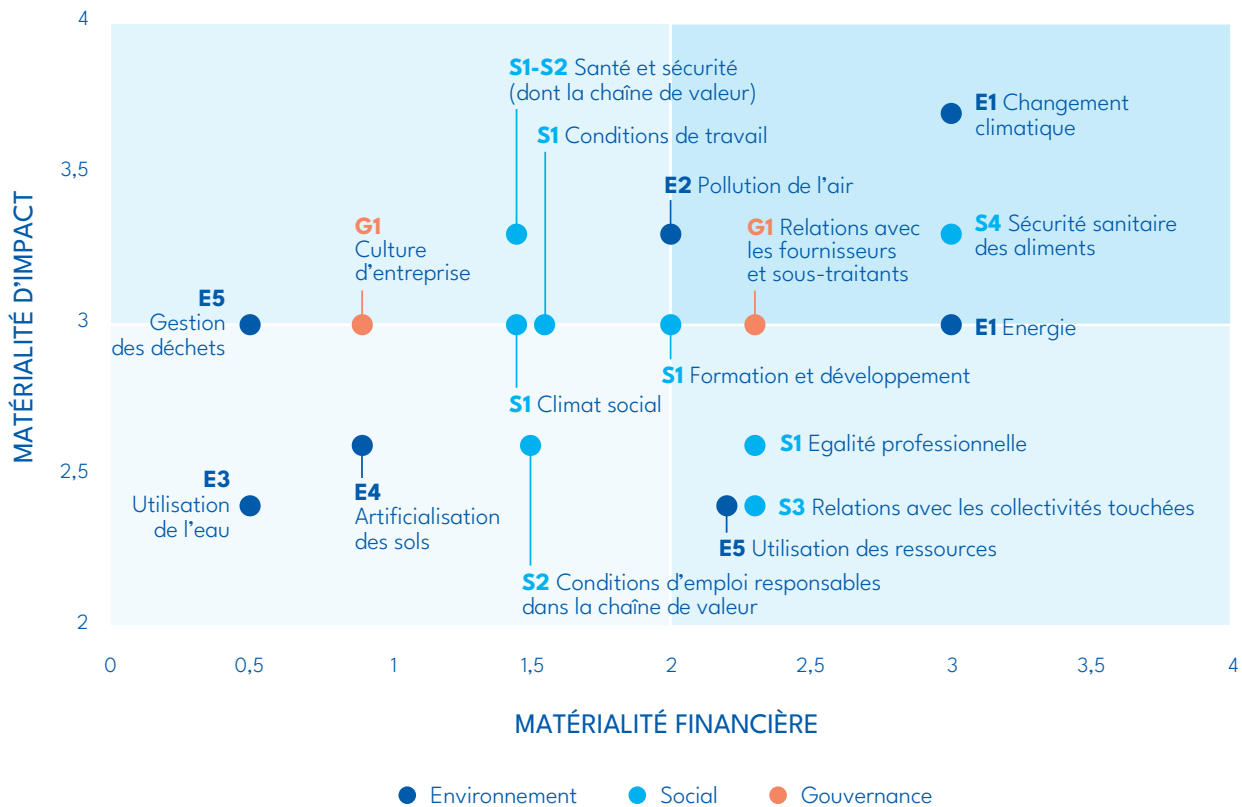
Les IRO sont repris plus en détail dans chaque paragraphe/ESRS afin de comprendre l'incidence de chaque IRO sur l'environnement, la population et/ou sur STEF, et comment STEF prévoit d'agir en conséquence.

S'agissant de la deuxième année de publication du rapport de durabilité, la référence de DMA n'a pas évolué, à l'exception du 3<sup>e</sup> risque intégré dans la rubrique G1.

– Gestion des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

Pour 2025, tous les IRO identifiés par STEF sont couverts par les ESRS.

La matrice ci-dessous présente, par souci de lisibilité, des IRO regroupés.



## 1.4 Gestion des incidences, des risques et des opportunités

### 1.4.1 DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS IMPORTANTS

En réponse aux nouvelles exigences de reporting de durabilité, imposées par la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), STEF a renouvelé en 2024 son approche d'analyse de matérialité en utilisant pour la première fois la méthodologie de double matérialité.

Cette approche repose sur deux dimensions :

- La matérialité d'impact, qui se réfère aux incidences négatives ou positives de STEF sur les personnes et l'environnement, au sein de ses opérations propres ou tout au long de sa chaîne de valeur ;
- La matérialité financière, qui se réfère aux risques ou aux opportunités ayant une incidence sur les flux de trésorerie, le développement et la performance financière.

STEF s'engage à réaliser une révision exhaustive de cette analyse tous les trois ans, ou plus fréquemment en cas d'événements majeurs (tels que des enjeux géopolitiques significatifs), ou de changements substantiels susceptibles d'influencer les résultats de l'analyse (comme des modifications des activités ou de la structure de la chaîne de valeur). Dans de telles circonstances, une révision immédiate est effectuée sur la proposition du Comité RSE.

### Identification des enjeux importants

Pour identifier les enjeux matériels de STEF, le Groupe s'est appuyé dans un premier temps sur les enjeux de durabilité centralisés et énoncés dans la norme ESRS 1 (AR16), qui répertorie les thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes ESG alignés avec les normes thématiques. Cette liste initiale a été complétée par une analyse des cadres sectoriels de référence, tels que la SASB, par un *benchmark* des pratiques d'autres acteurs de marché de la logistique du froid, ainsi que par les résultats de la précédente analyse de matérialité préexistante de STEF. L'analyse de double matérialité s'est également appuyée sur des documents existants au niveau du Groupe, notamment sa cartographie des risques, les résultats de son devoir de vigilance, l'analyse des parties prenantes et celles du modèle d'affaires et des activités de l'entreprise. Cette analyse a été réalisée de manière exhaustive, couvrant l'ensemble des dépendances, du périmètre géographique et opérationnel de STEF, sans exclusion. Elle s'applique non seulement aux opérations internes de l'entreprise, mais également à l'ensemble de sa chaîne de valeur, tant amont qu'aval.

L'identification des enjeux a été effectuée à court terme (moins d'un an), à moyen terme (entre un et cinq ans) et à long terme (plus de cinq ans).

Ces périodes correspondent aux descriptions de la norme ESRS 1 et sont alignées avec les horizons temporels utilisés par STEF dans le cadre de ses analyses de risques Groupe.

### Évaluation des enjeux importants

STEF a considéré un enjeu de durabilité comme important s'il était significatif du point de vue de la matérialité d'impact, de la matérialité financière, ou des deux à la fois. L'analyse a été réalisée en évaluant les enjeux bruts, sans tenir compte des mesures d'atténuation existantes.

#### 1. Évaluation de la matérialité d'impact des enjeux identifiés

Les incidences ont été évaluées selon les critères définis par les ESRS, à savoir : la gravité (sur la base des facteurs cumulatifs suivants : ampleur, étendue, caractère irrémédiable), et la probabilité d'occurrence. En tenant compte des quatre critères, notés de 1 à 4, la matérialité de l'impact de chaque IRO identifié a été évaluée à partir des échelles correspondantes, puis les résultats ont été combinés pour déterminer le risque brut. Un impact est considéré comme « matériel » lorsqu'il dépasse la note combinée de 2.

#### 2. Évaluation de la matérialité financière des enjeux identifiés

La matérialité des risques et opportunités a été évaluée en considérant l'ampleur des effets financiers hypothétiques et leur probabilité d'occurrence sur une échelle de 1 à 4, telle que définie par les ESRS. Un risque ou une opportunité est considéré comme « matériel » lorsqu'il dépasse la note consolidée de 2.

#### 3. Évaluation des enjeux

Une pré-notation interne des impacts, des risques et des opportunités a été réalisée avec le soutien d'un cabinet spécialisé. Cette évaluation préliminaire a été revue et ajustée lors d'ateliers conduits avec les représentants des fonctions clés du Groupe (Directions Développement durable, Ressources Humaines, Responsabilité Sociale, Achats, Finance, RSE, Métiers et sous-traitance Transport, Secrétariat Général) et validée définitivement en Comité d'audit en 2024. Les résultats ont permis de confirmer l'alignement des enjeux matériels avec la feuille de route stratégique de STEF.

Au total, 42 enjeux ont été identifiés, dont 34 incidences – positives (9) et négatives (25) – et 8 risques, dont les résultats sont présentés en rubrique 1.3.3.

### Intégration dans le processus global de gestion des risques de STEF et contrôles internes

La revue des risques par la Direction des assurances et l'audit interne, bien que principalement financière, incluait aussi les sujets ESG notamment en lien avec le climat, sans outil d'évaluation dédié. À titre d'exemple, le plan d'actions environnemental « MOVING GREEN », témoignant ainsi de la prise en compte des enjeux ESG dans les processus décisionnels du Groupe, a été mis en place sur la base de cette première grille de matérialité.

Des audits internes ont lieu régulièrement. Ils couvrent les sujets ESG majeurs. Leurs résultats sont présentés au Comité d'audit et au Comex, à une fréquence de trois à cinq fois par an. Par ailleurs, le plan d'audit annuel est validé par le Comité exécutif avant d'être présenté au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Les recommandations du Comité d'audit font l'objet d'un suivi spécifique (taux de réalisation des recommandations).

Avec l'introduction de la CSRD, les résultats de l'analyse de double matérialité sont intégrés au processus global d'analyse des risques. Cette analyse a élargi le champ d'intervention du management, du Conseil d'administration et du Comité d'audit aux impacts et aux risques ESG.

C'est notamment grâce à cette dynamique qu'un Comité interne RSE a été mis en place en 2024, rassemblant les différents contributeurs autour de l'analyse de double matérialité, ainsi que la Direction de la Communication, et répartissant l'identification et la responsabilité des risques entre toutes les fonctions de l'entreprise. Les plans d'audit annuels incluent désormais ces nouveaux risques, dont le Comité interne RSE aura la charge du suivi et du pilotage à fréquence mensuelle.

#### 1.4.2 EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR LA DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

La liste des obligations de publication (DR) couvertes par l'entreprise figure en annexe 2.

# Environnement



## Identification des Impacts, Risques et Opportunités sur les ESRS Environnementaux :

Préalablement à l'analyse de double matérialité réalisée en 2024, le Groupe était déjà engagé dans une démarche environnementale basée sur une analyse de matérialité dont la dernière mise à jour a été réalisée en 2021. Celle-ci intégrait plusieurs critères :

- La réalisation d'un benchmark sectoriel ;
- La consultation des parties prenantes internes (par des questionnaires et entretiens) ;
- La consultation des parties prenantes externes.

Si l'analyse de matérialité réalisée en 2021 n'a pas été menée à l'échelle de chaque site, celle-ci s'est toutefois appuyée sur le travail réalisé régulièrement sur chacun des sites du Groupe, et à chaque projet de construction et / ou de rénovation immobilière des sites STEF.

### Benchmark sectoriel

En amont de la consultation des parties prenantes internes et externes, un benchmark sectoriel des entreprises évoluant dans le secteur d'activité du Groupe et de secteurs d'activités connexes a été réalisé. Il a permis d'identifier, en complément des enjeux plus transversaux et communs à l'ensemble des secteurs d'activité (santé/sécurité au travail, préservation des ressources naturelles, ou politique d'achats responsables), les enjeux RSE spécifiques au secteur d'activité du transport et de la logistique sous température dirigée. Ce benchmark a été réalisé à partir de l'étude des pratiques et enjeux RSE de 9 principaux concurrents en termes de cible, d'activité, de taille. En complément, l'étude des enjeux environnementaux sectoriels a également pris en compte le Référentiel de responsabilité sociétale des entreprises en logistique, réalisé dans le cadre des travaux liés à la stratégie « France logistique 2025 », piloté par la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) française et conduit avec l'ensemble des parties prenantes de la filière logistique.

### Consultation des parties prenantes internes

Avec le concours de la Direction développement durable, un échantillonnage portant sur plusieurs dizaines de collaborateurs par BU a été dressé ; les questionnaires ont été envoyés par mail et/ou distribués en version papier, et ont permis de collecter 410 réponses de collaborateurs et collaboratrices. Dans le même temps, des membres du COPIL Développement Durable, des référents Développement Durable, ainsi que des administrateurs, ont été sollicités pour des échanges par téléphone (16 entretiens menés).

### Consultation des parties prenantes externes

Les parties prenantes externes ont quant à elles été consultées sur la base d'échanges téléphoniques, et également de questionnaires. Au total 20 interviews ont été menés et une vingtaine de parties prenantes externes ont répondu au questionnaire :

- Clients (10 entretiens, 19 réponses au questionnaire)
- Collectivités territoriales (3 entretiens),
- Fournisseurs (3 entretiens)
- Organisations professionnelles (2 entretiens)
- Organismes financiers (2 entretiens)

### Matrice de matérialité

La matrice de matérialité (version 2021) des enjeux environnementaux du Groupe reflète les résultats des différentes consultations et fait ressortir les enjeux environnementaux suivants :

- Qualité de l'air
- Empreinte Carbone

Cette analyse a servi de base pour la réalisation, plus poussée, de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 (cf. § dédié).

En ce qui concerne l'ESRS E1 – Changement climatique, cette analyse de matérialité a été complétée pour élaborer la démarche climat du Groupe en tenant compte :

- Du contexte européen et objectifs de neutralité carbone en 2050 (Accord de Paris) ;
- De l'empreinte carbone du Groupe et son évolution sur les années précédentes ;
- Des moyens existants et à venir pour réduire l'empreinte carbone des activités de transport et logistique sous température dirigée.

# 1. Changement climatique et Énergie (ESRS E1)

## 1.1 Stratégie

### 1.1.1 PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dès 2020, le Groupe a élaboré et engagé le déploiement de sa stratégie climat en tenant compte :

- Des objectifs mondiaux (Accord de Paris) et européens (Green Deal) ;
- De l'évolution future de ses activités ;
- Des moyens techniques, humains et organisationnels disponibles ;
- Des attentes des parties prenantes internes et externes.

L'ensemble des experts du Groupe a collaboré à ce travail, notamment la Direction Développement durable, la Direction technique véhicules, la Direction immobilière et la Direction des ressources techniques.

Si cette stratégie ne constitue pas un plan de transition au sens de la CSRD, elle représente la base de travail qui mobilise l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs en vue de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

### 1.1.2 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Les objectifs de la stratégie climat sont intégrés dans la politique commerciale du Groupe (formation des équipes commerciales et développement de solutions alternatives adaptées aux besoins des clients) ainsi que dans la planification des ressources financières nécessaires à leur atteinte (notamment pour l'achat de véhicules alternatifs et investissements dans des moyens d'autoproduction d'énergie renouvelable).

## 1.2 Gestion des impacts, des risques et des opportunités

L'analyse de double matérialité (voir chapitre dédié dans ESRS 2) a fait apparaître deux impacts négatifs, cinq risques et aucune opportunité matériels pour les activités du Groupe et sa chaîne de valeur :

Impacts négatifs :

- Atténuation du changement climatique :
  - Émissions de GES dues aux activités de STEF et de sa chaîne de valeur (transport, agroalimentaire, etc.) ;
- Consommation d'énergie :
  - Les activités de STEF et de sa chaîne de valeur nécessitent une quantité importante d'énergie et de carburant ;

Risques :

- Atténuation du changement climatique :
  - Taxes Carbone ou taxes sur les véhicules polluants : augmentation des charges opérationnelles,
  - Incapacité des sous-traitants à s'aligner sur les ambitions de STEF en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (impossibilité de remplacer les camions thermiques par des camions électriques) ;
- Consommation d'énergie :
  - Dépendances aux ressources énergétiques (électricité pour le refroidissement dans les entrepôts logistiques et pour la réfrigération des camions de transport ; carburant et biocarburants pour les véhicules) générant des risques de pénuries, ou d'augmentation des tarifs ;
- Adaptation au changement climatique :
  - Impacts physiques du changement climatique sur les sites logistiques, sur les employés et sur la chaîne de valeur qui peuvent générer des coûts supplémentaires,
  - Coûts de mise en œuvre du plan d'adaptation.

### 1.2.1 POLITIQUES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ADAPTATION À CELUI-CI ET À L'ÉNERGIE

L'analyse de double matérialité a identifié que les activités du Groupe ont un impact sur le changement climatique du fait des émissions de gaz à effet de serre (GES). Celles-ci proviennent de deux sources principales :

- Les véhicules du fait de l'utilisation de carburants fossiles pour la mobilité, de carburants fossiles et de fluides frigorigènes fluorés pour la production de froid embarquée ;
- Les bâtiments du fait de la consommation d'électricité et de l'utilisation de fluides frigorigènes fluorés pour la production de froid.

Si le Groupe ne dispose pas encore d'une politique climat et énergie répondant à toutes les exigences de la CSRD, la démarche Climat du Groupe, appelée « MOVING GREEN », traduit son ambition de faire face aux enjeux climatiques en contribuant à l'atteinte de la neutralité carbone européenne en 2050. Elle inclut les engagements énergétiques du Groupe en tant que moyens d'action pour atteindre ses objectifs de réduction d'émissions de GES et s'appuie sur une organisation dédiée qui bénéficie du soutien des instances dirigeantes du Groupe et se concentre autour de quatre grands objectifs :

- La réduction des émissions de GES des véhicules STEF ;
- La décarbonation de l'électricité consommée dans ses bâtiments ;
- La réduction de l'empreinte carbone de ses activités transport sous-traitées ;

- L'implication de l'ensemble des équipes.

La démarche Groupe s'applique à l'ensemble du périmètre géographique et est pilotée par la Direction Développement durable et la surveillance du Comité exécutif et du Conseil d'administration une fois par an. Elle est déclinée sur l'ensemble des périmètres opérationnels et des fonctions supports grâce à des feuilles de route dédiées et avec l'appui d'un réseau de 20 référents Développement durable. L'intégration de la chaîne de valeur est réalisée, en amont, par un accompagnement spécifique en fonction des besoins des clients, et en aval, par un plan d'accompagnement des partenaires sous-traitants pour la réduction de leurs émissions de GES.

Les engagements ainsi que les résultats annuels sont disponibles sur le site Internet du Groupe. Ces engagements ne couvrent pas à date l'aspect « adaptation au changement climatique ».

En 2025, un critère lié aux réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> a été mis en place sur la rémunération à moyen terme de certains managers (cf. ESRS 2 paragraphe 1.2.3). Aucune rémunération variable court-terme ni prix interne du carbone n'a été mise en place au sein du Groupe : pour autant une réflexion de fond est entamée sur le sujet et continuera en 2026.

En 2025, le Groupe a engagé un travail de révision des objectifs d'atténuation du changement climatique qui se poursuivra en 2026. Dans les années à venir la politique Climat sera en effet retravaillée pour intégrer la dimension « adaptation » et répondre aux différentes exigences de la CSRD (cibles, actions et KPI).

Le travail fait dans le cadre de l'adaptation aux risques physiques du changement climatique est mentionné dans la note taxinomique (cf. note taxinomie §6). Le travail d'adaptation aux risques de transition du changement climatique n'a pas été réalisé à date.

## 1.3 Énergie

### 1.3.1 ACTIONS ET RESSOURCES EN RAPPORT AVEC LA DÉMARCHE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'ÉNERGIE

En réponse à l'impact et au risque liés à la consommation d'énergie, STEF a mis en place un programme d'actions ambitieux sur son périmètre propre (hors chaîne de valeur) afin de réduire ses consommations.

Qu'il s'agisse des énergies utilisées dans les véhicules ou d'électricité dans les entrepôts, la maîtrise de la consommation est un enjeu prioritaire : la réduction de ces consommations a en effet un impact direct sur les émissions de GES du Groupe et donc sur la réduction de son impact sur le changement climatique. La mise en place d'un Système de management de l'énergie (SME) certifié ISO 50 001 depuis plus de 10 ans en France a permis de réduire les consommations :

- De 10 % pour les carburants (en litres consommés/kilomètre parcouru) ;
- De 20 % pour l'électricité en cinq ans (en kWh consommés/tonne de marchandise passée à quai).

Ce dispositif met en œuvre différents leviers d'amélioration :

- Des diagnostics énergétiques des installations de production de froid avec proposition d'actions correctives ;
- Des renouvellements réguliers des matériels (véhicules et installations de froid) permettant de bénéficier des meilleures techniques disponibles en matière d'efficacité énergétique ;
- Du pilotage des installations de production de froid par l'intelligence artificielle ;
- Des formations sur les comportements à adopter au quotidien ;
- Des suivis d'indicateurs de performance énergétique et de comportement de conduite.

L'extension de ce SME aux autres pays d'implantation du Groupe dans les années à venir devrait permettre d'opérer des réductions significatives.

### 1.3.2 MÉTRIQUES ET CIBLES CONCERNANT L'ÉNERGIE

#### Cibles

À date seul le périmètre France dispose d'objectifs concernant l'énergie, à travers la certification ISO 50 001. Cet objectif comporte 2 composantes : une sur la consommation de carburant par les véhicules et l'autre sur la performance énergétique des bâtiments.

Ces cibles sont les suivantes :

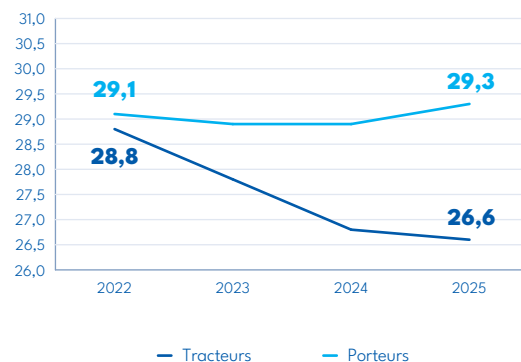
Véhicules : Réduire la consommation en litres aux cent kilomètres de carburant de notre parc de tracteurs de 3 % en cumulé soit 1 % en moyenne par an.

Bâtiments : Améliorer la performance énergétique de notre parc immobilier de 6 % en cumulé, soit 2 % en moyenne par an.

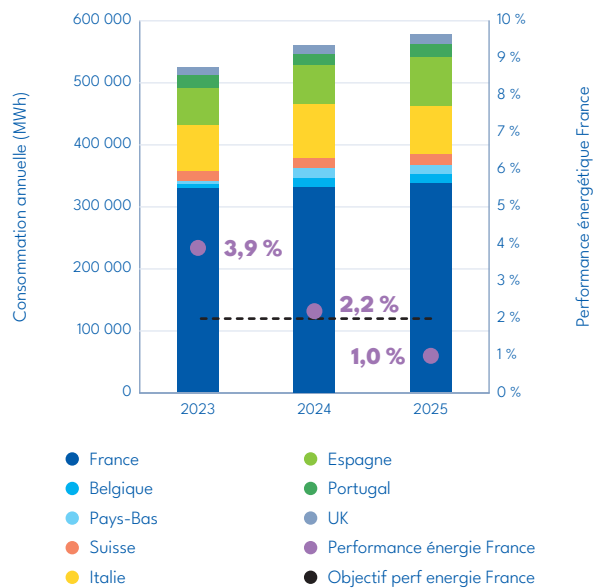
À partir de 2026, ces objectifs passent respectivement à 3 % sur 3 ans pour les véhicules tracteurs (au diesel et au B100) et à 4,5 % sur 3 ans pour les bâtiments.

#### Résultats

### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE GAZOLE DES VÉHICULES STEF FRANCE PARC PROPRE (L/100 km)



## CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ GROUPE (MWh) ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (France)



L'indicateur « Performance énergétique » mesure les économies d'électricité réalisées sur chaque site français par rapport à une consommation théorique calculée selon différents critères (données météorologiques et prévisions d'activité notamment).



# 8,1 millions d'€

En 2025 les dépenses engagées par le Groupe pour optimiser ses consommations d'électricité se montent à 8,1 millions d'€.

### 1.3.3 CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

Le Groupe consomme principalement :

- Du gazole B7 pour la mobilité de sa flotte de véhicules et du gazole non routier pour la production de froid dans les véhicules, tous deux issus du pétrole ;
- Du gaz naturel pour produire de l'électricité en trigénération en Italie et pour les immeubles de bureaux. L'électricité consommée à la suite de la production en Italie ne sera pas comptée dans les consommations d'électricité du Groupe STEF.

Le Groupe STEF ne consomme pas d'autre énergie fossile et n'utilise pas d'énergie provenant du charbon.

Afin de quantifier l'électricité consommée à partir de sources fossiles, la quantité d'électricité achetée par pays est multipliée par le pourcentage de l'électricité provenant de sources fossiles produites dans ces pays. Les pourcentages de production d'électricité par pays avec segmentation fossile/renouvelable/nucléaire sont présentés ci-dessous.

Afin de quantifier l'électricité consommée à partir de moyens de production nucléaires, la quantité d'électricité achetée par pays est multipliée par le pourcentage d'électricité provenant du nucléaire produit dans ces pays. Les pourcentages de production d'électricité par pays avec segmentation fossile/renouvelable/nucléaire sont présentés ci-dessous.

Le Groupe consomme trois types de combustibles provenant de sources renouvelables : le B100, le BioGNC et le HVO.

Pour quantifier l'électricité consommée à partir des moyens de production renouvelables, la quantité d'électricité achetée est multipliée par le pourcentage d'électricité provenant du renouvelable produit dans ce pays. Les pourcentages de production d'électricité par pays avec segmentation fossile/renouvelable/nucléaire figurent ci-dessous. Le Groupe STEF produit une partie de l'électricité consommée et achète des certificats de garantie d'origine couvrant une partie de l'électricité issue du réseau des pays. Ces deux sources sont incluses dans cet indicateur.

## DATAPoint ESRS E1-5

Consommation d'énergie et mix	2024	2025
1. Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	-	-
2. Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	933 740	996 401
3. Consommation de combustible provenant du gaz naturel	492	2 548
4. Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	-	-
5. Consommations d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	86 951	68 928
<b>6. Consommation totale d'énergie fossile (1 + 2 + 3 + 4 + 5)</b>	<b>1 021 182</b>	<b>1 067 877</b>
Part des sources fossiles dans la consommation totale du Groupe (en %)	60 %	55 %
<b>7. Consommation totale d'énergie provenant de sources nucléaires</b>	<b>228 452</b>	<b>222 218</b>
Part de la consommation provenant d'énergie nucléaire dans la consommation totale d'énergie (en %)	13 %	11 %
8. Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.).	211 563	301 907
9. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	204 113	286 344
10. Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	41 601	67 373
<b>11. Consommation totale d'énergie renouvelable (8 + 9 + 10)</b>	<b>457 277</b>	<b>655 624</b>
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	27 %	34 %
<b>Consommation totale d'énergie (6 + 7 + 11)</b>	<b>1 706 912</b>	<b>1 945 719</b>

58

Intensité énergétique par CA	2024	2025	Évolution
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans les secteurs à fort impact climatique par produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (en MWh/€ CA)	0,000375	0,000380	1,3 %

Le secteur à fort impact sur le climat concerné est *Other transportation support activities*, présent dans la section H de la *Commission Delegated Regulation (EU) 2022/1288*.

Le Groupe ne produit pas d'énergie non renouvelable.

## 1.4 Climat

### 1.4.1 ACTIONS ET RESSOURCES EN RAPPORT AVEC LA DÉMARCHE EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe a structuré son action selon deux axes principaux pour lesquels il décline plusieurs plans d'actions sur l'ensemble de son périmètre géographique. L'impact de chacune de ces actions est difficilement mesurable individuellement : l'analyse des résultats permet toutefois pour certaines de dégager des résultats tangibles. C'est ce qui est présenté ci-dessous à travers différents axes qui contribuent tous à réduire l'impact des activités du Groupe sur le changement climatique. Les actions relatives à l'adaptation au changement climatique sont également précisées.

#### Décarbonation des énergies utilisées

En réponse à l'impact « émission de GES » et au risque d'augmentation des coûts lié à la taxation du carbone et/ou des véhicules émetteurs de GES, STEF travaille à décarboner les énergies utilisées à la fois pour les véhicules et les bâtiments sur un périmètre Groupe. Cette décarbonation contribue directement à l'abaissement des émissions de GES du Groupe et donc à la diminution de son impact sur le changement climatique.

#### Véhicules : les biocarburants comme énergie de transition

Le Groupe a choisi de privilégier les énergies bas-carbone disponibles et de diversifier son mix énergétique en s'adaptant aux contextes locaux.

- **Biodiesel B100 français (Oleo100)** : directement compatible avec la technologie des moteurs thermiques classiques, ce carburant, issu de coproduits de la culture du colza sur le sol français, permet de réduire de 60 % les émissions de GES par rapport au gasoil. À terme, 30 % de la flotte de véhicules du Groupe seront alimentés avec celui-ci.
- **Biodiesel HVO** : le HVO (*Hydrogenated Vegetable Oils*) est issu de différentes matières permettant d'atteindre une réduction de GES allant de 60 à 90 % par rapport au diesel.
- **Biogaz** : issu de la valorisation des biodéchets (déchets agricoles, boues de stations d'épuration et résidus alimentaires) par méthanisation, ce carburant permet de réduire les émissions de GES de 80 % et le bruit de 50 % par rapport à un moteur diesel.
- **Véhicules électriques** : le Groupe travaille avec les constructeurs pour rendre ces véhicules compatibles avec ses contraintes d'exploitation spécifiques. Une première étape expérimentale de mise en exploitation d'une trentaine de véhicules 100 % électriques permettra au Groupe d'évaluer les adaptations techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour accompagner cette transition à plus grande échelle.

#### Bâtiments : développement des énergies renouvelables

Le Groupe a choisi de développer l'autoproduction d'énergie sur ses sites par l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur ses bâtiments existants et ses bâtiments neufs. Ces centrales solaires sont combinées avec un parc éolien dont le rythme de production est complémentaire à celui des centrales photovoltaïques.

Le Groupe n'a pas réalisé d'évaluation qualitative des émissions de GES verrouillées potentielles.

#### L'adaptation au changement climatique

Afin de répondre aux risques liés aux impacts physiques du changement climatique sur les sites logistiques, sur les employés et sur la chaîne de valeur qui peuvent générer des coûts supplémentaires et aux coûts de mise en œuvre du plan d'adaptation, le Groupe a mis en place un certain nombre d'actions.

Des actions d'adaptation sont déjà mises en œuvre concernant la production de froid des véhicules et des bâtiments :

- Véhicules
  - Surdimensionnement des puissances des groupes frigorifiques par rapport au besoin de production de froid afin de toujours disposer d'une puissance de production de froid maximale,
  - Mise en place de portes coulissantes rapides sur l'arrière des véhicules pour minimiser le temps d'ouverture lors des opérations de livraison/ramasse chez les clients,
  - Augmentation de la fréquence des opérations de maintenance préventive des groupes frigorifiques (6 mois au lieu de 12) pour garantir leur bon fonctionnement y compris en période estivale,
  - Augmentation des coefficients d'isolation des nouvelles caisses frigorifiques des semis remorques depuis 2024 (gain de 5 à 10 %),
  - Mise en place d'évaporateurs de grande taille à l'arrière des semi-remorques dans les pays et zones les plus exposés aux grosses chaleurs (Espagne et Portugal) ;
- Bâtiments
  - Procédure et règles de prévention en anticipation des périodes de chaleur,
  - Rehausse de la température maximale supportable par les équipements frigorifiques dans les cahiers des charges des projets immobiliers (température extrême moyenne : passage de 35°C à 40°C, température extrême instantanée : passage de 38°C à 45°C),
  - Définition de mesures à prendre sur les sites exposés à des restrictions de consommation d'eau en période de sécheresse,
  - Mise en place de dispositifs d'infiltration des eaux pluviales sur les sites exposés aux risques d'inondation (parking VL notamment), en fonction des contraintes locales.

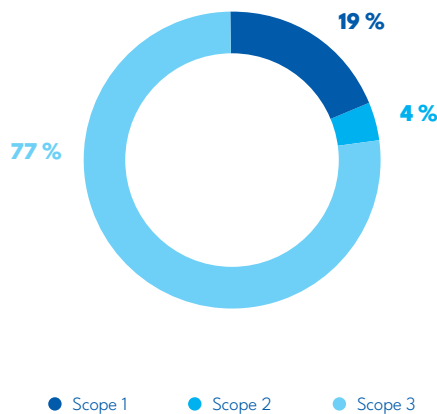
Une étude de vulnérabilité aux risques physiques du changement climatique a été menée en 2024. En 2025, ses résultats ont fait l'objet d'une analyse qui a permis de définir une méthodologie pour la construction du plan de résilience dont les premières actions (audits de sites) seront menées en 2026.

Les actions en lien avec l'adaptation aux risques de transition du changement climatique n'ont pas été réalisées et seront définies dans les années à venir.

#### 1.4.2 MÉTRIQUES ET CIBLES

Lancée en 2021, la démarche Climat du Groupe est déclinée sur l'ensemble des entités opérationnelles et fonctions supports du Groupe. Les périmètres issus de croissance externe sont intégrés au fur et à mesure dans cette démarche en fonction de leur impact et de leur degré de maturité sur le sujet.

### RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES 2025 (t CO<sub>2</sub>e)



60

#### Cibles

Les objectifs de la démarche MOVING GREEN constituent les cibles fixées dans le cadre de la politique d'atténuation du changement climatique du Groupe. Dans ces objectifs, seul le premier répond aux exigences de la CSRD au regard de l'Impact sur l'atténuation du changement climatique « émissions de GES dues aux activités de STEF ». Ces objectifs ont été validés en 2021 par le Conseil d'administration et le Comité exécutif, à qui est proposée une présentation annuelle des avancées. Ils seront actualisés dans les années à venir, en tenant compte des exigences de la CSRD.

Ces objectifs ne sont pas totalement alignés avec les accords de Paris pour différentes raisons :

- les prévisions de croissance organique des activités transport et logistique ne sont pas encore chiffrables avec précision à échéance 2030 ;
- le Groupe fait le choix de prendre des engagements réalistes et atteignables plutôt que des engagements alignés mais irréalistes.

#### Scope 1 :

Réduire de 30 % les émissions de GES des véhicules en 2030 (en CO<sub>2</sub>e/t.km, année de référence 2019).

Le Groupe a choisi de retenir un objectif en valeur relative uniquement (pas d'objectif en valeur absolue à date) et qui exclue sa chaîne de valeur dans l'optique de disposer d'un objectif atteignable avec les technologies disponibles à date, sur un périmètre dont il a la pleine maîtrise.

L'écart à la trajectoire compatible avec les accords de Paris (- 45 %) est de 15 %. Cet écart pourra potentiellement être réduit dans les années à venir en fonction de la disponibilité des technologies de décarbonation du transport, de leur coût et des partenariats créés avec les clients du Groupe.

Cet objectif est fixé sur la catégorie « 1.2 - Sources mobiles d'émission » du GHG Protocol qui représente 94 % du scope 1 du Groupe (bilan GES 2024).

#### Scope 2 :

Si aucun objectif sur le scope 2 n'est encore défini, STEF s'est fixé comme cible de consommer 100 % d'électricité bas-carbone (ENR + nucléaire) fin 2025.

#### Scope 3 :

Si aucun objectif sur le scope 3 n'est encore défini, STEF a pour but de construire un programme d'accompagnement de ses partenaires sous-traitants transport. Celui-ci permettra, à terme, d'agir sur la réduction des émissions de la catégorie « 3.4 - transport amont » du GHG Protocol qui représente 70 % du scope 3 du Groupe (bilan GES 2025)

#### Autres cibles :

En lien avec sa politique d'atténuation du changement climatique, le Groupe se fixe également 2 objectifs complémentaires :

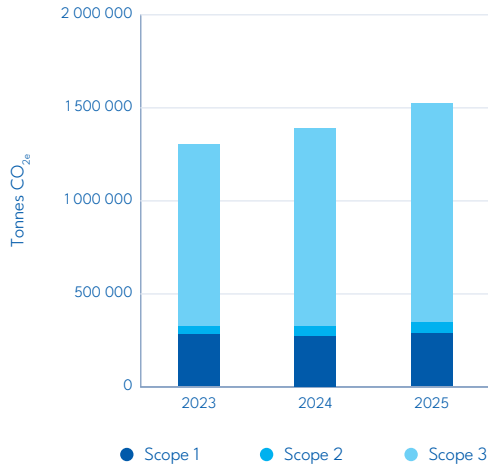
- engager l'ensemble des équipes par la formation et la sensibilisation aux mécanismes et enjeux du changement climatique ;
- déployer 80MWc de panneaux photovoltaïques sur ses sites fin 2025.

#### Adaptation au changement climatique :

À date le Groupe ne s'est pas fixé d'objectifs au sujet de l'adaptation au changement climatique.

Résultats

EMPREINTE CARBONE GROUPE STEF

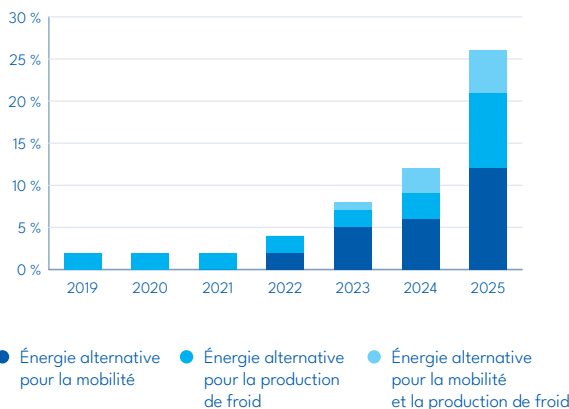


L'augmentation de l'empreinte carbone totale du Groupe entre 2024 et 2025 est uniquement due à l'augmentation des émissions du scope 3, et particulièrement à la sous-traitance transport.

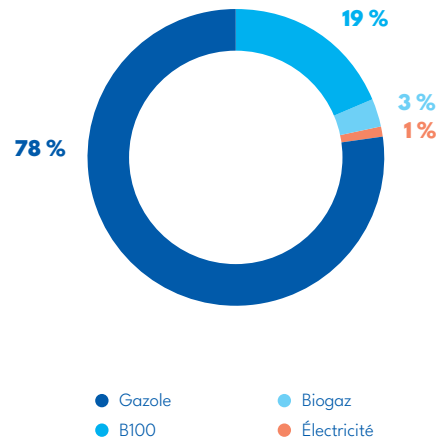
La diminution de l'empreinte carbone du scope 1 est principalement liée aux actions à fort impact menées : déploiement de carburants alternatifs sur tous les périmètres géographiques du Groupe, optimisation des taux de chargement et des schémas de transport et diminution des consommations de carburant (écoconduite et technologies moteurs plus efficaces).

La diminution du Scope 2 est liée à l'optimisation des consommations d'électricité, l'amélioration du facteur d'émission résiduelle en France et en Italie, ainsi qu'à l'augmentation de l'autoproduction d'ENR.

L'augmentation des émissions du Scope 3 est majoritairement liée à l'augmentation du volume de sous-traitance transport lié à l'intégration d'acquisitions externes.



RÉPARTITION 2025 DES ÉNERGIES POUR LA MOBILITÉ (porteurs + tracteurs)



Le montant des dépenses engagées en France en 2025 pour les véhicules à énergie alternative est de :

**16,8 millions d'€**  
d'investissement

**19,2 millions d'€**  
d'achat de carburants alternatifs

En 2025, la production d'ENR a augmenté de plus de 50 % par rapport à l'année précédente.

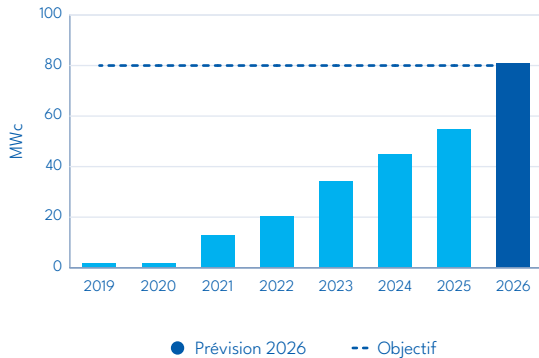
- **Panneaux photovoltaïques** : fin 2025, le Groupe dispose de 84 centrales en fonctionnement pour une puissance installée de plus de 55 MWc, soit une hausse de plus de 20 % par rapport à 2024. Actuellement plus de 26 MWc sont en cours d'installation et seront en grande partie finalisés au cours de l'année 2026. À terme, ces plus de 80 MWc produiront plus de 90 GWh d'énergie par an, soit près de 18 % de la consommation totale du Groupe.
- **Parc éolien** : le parc éolien du Groupe a produit pour sa première année près de 18 GWh d'électricité. Cette production est en léger retrait par rapport aux prévisions en raison des contraintes opérationnelles et réglementaires de première année de mise en service et d'une année 2025 faible en vent en Europe en particulier au premier semestre.



**11 %**

Représentation de la consommation électrique totale du Groupe par rapport au total de la consommation d'ENR auto-produite en 2025

### PUISSANCE INSTALLÉE DE NOS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES



En 2025 le Groupe a investi 10,3 millions d'euros pour les moyens d'autoproduction d'ENR, ce qui permet d'augmenter la part d'électricité bas-carbone consommée et de diminuer la quantité d'émissions de GES.

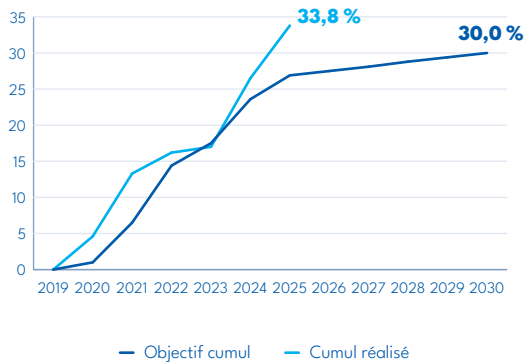
62



### « MOVING GREEN » : RÉSULTATS 2025

#### Objectif n°1 – 30 % d'émissions de GES sur les véhicules en 2030

(en gCO<sub>2</sub>e/t.km, référence 2019).



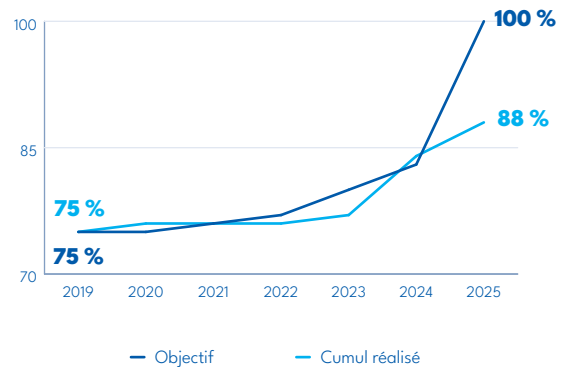
Selon les projections internes, il était identifié que l'objectif de - 30 % pourrait être atteint avant 2030.

#### Avancées en 2025

- Grâce à toutes les actions engagées depuis 5 ans, l'objectif de - 30 % est dépassé avant l'échéance de 2030 : un travail de réflexion sur l'actualisation de l'objectif sur le scope 1 est engagé dès 2026.
- Un total de plus de 800 véhicules (porteurs et tracteurs) alternatifs opérationnels fin 2025, représentant plus de 25 % de la flotte du Groupe.
- Plus de 12 % de gains de consommation de carburant depuis 2019 liés à l'amélioration de la performance énergétique des moteurs et à l'optimisation des comportements de conduite.
- Une expertise continue dans l'optimisation des schémas de transport et des taux de remplissage des véhicules.

#### Objectif n°2 - 100 % d'électricité bas-carbone<sup>1</sup> sur les sites en 2025

#### ÉLECTRICITÉ BAS-CARBONE CONSOMMÉE

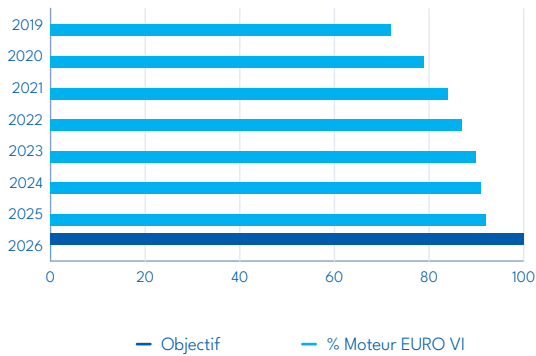


#### Avancées en 2025

- Le déploiement de nouveaux moyens d'autoproduction d'électricité photovoltaïque permet d'augmenter les quantités d'ENR consommées.
- Si STEF n'a pas atteint l'objectif initial de consommer 100 % d'électricité bas-carbone fin 2025, le Groupe a néanmoins fortement progressé grâce à ses investissements dans les énergies renouvelables (85 M€ depuis 2019) et à la réduction de ses consommations d'électricité.
- Le Groupe retravaille désormais son objectif d'électricité bas-carbone (4 % de l'empreinte carbone du Groupe) afin de le renforcer et de l'adapter aux prochaines étapes de sa trajectoire climat.

<sup>1</sup> Renouvelable et nucléaire.

### Objectif n°3 - construire un programme d'accompagnement de nos sous-traitants transport



#### Avancées en 2025

Des actions collaboratives avec nos partenaires ont permis de co-construire une démarche de progrès structurée et pérenne qui donne des résultats concrets :

- réduction de 7,9 % des émissions de CO<sub>2</sub>e/km (vs 2019) ;
- rajeunissement du parc avec près de 93 % de moteurs Euro VI (vs 86 % en 2022).

### Objectif n°4 - engager nos équipes

#### Avancées en 2025

Les actions de formation et de sensibilisation ont été déployées :

- Près de 200 nouveaux cadres ont suivi une formation aux mécanismes et enjeux du changement climatique, ce qui porte à plus de 1 500 le nombre de personnes formées au sein du Groupe.
- Près de 400 conducteurs et conductrices ont été formés à un comportement de conduite vertueux.
- Animation d'un plan de communication interne avec, notamment, l'organisation d'un challenge environnemental par équipe lors des semaines européennes du Développement durable.
- En France, les véhicules de fonctions nouvellement attribués sont dorénavant tous 100 % électriques.

1.4.3 ÉMISSIONS BRUTES DE GES DE PÉRIMÈTRES 1, 2 ET 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES

[tCO <sub>2</sub> e]	Année de référence	2024*	2025	Variation 2025/2024	Objectif 2030	Variation année de référence* vs 2025
Émissions de GES du scope 1						
Émissions de GES du scope 1	n/a	271 164	284 328	5 %	n/a	n/a
% des émissions de GES du scope 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission	n/a	0 %	0 %			n/a
Émissions de GES du scope 2						
Émissions de GES du scope 2 market-based	n/a	71 283	61 612	- 14 %	n/a	n/a
Émissions de GES du scope 2 location-based	n/a	51 302	53 037	3 %	n/a	n/a
<b>Total Scope 1 et 2 market-based</b>	<b>n/a</b>	<b>342 447</b>	<b>345 940</b>	<b>1 %</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
<b>Total Scope 1 et 2 location-based</b>	<b>n/a</b>	<b>322 466</b>	<b>337 365</b>	<b>5 %</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
Émissions de GES du scope 3						
1 : Biens et services achetés	n/a	91 162	99 101	9 %	n/a	n/a
2 : Biens d'équipement	n/a	120 200	100 741	- 16 %	n/a	n/a
3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les scope 1 et 2)	n/a	101 368	115 763	14 %	n/a	n/a
4 : Transport et distribution amont	n/a	708 368	828 412	17 %	n/a	n/a
5 : Traitement des déchets générés durant les opérations	n/a	24 382	8 076	- 67 %	n/a	n/a
6 : Voyages professionnels	n/a	5 295	5 295	0 %	n/a	n/a
7 : Déplacements domicile-travail des salariés	n/a	15 400	15 400	0 %	n/a	n/a
8 : Actifs loués en amont	n/a	545	545	0 %	n/a	n/a
9 : Transport et distribution aval	n/a	-	-	-	n/a	n/a
10 : Fabrication des produits vendus	n/a	-	-	-	n/a	n/a
11 : Utilisations des produits vendus	n/a	-	-	-	n/a	n/a
12 : Fin de vie des produits vendus	n/a	-	-	-	n/a	n/a
13 : Actifs loués en aval	n/a	-	-	-	n/a	n/a
14 : Franchises	n/a	-	-	-	n/a	n/a
15 : Investissements	n/a	-	-	-	n/a	n/a
<b>Total Scope 3</b>	<b>n/a</b>	<b>1 066 720</b>	<b>1 173 333</b>	<b>10 %</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
Émissions totales de GES						
<b>Total émissions de GES market-based</b>		<b>1 409 167</b>	<b>1 519 273</b>	<b>8 %</b>		
<b>Total émissions de GES location-based</b>		<b>1 389 186</b>	<b>1 510 698</b>	<b>9 %</b>		

\* L'année 2024 n'inclut pas les évolutions de périmètre au cours de l'année.

## INTENSITÉ CARBONE PAR PRODUIT NET

	2024	2025	Évolution 2025/2024
Intensité carbone en ktCO <sub>2</sub> e/M€ de chiffre d'affaires market-based	0,310	0,297	-4 %
Intensité carbone en ktCO <sub>2</sub> e/M€ de chiffre d'affaires location-based	0,305	0,295	-3 %
Chiffre d'affaires utilisé pour le calcul (k€)	4 551 544	5 119 475	12 %

### Carbone biogénique (E1-6)

Les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine biogénique sont exclues du total des émissions de GES aux scopes 1 et 3. Ces émissions, ne sont pas présentées séparément dans le présent état de durabilité

### Crédits carbone (E1-7)

Aucune utilisation de crédits carbone n'est faite pour le financement d'action de réduction ou d'absorption de Gaz à Effet de Serre.

### Tarification interne du carbone (E1-8)

Le Groupe entame une réflexion sur la tarification interne du carbone qui n'est pas encore mise en place à ce jour.

### 1.4.4 INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION MATÉRIELS ET OPPORTUNITÉS POTENTIELLES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces données ne sont pas disponibles au titre de 2025.

## 2. Pollution (ESRS E2)

### 2.1 Gestion des impacts, des risques et des opportunités

L'analyse de double matérialité a fait apparaître deux impacts négatifs et aucun risque ni opportunité matériels pour les activités du Groupe et sa chaîne de valeur :

Impacts :

- Transport routier et installations frigorifiques sont responsables de pollution de l'air,

- La pollution de l'air et le changement climatique sont des facteurs d'impact direct de la perte de biodiversité (source : IPBES).

#### 2.1.1 POLITIQUES EN MATIÈRE DE POLLUTION

En matière de pollution, le Groupe se base sur le respect des réglementations pour chacun des polluants issus de ses activités.

La pollution atmosphérique, qu'elle provienne des émissions des véhicules (mobilité et production de froid) ou de la production de froid des bâtiments, représente un enjeu de santé publique et de préservation de l'environnement. Un projet de politique en matière d'amélioration de son impact sur la qualité de l'air est en cours de finalisation. Il s'articulera autour de trois axes principaux : la réduction des émissions liées à la mobilité des véhicules du Groupe et de ceux des partenaires sous-traitants transport (STT), l'optimisation des technologies frigorifiques embarquées, et la maîtrise des émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>), fluide frigorigène naturel utilisé pour la production de froid sur certains bâtiments. Chaque axe sera à terme accompagné d'objectifs chiffrés, d'indicateurs de mesure et d'actions associées.

Les installations de production de froid des bâtiments et des camions contiennent également des gaz frigorigènes pouvant intervenir dans le réchauffement climatique (voir ESRS E1) ou la qualité de l'air.

Les émissions de polluants s'appliquant de manière uniforme sur l'intégralité des activités et périmètres géographiques du Groupe sont les suivants :

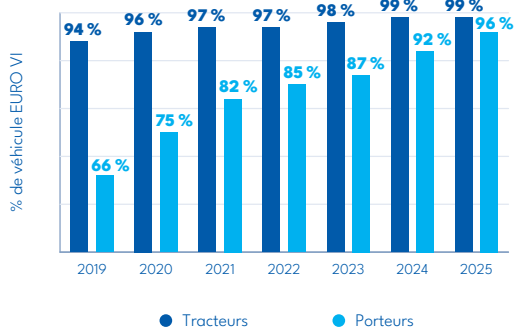
- Issus des moteurs thermiques de l'ensemble des véhicules (parc propre et sous-traitants transport) :
  - particules,
  - monoxyde de carbone (CO),
  - oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) ;
- Issus des fluides frigorigènes des bâtiments :
  - ammoniac (NH<sub>3</sub>).

Le Groupe participe activement à la protection de la biodiversité et de la santé des individus. Il a à cœur de pérenniser ses activités dans les zones à accès réglementées et de répondre aux attentes des parties prenantes. En effet, d'après l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), le transport routier et les installations frigorifiques contribuent à la pollution de l'air, elle-même facteur d'impact sur la biodiversité et de risques pour la santé humaine. En retour, elle impacte la capacité du Groupe à opérer, en générant des obligations spécifiques comme le recours à des véhicules à faibles ou zéro émission dans les ZFE (zones à faibles émissions) des agglomérations.

### 2.1.2 ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES À LA POLLUTION

Pour réduire son impact sur la pollution de l'air, le Groupe a fait le choix depuis plusieurs années de renouveler régulièrement son parc de véhicules pour bénéficier des derniers standards de motorisation Euro. Il incite également ses partenaires transporteurs à s'inscrire dans la même démarche, avec un objectif de disposer de 100 % de véhicules EuroVI en 2026. Le renouvellement des véhicules résultant des acquisitions est intégré progressivement à cet objectif.

#### ÉVOLUTION DE LA NORME EURO 6 DANS NOTRE PARC PROPRE



En 2025, le taux de véhicules Euro VI au sein du Groupe est de 98 % (93 % pour nos sous-traitants).

En parallèle du renouvellement des motorisations de ses véhicules, le Groupe fait également évoluer la technologie de ses groupes frigorifiques embarqués, du thermique vers l'électrique, diminuant fortement ses émissions de polluant associées. Ces actions sont également encouragées auprès des sous-traitants transport du Groupe.

En 2025 en France, le Groupe a investi 30,6 millions d'euros en renouvellement de véhicules aux derniers standards concernant les émissions de polluants atmosphériques.

En ce qui concerne les fluides frigorigènes employés dans les installations de production de froid de ses sites, le Groupe déploie une politique de maintenance préventive qui lui permet d'assurer leur étanchéité et donc de maîtriser les émanations potentielles dans l'atmosphère. Le remplacement des installations permet également d'assurer cette maîtrise.

## 2.2 Métriques et cibles

### 2.2.1 CIBLES LIÉES À LA POLLUTION

Les émissions de polluants feront l'objet de définition d'objectifs de réduction dans les années à venir.

### 2.2.2 POLLUTION DE L'AIR

Véhicules	2024	2025
Particules (tonnes)	89	83
Monoxyde de carbone (tonnes)	2743	3023
Oxydes d'azote (tonnes)	1913	1966
Intensité Particules (g/km parcouru)	0,26	0,21
Intensité Monoxyde de carbone (g/km parcouru)	8,04	7,83
Intensité Oxydes d'azote (g/km parcouru)	5,61	5,09

Bâtiments	2024	2025
Ammoniac (tonnes)	14,328	6,87

Des recharges régulières en fluides sont réalisées pour maintenir un niveau de pression constant dans le circuit de réfrigération. Les quantités rechargées mesurées à l'aide de débitmètres (étalonnés conformément aux exigences réglementaires de chaque pays) correspondent aux quantités relâchées dans l'atmosphère lors de fuites accidentelles ou de micro-évaporations.

### 2.2.3 INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS LIÉS À LA POLLUTION

Le Groupe ne dispose pas d'informations en adéquation avec les attentes de la CSRD au titre de 2025.

### 3. Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)

#### 3.1 Gestion des impacts, des risques et des opportunités

##### 3.1.1 POLITIQUES EN MATIÈRE DE RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier deux impacts négatifs, aucun risque et aucune opportunité matériels pour les activités du Groupe et sa chaîne de valeur :

Impacts :

- Utilisation de la ressource en eau pour la production de froid et le lavage des véhicules,
- Consommation d'eau importante sur la chaîne de valeur (industrie agroalimentaire).

Les ressources aquatiques et marines représentent l'ensemble des masses d'eau sur Terre. Si le cycle de l'eau est un cycle fermé, sans apports ni pertes à l'extérieur de la planète, il faut néanmoins prendre en compte le fait que l'eau douce est inégalement répartie dans le monde. Disponible en quantité finie sur la planète, elle va devenir plus difficile d'accès avec le changement climatique.

Le Groupe mesure annuellement les quantités prélevées et un travail de formalisation d'une politique, de mise en place d'une gouvernance et d'identification d'objectifs répondant aux exigences de la CSRD a été entamé en 2025.

L'analyse de double matérialité a identifié que les activités de la chaîne de valeur de STEF nécessitent d'utiliser les ressources en eau (Production des matières premières par la culture, la pisciculture, la pêche et l'élevage, transformation des matières premières agricoles par l'industrie agro-alimentaire) : cet impact sur la ressource aquatique et marine de la chaîne de valeur n'est pas intégré dans l'exercice de reporting de durabilité sur l'année 2025.

Les prélèvements d'eau nécessaires aux activités du Groupe concernent deux principaux postes de consommation :

- Les installations de production de froid (principalement les condenseurs évaporatifs). Le risque d'un manque d'eau pourrait impacter la maîtrise de la chaîne du froid qui est au cœur des activités de STEF ;
- Le lavage des véhicules et des entrepôts.

Par ailleurs, l'usage de l'eau pour la défense incendie et les installations sanitaires existe, mais n'est pas significatif.

La grande majorité de l'eau prélevée étant fournie par les municipalités, STEF ne prend pas en considération les critères de définition du statut des masses d'eau conformément aux annexes correspondantes de la directive 2000/60/CE.

La Direction Développement durable travaille avec l'outil Aqueduct développé par le World Resources Institute afin d'identifier quelles sont ses activités qui sont situées dans les zones où le stress hydrique est le plus important. L'outil est construit sur la base des ressources aquatiques disponibles par bassin hydrographique. Chacun des sites STEF est positionné sur une échelle de risques de stress hydrique, qui établit la différence entre demande et quantité d'eau disponibles.

Si le Groupe n'a pas de politique répondant aux exigences de la CSRD malgré la présence de certains sites en zone de fort stress hydrique, il n'en reste pas moins que les risques sur ces zones sont pris en compte. Des actions ciblées sur les sites de ces zones sont en place afin de réduire les impacts et les dépendances des activités du Groupe sur la ressource aquatique : évolution des équipements de production de froid afin de limiter la consommation d'eau, mise en place de disposition spécifique d'économie d'eau en cas d'épisode de diminution de la ressource...

##### 3.1.2 ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES AUX RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

Afin de réduire son impact sur les ressources aquatiques, le Groupe STEF a entamé une démarche de réduction de ses consommations en ciblant les principaux postes cités plus haut.

Ces actions seront complétées et précisées (périmètre, échéances, cibles, moyens et résultats) notamment à la suite de la définition de la politique priorisant les zones où le risque de stress hydrique est le plus élevé.

Le renouvellement des installations de froid prend désormais mieux en considération les quantités d'eau consommées et vise à les minimiser. Pour refroidir les fluides frigorigènes qui produisent le froid dans les entrepôts, il est proposé des solutions techniques alternatives, comme les condenseurs adiabatiques (technologie moins consommatrice d'eau que les tours aéroréfrigérantes), lorsque cela est possible.

En parallèle, la mesure et le suivi des consommations d'eau ont été renforcés avec la systématisation du relevé mensuel des compteurs. Le volet sur la consommation d'eau a été intégré dans la formation des techniciens frigoristes du Groupe.

Le nettoyage et la maintenance des cuves de *sprinklage* par des hommes-grenouilles, testé en 2024, est une pratique déployée sur un nombre croissant de sites. En évitant de devoir vider les cuves pour leur entretien, cette méthode permet d'éviter la consommation de plusieurs centaines de mètres cubes d'eau.

## 3.2 Métriques et cibles

### 3.2.1 CIBLES EN MATIÈRE DE RESSOURCES AQUATIQUES

Le Groupe ne dispose pas d'informations en adéquation avec les attentes de la CSRD au titre de 2025.

### 3.2.2 CONSOMMATION D'EAU

ESRS E3	2024	2025
Consommations d'eau ( $m^3$ )	1 321 784	1 058 976
Consommations d'eau dans les zones de stress hydrique ( $m^3$ )	309 443	308 395
Quantité d'eau recyclée ou réutilisée ( $m^3$ )	0	-
Quantité d'eau stockée ( $m^3$ )	20 571	27 067
Intensité hydrique ( <i>nombre de <math>m^3</math> consommés/€ chiffres d'affaires</i> )	290,4	206,9

Il est à noter que l'indicateur d'intensité hydrique n'est pas pertinent pour les activités du Groupe. En effet, la consommation d'eau ne dépend pas du chiffre d'affaires, mais plutôt du type d'installation de froid utilisé et de la température de consigne dans les chambres froides (les activités de type « surgelés » nécessitent plus de refroidissement et donc plus de consommation d'eau que les activités « frais » par exemple).

### 3.2.3 INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS LIÉS AUX RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

Le Groupe ne dispose pas d'informations en adéquation avec les attentes de la CSRD au titre de 2025.

## 4. Biodiversité et écosystème (ESRS E4)

### 4.1 Stratégie

#### 4.1.1 PLAN DE TRANSITION ET PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES DANS LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

La biodiversité désigne un ensemble complexe et dynamique d'êtres vivants qui interagissent entre eux et avec l'écosystème dans lequel ils vivent. Elle nous offre de nombreux bienfaits, appelés « services écosystémiques », qui sont les services d'approvisionnement (par exemple : nourriture, bois pour se chauffer, etc.), les services culturels, les services de régulation (par exemple : puits de carbone, perméabilité des sols, etc.) et les services de support qui permettent la bonne réalisation des trois autres services (par exemple : pollinisation, recyclage des nutriments, etc.).

La biodiversité et le changement climatique sont intimement liés : le changement climatique est la troisième cause d'érosion de la biodiversité et la perte de la biodiversité contribue au changement climatique via la baisse du nombre de puits de carbone et de leur capacité de stockage.

En 2025, le Groupe ne dispose pas d'agrégats en adéquation avec les attentes de la CSRD concernant l'intégration de la biodiversité dans son modèle économique.

70

### 4.2 Gestion des impacts, des risques et des opportunités

L'analyse de double matérialité a fait apparaître trois impacts négatifs et aucun risque ni opportunité matériels pour les activités du Groupe et sa chaîne de valeur.

- Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers (vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité) :
  - Changement d'usage des sols lors de la construction d'entrepôts,
  - Déforestation pour l'élevage (chaîne de valeur).
- Imperméabilisation des sols (incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes) :
  - Imperméabilisation des sols par la construction d'entrepôts et d'infrastructures routières.

#### 4.2.1 POLITIQUES LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

Conscient de la nécessité de préserver la biodiversité, le Groupe STEF souhaite intégrer ces enjeux à sa politique Développement durable.

Une politique dédiée à la protection de la biodiversité et des écosystèmes est en cours de validation et fixera notamment 3 objectifs chiffrés. L'analyse des risques et opportunités liés à l'érosion de la biodiversité sur le *business model* du Groupe sera réalisée dans le cadre du prochain plan stratégique.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier que les activités de la chaîne de valeur de STEF ont un impact sur la biodiversité (production des matières premières par la culture, la pisciculture, la pêche et l'élevage).

Cet impact sur la biodiversité n'est pas intégré dans l'exercice de reporting de durabilité sur l'année 2025.

À date le Groupe n'a pas réalisé d'analyse de résilience de ses activités par rapport à la perte de biodiversité.

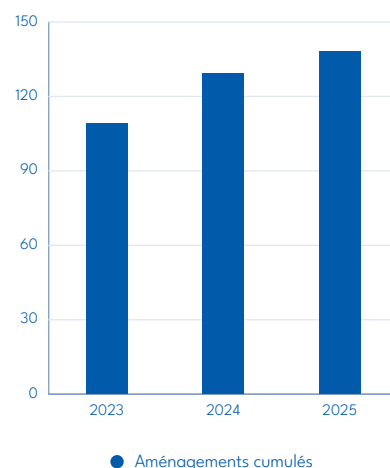
Le Groupe a utilisé l'outil ENCORE afin d'identifier les impacts sur la biodiversité de ses activités. La Direction Développement durable a, sur cette base, travaillé sur ses risques et opportunités afin de mettre en place des actions concrètes et ainsi limiter les pressions de ses activités sur les écosystèmes.

Le Groupe a identifié les activités suivantes comme ayant une dépendance ou un impact sur la biodiversité : construction de bâtiments, activités immobilières, entreposage et stockage, transport routier de marchandises et production d'électricité solaire et éolienne.

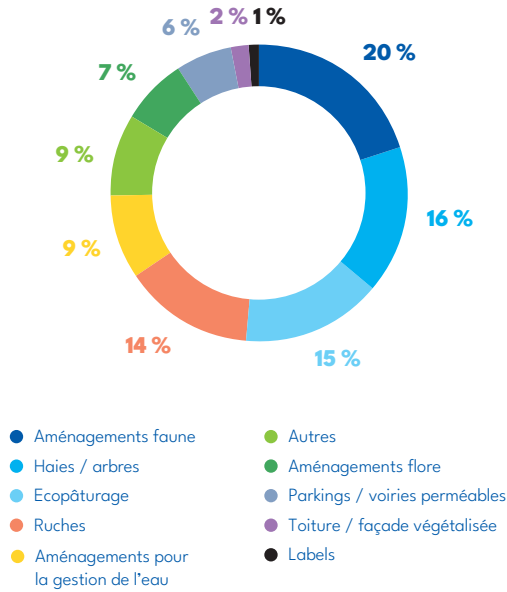
#### 4.2.2 ACTIONS ET RESSOURCES LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

Depuis 2022, le Groupe poursuit de manière volontaire le déploiement d'aménagements en faveur de la biodiversité sur l'ensemble de ses sites, et compte aujourd'hui 138 aménagements déployés. La mesure de l'efficacité de ces aménagements n'est pas encore réalisée de manière standardisée.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AMÉNAGEMENTS



## RÉPARTITION PAR TYPE D'AMÉNAGEMENT



Par ailleurs, des études environnementales doivent obligatoirement être réalisées en France lorsqu'une construction est proche d'une zone de biodiversité. Dans certains cas, la méthode « Éviter-Réduire-Compenser » s'applique. Le Groupe doit éviter au maximum de détruire une zone de biodiversité ou, le cas échéant, il doit réduire son impact en travaillant sur une autre manière d'aménager ou de construire. Enfin, les impacts résiduels doivent être compensés et la zone biodiversité détruite doit être recrée ailleurs. Le niveau des actions menées est évalué par des prestataires externes et experts, ce qui permet au Groupe de s'assurer qu'il est bien en conformité avec ses obligations.

En 2025, aucun projet immobilier n'a nécessité une action de compensation.

Par ailleurs, les analyses d'impact réalisées ont permis de constater que les activités du Groupe ont un impact faible sur les sols (dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols), n'entraînant donc pas de besoin de réaliser des évaluations complémentaires.

### 4.3 Métriques et cibles

Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Le Groupe ne dispose pas d'informations en adéquation avec les attentes de la CSRD au titre de 2025. La politique biodiversité qui est en cours de validation fixe 3 objectifs afin de mieux préserver la biodiversité et les écosystèmes.

#### 4.3.1 MÉTRIQUES D'INCIDENCES LIÉES À L'ALTÉRATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

Le Groupe a réalisé un croisement de la localisation de ses sites avec les zones clés de la biodiversité suivantes : espaces Natura 2000, sites Émeraude et sites Ramsar.

Les analyses ont permis d'identifier 37<sup>1</sup> sites situés à moins de 1 kilomètre d'une zone biodiversité, représentant une surface totale de 28,8 hectares. Une baisse du nombre de sites concernés peut être observée par rapport à 2024 (43 sites pour une surface totale de plus de 34 hectares) en raison de l'affinement de la méthode d'identification et de l'évolution du parc immobilier du Groupe. Des mesures spécifiques seront déployées dans les années à venir sur ces sites, afin de mieux prendre en considération la biodiversité locale.

Les potentielles espèces menacées dépendent des zones d'implantation. À date, le Groupe n'a pas identifié d'espèces concernées lors des analyses effectuées.

### IMPACTS DES SITES IDENTIFIÉS DANS OU PROCHE DE ZONES CLÉS DE LA BIODIVERSITÉ :

Type d'activité	Nombre de sites STEF	Pays concernés	Impact/dépendance	État écologique des zones
Production d'énergie éolienne	2 sites	France	1 impact très élevé	inconnu
Transport et logistique	35 sites	Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal, Suisse	2 impacts très élevés et 1 impact élevé	inconnu
Production d'énergie solaire	7 sites (inclus dans les 35 sites ci-dessus)	France, Espagne, Portugal	1 impact très élevé	inconnu

#### 4.3.2 INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

Le Groupe ne dispose pas d'informations en adéquation avec les attentes de la CSRD au titre de 2025.

<sup>1</sup> La baisse du nombre de sites concernés par rapport à 2024 provient de l'évolution du parc immobilier du Groupe et d'une méthode d'identification plus précise (sélection des sites STEF dont le Groupe est propriétaire ou locataire).

## 5. Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)

### 5.1 Gestion des impacts, des risques et des opportunités

L'analyse de double matérialité a fait apparaître deux impacts négatifs, un risque et aucune opportunité matériels pour les activités du Groupe et sa chaîne de valeur.

Impacts :

- Ressources
  - Les activités de la chaîne de valeur de STEF nécessitent un nombre et une quantité importants de ressources entrantes (matériaux de construction, matières premières agricoles ou piscicoles, matières premières pour les véhicules électriques, etc.).
- Déchets
  - Les activités de STEF et de sa chaîne de valeur produisent des déchets de types variés : alimentaires, matériel industriel/logistique/roulant. Certains ont une fin de vie à fort impact environnemental (panneaux isolants dans l'ensemble de ses activités ayant un impact potentiel important sur l'environnement).

Risque :

- Fluctuation des prix des matières premières nécessaires pour les activités immobilières de STEF.

#### 5.1.1 POLITIQUES EN MATIÈRE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. En matière de déchets, la quantité totale produite est suivie, ainsi que les quantités produites par type de déchets. Actuellement la position du Groupe est basée sur le respect des réglementations nationales. Un travail de formalisation d'une politique, de mise en place d'une gouvernance, d'un plan d'actions et d'identification de cibles répondant aux exigences de la CSRD sera entamé dans les années à venir.

Les activités de la chaîne de valeur de STEF nécessitent différentes ressources entrantes : matériaux d'emballage (plastique et palettes) pour ses propres activités et également d'autres dans sa chaîne de valeur (matériaux de construction pour ses plateformes, matières premières pour les véhicules, matières premières agricoles ou piscicoles pour les activités de ses clients de l'industrie agroalimentaire). De même, cette chaîne de valeur produit plusieurs types de déchets : matériaux de construction, matériel industriel et roulant, déchets de production. L'utilisation de ressources ainsi que la production de déchets par la chaîne de valeur ne sont pas intégrées dans l'exercice de *reporting* de durabilité sur l'année 2025.

Les activités propres du Groupe ont un rôle mineur à jouer dans l'économie circulaire. En effet, par sa position d'acteur du secteur tertiaire, le Groupe STEF ne dispose pas de processus de production : il est pourvoyeur de services et ne consomme que très peu de matières premières.

Sa consommation va principalement se concentrer autour des palettes et du film plastique. Le Groupe est également utilisateur de véhicules pour ses activités de transport et constructeur de bâtiments pour ses activités de transport et de logistique. Les matériaux de construction pour ces deux types d'actifs, constituent des ressources dont la consommation est pilotée en interne en collaboration avec les partenaires du Groupe. Par ailleurs, les principaux déchets produits par les activités du Groupe sont les suivants :

- Papier et carton issus des activités logistiques ;
- Plastique issu des activités de transport et de logistique ;
- Bois issus des palettes ;
- Biodéchets issus de produits alimentaires et devenus impropres à la consommation humaine (ces déchets restent la plupart du temps propriété de nos clients) ;
- Déchets dangereux issus des opérations de maintenance ;
- Déchets ultimes composés des différents déchets composites non recyclables comme le feuillard ou les cornières.

Dans son activité de construction et aménagement de plateformes et entrepôts frigorifiques, le Groupe est producteur de déchets issus des panneaux isolants utilisés pour l'isolation thermique des cellules réfrigérées. Ces déchets ont un fort impact sur l'environnement et c'est pourquoi la filière immobilière du Groupe a entamé un travail de réflexion sur les méthodologies de traitement et valorisation de ceux-ci.

Les activités de construction et aménagements immobiliers du Groupe sont soumises au risque de fluctuation des coûts des matériaux de construction.

#### 5.1.2 ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En matière de gestion des déchets, chaque pays d'implantation du Groupe a sa propre organisation pour répondre à ses exigences réglementaires et à celles du Groupe :

- Réduire la quantité de déchets produite ;
- Améliorer le tri à la source ;
- Diminuer la part de déchets ultimes non valorisés.

Dans chaque pays, cette organisation repose sur la caractérisation des déchets produits, la mise en place d'un dispositif de collecte et d'un traitement adapté en collaboration avec des prestataires spécialisés, la formation des collaborateurs, et le suivi des quantités produites et valorisées.

En ce qui concerne les véhicules, un système de reprise des véhicules par les constructeurs leur permet d'être réintégrés sur le marché de l'occasion.

Le pôle immobilier a entamé une démarche d'optimisation de consommation des ressources, et des déchets produits, sur les chantiers immobiliers qu'il pilote.



**6,8 millions d'€**

Montant des dépenses engagées pour la gestion des déchets en 2025

## 5.2 Métriques et cibles

### 5.2.1 CIBLES RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pas de cible définie en 2025.

### 5.2.2 RESSOURCES ENTRANTES

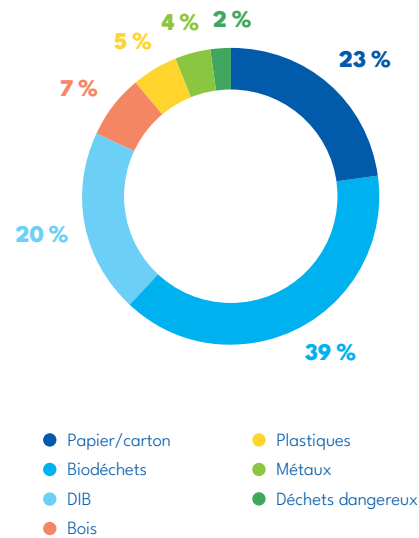
	2024	2025
Quantité de film achetée (en tonnes)	1 841	2 327
Quantité de palettes bois achetée (en tonnes)	15 632	26 491

En 2025 il n'y a pas de matières biologiques provenant de source durable ni de composants secondaires réutilisés ou recyclés qui ont été utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise.

Le suivi des autres ressources entrantes nécessaires aux activités du Groupe sera mis en place dans les années à venir.

### 5.2.3 RESSOURCES SORTANTES

Quantité de déchets produite en tonnes	2024	2025
DIB	10 772	10 938
Biodéchets	13 949	21 215
Plastiques	2 579	2 134
Papier/carton	15 917	12 692
Bois	5 409	4 055
Métaux	1 237	2 663
Verre	29	33
Déchets dangereux	1 032	1 030
<b>Total</b>	<b>50 924</b>	<b>54 760</b>



**54 760 tonnes**

Quantité totale de déchets



**78 %**

Taux de recyclage des déchets des activités du Groupe

<b>Déchets recyclés</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Déchets recyclés ( <i>en tonnes</i> )	39 120	42 792
Déchets non recyclés ( <i>en tonnes</i> )	11 804	11 968
% de déchets recyclés	77 %	78 %
% de déchets non recyclés	23 %	22 %

Seuls les déchets non dangereux comportent une part valorisée. Aucun déchet dangereux ne fait l'objet d'une valorisation. Tous les déchets qui sont détournés de l'élimination sont recyclés.

#### LES DÉCHETS QUI SONT ÉLIMINÉS LE SONT SELON LES MÉTHODES SUIVANTES :

		<b>2024</b>	<b>2025</b>
Déchets résiduels non dangereux	Envoi en incinération	251	278
Déchets résiduels non dangereux	Envoi en décharge	10 349	9 583
Déchets résiduels non dangereux	Autres	172	1 076
Déchets résiduels non dangereux	Quantité totale	10 772	10 937
Déchets résiduels dangereux	Envoi en incinération	388	393
Déchets résiduels dangereux	Envoi en décharge	644	636
Déchets résiduels dangereux	Autres	-	1
Déchets résiduels dangereux	Quantité totale	1 032	1030

74

Le Groupe travaille à améliorer le suivi des autres types de déchets et notamment ceux liés à ses activités immobilières.

#### 5.2.4 INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Données non publiées en 2025.

Note au lecteur : Les méthodologies et formules de calcul des ESRS E1 à E5 sont disponibles respectivement dans les annexes 5 à 9.

## 6. Taxinomie verte

### 6.1 Contexte réglementaire

En application du règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Taxinomie européenne »), STEF publie, au titre de l'exercice 2025, la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de certaines de ses dépenses opérationnelles considérées comme éligibles et alignées au titre des six objectifs environnementaux couverts par la taxinomie.

Conformément aux mesures de simplification prévues par l'acte délégué du 04/07/2025, publié au Journal Officiel le 08/01/2026, et entré en application 20 jours après, le Groupe a appliqué la version simplifiée du texte pour l'exercice 2025. Ainsi, certaines activités représentant moins de 10 % des indicateurs clés (chiffre d'affaires, CapEx ou OpEx) ont été considérées comme non significatives et n'ont pas fait l'objet d'une analyse détaillée, ce qui conduit également à la présentation de trois tableaux réglementaires consolidés, contre sept précédemment.

Rappels :

Une activité économique est considérée comme éligible si elle est incluse dans la liste des activités décrites dans les actes délégués au règlement taxinomie, correspondant aux activités identifiées par la Commission européenne comme susceptibles d'apporter une contribution substantielle à l'un des objectifs environnementaux ci-dessous :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;

#### Éligibilité des activités

En 2025, le Groupe a mis à jour l'analyse d'éligibilité. Cette analyse, menée conjointement par la Direction Développement durable, la Direction financière et les Directions opérationnelles a conduit à identifier les activités suivantes comme éligibles en 2025 :

- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité économique éligible est considérée comme alignée si elle répond aux trois critères suivants :

- elle contribue de façon substantielle à l'un ou plusieurs des objectifs environnementaux, en satisfaisant aux critères techniques spécifiques détaillés dans les actes délégués au règlement taxinomie ;
- elle ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (principe du « Do No Significant Harm » - DNSH) en répondant aux critères décrits dans les actes délégués au règlement taxinomie ;
- elle est exercée dans le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Indicateur	Objectif taxinomique	Activité taxinomique	Activités STEF correspondantes
CAPEX	Atténuation du changement climatique	3.10 – Fabrication d'hydrogène	Depuis septembre 2024, STEF produit de l'hydrogène dans son Energy Lab sur son site de Madrid (Espagne).
CAPEX	Atténuation du changement climatique	4.15 – Réseaux de chaleur /de froid	Production et distribution de froid à destination d'entrepôts frigorifiques.
CAPEX	Atténuation du changement climatique	4.3 – Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	Exploitation d'un parc de 4 éoliennes en Bretagne d'une puissance totale de 12MW.
CAPEX	Atténuation du changement climatique	6.5 – Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	Véhicules de fonction du groupe STEF.
CA & CAPEX CAPEX	Atténuation du changement climatique	6.6 – Transport routier de fret	Activités de transport effectuées par des tracteurs et porteurs répondant à l'étape E de la norme Euro VI.

Indicateur	Objectif taxinomique	Activité taxinomique	Activités STEF correspondantes
CAPEX	Atténuation du changement climatique	7.1 – Construction de bâtiments neufs	Construction de bâtiments pour les besoins du Groupe.
	Atténuation du changement climatique	7.2 – Rénovation de bâtiments existants	Rénovation de bâtiments du Groupe.
CAPEX	Atténuation du changement climatique	7.3 – Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Installation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique sur les centres logistiques du Groupe.
CAPEX	Atténuation du changement climatique	7.4 - Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	Installation des stations de recharge pour véhicules électriques sur les sites STEF.
CAPEX	Atténuation du changement climatique	7.5 - Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Installation du système Building Operating System (BOS) sur les bâtiments STEF.
CAPEX	Atténuation du changement climatique	7.6 - Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du Groupe.
CAPEX	Atténuation du changement climatique	7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments	Bâtiments détenus par le Groupe, en propre ou en location.
CAPEX	Économie circulaire	3.2 – Rénovation de bâtiments existants	Pour l'année 2025, STEF a considéré pour cette activité un périmètre identique à l'activité 7.2

76

Changements du périmètre d'éligibilité :

À partir de l'exercice 2025, dans le cadre des simplifications du texte (cf. introduction de ce paragraphe), le Groupe ne communiquera plus sur les activités générant du chiffre d'affaires suivantes, ces dernières étant jugées non matérielles :

- Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source

- Productions d'électricité à partir d'énergie éolienne
- Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires
- Acquisition et propriété de bâtiments.

## Alignement des activités sur les critères substantiels et les DNSH

### *Adaptation au changement climatique*

En 2023, le Groupe a mené une analyse de l'adaptation aux risques physiques du changement climatique selon les scénarios du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) RCP 4.5 et RCP 8.5 à horizon 2030 et 2050 couvrant l'ensemble de ses sites ainsi que le parc éolien de Dingé-Tinténiac. L'ensemble des risques climatiques mentionnés dans le règlement taxinomique été considéré et les risques physiques pertinents pour STEF ont été identifiés.

Les principaux risques identifiés ont été cartographiés par type de risques (température, vague de chaleur, pic de chaleur, feu de forêt, stress hydrique, sécheresse, précipitation importante, inondation, glissement de terrain, tempête) et par localisation géographique.

Une analyse de vulnérabilité a également été menée en 2024 selon la méthode OCARA (développée par Carbone 4) sur les fonctions logistique, transport et support.

La revue des mesures d'adaptation déjà identifiées par zone géographique les années précédentes sur la base de cette étude de vulnérabilité a conclu à la pertinence de celles-ci. À partir de 2026 le Groupe conduira une étude par site et par processus afin de bâtir un plan de résilience à une maille plus fine que celui existant actuellement. Les mesures déjà existantes sont mentionnées dans le chapitre dédié aux actions de l'ESRS E1.

L'étude d'adaptation aux risques de transition du changement climatique n'a pas encore été réalisée.

Dans ce contexte, par mesure de prudence et contrairement aux années précédentes, le groupe considère ne pas respecter pleinement le critère et par conséquent, ne présente pas d'alignement sur l'ensemble de ces activités au titre de l'exercice 2025.

### *Respect des garanties minimales*

STEF conduit ses activités en accord avec (i) les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et (ii) les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme.

### *Devoir de vigilance en matière de droits de l'homme*

Le Groupe STEF est soumis au devoir de vigilance français. Il veille au respect des droits humains tout au long de sa chaîne de valeur tout en s'assurant du respect des réglementations en vigueur dans chacun de ses pays d'implémentation.

### *Anti-corruption*

Le Groupe STEF est soumis à la loi française « Sapin II » et l'ensemble des normes de comportements à respecter face aux risques de corruption est intégré dans sa charte éthique. Le Groupe dispose également d'un dispositif d'alerte et de recueil des signalements afin de remonter les cas litigieux, ainsi que d'une plateforme digitale externe de recueil et de traitement des alertes.

### *Fiscalité*

Le Groupe respecte l'esprit et la lettre de l'ensemble des lois et réglementations fiscales auquel il est soumis. La direction du Groupe STEF a développé de solides processus de gestion des risques fiscaux en application de la politique globale de gestion des risques, afin d'assurer le respect des règles applicables dans les pays d'implantation du Groupe.

### *Concurrence loyale*

Le Groupe STEF s'assure du respect du principe de concurrence loyale, quel que soit le type d'opération ou de projet mené. Des actions de sensibilisation sont également menées auprès de la direction générale, des directions commerciales et régionales.

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation majeure et définitive en lien avec les droits humains, la corruption, la fiscalité et la concurrence.

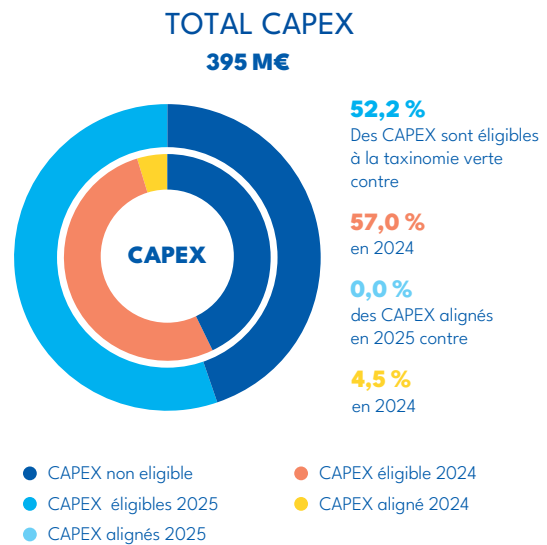
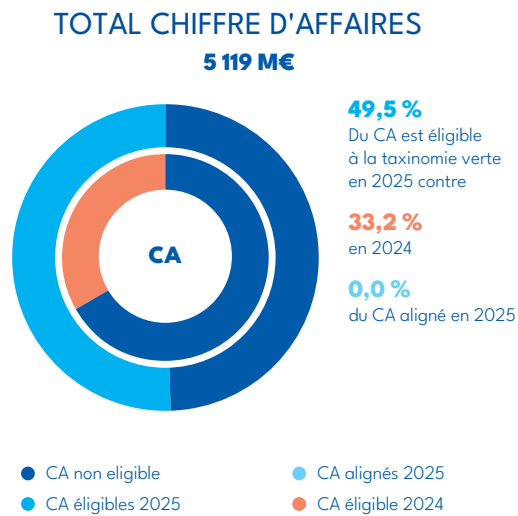
**Indicateurs clés de performance au 31 décembre 2025**

Le périmètre retenu pour la définition des indicateurs clés de performance au 31 décembre 2025 est le suivant :

- Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérés couvrent l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle ;

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du calcul des ratios définis par l'acte délégué relatif à l'article 8 du Règlement taxonomie publié le 6 juillet 2021 ;
- Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2025 : le total du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

**RATIOS TAXINOMIQUES AU 31/12/2025 :**



**Chiffre d'affaires**

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires total utilisé comme dénominateur s'élève à 5 119 M€ et correspond au chiffre d'affaires du Groupe tel qu'établi dans les états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires éligible s'élève à 2 535 M€ et correspond au chiffre d'affaires réalisé par l'exploitation des véhicules entrant dans le champ d'application de l'étape E de la norme Euro VI.

Comme les années précédentes, la hausse du chiffre d'affaires éligible (en valeur et en pourcentage) par rapport à 2024 s'explique notamment par le renouvellement régulier du parc de véhicules lourds et l'introduction de véhicules neufs répondant aux critères de la norme Euro VI-E, ce qui provoque une augmentation du chiffre d'affaires éligible sur

l'activité 6.6 – Transport routier de fret. Le pourcentage d'éligibilité lié au transport routier de fret devrait ainsi continuer à croître sur les prochaines années.

Le calcul de la part de chiffre d'affaires éligible relatif au transport routier de fret a été effectué en considérant que le chiffre d'affaires était réalisé uniformément par tous les véhicules du parc et de manière linéaire sur l'année, et que le pourcentage d'éligibilité sur le parc en location courte durée était identique à celui du parc en propre.

À noter, STEF a eu recours aux simplifications réglementaires, et en particulier à la non-matérialité de ses activités. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas analysé 0,19 % de son chiffre d'affaires relatif au secteur immobilier.

## Investissements

Au 31 décembre 2025, le total des dépenses d'investissement utilisé comme dénominateur s'élève à 395 M€ et correspond au montant total des acquisitions et entrées de périmètre d'immobilisations incorporelles, corporelles et de droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

La réconciliation avec le montant indiqué en note 14 des états financiers peut s'effectuer de la manière suivante :

(K€)	Montant au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles : acquisitions	2 975
Immobilisations incorporelles : mouvement de périmètre ( <i>entrées</i> )	0
Immobilisations corporelles, incluant les droits d'utilisation IFRS16 : acquisitions	359 816
Immobilisations corporelles, incluant les droits d'utilisation IFRS16 : mouvement de périmètre ( <i>entrées</i> )	32 512

Les dépenses d'investissements éligibles s'élèvent à 218 M€ et correspondent principalement à la construction de bâtiments neufs (67 M€) ainsi qu'à l'acquisition de véhicules d'exploitation (52 M€).

L'analyse des dépenses d'investissements éligibles liées aux tracteurs et aux porteurs des sociétés récemment acquises a été réalisée en considérant le pourcentage d'éligibilité du parc groupe lorsque l'information relative à l'éligibilité par véhicule était indisponible. À noter, les dépenses d'investissements correspondant aux dépenses engagées pour le parc éolien sont en forte

baisse par rapport à l'exercice 2024, cela s'explique par le fait que le projet est désormais actif, et naturellement, moins d'investissements sont nécessaires.

Le montant total des CapEx étant en forte baisse entre l'exercice 2024 et 2025, cela engendre une baisse de l'éligibilité par rapport à 2024. À noter que par ailleurs, STEF a eu recours aux simplifications réglementaires, et en particulier à la non-matérialité de ses activités. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas analysé 0,52 % des CapEx, ce qui explique également une légère partie des variations entre 2024 et 2025.

## Dépenses d'exploitation

Selon le règlement délégué UE 2021/2178, les dépenses d'exploitation à prendre en compte dans le calcul du ratio taxonomique correspondent aux coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs.

Le Règlement permet une exemption de publication si les OpEx visés par la Taxonomie ne sont pas matériels au regard du modèle d'affaire du Groupe.

La démonstration de la non-matérialité a été calculée en comparant les OpEx ciblés par la Taxonomie aux OpEx totaux :

	2025
<b>Total des OpEx au sens de la taxonomie</b>	<b>221 764 €</b>
<b>Total des OpEx Groupe</b>	<b>4 886 584 €</b>
Matérialité des OpEx	4,5 %

## Conclusion

En 2025, le Groupe ne peut pas afficher un alignement de ses activités selon les critères de la Taxinomie verte, la conception de son plan de résilience aux phénomènes physiques du changement climatique étant toujours en cours. L'étude de vulnérabilité, menée en 2024, a permis de définir en 2025 une méthodologie pour la construction de ce plan, dont les premières actions concrètes (notamment des audits de sites) seront déployées dès 2026. Ainsi, au-delà des enjeux de reporting taxinomiques, le Groupe poursuit activement ses travaux avec les différents experts internes et externes pour formaliser, planifier et concrétiser ce plan de résilience.

## MODÈLE 1 : PROPORTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DES DÉPENSES D'EXPLOITATION PROVENANT DE PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES OU ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE – ANNÉE N (ICP RÉSUMÉS)

Exercice financier (N)

2025

ICP (1)	Total (2) en k€		Pourcentage d'activités éligibles à la Taxonomie (3)		Activités alignées sur la Taxonomie (4)		Pourcentage d'activités alignées sur la Taxonomie (5)		Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées sur la Taxonomie											Pourcentage d'activités alignées sur la Taxonomie (13)		Activités non évaluées considérées comme non matérielles (14)		Activités alignées sur la Taxonomie sur l'exercice financier précédent (N-1) (15) en k€		Pourcentage d'activités alignées sur la Taxonomie sur l'exercice financier précédent (N-1) (16)	
	Devise	%	Devise	%	Devise	%	Atteintement du changement climatique (6)	Adaptation ou changement climatique (7)	Eau (8)	Economie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Pourcentage d'activités habitantes (12)	%	%	%	Devise	%									
Texte (à effacer lorsque le tableau est rempli)																											
Chiffre d'affaires	5 119 475	49,5 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,19 %	250	0,01 %								
CapEx	395 303	55,2 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,52 %	26 590	4,54 %									
OpEx	221 764	N/A	N/A	N/A	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	N/A	880	0,44 %									

Notes explicatives pour le modèle 1 :

- (N) : Indiquez l'exercice financier auquel se rapportent les données communiquées. Les colonnes (2) à (14) concernent l'exercice financier (N), (N-1) indique l'exercice financier précédent. Si aucune donnée n'a été communiquée pour l'exercice financier N-1, laissez les colonnes (15) et (16) vides.
- La colonne (2) doit contenir le dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant.
- La colonne (3) doit contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant qui est associée à l'ensemble des activités économiques éligibles à la Taxonomie, que ces activités soient alignées ou non sur la Taxonomie.
- La colonne (5) doit contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant qui est associée à l'ensemble des activités économiques alignées sur la Taxonomie.
- Les colonnes (6) à (11) indiquent la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant qui est associée aux activités économiques alignées sur la Taxonomie et qui contribuent de manière substantielle à l'objectif environnemental correspondant. Pour chaque ICP, la somme des proportions indiquées dans les colonnes (6) à (11) doit être égale au chiffre indiqué dans la colonne (5).
- La colonne (12) doit contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant qui est associée aux activités économiques alignées sur la Taxonomie qui sont des activités économiques habitantes.
- La colonne (13) doit contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant qui est associée aux activités économiques alignées sur la Taxonomie qui sont des activités économiques transitoires.
- La colonne (14) contient la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) associé aux activités économiques qui sont considérées comme non matérielles au regard de l'indicateur clé de performance (ICP) concerné et qui ne sont pas évaluées au regard de l'éligibilité à la Taxonomie et de l'alignement sur la Taxonomie conformément à l'article 2, paragraphes 1 bis, 1 ter et 1 quater, respectivement. Pour une activité économique considérée comme matérielle au regard d'un indicateur clé de performance (chiffre d'affaires, CapEx ou OpEx), les entreprises évaluent l'éligibilité et l'alignement de cet indicateur clé de performance sur la Taxonomie pour l'ensemble de cette activité et ne considèrent pas la partie de cet indicateur clé de performance relative à cette activité non matérielle. La colonne (14) ne comprend aucune partie du chiffre d'affaires, des CapEx ou des OpEx associée à des activités économiques matérielles.
- La colonne (16) doit contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant à l'exercice financier (N-1) qui est associée au total des activités économiques alignées sur la Taxonomie pour l'exercice financier (N-1).
- Colonnes (5) à (11) pour éviter le double comptage : si le chiffre de la colonne (5) comprend des activités économiques alignées sur la Taxonomie qui contribuent de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux à la fois, la contribution substantielle de ces activités économiques à plusieurs objectifs environnementaux doit être indiquée sous les objectifs environnementaux respectifs dans les colonnes (6) à (11) du modèle 2, sur les lignes correspondant aux activités respectives, mais ne doit pas être comptée deux fois dans les colonnes (5) à (11) du modèle 1.

## CA - MODÈLE 2 : PROPORTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DES DÉPENSES D'EXPLOITATION PROVENANT DE PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES OU ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE – ANNÉE 2025 (VENTILATION PAR ACTIVITÉ)

ICP reporté (chiffre d'affaires / CapEx / OpEx)		Chiffre d'affaires																			
Exercice financier (N)		2025																			
Activités économiques (1)	Code (2)	ICP éligible à la Taxonomie (Part éligible du chiffre d'affaires) (3)	ICP aligné sur la Taxonomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires) (4)	ICP aligné sur la Taxonomie (Part alignée du chiffre d'affaires) (5)	Objectif environnemental des activités Taxonomie alignées	Atténuation du changement climatique (6)					Adaptation au changement climatique (7)		Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Proportion des activités alignées par rapport aux activités éligibles (14)				
						Activité habitante (12)	Activité transitoire (13)														
Transport routier de fret	CCM 6.6	49,5 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Somme de l'alignement par objectif</b>					%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	%	%	%		
<b>Total de l'ICP (chiffre d'affaires)</b>		<b>49,5 %</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Les entreprises non financières doivent reproduire ce modèle afin de divulguer séparément le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx), en indiquant clairement dans le titre de chaque tableau à quel indicateur clé de performance (ICP) il se réfère. Lorsque les entreprises non financières divulguent un indicateur clé de performance éligible à la Taxonomie (chiffre d'affaires, CapEx ou OpEx, respectivement) égal à zéro dans le modèle 1, colonne (3), elles peuvent omettre de divulguer le modèle 2 pour cet indicateur clé de performance.
- (N) : Indiquez l'exercice financier auquel se rapportent les données communiquées. Les colonnes (2) à (14) concernent l'exercice financier (N).
- Pour les lignes d'activité, colonne (2) : le code correspond à l'abréviation de l'objectif pertinent auquel l'activité économique est susceptible de contribuer de manière substantielle, ainsi qu'au numéro de section de l'activité dans l'annexe pertinente couvrant l'objectif, à savoir :
  - Atténuation du changement climatique : CCM
  - Adaptation au changement climatique : CCA
  - Ressources hydriques et marines : WTR
  - Économie circulaire : CE
  - Prévention et contrôle de la pollution : PPC
  - Biodiversité et écosystèmes : BIO
 Par exemple, l'activité « Boisement » a pour code : CCM 1.1. Lorsque les activités sont susceptibles d'apporter une contribution substantielle à plusieurs objectifs, les codes de tous les objectifs doivent être indiqués.
- Pour les lignes d'activité, la colonne (3) doit contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant, tel que déclaré dans le modèle 1, qui est associée à une activité économique éligible à la Taxonomie, que cette activité soit ou non alignée sur la Taxonomie, ou que seule une partie de cette activité soit alignée sur la Taxonomie.
- Pour les lignes d'activité, la colonne (5) doit contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant, tel que déclaré dans le modèle 1, qui est associée à une activité économique alignée sur la Taxonomie ou à la partie alignée sur la Taxonomie d'une activité éligible à la Taxonomie.
- Pour les lignes d'activité, les colonnes (6) à (11) doivent contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant, tel que déclaré dans le modèle 1, qui est associée à une activité économique alignée sur la Taxonomie, ou à une partie de celle-ci, qui contribue de manière substantielle à l'objectif environnemental pour lequel l'activité économique est éligible à la Taxonomie. Les colonnes correspondant aux objectifs environnementaux pour lesquels l'activité économique n'est pas éligible à la Taxonomie doivent être laissées vides. Lorsqu'une activité économique alignée sur la Taxonomie, ou une partie de celle-ci, contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les colonnes correspondant à ces objectifs environnementaux doivent contenir la proportion correspondante du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) respectif, telle que rapportée dans le modèle 1, qui est associée à cette activité ou à une partie de celle-ci. En d'autres termes, lorsqu'une activité contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux en même temps, sa contribution substantielle doit être indiquée sous plusieurs objectifs environnementaux dans la ligne correspondant à cette activité économique.
- La colonne (14) doit contenir le rapport entre le chiffre de la colonne (5) et celui de la colonne (3) dans les lignes correspondantes.
- Ligne « Somme de l'alignement par objectif » : les colonnes (6) à (11) doivent contenir la somme des chiffres correspondant à toutes les activités déclarées dans les colonnes respectives. La somme des colonnes (6) à (11) de cette ligne peut éventuellement dépasser 100 %.
- Ligne « Total de l'ICP » : les colonnes (3) à (13) doivent contenir la somme des chiffres correspondant à toutes les activités déclarées dans les colonnes respectives. Pour les colonnes (4) à (11), lors du calcul de la somme dans la ligne « Total de l'ICP », les entreprises non financières ne doivent pas comptabiliser deux fois les contributions à plusieurs objectifs environnementaux et n'inclure que l'objectif environnemental qu'elles jugent le plus pertinent. Le chiffre figurant dans la colonne (5) de cette ligne, c'est-à-dire l'ICP total aligné sur la Taxonomie, doit être égal à la somme des chiffres déclarés dans les colonnes (6) à (11) de cette ligne. Les chiffres indiqués dans la ligne « Total de l'ICP » des colonnes (3) à (13) du modèle 2 doivent être égaux aux chiffres indiqués dans les colonnes correspondantes (3) à (13) du modèle 1. Afin d'éviter le double comptage, les entreprises financières tiendront compte du chiffre « Total de l'ICP » indiqué dans le modèle 1 lors du calcul de leurs propres ICP.

## CAPEX - MODÈLE 2 : PROPORTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DES DÉPENSES D'EXPLOITATION PROVENANT DE PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES OU ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE – ANNÉE 2025 (VENTILATION PAR ACTIVITÉ)

ICP reporté (chiffre d'affaires / CapEx / OpEx)		CapEx													
Exercice financier (N)		2025													
Activités économiques (1)	Code (2)	ICP éligible à la Taxonomie (Part éligible des CapEx) (3)	ICP aligné sur la Taxonomie (valeur monétaire des CapEx) (4)	ICP aligné sur la Taxonomie (Part alignée des CapEx) (5)	Objectif environnemental des activités Taxonomie alignées										
					Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées par rapport aux activités éligibles (14)		
Fabrication d'hydrogène	CCM 3.10	0,1 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réseaux de chaleur et de froid	CCM 4.15	0,9 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production d'électricité à partir de l'éolien	CCM 4.3	0,0 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	1,8 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport routier de fret	CCM 6.6	13,2 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1	17,2 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2 & CE 3.2	5,0 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	T	-	-
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	1,0 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	H	-	-	-
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,4 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	H	-	-	-
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,1 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	H	-	-	-
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	2,7 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	H	-	-	-
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	12,8 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Somme de l'alignement par objectif				%	-	-	-	-	-	-	-	%	%	%	%
<b>Total de l'ICP (CapEx)</b>		<b>55,2 %</b>													

- Les entreprises non financières doivent reproduire ce modèle afin de divulguer séparément le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx), en indiquant clairement dans le titre de chaque tableau à quel indicateur clé de performance (ICP) il se réfère. Lorsque les entreprises non financières divulguent un indicateur clé de performance éligible à la Taxonomie (chiffre d'affaires, CapEx ou OpEx, respectivement) égal à zéro dans le modèle 1, colonne (3), elles peuvent omettre de divulguer le modèle 2 pour cet indicateur clé de performance.
- (N) : Indique l'exercice financier auquel se rapportent les données communiquées. Les colonnes (2) à (14) concernent l'exercice financier (N).
- Pour les lignes d'activité, colonne (2) : le code correspond à l'abréviation de l'objectif pertinent auquel l'activité économique est susceptible de contribuer de manière substantielle, ainsi qu'au numéro de section de l'activité dans l'annexe pertinente couvrant l'objectif, à savoir :
  - Atténuation du changement climatique : CCM
  - Adaptation au changement climatique : CCA
  - Ressources hydriques et marines : WTR
  - Économie circulaire : CE
  - Prévention et contrôle de la pollution : PPC
  - Biodiversité et écosystèmes : BIO
 Par exemple, l'activité « Boisement » a pour code : CCM 1.1. Lorsque les activités sont susceptibles d'apporter une contribution substantielle à plusieurs objectifs, les codes de tous les objectifs doivent être indiqués.
- Pour les lignes d'activité, la colonne (3) doit contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant, tel que déclaré dans le modèle 1, qui est associée à une activité économique éligible à la Taxonomie, que cette activité soit ou non alignée sur la Taxonomie, ou que seule une partie de cette activité soit alignée sur la Taxonomie.
- Pour les lignes d'activité, la colonne (5) doit contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant, tel que déclaré dans le modèle 1, qui est associée à une activité économique alignée sur la Taxonomie ou à la partie alignée sur la Taxonomie d'une activité éligible à la Taxonomie.
- Pour les lignes d'activité, les colonnes (6) à (11) doivent contenir la proportion du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) correspondant, tel que déclaré dans le modèle 1, qui est associée à une activité économique alignée sur la Taxonomie, ou à une partie de celle-ci, qui contribue de manière substantielle à l'objectif environnemental pour lequel l'activité économique est éligible à la Taxonomie. Les colonnes correspondant aux objectifs environnementaux pour lesquels l'activité économique n'est pas éligible à la Taxonomie doivent être laissées vides. Lorsqu'une activité économique alignée sur la Taxonomie, ou une partie de celle-ci, contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les colonnes correspondant à ces objectifs environnementaux doivent contenir la proportion correspondante du dénominateur de l'indicateur clé de performance (ICP) respectif, telle que rapportée dans le modèle 1, qui est associée à cette activité ou à une partie de celle-ci. En d'autres termes, lorsqu'une activité contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux en même temps, sa contribution substantielle doit être indiquée sous plusieurs objectifs environnementaux dans la ligne correspondant à cette activité économique.
- La colonne (14) doit contenir le rapport entre le chiffre de la colonne (5) et celui de la colonne (3) dans les lignes correspondantes.
- Ligne « Somme de l'alignement par objectif » : les colonnes (6) à (11) doivent contenir la somme des chiffres correspondant à toutes les activités déclarées dans les colonnes respectives. La somme des colonnes (6) à (11) de cette ligne peut éventuellement dépasser 100 %.
- Ligne « Total de l'ICP » : les colonnes (3) à (13) doivent contenir la somme des chiffres correspondant à toutes les activités déclarées dans les colonnes respectives. Pour les colonnes (4) à (11), lors du calcul de la somme dans la ligne « Total de l'ICP », les entreprises non financières ne doivent pas comptabiliser deux fois les contributions à plusieurs objectifs environnementaux et n'inclure que l'objectif environnemental qu'elles jugent le plus pertinent. Le chiffre figurant dans la colonne (5) de cette ligne, c'est-à-dire l'ICP total aligné sur la Taxonomie, doit être égal à la somme des chiffres déclarés dans les colonnes (6) à (11) de cette ligne. Les chiffres indiqués dans la ligne « Total de l'ICP » des colonnes (3) à (13) du modèle 2 doivent être égaux aux chiffres indiqués dans les colonnes correspondantes (3) à (13) du modèle 1. Afin d'éviter le double comptage, les entreprises financières tiendront compte du chiffre « Total de l'ICP » indiqué dans le modèle 1 lors du calcul de leurs propres ICP.

# Social



## 1. Effectifs de STEF (ESRS S1)

### 1.1 Stratégie

#### 1.1.1 INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

La stratégie et le modèle économique de STEF induisent, au regard des collaborateurs, les IRO suivantes :

- Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation. Un bon climat social permet d'assurer une continuité d'activité ainsi qu'une réputation positive, avec des impacts réels sur la productivité et l'attractivité. Ce climat se matérialise par la mise en place d'IRP à tous les niveaux des organisations de STEF : CSE, comités de réseaux, comité de Groupe en France, comité d'entreprise dans les autres pays, comité d'entreprise européen à l'échelle de tout le Groupe ;
- Négociation collective, qui garantit aux collaborateurs et à leurs représentants la prise en compte de leurs préoccupations dans les différentes négociations, menées dans toutes les organisations du Groupe. En France sont menées annuellement les NAO (négociations annuelles obligatoires, portant notamment sur les salaires), et des négociations sur des thèmes transverses. Un accord sur la QVCT (qualité de vie au travail et conditions de travail) a ainsi été signé en décembre 2024 ;
- Dialogue social, qui s'incarne dans les IRP et négociations collectives mentionnées supra ;
- Temps de travail : les différentes réglementations des pays où le Groupe est implanté encadrent le temps de travail des collaborateurs, tout en permettant la flexibilité nécessaire à la bonne conduite de nos opérations ;
- Formation et développement des compétences : dans un Groupe en croissance continue, l'adéquation compétences requises et compétences réelles est primordiale. La politique volontariste de promotion interne (plus de 70 % des postes de managers sont pourvus en interne à l'échelle du Groupe) réclame un important investissement dans la formation, tout en s'assurant de la prise en compte des souhaits d'évolution professionnelle de chacun ;
- Diversité, qui impacte la qualité de l'environnement de travail, l'attractivité et la réputation du Groupe. Le risque de discrimination est systémique du fait de la branche d'activité et des cultures des pays d'implantation du Groupe. Un manque de diversité des compétences et des profils peut être un frein au développement de STEF. Cet IRO représente une force au service de l'innovation, de la performance et est ainsi un atout stratégique pour le Groupe. Celui-ci contribue positivement à l'emploi et au développement social et économique des territoires d'implantation ;
- Emploi et inclusion des personnes handicapées : le travail mené en France depuis 18 ans a permis de positionner STEF comme un acteur majeur de l'inclusion du handicap. En capitalisant sur cette expérience, STEF a amorcé la généralisation de la démarche à l'ensemble de ses pays d'implantations. Par ailleurs, le non-respect des quotas, en France, Espagne, Italie et Portugal, peut avoir un impact sur l'attractivité des personnes et des investisseurs ;
- Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale : STEF évolue dans un secteur peu féminisé. Des diagnostics quantitatifs et qualitatifs, menés en 2020, année de référence, ont révélé l'existence de difficultés, tel que le plafond de verre : une plus grande difficulté pour les femmes d'atteindre les plus hautes fonctions du Groupe ou le plancher collant : le maintien des femmes dans des emplois à bas niveau hiérarchique, plus faiblement rémunéré. Les risques identifiés sont la fuite de talents, un épanouissement et une ambiance au travail dégradés et une perte d'attractivité ;
- Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail : un climat de travail dégradé par des situations d'agissements et de harcèlement sexistes constitue un risque humain, réputationnel et des coûts financiers liés au manque d'attractivité. Depuis quatre ans le travail mené sur cet axe est une source d'opportunités pour créer un environnement de travail sécurisé, un vivier de talents, pour fidéliser hommes et femmes à tous postes et répondre aux attentes sociétales de nos salariés ;
- Santé, sécurité et équilibre entre vie professionnelle et vie privée : les questions de santé et sécurité recouvrent les impacts liés aux conditions de travail. L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est impacté par les horaires décalés ou les périodes de fortes activités, pouvant amener à des dépassements d'horaires ou à une influence sur la prise des congés. Ces points renvoient à plusieurs risques, dont les accidents du travail ou les maladies professionnelles. Engagé dans de nombreuses démarches de diminution des accidents de travail et d'améliorations des conditions de travail, le Groupe STEF saisit l'opportunité de se différencier dans son secteur d'activité en proposant une qualité de vie et des conditions de travail en constante progression.
- Les actions déployées pour répondre à ces incidences et risques constituent le cœur de la politique RH du Groupe.

Par ses pays d'implantation et le respect strict des législations en vigueur, le Groupe STEF garantit les droits humains de ses collaborateurs et collaboratrices, et n'est ainsi pas soumis à un certain nombre de risques, notamment le travail forcé et le travail des enfants. Pour la même raison, l'ensemble des équipes du Groupe est rémunéré décemment, en lien avec les salaires minimums légaux de ses pays d'implantation.

## 1.2 Gestion des incidences, des risques et des opportunités

L'ensemble de cette politique permet la prévention d'atteinte éventuelle aux droits humains de tout collaborateur et collaboratrice du Groupe, par le respect strict des législations des pays dans lesquels STEF est implanté. Ces éléments sont par ailleurs explicitement décrits dans la charte éthique du Groupe.

Ses différentes composantes et actions sont accessibles aux collaborateurs par l'intermédiaire des organisations RH qui sont présentes à tous les niveaux des organisations du Groupe, du site au pays, et ses politiques sont disponibles sur les sites Internet et Intranet du Groupe.

Cette politique est déclinée dans les différents périmètres par l'action conjointe de la DRH du Groupe et des DRH opérationnelles et fonctionnelles. Des instances de coordination et d'animation propres à la fonction Ressources Humaines assurent la cohérence des différents objectifs et projets déclinés dans chacune des organisations opérationnelles et fonctionnelles.

### 1.2.1 POLITIQUES LIÉES AUX EFFECTIFS DE STEF

**Note** : les données au 31/12/2024 excluent les croissances externes réalisées sur cet exercice. Les données 2025 incluent quant à elles les croissances 2024 et 2025. En ce qui concerne la Suisse, les données de la société Cavegn sont intégrées uniquement dans les effectifs

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PAYS / BU

CDI + CDD	2025	2024
BU Flux Frais	8 454	8 360
BU GMS	2 183	2 158
BU Surgelé	1 275	1 256
BU Frais Supply Chain	954	917
BU Seafood	770	756
BU Foodservices	750	659
BU TSA	280	251
BU Conditionnement	131	130
BU Flux Internationaux	183	185
Activité FTL	13	12
Directions Transverses BU	173	171
STEF France	15 166	14 855
Espagne	2 990	2 482
Portugal	549	536
Italie	1 877	1 500
Belgique	956	667
Pays-Bas	989	342
Suisse	694	281
Flux européens	85	82
UK	1 836	1 508
STEF International	9 976	7 398
Autres activités et fonctions centrales	877	848
<b>Total Groupe</b>	<b>26 019</b>	<b>23 101</b>

## EFFECTIF PAR PAYS ET PAR GENRE & EFFECTIF PAR CONTRAT ET PAR GENRE

Effectifs au 31/12/2025		FR	ES	PT	BE	NL	IT	CH	UK	Groupe
Femmes	CDI	3436	666	116	255	123	488	70	252	5 406
	CDD	69	45	28	8	18	70	0	7	245
	Total	3505	711	144	263	141	558	70	259	5 651
Hommes	CDI	12506	2116	323	668	780	1126	624	1 563	19 706
	CDD	117	163	82	25	68	193	0	14	662
	Total	12623	2279	405	693	848	1319	624	1577	20 368
<b>Total Groupe</b>		<b>16128</b>	<b>2990</b>	<b>549</b>	<b>956</b>	<b>989</b>	<b>1877</b>	<b>694</b>	<b>1836</b>	<b>26 019</b>

Les effectifs sont exprimés en nombre de salariés sous contrat au 31/12 de l'année.

## EFFECTIF TOTAL NON SALARIÉ

	2025	2024
ETP Intérim	5 113	3 975

Calcul des effectifs non salariés en équivalents temps plein (sur la base des heures travaillées/horaire de référence mensuelle du pays) sur les mois de décembre 2024 et 2025. Seuls les intérimaires sont pris en compte.

Note : les données pour le périmètre UK en 2024 comportent une erreur méthodologique liée à la définition de l'intérim.

86

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE

	2025		2024	
Moins de 30 ans	3 913	15,04 %	3 645	15,78 %
30 à 50 ans	13 367	51,37 %	11 957	51,76 %
Plus de 50 ans	8 739	33,59 %	7 499	32,46 %
<b>Total</b>	<b>26 019</b>	<b>100,00 %</b>	<b>23 101</b>	<b>100,00 %</b>

## NOMBRE DE PERSONNES AYANT QUITTÉ LE GROUPE DURANT LA PÉRIODE, ET TURNOVER ASSOCIÉ

	2025	2024
Salariés sortis	3 983	3 555
TURNOVER	16,07 %	15,96 %

Le nombre de sorties correspond aux salariés ayant quitté le Groupe durant l'année, et n'étant plus sous contrat au 31 Décembre.

Pour l'ensemble des politiques et actions décrites ci-après, concernant le volet social du Groupe STEF, les effectifs impactés s'entendent comme les salariés du Groupe, sauf mention contraire ou complémentaire. Par ailleurs, l'efficacité de ces politiques et ces actions est évaluée régulièrement par le suivi et l'analyse des différents indicateurs qui les composent, au sein de leurs instances de pilotage respectives.

La Politique Ressources Humaines du Groupe présente deux objectifs majeurs et convergents : d'une part, contribuer à la croissance et à la performance du Groupe grâce à des collaborateurs et des collaboratrices mobilisés, et, d'autre part, assurer à ces derniers une expérience riche de sens et à même de satisfaire leurs aspirations.

Portée et incarnée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe ainsi que les différentes DRH des organisations opérationnelles et fonctionnelles, cette politique est partagée au sein des instances de gouvernance du Groupe et en premier lieu au Comité exécutif. Elle fait l'objet tous les cinq ans d'un plan moyen terme (PMT), qui tout à la fois s'inscrit dans celui du Groupe et contribue directement à la réussite de ce dernier.

La politique Ressources Humaines est déclinée dans les différents périmètres par l'action conjointe de la DRH du Groupe et des DRH opérationnelles et fonctionnelles. Des instances de coordination et d'animation propres à la fonction Ressources Humaines assurent la cohérence des différents objectifs et projets déclinés dans chacune des organisations opérationnelles et fonctionnelles.

La politique Ressources Humaines, dans son double objet de supporter la croissance du Groupe et d'assurer le développement de l'expérience collaborateur, se structure autour de quatre axes essentiels :

1. Le lien fort et durable entre le Groupe et ses collaborateurs et ses collaboratrices ;
2. Le déploiement d'environnements de travail sûrs, inclusifs et respectueux de chacun et chacune, permanents ou temporaires ;
3. L'inscription au cœur de toutes les organisations de la diversité, de l'équité et de l'inclusion ;
4. Le développement de l'attractivité de STEF.

La **diversité, l'équité et l'inclusion** font partie intégrante des valeurs portées par STEF, concrétisées à travers une démarche DEI, qui vise à créer un environnement de travail où chaque personne se sent respectée, incluse et valorisée. STEF s'est engagé, depuis de nombreuses années, à reconnaître et soutenir les différences individuelles afin d'assurer l'égalité des opportunités et des résultats pour l'ensemble de ses collaborateurs et ses collaboratrices.

Cette démarche est constituée de différents axes de travail : égalité et mixité professionnelle F/H, handicap, origines socio-économiques et multiculturelles, et convictions religieuses et politiques. Les autres thématiques font l'objet d'actions ponctuelles et seront structurées progressivement en portant un accent sur l'âge et l'intergénérationnel, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, l'apparence physique et la situation familiale, selon les priorités communes aux pays.

La démarche poursuit trois objectifs :

- Former, sensibiliser et communiquer sur les enjeux de diversité, d'équité, d'inclusion et de non-discrimination et faire preuve d'exemplarité ;
- Assurer l'égalité des opportunités et des résultats ;
- Contribuer à l'inclusion de tous et de toutes en participant à des programmes à destination des publics éloignés de l'emploi ou en risque d'exclusion.

À travers son axe **handicap**, pilier historique de la DEI, le Groupe s'engage à créer un environnement de travail inclusif et accessible pour les personnes en situation de handicap y compris les personnes atteintes de maladies chroniques et invalidantes. En France, le premier accord handicap agréé a été signé en 2007 et a mené la création de la mission handicap. Depuis 2024, le Groupe vise une harmonisation de cet axe dans tous les pays.

Cet axe poursuit trois objectifs :

1. Respecter et maintenir les taux d'emploi réglementaire par pays ;
2. Intégrer les personnes en situation de handicap, et favoriser et sécuriser leurs parcours professionnels ;
3. Permettre l'accessibilité des locaux de travail comme des outils numériques du Groupe.

*Le tableau ci-dessous illustre les avancées du Groupe en matière d'inclusion de personnes en situation de handicap, sur les pays avec une obligation légale, en particulier pour la France en dépassant l'objectif légal de 6 % depuis 2020. À noter que les données les plus récentes disponibles à la date de publication concernent l'année 2024, le taux du handicap France n'ayant pas encore été mis à disposition par l'URSSAF. Pour l'Espagne, l'Italie et le Portugal, le taux d'emploi correspond au nombre de personnes reconnues en situation de handicap par la législation en vigueur dans le pays, divisé par les effectifs actifs au 31/12/2024 du pays concerné.*

	2024	2023
France	7,60 %	7,46 %
Espagne	1,50 %	1,31 %
Italie	4,34 %	3,64 %
Portugal	1,60 %	1,65 %

Depuis 2020, le Groupe STEF mène un travail sur l'axe **égalité et mixité professionnelle femmes/hommes** nommée « MIX'UP ». Cet axe est issu d'un constat : STEF évolue dans un secteur et une branche d'activité dans lesquels les métiers sont traditionnellement genrés et souhaite répondre aux évolutions sociétales.

Le Groupe s'est fixé cinq objectifs :

1. Augmenter de 25 % la part des femmes dans les effectifs d'ici 2030 ;
2. Accompagner le changement de culture d'entreprise en profondeur afin de favoriser l'épanouissement et l'inclusion de tous et de toutes ;
3. Assurer le recrutement, l'intégration et développement professionnel sans condition de genre ;
4. Améliorer nos environnements et conditions de travail tout en y intégrant une démarche active de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
5. Contribuer à rendre nos métiers attractifs.

Évolution des effectifs féminins par rapport à l'effectif global depuis 2020 :

« L'effectif féminin enregistre depuis 2020 une progression systématiquement supérieure à celle de l'effectif global.

La croissance de l'effectif féminin entre 2020 et 2025 (+ 48 %) dépasse nettement celle de l'effectif global (+ 34 %) sur la même période, confirmant une évolution structurelle. L'écart se renforce particulièrement sur les horizons pluriannuels, signe d'une tendance durable. Cette dynamique traduit une féminisation continue des effectifs. »

CDI + CDD	2025	2024
FR	21,73 %	21,38 %
ES	23,78 %	25,02 %
PT	26,23 %	25,19 %
BE	27,51 %	16,64 %
NL	14,26 %	18,42 %
IT	29,73 %	34,67 %
CH	10,09 %	21,00 %
UK	14,11 %	12,93 %
GROUPE	21,72 %	21,99 %

La dynamique de féminisation des effectifs se poursuit dans la majorité des pays. Le léger recul du taux Groupe s'explique notamment par l'intégration des coopératives italiennes.

88

La santé, la sécurité, la qualité de vie et les conditions de travail sont désormais concrétisées à travers une démarche unique *KEEP IT SAFE*, qui vise à créer un environnement de travail sécurisé et participe à la préservation et la construction de la santé de tous et de toutes.

Cette démarche couvre l'ensemble des pays d'implantation du Groupe, assurant ainsi que chaque collaborateur et collaboratrice de STEF soit couvert par un système de management de la santé, sécurité et des conditions de travail.

Les objectifs de la démarche s'articulent autour de trois axes :

1. Sécurité au travail : réduire durablement nos facteurs de risques professionnels et ainsi réduire notre accidentologie sur l'ensemble des pays ;
2. Conditions de travail : améliorer les conditions de réalisation du travail au sein de nos activités en proposant des changements organisationnels, techniques et humains ;
3. Bien vivre au travail : amorcer des changements pour proposer à nos collaborateurs et collaboratrices un travail porteur de sens, vecteur de santé et durablement performant.

En 2025, le Groupe enregistre une légère hausse du nombre d'accidents et du taux de gravité par rapport à 2024, mais le taux de fréquence continue, en 2025, son amélioration visible depuis 2020.

## NOMBRE ET TAUX D'ACCIDENT DE TRAVAIL

	2025	2024
Nombre accidents	1 236	1 149
Taux de fréquence	30,31	31,11
Taux de gravité	2,50	2,34

Nombre et taux d'accidents de travail avec arrêt, concernant l'effectif salarié uniquement. Sont exclues de ce calcul les acquisitions 2025 Transports Lauqué et Cavegn.

## NOMBRE DE JOURS PERDUS EN RAISON D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE DÉCÈS DUS À DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, À DES PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AU TRAVAIL ET À DES DÉCÈS DUS À DES PROBLÈMES DE SANTÉ

	2025	2024	
AT	Nombre jours absence	101 967	86 353
	Nombre jours décès	Refus de publication pour des raisons morales et managériales, et impossibilité de comptabiliser le nombre de jours perdus suite au décès d'un salarié.	
MP	Nombre jours absence	12 654	13 006
	Nombre jours décès	Refus de publication pour des raisons morales et managériales, et impossibilité de comptabiliser le nombre de jours perdus suite au décès d'un salarié.	

Note : pour le UK, en 2025 la méthode de détermination de jours d'arrêt cause AT a été affinée. La donnée 2024 n'a pas été corrigée par faute de disponibilité de l'information.

Sont exclues de ce calcul les acquisitions 2025 Transports Lauqué et Cavegn.

Nombre de décès dus à des accidents de travail et maladies professionnelles.

Un décès en France, lié à un accident de travail.

### 1.2.2 PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES EFFECTIFS DE STEF ET LEURS REPRÉSENTANTS

La politique de dialogue social au sein du Groupe joue un rôle indispensable dans le partage de la stratégie d'entreprise avec l'ensemble des collaborateurs. Elle concerne l'ensemble des organisations du Groupe et se caractérise tant par des instances formelles de dialogue et de négociation que par des outils d'écoute générale, s'adressant à l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices. Elle se manifeste par un dialogue continu, aussi bien institutionnalisé qu'informel, à tous les niveaux des organisations : local, national, Groupe. Il s'incarne tant au travers des instances représentatives du personnel présentes à tous les niveaux des organisations que de l'instauration de dispositifs permettant l'écoute des collaborateurs sur l'ensemble de nos pays.

Les objectifs de cette politique s'articulent autour de **quatre axes principaux** :

1. Privilégier le dialogue afin que la stratégie de l'entreprise soit partagée avec l'ensemble des collaborateurs

Chacun de nos pays est représenté par un ou plusieurs élus au sein du Comité d'entreprise européen (CEE) : un représentant du Royaume-Uni a intégré l'instance en septembre 2025. Cette instance est destinée

à développer le dialogue social entre la Direction Générale et les représentants du personnel, grâce à la représentation et à la prise en compte des intérêts des salariés de chacun des pays. Elle vise, notamment, à renforcer la solidarité et la cohésion du Groupe pour assumer sa dimension et la réalisation de ses ambitions. À cet effet, le CEE est informé en amont de chaque acquisition et consulté dès lors qu'un projet a des conséquences sur deux pays ou plus (transnational).

Chaque pays où le Groupe est présent dispose également, conformément aux dispositions légales nationales, d'instances représentatives permettant l'échange et le partage d'informations entre les Directions et les élus.

En France, le dialogue social a fait l'objet d'une négociation particulière avec les organisations syndicales et a abouti à la conclusion :

- D'un accord sur le droit syndical qui a porté la création du rôle de coordonnateur syndical permettant à chacune des organisations représentatives d'avoir un représentant permettant d'échanger avec la Direction au niveau de la France ;
- D'un accord sur les instances représentatives du personnel en France permettant la mise en place d'instances supralégales (Comité transport et logistique) afin que chaque niveau managérial puisse être pourvu d'une instance.



## CHIFFRES CLÉS 2025

### Pourcentage des salariés couverts par des conventions collectives

**93,29 %**

des effectifs Groupe sont couverts par des conventions collectives (100 % pour les pays de l'UE, 100 % pour la Suisse et 4,90 % pour le UK)

### Nombre de nouveaux accords collectifs conclus dans les pays de l'UE, et si échéant le pourcentage de salariés concernés

**197**

accords collectifs ont été signés en 2025 au sein du groupe.

Le nombre important d'accords signés au niveau du Groupe tient compte de son organisation en filiales en particulier en France, et intègre, notamment, les Négociations annuelles obligatoires (NAO) de chaque filiale.

### Pourcentage des salariés couverts par des représentants du personnel

**100 %**

des effectifs Groupe sont couverts par des représentants du personnel, au regard des différentes législations nationales et européennes.

Existence d'un accord avec les salariés de l'entreprise conclu en vue de la représentation par un comité d'entreprise européen (CEE)

Existence d'un CEE depuis l'accord signé en 2005.

90

2. Partager la manière d'appréhender les impacts sociaux et humains des évolutions auxquelles le Groupe pourrait être exposé

Le rythme des transformations du travail s'accélère et la crise sanitaire est venue confirmer l'ampleur de ses transformations. Par ailleurs, les relations qui lient le Groupe et ses collaborateurs ne sont pas épargnées par les évolutions sociales et sociétales qui animent nos sociétés.

Un dialogue social constructif apparaît donc comme essentiel pour appréhender les mutations profondes de nos organisations et leurs conséquences sur les conditions de travail et l'emploi de nos collaborateurs.

C'est dans ce cadre que les Directions au sein du Groupe partagent et/ou négocient avec les représentants du personnel sur la manière dont ces diverses transformations impactent le quotidien de nos collaborateurs.

3. Incarner le dialogue social à tous les niveaux de nos organisations en collaboration étroite du management et en proximité des situations de travail

Chaque pays, périmètre, est doté d'instances permettant un échange entre le management et les représentants des collaborateurs. Ces instances permettent l'échange de points de vue entre la Direction et le corps social afin que les collaborateurs soient pleinement informés de la stratégie de l'entreprise. Ces instances, en proximité des situations de travail, permettent également d'intégrer les enjeux propres à chaque environnement de travail notamment en lien avec les conditions de travail.

4. Être à l'écoute de nos collaborateurs *via* la mise en place d'un dispositif d'alerte et d'un baromètre social. Déployer, dans le cadre du baromètre social, des plans d'actions issus des résultats, permettant d'améliorer la qualité de vie et des conditions de travail

En septembre 2023 et pour la première fois au sein du Groupe, une enquête à destination de l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices a été mise en place. Cette enquête déployée sur l'ensemble des pays a permis de connaître le ressenti de 12 089 salariés (53 % de taux de participation) sur le contenu de leur travail, leurs conditions de travail, l'équité, le développement professionnel.

À la suite de la présentation des résultats de l'enquête auprès de l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices, des plans d'actions ont été mis en place afin d'améliorer les éventuelles difficultés soulevées par les collaborateurs.

Cette enquête sera reconduite tous les 24 mois.

Le déploiement et la progression de la démarche SST & QVCT passe entre autres par une sollicitation des collaborateurs et des collaboratrices concernées par les situations de travail. À ce titre, d'ici fin 2026, chaque site s'engage à assurer au moins un projet par an, visant à améliorer les conditions de travail, avec la participation directe des équipes concernées.

### 1.2.3 PROCÉDURES DE RÉPARATION DES INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE STEF DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

Le Groupe a mis en place un dispositif d'alerte défini dans notre charte éthique, permettant à l'ensemble des salariés qui seraient victimes ou témoins d'actes répréhensibles tels que notamment des actes de corruption, vols, harcèlement moral ou sexuel, d'en informer le Groupe de façon totalement anonyme.

Ce dispositif, qui prend la forme d'une plateforme d'alerte, a été déployé dans l'ensemble des organisations du Groupe.

Celui-ci s'engage ainsi à traiter toute alerte qui lui serait adressée et de faire la lumière sur les faits qui auraient été dénoncés.

(Montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes mentionnés ci-dessus)

GROUPE	2025	2024
Nombre incidents discrimination	6	6
Nombre plaintes autres canaux d'alertes locaux	14	31
Montant amendes associées	0,00 €	0,00 €

*Le second chiffre ne représente sans doute pas la totalité des alertes locales (hors plateforme), puisqu'il n'existe pas de consolidation de celles-ci au niveau Groupe.*

- Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant les effectifs de l'entreprise
- Montant total des amendes, sanctions et indemnisations résultant des cas décrits ci-dessus

GROUPE	2025	2024
Nombre incidents graves DDH	0	0
Montant associé	0,00 €	0,00 €

Plusieurs procédures sont également en place dans l'éventualité où un accident se produit. Chaque entité dispose de personnels formés aux premiers secours, et d'un *process* clair pour prévenir les secours, si cela s'avère nécessaire. D'autres procédures sont également en place, comme les lignes d'écoute psychologique 24/7 depuis 2023 pour la France ou le Portugal, pour traiter les conséquences des accidents ainsi que les situations de violences morales.

La mise en place de ce dispositif a fait l'objet d'une information générale via l'information et la consultation de toutes les IRP du Groupe, afin que chacun en ait connaissance.

- Nombre total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence
- Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (y compris les mécanismes de réclamation)

### 1.2.4 ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES IMPORTANTES, VISANT À ATTÉNUER LES RISQUES IMPORTANTS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES CONCERNANT LES EFFECTIFS DE STEF, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS ET APPROCHES

La culture d'entreprise du Groupe STEF est caractérisée et diffusée à travers deux actions principales.

La première, inhérente au projet du Groupe depuis plus de 30 ans, est l'actionnariat salarié : à travers un Plan Epargne Entreprise (PEE), déployé dans la totalité des pays où le Groupe est implanté, près des deux tiers des collaborateurs détiennent plus de 18 % du capital de STEF. Cet outil fait l'objet d'une communication sur son fonctionnement et ses performances chaque année dans l'ensemble des périmètres du Groupe, chaque nouveau collaborateur en reçoit une présentation lors de son intégration.

Notre modèle de *leadership*, structuré autour de six piliers (*people care*, autonomie et responsabilité, *customer care*, entrepreneuriat, agilité, collaboration), est issu de près de 250 interviews menées auprès de managers de tous niveaux du Groupe. Incarnant à la fois l'héritage de la culture d'entreprise de STEF et la prise en compte des nouvelles tendances sociétales, son ancrage durable dans les pratiques managériales est un objectif majeur de STEF. Chaque périmètre opérationnel et fonctionnel a pour objectif de s'assurer de sa réalité et de son établissement en tant que référence des pratiques et décisions. Il s'agit d'un processus d'amélioration continue, dont la DRH assure le pilotage et dont chaque périmètre a la responsabilité. À ce titre, son ancrage ne fait pas l'objet d'un planning.

Notre ambition de développer nos activités, de garantir la promesse client fait écho à la nécessité de développer les ressources et les compétences à même d'accompagner l'évolution du *business*, grâce à des salariés mobilisés et à même de satisfaire leurs aspirations professionnelles. C'est pourquoi nous accompagnons et formons nos collaborateurs afin qu'ils soient impliqués et partie prenante de l'évolution de notre entreprise en leur portant une attention sincère.

Notre taux de promotion interne sur les postes de manager de plus de 70 % témoigne de notre souci permanent d'implémenter des processus de développement RH touchant l'ensemble de nos populations et leur permettant de réelles progressions professionnelles :

- Le déploiement dans l'ensemble des périmètres de parcours professionnels certifiants ou qualifiants, du chef d'équipe au directeur de centre de profit, assurant à chacun des collaborateurs concernés une préparation complète à la promotion dans une fonction supérieure ;
- La tenue de *people reviews*, chaque année et dans chaque périmètre opérationnel et fonctionnel, pilotées

par les structures RH en étroite collaboration avec les Directions de chaque périmètre, qui se traduisent par des revues exhaustives des perspectives d'évolution des collaborateurs en lien avec les projections *business* à trois ans et par la fixation de plans d'actions issus de ces projections. Les organisations de chaque périmètre sont ainsi sécurisées, à date et à un horizon de trois ans ;

- Le *graduate program*, mis en œuvre dans l'ensemble du Groupe, dont l'objectif est de former en deux ans aux métiers de STEF et d'acculturer de jeunes diplômés bac + 5, avec l'objectif à moyen terme de les promouvoir sur des fonctions de directeur de centre de profit après six à 10 ans de parcours dans différents métiers. 60 à 70 *graduate programs* sont ainsi recrutés chaque année ;
- Des entretiens annuels pour l'ensemble des managers et des entretiens tous les deux ans pour les autres collaborateurs, qui permettent à ces derniers de faire le point sur leurs performances, leurs compétences et leurs ambitions de carrière ;
- La mise à niveau permanente des compétences requises, techniques ou comportementales, à travers la mise en œuvre d'actions de formation dans l'ensemble des périmètres.

### POURCENTAGE DE SALARIÉS AYANT PARTICIPÉ À DES ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES DE LEURS PERFORMANCES ET DU DÉVELOPPEMENT DE LEUR CARRIÈRE, VENTILÉ PAR GENRE

GROUPE	2025	2024
% Femmes	45,85 %	48,34 %
% Hommes	37,80 %	40,11 %
<b>% Total</b>	<b>39,55 %</b>	<b>41,92 %</b>

Note : les données « taux de salariés ayant participé à une évaluation régulière » pour le périmètre Groupe en 2024 ont été corrigées d'une erreur méthodologique. À l'exception de la France (cadre légal imposant la réalisation d'un entretien professionnel tous les 2 ans pour tous les salariés), seules les populations cadres ou managers sont concernées par les campagnes d'entretiens annuels.

## NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR SALARIÉ ET PAR SEXE

GROUPE	2025	2024
Femmes	11,10	11,83
Hommes	11,65	12,02
<b>Total</b>	<b>11,53</b>	<b>11,98</b>

S'inscrivant dans notre volonté d'attirer et de fidéliser nos collaborateurs, notre politique de rémunération concerne aussi bien des enjeux Groupe (politique cadres, mobilité, etc.), que des enjeux pays (prise en compte de la législation) et locaux (pour répondre au mieux aux attentes du terrain et de nos collaborateurs). Elle s'assure du respect tant de l'équité interne entre les collaborateurs et les collaboratrices, que de l'équité externe (compétitivité marché de nos rémunérations). À ce titre, elle déploie les objectifs suivants :

- Structurer notre politique de rémunération (rémunération et avantages sociaux) en Europe (principalement cadres) autour d'un référentiel de postes et de fonctions, qui sera actualisé en 2026 pour tenir compte des évolutions des organisations du Groupe ;
- Communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs sur le niveau et la structure de leur rémunération globale, *via* un bilan social individualisé (BSI), ainsi qu'en externe (recrutement, *onboarding*, etc.) ;
- S'assurer de la lisibilité de cette politique.

Par ailleurs, les rémunérations font l'objet de révisions annuelles individuelles, pour l'ensemble des cadres ou équivalents du Groupe, et de révisions annuelles collectives, soit après négociations spécifiques à STEF (en France ou au Royaume-Uni), soit après application des révisions réglementaires (dans les autres pays du Groupe).

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé comme la différence entre la rémunération moyenne des hommes et celle des femmes, rapportée à la rémunération moyenne des hommes :

	2025	2024
Ratio rémunération F/H	-8,52 %	-1,45 %

*La rémunération moyenne des femmes est 8,52 % supérieure à celle des hommes sur l'ensemble du Groupe (hors la société Montfrisa en Espagne et Cavegn en Suisse).*

**Remarque :** La comparaison d'une rémunération moyenne par genre sur un périmètre si large et hétérogène n'apparaît pas pertinente, compte tenu de multiples facteurs : structures de rémunération très différentes en fonction des statuts et métier, et déséquilibre majeur entre le nombre d'hommes et femmes sur certains métiers (population ouvrière en général).

Ratio de la rémunération annuelle totale de l'individu le mieux rémunéré sur le niveau médian de rémunération annuelle totale des employés (à l'exclusion du plus haut salaire)

	2025	2024
Ratio rémunération Max / Mediane	31,00	29,85

### Methodologie :

*Calcul de la rémunération annuelle contractuelle (hors éléments variables liés au temps ou conditions de travail) de tous les salariés présents au 31/12/2025, rétablie en base temps plein. Sont pris en compte le salaire de base, les éventuelles 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> mois, les primes d'ancienneté, les primes fixes et compléments de rémunération contractuels, ainsi que les bonus et primes exceptionnels réellement versés (hors la société Montfrisa en Espagne et Cavegn en Suisse).*

Au regard du développement du *business* du Groupe, attirer de manière continue de nouveaux collaborateurs est un enjeu clé, d'autant plus que le secteur du transport et de la logistique souffre en Europe d'un réel déficit d'image. La politique marque employeur du Groupe est ainsi garante de la stratégie et des actions effectuées pour rendre STEF attractive et le secteur désirable afin de faciliter le recrutement de candidats potentiels. Son déploiement passe par la création d'outils de communication et s'assure de son déploiement à tous les niveaux (pays, région, local).

Elle a trois objectifs majeurs :

- Faire émerger et diffuser l'identité employeur : la mission, les métiers, l'expertise, les valeurs, la culture d'entreprise en collaboration avec la Direction de la Communication ;
- Faire connaître STEF et travailler la réputation en tant qu'employeur : l'expérience des candidats, le *feed-back* des collaborateurs à leur entourage, etc., à travers des campagnes médias ;
- Valoriser l'image en interne en tant qu'employeur : une marque employeur portée par ses collaborateurs mettant en avant les atouts de l'entreprise, ainsi qu'une communication inclusive renforcée, valorisant la mixité dans toutes ses fonctions.

Outre la campagne de communication marque employeur du Groupe lancée en 2023, elle s'est traduite par le lancement d'une chaîne TikTok, visant à promouvoir notre ambiance de travail à travers des vidéos de collaborateurs du Groupe.

« Cette campagne a reçu de la part des professionnels du domaine plusieurs récompenses en 2025 : Top Com d'Or pour le film Imagine, 3 Grands Prix Or de la Créativité RH (ACCE) »



94

Cette attractivité est relayée par la politique de recrutement du Groupe, qui s'assure que les postes vacants et ouverts au recrutement externe sont pourvus par les différentes organisations opérationnelles et fonctionnelles, dans le respect des principes généraux de l'entreprise (valeurs, égalité des chances, etc.). Un objectif permanent est de s'assurer que l'ensemble des intervenants du recrutement véhicule une vision commune (stratégie, valeurs, modèle de *leadership*, non-discrimination) de l'entreprise auprès des candidats et plus généralement des écosystèmes liés au recrutement. Par ailleurs, au-delà des objectifs opérationnels en la matière de chaque périmètre qui dispose de son organisation de recrutement, ceux-ci ont l'obligation de recruter, dans le cadre du *graduate program* du Groupe (cf. *supra*), des profils de jeunes diplômés afin qu'ils deviennent directeurs de site à un horizon de sept à dix ans.

Concernant la **diversité, l'équité et l'inclusion**, des actions de sensibilisation et de formation sont menées des Comités de direction pays jusqu'à l'échelle des collaborateurs et des collaboratrices. L'objectif de ces formations est de lever les stéréotypes et les croyances limitantes pour mieux intégrer, recruter et fidéliser. Chaque périmètre a ensuite la possibilité de renforcer la formation selon ses réalités opérationnelles. Un plan de communication interne et externe annuel, oriente les campagnes Groupe ou pays. Dans l'objectif d'assurer l'égalité des opportunités et des résultats, les processus RH et outils de gestion de carrière sont challengés : annonces emplois, *people review*, plan de formation, méthode de recrutements.

## RÉPARTITION DE L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR PAR GENRE

GROUPE	2025	%	2024	%
Femmes	69	24,30 %	59	21,85 %
Hommes	215	75,70 %	211	78,15 %
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>100,00 %</b>	<b>270</b>	<b>100,00 %</b>

*Instances prises en compte : CODIR/COMEX Groupe, CODIR Pays, CODIR BU et CODIR Région (pour la France), et CODIR des fonctions supports Corporate.*

Des programmes d'insertion professionnelle sont déployés afin de favoriser l'insertion des publics d'origines sociales et économiques défavorisées à travers des partenariats associatifs : Sport dans la Ville, Cruz Roja, la Cravate Solidaire. Depuis 2021, STEF a lancé un partenariat avec l'ONG Tent et les organismes de formation de la branche, en France, afin de créer des sessions de formation STEF ou interentreprises favorisant l'intégration et le retour à l'emploi de personnes réfugiées.

De plus, depuis 2024, un partenariat entre la garde nationale et STEF a été conclu. Celui-ci permet aux collaborateurs et collaboratrices réservistes de bénéficier de 15 jours de réserve, période durant laquelle ils et elles ont le droit de s'absenter de l'entreprise tout en conservant leur rémunération. En 2025, 12 conducteurs STEF ont été formés au métier d'avitailleur d'aéronefs sur la base pétrolière interarmées de Chalon sur Saône et mis à disposition du Service de l'Énergie Opérationnelle.



Au-delà de ces formations, à fin 2025, le Groupe compte 30 salariés ayant signé un contrat d'engagement à servir dans la Réserve.

STEF a mené des actions pour favoriser l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses pays d'implantation. Chaque périmètre a mis en place des initiatives spécifiques, telles que des campagnes de sensibilisation, des formations, des actions d'intégration et d'identification des personnes concernées. L'objectif est de garantir l'inclusion et le bien vivre au travail des personnes en situation de handicap.

La France est historiquement engagée depuis 19 ans et fait référence sur le sujet, c'est pourquoi le Groupe a eu à cœur de garantir la qualité des actions d'accompagnement et d'inclusion des salariés en situation de handicap suite aux évolutions législatives. STEF a ainsi signé en janvier 2025 une convention de services avec l'Agefiph ainsi que son 7<sup>e</sup> accord Handicap, non agréé, à l'unanimité avec l'ensemble des partenaires sociaux.



*Stanislas Lemor et Christian Ploton, Président de l'Agefiph, lors de la signature du 7<sup>e</sup> accord Handicap du Groupe STEF*

Le maintien et la sécurisation des parcours professionnels sont des objectifs clés de ce 7<sup>e</sup> accord, adressés à travers des procédures de lutte contre la désinsertion professionnelle. Celles-ci incluent notamment des formations sur les compétences et les savoirs fondamentaux. Le télétravail est également élargi aux personnes en situation de handicap, suivant leur état de santé et l'organisation du service.

Par ailleurs, des mesures sociales sont déployées, avec par exemple des jours d'absence rémunérée, octroyés aux personnes en situation de handicap ou pour les salariés aidants ou encore un fonds d'aides spécifiques pour le reste à charge en termes de compensation du handicap.

Le développement de partenariats associatifs et du secteur protégé et adapté, participe à favoriser une culture d'inclusivité et à la reconnaissance de l'implication du Groupe sur le sujet.

Enfin, le Groupe STEF a à cœur de poursuivre l'accessibilité de ses sites européens lors de rénovations et de *remodeling*. Un audit sur l'accessibilité numérique est en cours de déploiement.

# MIX'UP

## Actions « MIX'UP »

STEF a mis en place un système pour promouvoir l'égalité de genre et lutter contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. Un comité dédié, le Comité égalité et mixité professionnelle femmes/hommes, composé de collaborateurs et de collaboratrices, a été créé pour garantir les orientations et les objectifs de cette démarche. En parallèle, un réseau de 135 volontaires, appelés « MIX'UPers », a été mis en place pour animer et soutenir cette démarche au plus près du terrain. Celui-ci est un laboratoire d'innovation sociale et participe au changement de culture du Groupe.

Celle-ci est également favorisée par une prise de conscience des inégalités à travers le Diagnostic de situation comparée (DSC) européen, déployé annuellement ; pierre angulaire de la démarche, il permet d'identifier des leviers d'action, notamment sur les volets développement RH, rémunération et équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les efforts de développement RH se concentrent sur les méthodes de recrutement, d'intégration, d'identification des potentiels, de leur accompagnement ainsi que de l'analyse des causes de départ, tout en garantissant une intégration et une évolution de carrière équitables à tous et à toutes. Le Groupe a ainsi mis en place des programmes de développement et de mentorat pour les encadrantes salariées dans plusieurs de ses pays d'implantation. En particulier, depuis 2025, un programme de développement de compétences Groupe appelé « Lead'her » vise à accompagner les femmes encadrantes, du management intermédiaire jusqu'à directrice de site, dans l'évolution de leurs carrières.

Le Groupe a à cœur de créer un climat et un environnement de travail inclusif en prêtant une attention particulière aux violences sexistes et sexuelles à travers un plan de prévention et de lutte contre le sexisme. Ce dernier consiste, entre autres, au déploiement de formations à tous niveaux pour lever les stéréotypes et identifier les agissements sexistes ainsi qu'à la mise en œuvre d'outils de communication sur le sujet, sur l'ensemble du périmètre du Groupe – salariés et non-salariés – depuis 2025.



**ON A TOUS  
ET TOUTES  
À Y GAGNER !**

## Actions SST et QVCT

Les risques principaux auxquels sont exposés les salariés du Groupe sont intrinsèquement liés aux activités de transport, de logistique et de conditionnement, mais les efforts de STEF pour réduire ces risques et améliorer les conditions de travail créent des opportunités pour favoriser un travail en sécurité, améliorer les organisations du travail et se démarquer sur le marché de l'emploi en offrant de meilleures conditions de travail.

Des analyses de risques, conduites *a minima* annuellement sur chaque site du Groupe, permettent prioriser la prévention de risques spécifiques, pour l'ensemble de son personnel, permanent comme temporaire. Ces analyses visent autant la réduction des faits accidentels que l'amélioration des conditions de travail.

La prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) reste une priorité du Groupe sur l'ensemble de son périmètre. Le déploiement d'outils innovants se conjugue avec l'amélioration continue des organisations de travail et l'implication des équipes opérationnelles.

Les innovations du Groupe se traduisent par exemple par le déploiement de tables de mise à niveau pour les opérations de manutentions : 290 tables ont été déployées en 2024, ce chiffre ayant plus que doublé pour atteindre 778 tables installées à fin 2025, sur 41 sites en France et un en Espagne.

Des recherches et des expérimentations sont menées pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Des dispositifs d'assistance sociale sont mis en place pour aider les salariés dans leurs démarches administratives et financières.

Certaines filiales proposent des contrats et horaires de travail flexibles pour permettre aux employés de mieux gérer leur temps personnel et familial.

Certains périmètres ont, par ailleurs, développé des dispositifs spécifiques concernant la parentalité, par exemple la mise en place d'une plateforme de soutien scolaire à destination des enfants des salariés. Ces éléments sont travaillés en coordination avec les objectifs de la démarche « MIX'UP », en particulier celui d'améliorer nos environnements et conditions de travail (cf. [démarche DEI/« MIX'UP »]).

Enfin, tous les pays d'implantation du Groupe ont développé du télétravail pour les postes éligibles, d'une à deux journées par semaine, selon les pays.

### 1.3 Métriques et cibles

Toutes les métriques ont été publiées dans les paragraphes précédents.

## 2. Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

### 2.1 Stratégie

Pour exercer ses activités, le Groupe a identifié 3 catégories d'entreprises partenaires au sein de sa chaîne de valeur :

- Sous-Traitants Transport (tous pays)
- Coopératives (spécifique à l'Italie)
- Fournisseurs de biens et services (tous pays)

Le Groupe STEF exerce son activité dans les services de logistique et de transport de produits alimentaires sous température contrôlée (-25°C à +15°C).

Ces activités sont soumises à des fluctuations de volumes importantes, difficilement prévisibles et qui nécessitent de la part du Groupe une flexibilité indispensable à la satisfaction de ses clients.

Ces fluctuations de consommation sont générées par des phénomènes de saisonnalité (fruits et légumes, glaces ...), par l'impact des jours fériés, par l'intensité promotionnelle, etc.

Au-delà de ces activités récurrentes, le Groupe est amené régulièrement à démarrer de nouveaux dossiers logistiques et/ou transport qui viennent amplifier ces phénomènes.

Le recours au personnel intérimaire et aux sous-traitants transport contribue à la capacité du Groupe à absorber les variations d'activités.

Dans le cadre de son plan Stratégique 2022-2026, le Groupe s'est engagé dans une politique visant à renforcer ses moyens de production propre et pour ce qui concerne l'Italie a une ré-internalisation totale à horizon 2028 des activités de production actuellement sous-traitées aux coopératives. En effet, l'Italie utilise un modèle d'affaires spécifique au sein du Groupe, à savoir que les personnels de production travaillant au sein de nos plateformes de transport et entrepôts de logistique étaient entièrement sous-traités auprès de coopératives jusqu'à fin 2023. Ce modèle d'affaires était usuel en Italie.

### 2.2 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique.

Le Groupe est présent uniquement dans des pays de l'Union européenne ainsi qu'en Suisse et au Royaume-Uni.

L'analyse de double matérialité a retenu 2 impacts, risques et opportunités relevant de ESRS S2 :

- Condition d'emploi responsable dans la chaîne de valeur (Salaires décents, Sécurité de l'emploi, Temps

de travail et Égalité de genre et rémunération pour un travail égal) : cet IRO s'applique aux 3 catégories d'entreprises définies ci-dessus et s'applique à tous types d'emploi

- Santé/Sécurité : cet IRO s'applique essentiellement aux sous-traitants transport et coopératives et concerne exclusivement les postes opérationnels

Sur l'ensemble de ces thématiques, le Groupe se refuse à se substituer aux représentants légaux des salariés de la chaîne de valeur et n'entend pas mettre en place des instances de dialogue direct avec les salariés de ces entreprises sous-traitantes.

#### 2.2.1 POLITIQUES RELATIVES AUX TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Au-delà de son souci permanent de respecter les réglementations en vigueur dans ses pays d'implantation, le Groupe ne dispose pas à ce stade d'une politique caractérisant ses engagements en matière de respect des droits humains des travailleurs de la chaîne de valeur.

Ces éléments viendront progressivement renforcer nos critères de référencement et d'évaluation de nos sous-traitants et fournisseurs.

Une politique couvrant les travailleurs de la chaîne de valeur sera publiée au plus tard en 2027.

Le Groupe a de nouveau actualisé en avril 2025 sa charte d'achats responsable afin de renforcer ses exigences dans les domaines de la sous-traitance transport et de la sécurité sanitaire.

#### 2.2.2 PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Non applicable, aucune incidence avec les travailleurs de la chaîne de valeur ne nous étant parvenue.

#### 2.2.3 PROCÉDURE VISANT À REMÉDIER AUX INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

Le Groupe met à disposition de tous travailleurs ou entreprises de sa chaîne de valeur un dispositif d'alerte anonyme permettant de signaler toute situation contraire aux principes et engagements énoncés dans la charte.

### 2.2.4 ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES IMPORTANTES SUR LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR, APPROCHES VISANT À GÉRER LES RISQUES IMPORTANTS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES CONCERNANT LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS

- La charte d'achats responsable est systématiquement associée à l'engagement contractuel avec nos fournisseurs de biens et services et nos principaux sous-traitants transport en France. Notre objectif France est que 100 % de nos relations d'affaires avec nos fournisseurs de biens et services (hors fournisseurs IT) soient couvertes par cette charte dument signée. En 2025, le taux de signature, par les fournisseurs est de 94 % versus 86 % en 2024. Dans les autres pays du Groupe l'objectif est de poursuivre ou commencer à déployer la charte selon le dimensionnement des équipes Achats et leur maturité. Aucun objectif chiffré n'a pour le moment été défini hors France.

Dans un contexte européen marqué par une pénurie croissante de conducteurs et une instabilité économique et géopolitique persistante, le Groupe a engagé en 2025 plusieurs initiatives :

- L'élaboration d'une politique d'achat spécifique à la sous-traitance transport.
- Une enquête consacrée aux enjeux sociaux et sociétaux a été menée en octobre 2025. 264 sous-traitants transport ont été consultés avec un taux de réponse de 36 %. Le taux de réponses peut augmenter grâce à des campagnes de relances téléphoniques ou mail. Les principaux enseignements tirés sont :
  - 60 % des répondants ont engagés ou prévoient d'engager une démarche sociale et sociétale.
  - La santé et la sécurité au travail apparaissent comme une préoccupation majeure, avec une attention particulière au respect du code de la route, l'utilisation des équipements de protection individuelle et l'application stricte des consignes de sécurité.
  - La pénurie de conducteurs reste un défi central ; la majorité des partenaires considèrent la promotion de la mixité professionnelle comme un levier incontournable pour y répondre.

- La mise à disposition, au sein de l'ensemble des entités du Groupe, d'un outil d'évaluation des conducteurs de nos sous-traitants intégrant des critères liés à la sécurité alimentaire, à la protection des marchandises transportées et à la sécurité des personnes. À fin 2025, 854 évaluations ont déjà été réalisées en France.

Pour 2026, nous visons à inciter nos partenaires transport à adhérer à la charte d'achat responsable, tout en généralisant l'utilisation de l'outil d'évaluation des conducteurs.

## 2.3 Métriques et cibles

### 2.3.1 CIBLES LIÉES À LA GESTION DES INCIDENCES NÉGATIVES IMPORTANTES, À LA PROMOTION DES INCIDENCES POSITIVES ET À LA GESTION DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES

La relation avec nos fournisseurs de biens et services est assurée par la Direction des Achats Groupe rattachée à la Direction Financière Groupe.

La relation avec les sous-traitants transport est assurée par la Direction de la sous-traitance Groupe mise en place depuis 2021 et rattachée à la Direction des Métiers Groupe.

### 3. Communautés touchées (ESRS S3)

#### 3.1 Stratégie

Le transport constituant l'activité principale du groupe, la circulation de ses véhicules sur les voies publiques entraîne de fait un risque de sécurité routière tant pour ses salariés que pour autrui. Dans le cadre de sa démarche de prévention des risques professionnels KEEP IT SAFE, des formations spécifiques à la sécurité routière sont dispensées :

- aux conducteurs lors de chaque session d'accompagnement par les moniteurs de conduite. À compter du second semestre 2026, un module spécifique sera systématiquement déployé avec recyclage tous les 3 ans (périmètre France) ;
- à tous les détenteurs de véhicules de fonction via des flashs informations thématiques mensuels.

##### 3.1.1 INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

À travers son modèle d'affaires, STEF est présent sur tout ou partie de la chaîne alimentaire. Pour assurer ses missions, ses implantations immobilières sont localisées au plus près des bassins de production et de consommation. Pour accompagner son développement et répondre aux attentes de ses clients, le Groupe est amené à mettre en service de nouveaux sites chaque année et/ou à remplacer des sites devenus obsolètes.

Le groupe a identifié deux impacts (IRO) sur les communautés.

Un impact positif est constitué par **la création d'emploi et la dynamisation des territoires à travers ses nouvelles implantations**. Avec 325 sites répartis dans ses huit pays d'implantation, le Groupe STEF est un contributeur au développement économique des territoires, que ce soit sur le plan des activités prestées (construction, maintenance, prestations externalisées) à des acteurs du tissu économique local ou *via* la création directe d'emplois.

Les activités de STEF nécessitent des **infrastructures implantées directement sur les terres des collectivités et pouvant être source de conflit avec la population locale**. Plus spécifiquement les **activités de transport, intensifiant la circulation des poids lourds sur les axes d'accès aux sites, peuvent entraîner des risques accrus en matière de sécurité routière**.

Le Groupe est également très attentif aux impacts potentiels des nuisances sonores générées par ses activités auprès des riverains.

**Le manque de disponibilités foncières ou d'accès limités à certaines zones constituent également un risque croissant**.

Bien que ces éléments soient pris en compte dès la phase préliminaire du projet, l'analyse partagée avec les collectivités peut conduire à envisager une autre solution foncière. Dans certains cas, cela peut aller jusqu'à l'abandon pur et simple du projet.

#### 3.2 Gestion des incidences, des risques et des opportunités

##### 3.2.1 POLITIQUES RELATIVES AUX COMMUNAUTÉS TOUCHÉES

Au-delà de son souci permanent de respecter les réglementations en vigueur, le Groupe ne dispose pas encore d'une politique définissant ses impacts et ses interactions avec les communautés.

D'ici 2027, une politique sera élaborée et s'articulera autour de deux phases distinctes :

- Une phase dite « amont » qui couvre le cycle allant de l'identification d'un besoin immobilier à la livraison du bâtiment aux opérationnels ;
- Une phase dite « aval » qui couvre toute la durée de vie opérationnelle du site jusqu'à sa fermeture.

Cette dissociation permet de bien rapprocher les risques liés à la terre de la phase amont et ceux liés à la sécurité (notamment routière) et aux nuisances de la phase « aval ».

##### 3.2.2 PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES

Par communautés touchées, STEF a identifié les citoyens et leurs représentations via les collectivités des territoires dans lesquels ses sites sont implantés. En dehors de la phase dite « amont » qui est régie par des calendriers réglementaires, il n'existe pas à ce jour de processus planifié de consultation des citoyens.

##### 3.2.3 PROCÉDURES VISANT À REMÉDIER AUX INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX COMMUNAUTÉS TOUCHÉES DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

Chaque nouveau projet immobilier, dans sa phase de validation interne, prend en considération les enjeux relatifs à la disponibilité foncière, à l'accessibilité et la sécurité d'accès au site tant pour les salariés que pour les poids lourds ainsi que les nuisances sonores potentielles dégagées par son activité opérationnelle.

Ces impacts potentiels ne revêtent aucun caractère systémique, mais peuvent surgir ponctuellement notamment lorsque l'évolution des PLU (Plan local d'urbanisme) autorise la construction de logements individuels à proximité immédiate de nos sites. Au sein de sa filiale immobilière (IMMOSTEF) le pôle Acquisitions et Valorisations immobilières est responsable de la recherche foncière et des négociations avec les collectivités locales débouchant sur la délivrance d'un permis de construire traduisant le strict respect des réglementations nationales et locales en vigueur, que ce soit dans les domaines techniques, environnementaux ou sociaux.

Le Groupe, *via* sa charte éthique (cf. ESRS 2) met à disposition de toutes ses parties prenantes, un processus de remontée des alertes *via* sa plateforme Internet.

Durant la phase de vie opérationnelle de ses sites, le Groupe STEF dispose de canaux de communication à deux niveaux. La filiale (en règle générale, un site équivaut à une filiale) ou le site, *via* sa Direction, constitue le premier point de contact des communautés en cas d'une ou des incidences négatives. Ces contacts peuvent être établis sous formes directes (rendez-vous, appels téléphoniques, courriers) ou digitales (e-mail, fiche Google). Dans la très grande majorité des cas, ces sujets sont traités en local ; les cas les plus complexes étant remontés vers les fonctions centrales du Groupe dont le point d'entrée privilégié est la Direction Développement durable.

### *3.2.4 ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES IMPORTANTES SUR LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES, APPROCHES VISANT À GÉRER LES RISQUES IMPORTANTS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES CONCERNANT LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS*

L'impact le plus répandu est constitué par les nuisances sonores générées par nos activités opérationnelles (circulation des véhicules la nuit, bruit des groupes froid, passage des engins de manutention sur les plaques de quai). À titre d'illustration, nous citerons deux actions concrètes ont été mises en place pour lutter contre ces nuisances :

- La bascule de groupes froid embarqués thermiques vers l'électrique.
- Le déploiement de dispositifs physiques anti-bruit

## 3.3 Métriques et cibles

### *3.3.1 CIBLES LIÉES À LA GESTION DES INCIDENCES NÉGATIVES IMPORTANTES, À LA PROMOTION DES INCIDENCES POSITIVES ET À LA GESTION DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS DE CES ACTIONS*

À date, le Groupe n'est pas en mesure de quantifier le nombre et la nature des sollicitations que reçoivent les filiales. Seules les demandes remontées par les filiales à la Direction du Développement Durable font l'objet d'une traçabilité. Aucune alerte ou sollicitation n'a, à ce jour, été relevée *via* le site Internet Groupe de remontée des alertes.

Deux Directions se partagent la gestion de ces incidences, chacune intervenant à une étape distincte du cycle de vie des actifs immobiliers. Le pôle Acquisitions et Valorisations d'IMMOSTEF assure l'instruction et le traitement de ces enjeux dans toute la phase de recherche et acquisition de fonciers jusqu'à la livraison des bâtiments aux entités opérationnelles. La Direction Développement durable assure le traitement et le suivi des éventuelles incidences sur les communautés des sites durant leur phase d'exploitation opérationnelle.

## 4. Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

Concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, la responsabilité de STEF ne s'applique qu'en matière de sécurité sanitaire des aliments. Dans le cadre de son modèle d'affaires, STEF n'est jamais en relation avec le consommateur final. La politique mise en place dans ce chapitre s'applique à tous les consommateurs des produits pour lesquels STEF a assuré une prestation logistique ou de transport pour ses donneurs d'ordres.

### 4.1 Stratégie

La sécurité sanitaire des aliments qui sont confiés au Groupe est une obligation incontournable au cœur même de la mission de STEF. L'objectif premier est de proposer un service qui permette aux consommateurs de rester en bonne santé, à ses clients de développer leurs activités en confiant la gestion des flux, le transport, la logistique et le conditionnement de leurs produits à un partenaire fiable, capable de respecter la sécurité sanitaire.

#### 4.1.1 INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

L'analyse de double matérialité de STEF n'a fait ressortir que seul le risque sur la sécurité sanitaire des aliments qui lui sont confiés et donc potentiellement sur la santé des consommateurs finaux, a été défini comme matériel pour le volet « consommateurs et/ou utilisateurs finaux ». La sécurité sanitaire des aliments confiés par les clients du Groupe fait donc l'objet de ce chapitre.

Même si la sécurité sanitaire des aliments s'est sensiblement améliorée au cours des 50 dernières années dans les pays dans lesquels STEF opère, tout consommateur peut être exposé aux conséquences d'une perte de maîtrise de la sécurité sanitaire au sein de la chaîne alimentaire. C'est pourquoi, la Politique Sécurité Sanitaire des Aliments de STEF s'adresse indistinctement à toutes les catégories de consommateurs des pays desservis. STEF a intégré un volet « food defense » à ses actions de protection du consommateur face au risque d'actes de malveillance. C'est donc l'opportunité pour le groupe de renforcer la sécurisation de l'accès aux sites d'exploitation, ses procédures d'accueil des visiteurs et la formation et sensibilisation de ses équipes. Parallèlement, la sensibilité de notre société et de l'opinion publique rend ce sujet de plus en plus impactant pour les organisations. Chaque exposition médiatique dans ce domaine a de fortes répercussions en termes d'image et sur le plan économique pour les sociétés incriminées.

### 4.2 Gestion des incidences, des risques et des opportunités

#### 4.2.1 POLITIQUES RELATIVES AUX CONSOMMATEURS ET AUX UTILISATEURS FINAUX

Cette politique « Food Safety » est articulée autour de **3 enjeux** :

1. Maintenir la sécurité sanitaire des aliments et donc la santé des consommateurs ;
2. Contribuer au développement de ses clients et préserver leur image ;
3. Protéger la réputation du Groupe dans le domaine des prestations sous température dirigée.

Et de **4 objectifs** :

1. Respecter le cadre réglementaire et institutionnel ;
2. Maîtriser les opérations confiées par les clients ;
3. Mesurer l'efficacité de cette politique au travers de dispositifs de management et de contrôle ;
4. Gérer les incidents et les crises sanitaires.

La politique sécurité sanitaire des aliments de STEF répond à l'enjeu stratégique du Groupe exprimé à travers l'axe Consumer Care et a été intégré dans sa raison d'être : « Des équipes engagées au quotidien pour garantir durablement et en toute sécurité l'accès à la diversité alimentaire pour tous ». En 2025, STEF a redéfini et validé, au plus haut niveau, les rôles et responsabilités en termes de sécurité sanitaire des aliments, depuis la Direction Générale Groupe jusqu'aux périmètres opérationnels, sans oublier ceux des fonctions supports.

#### 4.2.2 PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

STEF est positionné entre les fabricants de produits alimentaires et le distributeur ou le restaurateur qui met ces denrées à disposition des consommateurs. STEF n'établit donc pas de relation directe avec les consommateurs finaux. Seuls les magasins, restaurants, fabricants ou autorités peuvent alerter directement les consommateurs potentiellement impactés. Toutefois, STEF dispose d'un canal de recueil des avis, remarques et propositions de ses clients via ses systèmes d'information (portails clients ou sous-traitants par exemple).

#### 4.2.3 PROCÉDURES VISANT À REMÉDIER AUX INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX CONSOMMATEURS ET AUX UTILISATEURS FINAUX DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS ;

La sécurité sanitaire des aliments est encadrée d'un point de vue réglementaire au niveau européen, largement étendu au Royaume-Uni et à la Suisse.

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la réglementation européenne relative à l'hygiène des aliments a harmonisé les textes applicables dans l'Union européenne. Cet ensemble de textes réglementaires, appelé « Paquet hygiène », concerne toute la filière agroalimentaire depuis la production primaire jusqu'au consommateur en passant par l'industrie agroalimentaire, les métiers de bouche, le transport et la distribution (« de la fourche à la fourchette »). Son objectif est d'harmoniser le niveau de sécurité sanitaire en impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, soumis ainsi aux mêmes exigences, en officialisant la responsabilité des professionnels et en organisant les contrôles des autorités sanitaires. Les agréments sanitaires détenus par les sites d'exploitation STEF sont garants du respect strict de cette réglementation.

Ces textes sont complétés au niveau international en ce qui concerne les activités du Groupe, par l'Accord sur le transport de denrées périssables (ATP). Il donne un cadre international commun à ce type de transport. Il fixe les exigences de moyens nécessaires pour le transport frigorifique pour les 48 États appliquant actuellement cet accord. De plus, des réglementations nationales et européennes et des accords internationaux comme l'Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route (ADR) définissent les conditions et règles de détention, manipulation, élimination et bien entendu de transport des produits dangereux. Ils précisent notamment les conditions et limites du transport concomitant des produits alimentaires et des produits dangereux.

Toutefois, des déclinaisons réglementaires ou normatives locales, permanentes ou temporaires peuvent exister. C'est pourquoi chacune des organisations du Groupe assure une veille réglementaire au plus près de son écosystème.

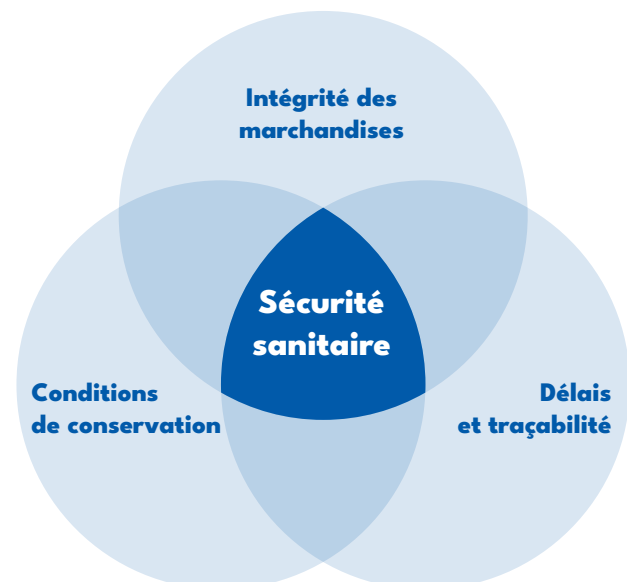
Chez STEF, les relations avec les autorités sanitaires sont organisées selon le principe de subsidiarité. Elles sont assurées par nos sites avec les instances locales de protection des populations et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et au niveau national ou Groupe pour les relations avec les organisations centrales, ministères de tutelle ou les instances européennes.

À ces réglementations s'ajoutent des exigences clients précisées lors de la contractualisation. Elles peuvent porter sur des certifications (IFS, BRC, ISO, etc.) ou des exigences spécifiques (contrat date, procédures particulières de gestion d'incidents, des refus, des reprises, etc.). Ces exigences sont alors intégrées dans les dispositifs et procédures des organisations et sites concernés.

Les réglementations communautaires et locales en matière de gestion des alertes sanitaires précisent que, en cas de crise/alerte sanitaire, STEF doit informer les autorités sanitaires et ses clients. Ce sont eux qui doivent définir et mettre en place les communications, les alertes et les mesures de protection directes des consommateurs (règlement CE n°178/2002).

La responsabilité de STEF est de garantir les conditions de conservation, notamment la chaîne du froid, l'intégrité et la traçabilité des marchandises qui lui sont confiées. Le Groupe agit pour le compte de son donneur d'ordre et applique ses directives dans les cadres réglementaires de chaque pays (par exemple, pour l'EU : *Food Law*

- règlement CE n°178/2004). Le client-donneur d'ordre et les autorités sont donc les seuls interlocuteurs des consommateurs, charge à eux, le cas échéant, de communiquer directement avec ces derniers.



STEF, afin de préserver la sécurité sanitaire des aliments destinés aux consommateurs, respecte :

- les conditions de conservation lors de l'entreposage et du transport (notamment le respect de la chaîne du froid, de la propreté et des règles d'hygiène) ;
- l'intégrité des marchandises. Les activités de STEF ne doivent être à l'origine ni de dégradation ni de contamination (microbienne/hygiène, chimique ou physique par des corps étrangers) ;
- la traçabilité et les délais de préparation, de congélation, de livraison et des dates (DLC, DDM, date de rotation, etc.) présentes sur les marchandises.

**4.2.4 ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES IMPORTANTES SUR LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX, APPROCHES VISANT À GÉRER LES RISQUES IMPORTANTS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES CONCERNANT LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS**

Les risques sanitaires sont analysés (méthode HACCP) pour chaque site en fonction des activités réalisées et des informations fournies par le donneur d'ordre dans le cadre de son cahier des charges et de la réglementation. Le soin apporté aux opérations et aux marchandises traitées est le même quelle que soit sa destination *in fine* en intégrant les demandes spécifiques de chaque client ou les exigences liées à la nature même des produits – en adaptant la température de conservation par exemple.

Globalement, le Groupe prend en compte deux types de risques en fonction de leur origine :

- Accidentels lors des opérations menées quotidiennement ; on parle ici de sécurité sanitaire des aliments ou *food safety* pour y remédier ;
- Intentionnels et malveillants sur les étapes dont STEF a la responsabilité ; on parle alors de sûreté des aliments ou *food defense* pour en maîtriser l'apparition.

*Note : concernant la fraude alimentaire interne, ou food fraud, seuls les aspects impactant la sécurité des aliments sont intégrés à la présente politique comme pour les activités de (ré)étiquetage avec modification de la composition, DLC, ajout de mention légale (bio, etc.). Ces activités sont établies et réalisées dans une totale transparence avec les clients et les autorités sanitaires (modalités, process, validations, archivages, etc.).*

Les services en charge de la qualité chez STEF, recueillent les non-conformités, écarts et insatisfactions des clients afin d'alimenter les systèmes de management de la sécurité sanitaire d'aliments basés sur l'amélioration continue. En fonction des causes identifiées, le Groupe fait évoluer les procédures d'exploitation, de contrôle ou encore ses systèmes d'information afin de maîtriser les nouveaux risques ou les non-conformités détectées.

Les impacts d'un manquement en termes de sécurité sanitaire des aliments sont :

- Systémiques par la remise en cause de la capacité de STEF à exercer ;
- Liés à des incidents ponctuels ayant un impact négatif sur la santé des consommateurs finaux et pouvant aller jusqu'à leur décès ;
- Propres à certaines relations d'affaires par la mise en jeu de la responsabilité civile et/ou pénale ainsi que l'image des acteurs économiques concernés : industriels, distributeurs, restaurateurs, logisticiens comme STEF – sociétés comme salariés.

Ces risques sont pris en compte dans les plans de maîtrise sanitaires définissant sur chaque site les mesures de maîtrise à mettre en œuvre et les plans de contrôle de leur efficacité. Celui-ci est challengé *a minima* chaque année dans le cadre de l'amélioration continue (HACCP), des audits internes ou externes et lors des inspections des autorités sanitaires.

Des procédures sont définies localement (plan de maîtrise sanitaire) pour gérer les incidents d'exploitation courants (retraits, rappels de marchandises, gestion des non-conformités, etc.) et le dispositif de gestion de crise multiniveaux est activable en cas d'incidents sévères. En 2025, la fiche réflexe dédiée au traitement des incidents et crises sanitaires a été mise à jour au regard des nouvelles situations potentiellement rencontrées et des retours d'expériences de ces dernières années.

Les impacts de manquements sévères sont identifiés par le Groupe et communiqués en interne. Le Groupe STEF communique et traite en interne les impacts de manquements sévères.

En 2025, STEF a déployé un système d'alerte automatique vérifiant avant le départ que la température de consigne réglée dans ses véhicules correspond à la température requise par la marchandise. Ceci vient compléter le système de surveillance et d'alerte automatique déjà en place en cas de dérive de la température dans ses locaux.

### 4.3 Métriques et cibles

STEF estime ici les investissements et ressources qui permettent de répondre aux objectifs de maîtrise des risques sanitaires.



# 54,7 %

Part du Capex contribuant à la sécurité sanitaire des aliments (hors croissance externe)

Part du CAPEX	2024	2025
contribuant à la sécurité sanitaire des aliments	55,7 %	54,7 %

Constituée des ressources et des moyens alloués aux :

- Renouvellements/achats de véhicules frigorifiques (hors tracteurs – estimation) ;
- Investissements immobiliers.

*Note : les croissances externes ont été écartées du scope de référence de l'OPEX du Groupe car elles ne contribuent pas directement à la sécurité sanitaire des aliments.*



# 24,1 %

Part de l'Opex contribuant à la sécurité sanitaire des aliments (hors CA ventes pour l'activité Foodservice, charges de personnel et coût sous-traitance transport)

Part de l'OPEX	2024	2025
contribuant à la sécurité sanitaire des aliments	14,8 %	24,1 %

Constituée des ressources et des moyens alloués :

- À la maintenance des moyens de production ;
- Au système de suivi des températures ;
- À la consommation d'énergétique consacrée à la production frigorifique ;
- Au maintien de la propreté/hygiène de nos moyens de production.

*NB : Concernant la part de l'OpEx pris en référence STEF a choisi d'écarter :*

- Les achats pour l'activité Foodservice car le Groupe ne réalise pas de marge sur cette activité de portage d'achats de marchandises pour ses clients ;

- Les charges de personnels, car le Groupe a choisi de publier le nombre de salariés contribuant directement à la sécurité sanitaire des aliments – cf. paragraphe ci-après ;
- Le coût de la sous-traitance transport car STEF ne dispose pas du montant des moyens et ressources mis en œuvre par ses sous-traitants qui contribuent à la sécurité sanitaire des aliments.



# 1 072 salariés

Ressources en personnel contribuant directement avec la sécurité sanitaire des aliments en 2024

Nombre de salariés	2024	2025
contribuant directement à la sécurité sanitaire des aliments	1 018	1 072

Elles incluent les :

- Services qualité et sécurité sanitaire des aliments de l'ensemble du Groupe ;
- Services techniques du Groupe ;
- Salariés d'IMMOSTEF (tous pays) dont BEF ;
- Fonctions support technique du Groupe.

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et des opportunités de ces actions.

Deux cibles sont définies :

- Maintenir le niveau de formation du personnel en matière de sécurité sanitaire des aliments :**  
cible = 0,75 h de formation à la SSA par salarié du Groupe par an

Investissement Formation des salariés à la SSA (Groupe)	2024	2025
Nombre d'heures de formation SSA délivrées / nb salariés du Groupe (h)	0,84	0,87

*Les formations de la Sté Cavegn sont exclues.*

- Le Groupe STEF, avec 0,87 h de formation à la sécurité sanitaire des aliments par salarié en 2025, est bien au-dessus de la cible qu'il a défini en 2022.

*Note : cet indicateur considère le nombre de personnes formées à la sécurité sanitaire des aliments dans le Groupe. Un salarié peut avoir suivi plusieurs formations à la sécurité sanitaire des aliments dans l'année – c'est le cas notamment de nombre d'opérationnels directement au contact des aliments au quotidien et qui doivent avoir une parfaite connaissance et une culture suffisante en matière de sécurité sanitaire nécessaires à la bonne réalisation de leur mission en protégeant la sécurité des aliments qu'ils traitent tous les jours. Pour 2025*

<b>Formation des salariés à la SSA (Groupe)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Nombre de salariés formés à la SSA	7 535	8 376
Nombre d'heures de formation SSA délivrées	19 517 h	22 746 h

*Les formations de la Sté Cavegn sont exclues.*

La tendance constatée de faire bénéficier les salariés de STEF de formations à la sécurité sanitaire des aliments de plus courte durée mais surtout plus efficaces et mieux ciblées est confirmée.

- 2.** 100 % des sites d'exploitation STEF doivent disposer d'un agrément sanitaire valide

*Objectif de nouveau atteint en 2025*

Le fait de disposer un agrément sanitaire validé et contrôlé par les autorités sanitaires locales permet d'assurer que la réglementation sanitaire est respectée (analyse HACCP des dangers potentiels pour les aliments et définition des mesures de maîtrise des dangers). Les sites du Groupe donc sont autorisés à exercer l'ensemble des activités telles que : transport et stockage de denrées sous température dirigée, *cross-docking*, préparation de commandes, congélation, décongélation, *copacking* ou conditionnement.

STEF n'a pas défini d'autres cibles à date pour les autres métriques définies dans le paragraphe précédent. Elles seront objectivées au cours des prochains exercices de façon à servir le pilotage de la politique sécurité sanitaire des aliments et à vérifier son efficacité.

# Conduite des affaires



## 1. Politique et actions (ESRS G1)

### 1.1 Gestion des incidences, des risques et des opportunités

STEF a identifié un impact (IRO) positif constitué par la promotion des règles de conduite des affaires et de la culture d'entreprise dans le Groupe.

Des règles de conduite des affaires et/ou une culture d'entreprise insuffisamment partagée ou non adaptée pourraient réduire la légitimité et la relation de confiance que le Groupe entretient avec ses parties prenantes et contrarier à terme son développement. Des actes de non-conformité exposeraient également l'entreprise et/ou ses dirigeants à des sanctions, telles que des condamnations, des amendes et des exclusions d'appels d'offres. Le respect des normes d'éthique et de conformité participe à la création d'un environnement favorable à des relations commerciales et partenariales solides et durables. Ces règles renforcent la réputation de STEF et son image. Elles contribuent également à son attractivité en matière de recrutement et de fidélisation. Partager des valeurs fortes fait partie de la raison d'être du Groupe.

#### 1.1.1 CULTURE D'ENTREPRISE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES

##### Gouvernance

La Présidence et la Direction Générale du Groupe exercent un rôle central en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise. Leurs rôles sont détaillés dans la section « Gouvernance » du rapport annuel. Ils s'appuient sur deux principaux organes de Direction, le Comité exécutif et le Comité de Direction opérationnel. Ces comités sont composés de 17 membres au total, incluant les membres de la Direction générale.

Leurs fonctions sont décrites dans la rubrique « Gouvernement d'entreprise » du rapport annuel.

Leur rôle est de définir les orientations stratégiques du Groupe, les objectifs à moyen et long terme et d'assurer l'alignement stratégique de toutes les Directions opérationnelles, métiers ou pays. Ils définissent les politiques à mettre en œuvre, les orientations budgétaires, la structuration et la mise en œuvre du plan stratégique, incluant la croissance externe.

La politique Groupe incluant la culture d'entreprise est déclinée dans tous les pays, via des Comités de Direction présents au sein de chaque *Business Unit* dans tous les pays et dans toutes les filiales du Groupe.

Le Groupe est organisé en centres de profit, la filiale étant au cœur du dispositif. L'esprit d'entrepreneuriat qui fait partie intégrante de la culture d'entreprise est encouragé. Des délégations de pouvoir permettent une répartition équilibrée des rôles. Chaque manager dispose ainsi des pleines capacités et des moyens pour agir selon son niveau de responsabilités au sein de l'organisation dans le respect de la culture d'entreprise.

##### Expertise

L'expertise des membres du Conseil d'administration relative à la conduite des affaires figure à la section « Conseil d'administration et Direction Générale » du rapport annuel.

Les membres du Comité exécutif et du Comité de direction opérationnel, issus de formations renommées, ont une expérience éprouvée en conduite des affaires, gestion d'entreprise et gouvernance. Le Groupe accorde une grande importance à la promotion interne et nombre de ses dirigeants ont mené leur carrière au sein du Groupe dans des fonctions et des périmètres divers, ce qui leur confère une connaissance approfondie du secteur, des métiers et des enjeux. Sur les sujets de durabilité, tous ont suivi une formation spécifique auprès de conseils experts, de même que les membres du Conseil d'administration.

#### 1.1.2 PROCESSUS RELATIFS À LA CONDUITE DES AFFAIRES

Les politiques de conduite des affaires et de culture d'entreprise visent la chaîne de valeur amont (principalement les fournisseurs et sous-traitants) et la chaîne de valeur aval (clients, partenaires). Le Groupe s'appuie sur des outils pour diffuser ses principes en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise :

- La charte éthique et de conduite des affaires STEF ;
- La charte d'achats responsables du Groupe ;
- Les formations des salariés exposés au risque de corruption ou de trafic d'influence ;
- Le renforcement des clauses éthiques dans les contrats-cadres, clients et fournisseurs ;
- Un dispositif d'alerte digitale.

Des processus d'évaluation des risques et opportunités sont présents dans l'organisation du Groupe en fonction de chaque thème et enjeu. À titre d'exemple :

- Croissance externe : pour ses opérations d'acquisition et ses investissements, le Groupe privilégie les synergies et la complémentarité par rapport à ses activités et implantations existantes. Avant toute décision, la Direction de la Croissance externe réalise une analyse de risques/opportunités et des synergies sur le territoire considéré. Sont notamment étudiés la concurrence, le maillage du territoire, le potentiel de croissance durable ;
- Contrats clients : la Direction Commerce et Marketing procède régulièrement à des analyses concurrentielles et d'évolution des marchés ;
- Achats : le Groupe ayant des fournisseurs principalement présents en Europe, ses risques sont maîtrisés. Il dispose toutefois d'une plateforme spécifique permettant de suivre ses risques fournisseurs, qui peut être complétée par des réglementations spécifiques relatives au devoir de vigilance.

### Processus d'identification et d'enquête sur les comportements inappropriés

Le Groupe s'appuie sur une cartographie des risques de corruption au sein du Groupe, actualisée régulièrement et dernièrement en 2025 par la Direction de l'Audit.

Un dispositif d'alerte digitale est mis à disposition de tous les salariés et parties prenantes du Groupe, via un lien accessible à tous, figurant sur son site Internet : <https://stef.integrityline.org/>

Il vise à signaler :

- Tout acte de corruption ou de trafic d'influence ayant eu lieu ou tout acte qui contrevient à la charte éthique et aux principes définis ;
- Les autres cas répréhensibles ou violant la charte éthique et de conduite des affaires, notamment les atteintes à la sécurité, à la santé des personnes et à l'environnement ;
- Les atteintes aux droits humains et libertés fondamentales et les cas de harcèlement et agissements sexistes.

Deux référents Groupe sont désignés, disposant d'une vision transversale, d'un champ d'actions élargi et de l'autorité leur permettant d'instruire pour permettre le traitement des alertes :

- Référent pour les questions de corruption/trafic d'influence/autres cas : la Direction de l'Audit ;
- Référent pour les questions de Ressources Humaines/ libertés et droits fondamentaux : la Direction des Relations sociales.

Leur mission est d'instruire les cas qui leur sont remontés, que cela soit de manière anonyme par le biais de la plateforme d'alerte digitalisée ou par des remontées directes via les voies hiérarchiques.

**Formations.** Les collaborateurs susceptibles d'être confrontés à des situations de corruption et /ou de trafic d'influence, du fait de leurs fonctions, sont formés aux exigences de la Loi Sapin II.

En 2025, afin de mieux répondre aux besoins de pilotage des populations à former, le public cible a été redéfini, avec une liste de codes fonction et une liste individuelle de salariés, membres de comités de direction, notamment. Au total 1964 salariés ont été inscrits à des modules de formation, dont plus de la moitié sur une démarche individuelle, en dehors du public ciblé. En 2025, le taux de complétion des formations est de 83 %.

Le suivi de la formation est systématisé dans le cadre du dispositif interne de formation continue. La formation est obligatoire pour les nouveaux entrants faisant partie des principaux cadres et managers, directeurs et directeurs adjoints de filiales, collaborateurs gérant la sous-traitance transport, commerce, acheteurs et services techniques immobiliers. Les principaux thèmes abordés sont le principe de loi supranationale, les conduites à tenir en cas d'acceptation de cadeaux et d'invitations. Les thématiques sont accompagnées de cas pratiques.

Le module est doté d'un mécanisme de vérification des acquis permettant de valider la formation. Un suivi

des taux de réalisation des formations est réalisé sur la base d'un reporting deux fois par an.

## 1.2 Gestion des relations avec les fournisseurs

Lors de sa première analyse DMA de 2024, le Groupe avait identifié deux IRO en matière de gestion des relations avec les fournisseurs. L'analyse de double matérialité a fait ressortir que :

- Des délais de paiement non respectés pourraient avoir un impact négatif sur la santé financière de sous-traitants et fournisseurs du Groupe ;
- Cette situation pourrait entraîner un risque réputationnel pour STEF de nature à compromettre des relations commerciales établies avec des clients.

Consécutivement à la défaillance d'un sous-traitant dans l'acquittement de ses obligations fiscales vis-à-vis de l'état italien et pour lequel le Groupe STEF a été appelé en responsabilité, il a été décidé d'ajouter le risque suivant à la DMA du Groupe : **Risque de non-acquittement, par un sous-traitant ou fournisseur, de ses obligations fiscales vis-à-vis de l'administration qui peut se retourner en responsabilité vers le donneur d'ordre.**

À titre de mesure de sécurisation, le Groupe a mis en place, depuis fin 2025, le paiement direct de la TVA auprès de l'état italien, pour le compte de toutes ses catégories de fournisseurs de biens et services ; coopératives et sous-traitants transport. L'objectif est un déploiement à 100 % mais cette mesure ne peut être effectivement mise en place qu'avec l'accord du fournisseur.

Du fait de l'ampleur et de la diversité de ses activités, STEF intervient en tant que donneur d'ordre dans différents domaines (sous-traitance transport, prestations, chantiers de construction immobilière, achats de matériels et d'équipements, énergie). Dans le cadre de sa démarche RSE, le Groupe porte une attention particulière à exercer un impact positif sur sa chaîne de valeur et une relation d'équité. Associer ses fournisseurs et ses sous-traitants à ses propres objectifs RSE lui permet de développer des stratégies collaboratives avec ces derniers, de créer des partenariats durables, de bénéficier de technologies à la pointe des évolutions.

La charte d'achats responsables du Groupe précise les exigences attendues de ses fournisseurs et ses sous-traitants en matière de pratiques sociales et citoyennes :

- Protection des droits de l'homme, des salariés et régularité du travail ;
- Santé et sécurité au travail et développement professionnel ;
- Lutte contre les discriminations et le harcèlement.

Elle rassemble notamment ses règles en matière d'éthique des affaires, de réduction des impacts environnementaux, de promotion et déploiement de pratiques sociales et citoyennes et de développement de solutions durables.

La très grande majorité des contrats signés en France intègrent la charte d'achats responsables du Groupe.

### 1.3 Pratiques en matière de délais de paiement des fournisseurs

Les délais de paiement font l'objet d'une attention et d'un suivi exigeants dans le Groupe.

Celui-ci veille à respecter les délais de paiement de ses fournisseurs, limitant ainsi corrélativement le risque de réputation et d'amendes réglementaires. Cette démarche participe à renforcer la relation de confiance et de partenariat avec ses fournisseurs et ses sous-traitants.

Un tableau de bord a été déployé à l'échelle du Groupe permettant de mesurer les délais de paiement sous plusieurs angles, afin de mener, le cas échéant, les actions correctives le plus rapidement possible – sous l'angle de la filiale, du périmètre opérationnel, des catégories de fournisseurs et également par pays (exception faite pour 2025 des sociétés Lauqué et Cavegn acquises en cours d'année). Les délais de paiement pratiqués peuvent ainsi être confrontés aux exigences réglementaires du pays (en France uniquement) ou aux pratiques locales, à défaut d'exigences réglementaires comme c'est le cas en France. Le Groupe a réglé en moyenne en 2025 ses fournisseurs à 43 jours depuis la date de facture.

Le règlement s'est opéré dans 58 % des cas sans retard, dans 16 % des cas avec un retard inférieur ou égal à 5 jours et enfin, dans 9 % des cas avec un retard compris entre 6 et 10 jours. Les retards supérieurs à 10 jours sont généralement dus à trois facteurs :

- Un désaccord sur le prix, la quantité ou la qualité des biens ou prestations, ayant entraîné une demande d'avoir ;
- Une erreur d'entité juridique facturée dans le Groupe STEF très filialisé, ayant également entraîné une demande d'avoir ;
- Une non-réception de la facture avec relance tardive du fournisseur. À la meilleure connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédures judiciaires en cours relatives à des retards de paiement fournisseurs.

### 1.4 Plan de vigilance

Le plan de vigilance de STEF présente les mesures de vigilance raisonnables mises en place au sein du Groupe en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles de ses filiales consolidées, ainsi que des activités des sous-traitants ou des fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales établies (article L. 225-102-4 du Code de commerce).

STEF exerce ses activités en Europe dans des environnements économiques et socioculturels qui présentent peu d'écarts structurels ; de ce fait, le plan peut être déployé de façon homogène partout dans le Groupe.

### Méthodologie et élaboration

L'élaboration du plan de vigilance du Groupe a associé les principales fonctions concernées (Ressources Humaines, Direction RSE, Achats, Direction des Métiers, Audit interne, Sécurité Sanitaire des aliments, Secrétariat Général). Celui-ci précise les règles et dispositifs qui permettent au Groupe d'identifier et de prévenir les atteintes, réelles ou potentielles, liées à ses activités et, le cas échéant, d'en limiter les effets. Des échanges continus avec les parties prenantes, internes et externes, permettent de les associer au choix des actions conduites et à leur déploiement. Les priorités identifiées dans le cadre du plan de vigilance ont été croisées et, le cas échéant, adaptées en fonction des résultats de la grille de double matérialité élaborée pour le présent rapport de durabilité. Les risques et les thématiques relevés dans le cadre du devoir de vigilance sont développés dans le rapport de durabilité dans les rubriques correspondantes.

En premier lieu, la sécurité sanitaire des aliments confiés au Groupe ressort comme un enjeu majeur pour l'entreprise compte tenu de l'activité principale de STEF, la gestion des flux, la logistique et le transport de produits alimentaires sous température dirigée. Ce sujet est traité dans le Chapitre 3 - section 11 « Consommateurs et utilisateurs finaux » du rapport de durabilité.

### Environnement

La cartographie des risques environnementaux de STEF se traduit par des impacts sur :

- Le climat, par les émissions de GES (gaz à effet de serre) issues principalement de la combustion d'hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes frigorifiques embarqués) et, dans une moindre mesure, par la consommation d'électricité (réfrigération des plateformes) et les émissions de fluides frigorigènes pour la maintenance des installations de production du froid des entrepôts et des plateformes ;
- La qualité de l'air, par les rejets dans l'atmosphère (NOx, HC et particules) lors de la combustion des hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes de production de froid embarqués).

Afin de réduire ses émissions, STEF a mis en place une démarche structurée se traduisant par des investissements spécifiques (renouvellement constant de sa flotte de véhicules et de ses outils immobiliers), associés à des politiques volontaristes de labellisation et de certification.

Ce sujet est traité dans le chapitre 2 - section 2 « Environnement » du rapport de durabilité.

### Ressources Humaines et droits fondamentaux

Le Groupe STEF respecte les réglementations sociales en vigueur dans chacun de ses pays d'implantation. Outre les principes fondamentaux édictés dans la charte éthique et de conduite des affaires du Groupe relatifs au respect des droits humains, STEF a choisi d'orienter ses actions en faveur d'une politique de diversité et d'égalité des chances, déployée dans tous ses pays d'implantation. Une feuille de route santé et sécurité et conditions de travail Groupe est déclinée dans chaque pays et dans chaque organisation.

### Pilotage de la démarche Santé, sécurité et conditions de travail par le management

Maîtrise et prévention des risques

- Intégration de la démarche SSCT en amont dès la conception des outils immobiliers, process de travail, véhicules ou engins de manutention ;
- Les risques majeurs en matière de SSCT ont été identifiés :
  - accidents liés à la circulation de véhicules ou de matériels de manutention dans les entrepôts,
  - troubles musculosquelettiques,
  - consommations et conduites addictives ;

- Principe de pilotage et de suivi directement gérés par les sites d'exploitation : documents d'évaluation des risques, indicateurs de suivi d'accidentologie (taux de fréquence et de gravité) consolidés à l'échelle du pays et du Groupe ;
- Déploiement de la démarche Santé, sécurité et conditions de travail :
  - refonte de la gamme des vêtements de travail
  - programme de prévention des risques psychosociaux,
  - amélioration des environnements de travail,
  - actions favorisant l'épanouissement au travail des salariés : équilibre vie professionnelle/vie personnelle, hygiène de vie, accompagnement des salariés ;
- Communication ciblée à tous les niveaux de l'organisation afin de partager une même culture.

Ce sujet est traité dans le chapitre 3 - section 8 « Effectifs » du rapport de durabilité.

Les informations relatives aux relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, la formation, le traitement des alertes et le recueil des signalements sont exposées dans le chapitre 4 - section 12 « Conduite des affaires » du rapport de durabilité.

## RAPPORT DE DURABILITÉ 2025

**ANNEXE 1** - Glossaire des acronymes et définitions 113

**ANNEXE 2** - Table de correspondance avec les ESRS 115

**ANNEXE 3** - Liste des thématiques et des sous-thématiques matérielles pour STEF 120

**ANNEXE 4** - Tableau des points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE 121

**ANNEXE 5** - Méthodologie et formules de calcul des consommations d'énergie et émissions GES (ESRS E1) 128

**ANNEXE 6** - Méthodologie de calcul des émissions de polluants (ESRS E2) 134

**ANNEXE 7** - Méthodologie de calcul indicateurs ressources aquatiques et marines (ESRS E3) 137

**ANNEXE 8** - Méthodologie de calcul indicateurs biodiversité (ESRS E4) 138

**ANNEXE 9** - Méthodologie de calcul indicateurs Economie circulaire et Ressources (ESRS E5) 140

**ANNEXE 10** - Incorporations par référence et déclaration sur la diligence raisonnable 142

**ANNEXE 11** - Liste des data point qualitatifs non publiés au titre de 2025 143



Les annexes sont disponibles sur le site internet du Groupe [www.stef.com](http://www.stef.com).

## ANNEXE 1 - Glossaire des acronymes et définitions

A acronymes	libellés	Commentaires complémentaires
ADR	Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route	Autorisation du transport par la route de certaines marchandises dangereuses
AFA	Agence Française Anti corruption	
AGEC	Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire	
AGEFIPH	Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées	
APER	Loi sur l'Accélération de la Production d' Energies Renouvelables	
ATP	Accord sur le Transport de denrées Périssables	Garantie que les denrées surgelées et réfrigérées sont transportées de manière efficace, sûre et hygiénique
BEGES	Bilan Emissions GES	
BOS	Building Operating System	Système de suivi et de pilotage des températures des bâtiments
BRC	British Retail Consortium	Syndicat professionnel d'entreprises dans le commerce de détail britanniques
BSI	Bilan social individualisé	Document RH unique rassemblant toutes les composantes d'une rémunération globale
CBAM	Carbon Border Adjustment Mechanism	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique	
CEC	Convention des Entreprises pour le Climat	
CEE	Comité d'entreprise européen	Instance qui a pour but de développer le dialogue entre la direction générale et les représentants du personnel chez STEF
CEE	Communauté Economique Européenne	Organisation supranationale pour mener l'intégration économique des pays d'Europe
CSDDD (ou CS3D)	Corporate Sustainability Due Diligence Directive	Directive Européenne visant à introduire un devoir de vigilance à l'échelle européenne.
CSR	Corporate Social Responsibility	
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive	
DEI	Diversité Egalité Inclusion	Trois principes établis pour promouvoir l'inclusion et la lutte contre les discriminations
DPEF	Déclaration de Performance Extra Financière	
DSC	Diagnostic de situation comparée	Outil qui sert de mesure de la situation des hommes et des femmes dans une entreprise
EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group	Organisme consultatif à qui la commission européenne a confié la rédaction des normes ESRS
ENR	Energie Non Renouvelable	
ER	Energie Renouvelable	
ESG	Environnemental Social et de Gouvernance	Nouveaux critères décisionnels pris en compte par les investisseurs
ESRS	European Sustainability Reporting Standards	On parle de norme ESRS
GES	Gaz à Effet de Serre	
GMES	Global Monitoring For Environment and Security	Cf COPERNICUS
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point	Méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires
HCE	Haut Conseil à l'Egalité	
HFC	Hydrofluorocarbure	Gaz fluoré d'origine synthétique

<b>A</b>	<b>cronymes</b>	<b>libellés</b>	<b>Commentaires complémentaires</b>
HVO		Hydrogenated Vegetable Oils	Carburant diesel renouvelable issu d'huile de cuisson usagées
IFRS 8		International Financial Reporting Standards	Ensemble de normes définissant les méthodes de comptabilisation
IFS		International Featured Standard	Référentiel d'audit qui certifie les fournisseurs d'aliments des marques de distributeurs
IPBES		Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)	Experts internationaux qui assistent les gouvernements et renforce les moyens sur les questions de biodiversité
IROs		Impacts, Risques et Opportunités	
IRP		Instances Représentatives du personnel	Ensemble des fonctions de représentation du personnel définies dans le droit français

## ANNEXE 2 - Table de correspondance avec les ESRS

INFORMATIONS GÉNÉRALES – ESRS 2				Page	
Chapitre 1 – 1.1	1.1.1. Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	ESRS 2 BP-1	ESRS 2, §5	2024	35
Chapitre 1 – 1.1	1.1.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	ESRS 2 BP-2	ESRS 2, §8-17	2024	36
Chapitre 1 – 1.2	1.2.1. Le rôle des organes d'administration et de gestion	ESRS 2 GOV-1	ESRS 2, §21-23 ESRS G1, §5	2024	36-37
Chapitre 1 – 1.2	1.2.2. Informations transmises aux organes d'administration et de gestion de STEF et questions de durabilité traitées par ces organes	ESRS 2 GOV-2	ESRS 2, §26	2024	37
Chapitre 1 – 1.2	1.2.3. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	ESRS 2 GOV-3	ESRS 2, §29 ESRS E1, §13	2024	37-38
Chapitre 1 – 1.2	1.2.4. Déclaration sur la diligence raisonnable	ESRS 2 GOV-4	ESRS 2, §32-33	2024	38
Chapitre 1 – 1.2	1.2.5. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	ESRS 2 GOV-5	ESRS 2, §36	2024	38
Chapitre 1 – 1.3	1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur du Groupe	ESRS 2 SBM-1	ESRS 2, §40-42	2024	38-39
Chapitre 1 – 1.3	1.3.2. Intérêts et points de vue des parties intéressées	ESRS 2 SBM-2	ESRS 2, §45 ESRS S1, §12 ESRS S2, §9 ESRS S3, §7 ESRS S4, §8	2024	40
Chapitre 1 – 1.3	1.3.3. Incidences, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 SBM-3	ESRS 2, §48-49	2024	41-44
Chapitre 1 – 1.4	1.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants	ESRS 2 IRO-1	ESRS 2, §53 ESRS E1, §20-21 ESRS E2, §11 ESRS E3, §8 ESRS E4, §17-19 ESRS E5, §11 ESRS G1, §6	2024	44-45
Chapitre 1 – 1.4	1.4.2. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité	ESRS 2 IRO-2	ESRS 2, §56-62	2024	45
<b>ENVIRONNEMENT</b>					
CLIM AT – ESRS E1					
<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	ESRS 2 GOV-3	ESRS E1, §13	-	
Chapitre 2 – 1.1	1.1.1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	ESRS E1-1	ESRS E1, §16-17	2024	48
Chapitre 2 – 1.1	1.1.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 SBM-3	ESRS E1, §18 -19	2024	48
<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	ESRS 2 IRO-1	ESRS E1, §20 -21	-	
Chapitre 2 – 1.2	1.2.1. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci et à l'énergie	ESRS E1-2	ESRS E1, §24-25 ESRS 2 MDR-P §65	2024	48-49
Chapitre 2 – 1.3	1.3.1. Actions et ressources en rapport avec la démarche en matière de gestion de l'énergie	ESRS E1-3	ESRS E1, §28-29 ESRS 2 MDR-T §68-69	2024	49
Chapitre 2 – 1.3	1.3.2. Métriques et cibles concernant l'énergie	ESRS E1-4	ESRS E1, §32-34 ESRS 2 MDR-T §80	2024	49-50

**INFORMATIONS GÉNÉRALES – ESRS 2**
**Page**

Chapitre 2 – 1.3	1.3.3. Consommation d'énergie et mix énergétique	ESRS E1-5	ESRS E1, §37-43 ESRS 2 MDR-M §77	2024	50-51
<i>N/A – exclus</i>	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	ESRS E1-7	ESRS E1, §58-61 ESRS 2 MDR-M §77		<i>N/A – non-matériel</i>
<i>N/A – exclus</i>	Tarifification interne du carbone	ESRS E1-8	ESRS E1, §63 ESRS 2 MDR-M §77		<i>N/A – non-matériel</i>
Chapitre 2 – 1.4	1.4.1. Actions et ressources en rapport avec la démarche en matière de changement climatique	ESRS E1 - 3	ESRS E1 ; §28-29	2024	52-53
Chapitre 2 – 1.4	1.4.2. Métriques et cibles	ESRS E1-4	ESRS E1 §32-34 ESRS 2 MDR T §77	2024	53-56
Chapitre 2 – 1.4	1.4.3. Emissions brutes de GES des périmètres 1,2 et 3 et émissions totales de GES	ESRS E1 - 6	ESRS E1, §46-55	2024	57-58
Chapitre 2 – 1.4	1.4.4. Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au changement climatique				58
<b>POLLUTION – ESRS E2</b>					
<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	2.1.1. Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants en matière de pollution	ESRS 2 IRO-1	ESRS E2, §11		-
Chapitre 2 – 2.1	2.1.1. Politiques en matière de pollution	ESRS E2-1	ESRS E2, §14-15 ESRS 2 MDR-P §65	2024	59
Chapitre 2 – 2.1	2.1.2. Actions et ressources relatives à la pollution	ESRS E2-2	ESRS E2, §18-19 ESRS 2 MDR-A §68-69	2024	60
Chapitre 2 – 2.2	2.2.1. Cibles liées à la pollution	ESRS E2-3	ESRS E2, §22-25 ESRS 2 MDR-T §79-81	2024	60
Chapitre 2 – 2.2	2.2.2. Pollution de l'air	ESRS E2-4	ESRS E2, §28-31 ESRS 2 MDR-M §77	2024	60
<i>N/A – exclus</i>	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	ESRS E2-5	ESRS E2, §34-35 ESRS 2 MDR-M §77		<i>N/A – non-matériel</i>
Chapitre 2 – 2.2	2.2.3. Incidences financières escomptées des impacts, des risques et des opportunités liés à la pollution	ESRS E2-6	ESRS E2, §39-41 ESRS 2 MDR-M §77	2025 (qualitatif) 2027 (quantitatif)	60
<b>RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES – ESRS E3</b>					
<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	ESRS 2 IRO-1	ESRS E3, §8		-
Chapitre 2 – 3.1	3.1.1. Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	ESRS E3-1	ESRS E3, §11-14 ESRS 2 MDR-P §65	2024	61
Chapitre 2 – 3.1	3.1.2. Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	ESRS E3-2	ESRS E3, §17-19 ESRS 2 MDR-A §68-69	2024	61
Chapitre 2 – 3.2	3.2.1. Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	ESRS E3-3	ESRS E3, §22-25 ESRS 2 MDR-T §79-81	2024	62
Chapitre 2 – 3.2	3.2.2. Consommation d'eau	ESRS E3-4	ESRS E3, §28-29 ESRS 2 MDR-M §77	2024	62

## INFORMATIONS GÉNÉRALES – ESRS 2

Page

Chapitre 2 – 3.2	3.2.3. Incidences financières escomptées des impacts, des risques et des opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	ESRS E3-5	ESRS E3, §31-33 ESRS 2 MDR-M §77	2025 (qualitatif) 2027 (quantitatif)	62
------------------	---	-----------	-------------------------------------	---	----

### BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES – ESRS E4

Chapitre 2 – 4.1	4.1.1. Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	ESRS E4-1	ESRS E4, §13-15	2024	63
<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	ESRS 2 IRO-1	ESRS E4, §17-19	-	
Chapitre 2 – 4.2	4.2.1. Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	ESRS E4-2	ESRS E4, §22-24 ESRS 2 MDR-P §65	2024	63
Chapitre 2 – 4.2	4.2.2. Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	ESRS E4-3	ESRS E4, §27-28 ESRS 2 MDR-A §68-69	2024	63-64
Chapitre 2 – 4.3	4.3.1. Métriques d'incidences liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	ESRS E4-4	ESRS E4, §31-32 ESRS 2 MDR-T §79-81	2024	67
Chapitre 2 – 4.3	4.3.2. Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	ESRS E4-5	ESRS E4, §35-41 ESRS 2 MDR-M §77	2024	67
				2027 (quantitatif)	

### UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE – ESRS E5

<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	ESRS 2 IRO-1	ESRS E5, §11	-	
Chapitre 2 – 5.1	5.1.1. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	ESRS E5-1	ESRS E5, §14-16 ESRS 2 MDR-P §65	2024	65
Chapitre 2 – 5.1	5.1.2. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	ESRS E5-2	ESRS E5, §19-20 ESRS 2 MDR-A §68-69	2024	65-66
Chapitre 2 – 5.2	5.2.1. Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	ESRS E5-3	ESRS E5, §23-27 ESRS 2 MDR-T §79-81	2024	66
Chapitre 2 – 5.2	5.2.2. Ressources entrantes	ESRS E5-4	ESRS E5, §30-32 ESRS 2 MDR-M §77	2024	66
Chapitre 2 – 5.2	5.2.3. Ressources sortantes	ESRS E5-5	ESRS E5, §35-40 ESRS 2 MDR-M §77	2024	66-67
Chapitre 2 – 5.2	5.2.4. Incidences financières escomptées des impacts, des risques et des opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	ESRS E5-6	ESRS E5, §42-43 ESRS 2 MDR-M §77	2025 (qualitatif) 2027 (quantitatif)	67

### TAXINOMIE VERTE

Chapitre 2 – 6.1	6.1.1. Contexte réglementaire				68-74
------------------	-------------------------------	--	--	--	-------

### SOCIAL

#### EFFECTIF DE STEF – ESRS S1

<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Intérêts et points de vue des parties intéressées	ESRS 2 SBM-2	ESRS S1, §12	-	
---------------------------------	---	--------------	--------------	---	--

**INFORMATIONS GÉNÉRALES – ESRS 2****Page**

Chapitre 3 – 1.1	1.1.1. Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 SBM-3	ESRS S1, §13-16	2024	76
Chapitre 3 – 1.2	1.2.1. Politiques liées aux effectifs de STEF	ESRS S1-1	ESRS S1, §19-24 ESRS 2 MDR-P §65	2024	77-82
Chapitre 3 – 1.2	1.2.2. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de STEF et leurs représentants	ESRS S1-3	ESRS S1, §27-29	2024	82-83
Chapitre 3 – 1.2	1.2.3. Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de STEF de faire part de leurs préoccupations	ESRS S1-3	ESRS S1, §32-34	2024	84
Chapitre 3 – 1.2	1.2.4. Actions concernant les incidences importantes, visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de STEF, et efficacité de ces actions et approches	ESRS S1-4	ESRS S1, §37-43 ESRS 2 MDR-A §68-69	2024	85-92
Chapitre 3 – 1.3	1.3.1. Métriques et cibles	ESRS S1-5	ESRS S1, §46-47 ESRS 2 MDR-T §79-81	2024	90

**TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR – ESRS S2**

<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Intérêts et points de vue des parties intéressées	ESRS 2 SBM-2	ESRS S2, §9	-	
Chapitre 3 – 2.1	2.1. Stratégie	ESRS 2 SBM-3	ESRS S2, §10-13	2024	91
Chapitre 3 – 2.2	2.2.1. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	ESRS S2-1	ESRS S2, §16-19 ESRS 2 MDR-P §65	2024	91
Chapitre 3 – 2.2	2.2.2. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	ESRS S2-2	ESRS S2, §22-24	2024	91
Chapitre 3 – 2.2	2.2.3. Procédure visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	ESRS S2-3	ESRS S2, §27-29	2024	91
Chapitre 3 – 2.2	2.2.4. Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	ESRS S2-4	ESRS S2, §32-38 ESRS 2 MDR-A §68-69	2024	91-92
Chapitre 3 – 2.3	2.3.1. Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et des opportunités de ces actions	ESRS S2-5	ESRS S2, §41-42 ESRS 2 MDR-T §79-81	2024	92

**COMMUNAUTÉS TOUCHÉES – ESRS S3**

<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Intérêts et points de vue des parties intéressées	ESRS 2 SBM-2	ESRS S3, §7	-	
Chapitre 3 – 3.1	3.1.1. Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 SBM-3	ESRS S3, §8-11	2024	93
Chapitre 3 – 3.2	3.2.1. Politiques relatives aux communautés touchées	ESRS S3-1	ESRS S3, §14-18 ESRS 2 MDR-P §65	2024	93
Chapitre 3 – 3.2	3.2.2. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	ESRS S3-2	ESRS S3, §21-24	2024	93
Chapitre 3 – 3.2	3.2.3. Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	ESRS S3-3	ESRS S3, §27-29	2024	93-94
Chapitre 3 – 3.2	3.2.4. Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	ESRS S3-4	ESRS S3, §32-38 ESRS 2 MDR-A §68-69	2024	94

## INFORMATIONS GÉNÉRALES – ESRS 2

Page

Chapitre 3 – 3.3	3.3.1. Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et des opportunités importants	ESRS S3-5	ESRS S3, §41-42 ESRS 2 MDR-T §79-81	2024	94
CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX – ESRS S4					
<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Intérêts et points de vue des parties intéressées	ESRS 2 SBM-2	ESRS S4, §8	-	
Chapitre 3 – 4.1	4.1.1. Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 SBM-3	ESRS S4, §9-12	2024	95
Chapitre 3 – 4.2	4.2.1. Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	ESRS S4-1	ESRS S4, §15-17 ESRS 2 MDR-P §65	2024	95
Chapitre 3 – 4.2	4.2.2. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	ESRS S4-2	ESRS S4, §20-22	2024	95
Chapitre 3 – 4.2	4.2.3. Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	ESRS S4-3	ESRS S4, §25-27	2024	96
Chapitre 3 – 4.2	4.2.4. Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	ESRS S4-4	ESRS S4, §30-37 ESRS 2 MDR-A §68-69	2024	97
Chapitre 3 – 4.3	4.3. Métriques et cibles	ESRS S4-5	ESRS S4, §40-41 ESRS 2 MDR-T §79-81	2024	98-99
GOUVERNANCE					
CONDUITE DES AFFAIRES – ESRS G1					
<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Le rôle des organes d'administration, de Direction et de surveillance	ESRS 2 GOV-1	ESRS G1, §5	-	
<i>N/A – inclus dans ESRS 2</i>	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants	ESRS 2 IRO-1	ESRS G1, §6	-	
Chapitre 4 – 1.1	1.1.1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	ESRS G1-1	ESRS G1, §9-11	2024	101
Chapitre 4 – 1.1	1.1.2. Processus relatifs à la conduite des affaires	ESRS G1-2	ESRS G1, §14-15	2024	101-102
<i>N/A – exclus</i>	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	ESRS G1-3	ESRS G1, §18-21	<i>N/A – non-matériel</i>	
<i>N/A – exclus</i>	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	ESRS G1-4	ESRS G1, §24-26	<i>N/A – non-matériel</i>	
<i>N/A – exclus</i>	Influence politique et activités de lobbying	ESRS G1-5	ESRS G1, §29-30	<i>N/A – non-matériel</i>	
Chapitre 4 – 1.2	1.2.1. Gestion des relations avec les fournisseurs				102
Chapitre 4 – 1.3	1.3.1. Pratiques en matière de délais de paiement des fournisseurs	ESRS G1-6	ESRS G1, §33	2024	103
Chapitre 4 – 1.4	1.4. Plan de vigilance	ESRS G1			103-104

## ANNEXE 3 - Liste des thématiques et des sous-thématiques matérielles pour STEF

ESRS	Regroupement (thématique)	Sous-thème ou sous-sous-thème (si applicable)
ESRS E1	Changement climatique	Adaptation au changement climatique
		Atténuation du changement climatique
	Énergie	N/A
ESRS E2	Pollution de l'air	N/A
ESRS E3	Utilisation de l'eau	Consommation et prélèvement d'eau
ESRS E4	Artificialisation des sols	Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau et des mers
		Imperméabilisation des sols
ESRS E5	Utilisation des ressources	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources
	Gestion des déchets	Déchets
ESRS S1	Conditions de travail	Salaires décents
		Sécurité de l'emploi
		Temps de travail
		Équilibre entre vie professionnelle et vie privée
	Santé et sécurité (dont la chaîne de valeur)	Santé et sécurité
	Climat social	Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation
		Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives
		Dialogue social
	Formation et développement	Formation et développement des compétences
	Égalité professionnelle	Diversité
Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail		
Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale		
Emploi et inclusion des personnes handicapées		
ESRS S2	Conditions d'emploi responsables dans la chaîne de valeur	Salaires décents
		Sécurité de l'emploi
		Temps de travail
		Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale
	Santé et sécurité (dont la chaîne de valeur)	Santé et sécurité
ESRS S3	Impact sur les collectivités	Incidences liées à la terre
		Incidences liées à la sécurité
		Droits économiques
ESRS S4	Sécurité sanitaire des aliments	Santé et sécurité des consommateurs finaux
ESRS G1	Culture d'entreprise	N/A
	Relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	Gestion des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

## ANNEXE 4 - Tableau des points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Matériel ou non matériel pour STEF
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, pointe)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS 2 SBM -1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission 28, tableau 1 : informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non matériel
ESRS 2 SBM -1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non matériel
ESRS 2 SBM -1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/181829 , annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS 2 SBM -1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non matériel
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I			Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Matériel
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n°575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Matériel ou non matériel pour STEF
		Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire -Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement			
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I				Matériel
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I				Matériel
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43					Matériel
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire -Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, Non paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non matériel
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel – publication en 2025 (qualitatif) et 2027 (quantitatif)

<b>Exigence de publication et point de donnée correspondant</b>	<b>Référence SFDR</b>	<b>Référence Pilier 3</b>	<b>Référence règlement sur les indices de référence</b>	<b>Référence loi européenne sur le climat</b>	<b>Matériel ou non matériel pour STEF</b>
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire –Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique			Matériel – publication en 2025 (qualitatif) et 2027 (quantitatif)
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire –Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Matériel – publication en 2025 (qualitatif) et 2027 (quantitatif)
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Matériel – publication en 2025 (qualitatif) et 2027 (quantitatif)
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				Matériel

<b>Exigence de publication et point de donnée correspondant</b>	<b>Référence SFDR</b>	<b>Référence Pilier 3</b>	<b>Référence règlement sur les indices de référence</b>	<b>Référence loi européenne sur le climat</b>	<b>Matériel ou non matériel pour STEF</b>
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				Matériel
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				Matériel
ESRS 2- SBM 3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS 2- SBM 3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Matériel
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				Matériel

<b>Exigence de publication et point de donnée correspondant</b>	<b>Référence SFDR</b>	<b>Référence Pilier 3</b>	<b>Référence règlement sur les indices de référence</b>	<b>Référence loi européenne sur le climat</b>	<b>Matériel ou non matériel pour STEF</b>
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes (paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail (paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel- <i>Publication en 2025 (maladies professionnelles, jours perdus, travailleurs non-salariés)</i>
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies (paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				Matériel- <i>Publication en 2025 (maladies professionnelles, jours perdus, travailleurs non-salariés)</i>
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général (paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS S1-17 Cas de discrimination (paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE (paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel
ESRS 2- SBM 3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur (paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme (paragraphe 17)	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Matériel
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (paragraphe 18)	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Matériel

<b>Exigence de publication et point de donnée correspondant</b>	<b>Référence SFDR</b>	<b>Référence Pilier 3</b>	<b>Référence règlement sur les indices de référence</b>	<b>Référence loi européenne sur le climat</b>	<b>Matériel ou non matériel pour STEF</b>
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Matériel
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Matériel
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				Non matériel

<b>Exigence de publication et point de donnée correspondant</b>	<b>Référence SFDR</b>	<b>Référence Pilier 3</b>	<b>Référence règlement sur les indices de référence</b>	<b>Référence loi européenne sur le climat</b>	<b>Matériel ou non matériel pour STEF</b>
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte (paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption (paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				Non matériel

# ANNEXE 5 - Méthodologie et formules de calcul des consommations d'énergie et émissions GES (ESRS E1)

Indicateur																																																																																																																																									
ESRS	E1 - Changement climatique																																																																																																																																								
Section	DR E1-6 – Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES																																																																																																																																								
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU Food Services	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux																																																																																																																														
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens																																																																																																																																
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT Cavegn	ENABOY XPO Peterborough	TTC Lauqué		FrigoSuisse	TransWest	BAKKER	Montfrisa	LLD	LIA	TDL																																																																																																																													
<b>Définition</b>																																																																																																																																									
Exigence	Les informations à publier sur les émissions brutes de GES de scope 1 requises au paragraphe 44, point a), comprennent																																																																																																																																								
Définition	les émissions brutes de GES de scope 1 exprimées en tonnes métriques équivalent CO2; et																																																																																																																																								
Unité de mesure	tonnes de CO2eq ou tCO2eq																																																																																																																																								
Perimetre STEF	Sources d'émissions de GES directes : Provenant de sources de combustion fixes : combustion d'énergie fossile non-mobile (trigéranation Italie et Gaz naturel sieges) + Groupe électrogènes (BEF) Provenant de source de combustion Mobile : Véhicule STEF (combustion uniquement) Émissions fuyantes : fuites de fluides frigorigènes bâtiments et véhicules																																																																																																																																								
Formule de calcul	Sources fixes : $Electricité\ produite\ [MWh] \cdot Facteur\ d'émission\ combustion\ [tCO2eq/MWh]$																																																																																																																																								
	Sources mobiles : $FEV_{tracteur,semi,Porteur} = \frac{\sum_i Quantité\ carburant_i \cdot FE_i}{\sum_i Distance_i}$ Avec i = type de carburant FEV = Facteur d'émission véhicule FE = Facteur d'émission																																																																																																																																								
	$GES = \sum_{Tracteur,semi,Porteur} FEV_{tracteur,semi,Porteur} \cdot Distance_{tracteur,semi,Porteur}$																																																																																																																																								
Facteur d'émission	Émissions fuyantes : $GES_{Bâtiments} = \sum_i Quantité_i \cdot GWP_i$ $GES_{véhicule} =  \sum_i Nombre\ de\ porteur_i \cdot GWP_i + 6 [kg] + \sum_i Nombre\ de\ semi\ remorque_i \cdot GWP_i + 8 [kg]  \cdot 8\%$ Avec i = type de fluide GWP = Global Warming Potential Un porteur à 6 kg de charge de fluide et une semi-remorque à 8 kg de charge dans sont groupe frigo. L'ADEME annonce 8% de fuites annuelles par groupe frigo.																																																																																																																																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Emission factor</th> <th>Combustion</th> <th>Upstream</th> <th>Unit</th> <th>Source</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Electricity gas production</td> <td>0.351</td> <td>0.0670</td> <td>kgCO2e/kWh</td> <td>Base Empreinte</td> </tr> </tbody> </table>				Emission factor	Combustion	Upstream	Unit	Source	Electricity gas production	0.351	0.0670	kgCO2e/kWh	Base Empreinte	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fluid (MATIS 2.0)</th> <th>Common Name</th> <th>Chemical formula</th> <th>GWP values for 100-year time horizon (GIEC - AR5)</th> <th>GWP values for 100-year time horizon (Other source)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CO2</td> <td>Carbon Dioxide</td> <td>CO2</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Eau distillée</td> <td>Glycol Water</td> <td>H2O</td> <td>None</td> <td>None</td> </tr> <tr> <td>NH3</td> <td>Ammonia</td> <td>NH3</td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>R1233zd(E)</td> <td></td> <td></td> <td>&lt;1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>R1234ze</td> <td>D2-HFC-1234ze</td> <td>C2F3OH-CF2(C2F5)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>R134a</td> <td>HFC-134a</td> <td>CH2FCF3</td> <td>1300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>R22</td> <td>HFC-22</td> <td>CHClF2</td> <td>1760</td> <td></td> </tr> <tr> <td>R290</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>R32</td> <td>HFC-32</td> <td>CH2F2</td> <td>677</td> <td></td> </tr> <tr> <td>R404A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3900</td> </tr> <tr> <td>R407A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2107</td> </tr> <tr> <td>R407C</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1800</td> </tr> <tr> <td>R407F</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1824</td> </tr> <tr> <td>R410A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2100</td> </tr> <tr> <td>R417b</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2346</td> </tr> <tr> <td>R422A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1143</td> </tr> <tr> <td>R422D</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1725</td> </tr> <tr> <td>R427A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2040</td> </tr> <tr> <td>R448A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1397</td> </tr> <tr> <td>R449A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1397</td> </tr> <tr> <td>R454C</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>148</td> </tr> <tr> <td>R507A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3985</td> </tr> </tbody> </table>								Fluid (MATIS 2.0)	Common Name	Chemical formula	GWP values for 100-year time horizon (GIEC - AR5)	GWP values for 100-year time horizon (Other source)	CO2	Carbon Dioxide	CO2	1	1	Eau distillée	Glycol Water	H2O	None	None	NH3	Ammonia	NH3		1	R1233zd(E)			<1		R1234ze	D2-HFC-1234ze	C2F3OH-CF2(C2F5)			R134a	HFC-134a	CH2FCF3	1300		R22	HFC-22	CHClF2	1760		R290				3	R32	HFC-32	CH2F2	677		R404A				3900	R407A				2107	R407C				1800	R407F				1824	R410A				2100	R417b				2346	R422A				1143	R422D				1725	R427A				2040	R448A				1397	R449A				1397	R454C				148	R507A				3985
	Emission factor	Combustion	Upstream	Unit	Source																																																																																																																																				
Electricity gas production	0.351	0.0670	kgCO2e/kWh	Base Empreinte																																																																																																																																					
Fluid (MATIS 2.0)	Common Name	Chemical formula	GWP values for 100-year time horizon (GIEC - AR5)	GWP values for 100-year time horizon (Other source)																																																																																																																																					
CO2	Carbon Dioxide	CO2	1	1																																																																																																																																					
Eau distillée	Glycol Water	H2O	None	None																																																																																																																																					
NH3	Ammonia	NH3		1																																																																																																																																					
R1233zd(E)			<1																																																																																																																																						
R1234ze	D2-HFC-1234ze	C2F3OH-CF2(C2F5)																																																																																																																																							
R134a	HFC-134a	CH2FCF3	1300																																																																																																																																						
R22	HFC-22	CHClF2	1760																																																																																																																																						
R290				3																																																																																																																																					
R32	HFC-32	CH2F2	677																																																																																																																																						
R404A				3900																																																																																																																																					
R407A				2107																																																																																																																																					
R407C				1800																																																																																																																																					
R407F				1824																																																																																																																																					
R410A				2100																																																																																																																																					
R417b				2346																																																																																																																																					
R422A				1143																																																																																																																																					
R422D				1725																																																																																																																																					
R427A				2040																																																																																																																																					
R448A				1397																																																																																																																																					
R449A				1397																																																																																																																																					
R454C				148																																																																																																																																					
R507A				3985																																																																																																																																					
Périodicité de la mesure	Annuelle																																																																																																																																								
<b>Production</b>																																																																																																																																									
Source(s) des données	Source fixe : - Electricité produite : référents DD - FE : ADEME Sources mobiles : - Facteur d'émission véhicule : Quantité de carburant et distance : France Tokheim, Europe : Référents DD - GES : Distance : Ratio KMS CGO - FE : ADEME Émissions fuyantes : - Quantité de fluides : France MATIS 2.0, Europe : référents DD - GWP : ADEME																																																																																																																																								
Contribution	DTV, DDD, CGO, référents DD, BEF																																																																																																																																								
Validation	Direction du Développement Durable																																																																																																																																								
Limites / incertitudes	Qualité de données d'entrée et estimation des périmètres non maîtrisés																																																																																																																																								
<b>Commentaires</b>																																																																																																																																									
Autre(s) information(s) pertinente(s)	Les données brutes de Tokheim ne peuvent pas être utilisées car ces données ne sont validées et/ou vérifiées par aucun service dans le groupe. Des règles sont appliquées mais ne permettent pas d'assurer la couverture de 100% du périmètre en sortie. Des contrôles de cohérence doivent exclure les données incohérentes relatives aux km parcourus reportées dans l'outil : - consommations < 20 l / 100 kms - consommations > 50 l / 100 kms - kilométrage parcouru négatif sur le mois - kilométrage > 30 000 kms sur le mois Les distances des ratios CGO sont vérifiées et validées et permettent la couverture de 100% des périmètres concernés.																																																																																																																																								

Indicateur																																																								
ESRS	E1 - Changement climatique																																																							
Section	DR E1-6 – Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES																																																							
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU Food Services	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux																																													
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens																																															
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT Cavegn	ENABOY XPO Peterborough	TTC Lauqué	FrigoSuisse	TransWest	BAKKER	Monfrisa	LLD	LIA	TDL																																													
Définition																																																								
Exigence	Les informations à publier sur les émissions brutes de GES de <b>scope 2</b> requises au paragraphe 44, point b), comprennent:																																																							
Définition	les émissions brutes de GES de <b>scope 2 en location-based</b> , exprimées en tonnes métriques équivalent CO2, ainsi que																																																							
Unité de mesure	tonnes de CO2eq ou tCO2eq																																																							
Périmètre STEF	Sources d'émissions de GES indirectes issues de l'achat d'électricité : - Issues du réseau des pays - Issues de l'autoproduction																																																							
Formule de calcul	$\sum_i [Electricité\ réseau\ pays_i + FE_i + Electricité\ auto\ consommé_i + 0]$ <p>Avec i = pays d'implémentation de STEF FE = Facteur d'émission 0 = facteur d'émission combustion de l'électricité renouvelable</p>																																																							
Facteur d'émission	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Country</th> <th>Combustion</th> <th>Upstream</th> <th>Unit</th> <th>Source</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Belgium</td> <td>136</td> <td>57</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4: IAE 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Spain</td> <td>150</td> <td>65</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4: IAE 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>38</td> <td>19</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4: IAE 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Italy</td> <td>282</td> <td>98</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4: IAE 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Netherland</td> <td>311</td> <td>100</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4: IAE 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Portugal</td> <td>150</td> <td>79</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4: IAE 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>UK</td> <td>204</td> <td>104</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4: IAE 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Switzerland</td> <td>25</td> <td>35</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4: IAE 2023 + IPCC</td> </tr> </tbody> </table>											Country	Combustion	Upstream	Unit	Source	Belgium	136	57	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC	Spain	150	65	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC	France	38	19	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC	Italy	282	98	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC	Netherland	311	100	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC	Portugal	150	79	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC	UK	204	104	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC	Switzerland	25	35	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC
Country	Combustion	Upstream	Unit	Source																																																				
Belgium	136	57	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC																																																				
Spain	150	65	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC																																																				
France	38	19	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC																																																				
Italy	282	98	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC																																																				
Netherland	311	100	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC																																																				
Portugal	150	79	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC																																																				
UK	204	104	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC																																																				
Switzerland	25	35	kgCO2eq/MWh	C4: IAE 2023 + IPCC																																																				
Production																																																								
Source(s) des données	Electricité réseau pays : BEF Electricité autoconsommée : BEF Facteur d'émission IAE et IPCC																																																							
Contribution	BEF																																																							
Validation	Direction du Développement Durable																																																							
Limites / incertitudes	Qualité de données d'entrée et estimation des périmètres non maîtrisés																																																							
Commentaires																																																								
Autre(s) information(s) pertinente(s)	BEF assure la bonne cohérence des données électriques pour le groupe. Il ne faut considérer que la combustion dans les facteur d'émissions. L'amont étant comptabilisé dans le scope 3 (DR E1-8.R.AR 45.c.)																																																							

Indicateur																																																																																											
ESRS	E1 - Changement climatique																																																																																										
Section	DR E1-6 – Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES																																																																																										
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU Food Services	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux																																																																																
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens																																																																																		
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT	ENIABOY	TTC	FrigoSuisse	TransWest	BAKKER	Montfrisa	LLD	LIA	TDL																																																																																
		Cavegn	XPO Peterborough	Lauqué																																																																																							
Définition																																																																																											
Exigence	Les informations à publier sur les émissions brutes de GES de scope 2 requises au paragraphe 44, point b), comprennent:																																																																																										
Définition	les émissions brutes de GES du scope 2 en market-based, exprimées en tonnes métriques équivalent CO <sub>2</sub> .																																																																																										
Unité de mesure	tonnes de CO <sub>2</sub> eq ou tCO <sub>2</sub> eq																																																																																										
Périmètre STEF	Sources d'émissions de GES indirectes issues de l'achat d'électricité : - issues du réseau des pays - issues de l'auto-production - issue de garantie d'origine																																																																																										
Formule de calcul	$\sum_i [Electricité\ réseau\ pays\ hors\ GO\ ou\ PPA_i + FE\ résiduel_i + Electricité\ auto\ consommée + 0 + Electricité\ GO\ ou\ PPA_i + 0]$ <p>Avec i = pays d'implémentation de STEF FE = Facteur d'émission 0 = facteur d'émission combustion de l'électricité renouvelable</p>																																																																																										
Facteur d'émission	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="8">Combustion market-based (kgCO<sub>2</sub>e/MWh)</th> </tr> <tr> <th></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>France</td> <td>51,23</td> <td>43,19</td> <td>58,52</td> <td>48,57</td> <td>124</td> <td>40,73</td> <td>25,5</td> </tr> <tr> <td>Italie</td> <td>483,29</td> <td>465,89</td> <td>458,57</td> <td>456,57</td> <td>457</td> <td>500</td> <td>441,2</td> </tr> <tr> <td>Espagne</td> <td>448,39</td> <td>342,69</td> <td>286,53</td> <td>295,83</td> <td>275</td> <td>282</td> <td>292</td> </tr> <tr> <td>Portugal</td> <td>306,99</td> <td>256,03</td> <td>375,38</td> <td>281,06</td> <td>446</td> <td>539</td> <td>501,76</td> </tr> <tr> <td>Belgique</td> <td>178,63</td> <td>187,67</td> <td>204,78</td> <td>149,19</td> <td>144</td> <td>167</td> <td>131,73</td> </tr> <tr> <td>Pays Bas</td> <td>530,3</td> <td>555,21</td> <td>451,72</td> <td>450,74</td> <td>439</td> <td>379</td> <td>379</td> </tr> <tr> <td>Suisse</td> <td>31,18</td> <td>18,53</td> <td>30,34</td> <td>19,15</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>JK</td> <td>380,52</td> <td>347,5</td> <td>316</td> <td>351,17</td> <td>365</td> <td>388</td> <td>420,76</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : AIB &gt; Trop variable pour estimation gain dans le temps</p>											Combustion market-based (kgCO <sub>2</sub> e/MWh)									2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	France	51,23	43,19	58,52	48,57	124	40,73	25,5	Italie	483,29	465,89	458,57	456,57	457	500	441,2	Espagne	448,39	342,69	286,53	295,83	275	282	292	Portugal	306,99	256,03	375,38	281,06	446	539	501,76	Belgique	178,63	187,67	204,78	149,19	144	167	131,73	Pays Bas	530,3	555,21	451,72	450,74	439	379	379	Suisse	31,18	18,53	30,34	19,15	0	0	0	JK	380,52	347,5	316	351,17	365	388	420,76
Combustion market-based (kgCO <sub>2</sub> e/MWh)																																																																																											
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025																																																																																				
France	51,23	43,19	58,52	48,57	124	40,73	25,5																																																																																				
Italie	483,29	465,89	458,57	456,57	457	500	441,2																																																																																				
Espagne	448,39	342,69	286,53	295,83	275	282	292																																																																																				
Portugal	306,99	256,03	375,38	281,06	446	539	501,76																																																																																				
Belgique	178,63	187,67	204,78	149,19	144	167	131,73																																																																																				
Pays Bas	530,3	555,21	451,72	450,74	439	379	379																																																																																				
Suisse	31,18	18,53	30,34	19,15	0	0	0																																																																																				
JK	380,52	347,5	316	351,17	365	388	420,76																																																																																				
Production																																																																																											
Source(s) des données	Electricité réseau pays : BEF Electricité autoconsommée : BEF Facteur d'émission AIB																																																																																										
Contribution	BEF																																																																																										
Validation	Direction du Développement Durable																																																																																										
Limites / incertitudes	Qualité de données d'entrée et estimation des périmètres non maîtrisés																																																																																										
Commentaires																																																																																											
Autre(s) information(s) pertinente(s)	<p>BEF assure la bonne cohérence des données électriques pour le groupe. Il ne faut considérer que la combustion dans les facteur d'émissions. L'amort étant comptabilisé dans le scope 3 (DR E1-6-R.AR 45.c.)</p> <p>L'électricité couverte par des GO ou des PPA (qu'ils soient sur site, hors site, virtuels ou financiers) est considérée comme une énergie renouvelable et émet donc 0 kgCO<sub>2</sub>eq/kWh dans le champ d'application 2. L'électricité provenant du réseau est convertie en GES par : 1. En utilisant le facteur d'émission du fournisseur (s'il est disponible) 2. En utilisant le facteur d'émission résiduel de l'AIB : <a href="https://www.aib-net.org/facts/european-residual-mix">https://www.aib-net.org/facts/european-residual-mix</a></p>																																																																																										

Indicateur																																																																	
ESRS	E1 - Changement climatique																																																																
Section	DR E1-6 – Emissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES																																																																
Paragraphe	51																																																																
Point de données	DR E1-6.R.51.																																																																
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU Food Services	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationalaux																																																						
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens																																																								
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT	ENABOY	TTC	FriigoSuisse	TransWest	BAKKER	Monfrisa	LLD	LIA	TDL																																																						
		Cavegn	KPO Peterborough	Lauqué																																																													
<b>Définition</b>																																																																	
Exigence	Les informations à publier sur les émissions brutes de GES du <b>scope 3</b> requises au paragraphe 44, point c), incluent les émissions de GES exprimées en tonnes métriques équivalent CO2 de <b>chaque catégorie</b> significative de périmètre 3 (c'est-à-dire chaque catégorie du périmètre 3 constituant une priorité pour l'entreprise).																																																																
Définition	3.3 : Emission amont des combustibles et électricité non inclut dans le scope 1 et 2																																																																
Unité de mesure	tonnes de CO2eq ou tCO2eq																																																																
Perimetre STEF	<b>Amont des consommations de carburant</b> <b>Amont de la consommation d'électricité</b>																																																																
Formule de calcul	Sources fixes : $Electricité\ produite\ [MWh] + Facteur\ d'émission\ amont\ [tCO2eq/MWh]$																																																																
	Sources mobiles : $FEV_{Tracteur,Semi,Porteur} = \frac{\sum_i Quantité\ carburant_i + FE\ amont_i}{\sum_i Distance_i}$																																																																
	Avec l = type de carburant FEV = Facteur d'émission véhicule FE = Facteur d'émission																																																																
	$GES = \sum_{Tracteur,Semi,Porteur} FEV_{Tracteur,Semi,Porteur} \cdot Distance_{Tracteur,Semi,Porteur}$																																																																
Formule de calcul	Electricité :																																																																
	Location based : $\sum_i [Electricité\ réseau\ pays_i + FE\ amont_i + Electricité\ auto\ consommé_i + FE\ PPV\ amont_i]$																																																																
	Avec l = pays d'implémentation de STEF FE = Facteur d'émission PPV = Panneau photovoltaïque																																																																
	Market-based $\sum_i [Electricité\ réseau\ pays\ hors\ GO\ ou\ PPA_i + FE\ résiduel\ amont_i + Electricité\ auto\ consommé_i + FE\ PPV\ amont_i + Electricité\ GO\ ou\ PPA_i + FE\ amont\ renouvelable_i]$																																																																
Facteur d'émission	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Emission factor</th> <th>Combustion</th> <th>Upstream</th> <th>Unit</th> <th>Source</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Electricity gas production</td> <td>0.351</td> <td>0.0979</td> <td>t CO2e/kWh</td> <td>Base Empreinte</td> </tr> <tr> <td>Diesel (B7)</td> <td>2.49</td> <td>0.63</td> <td>kgCO2eq/Liter</td> <td>Base Empreinte</td> </tr> <tr> <td>Non-road diesel</td> <td>2.57</td> <td>0.59</td> <td>kgCO2eq/Liter</td> <td>Base Empreinte</td> </tr> <tr> <td>ETIOU (Diesel ISO)</td> <td>0</td> <td>1.23</td> <td>kgCO2eq/Liter</td> <td>Base Empreinte</td> </tr> <tr> <td>HVO (Used Oil)</td> <td>0</td> <td>0.544</td> <td>kgCO2eq/Liter</td> <td>Base Empreinte</td> </tr> <tr> <td>HVO (at Tailor)</td> <td>0</td> <td>0.712</td> <td>kgCO2eq/Liter</td> <td>Base Empreinte</td> </tr> <tr> <td>HVO (PISA, LCO, SN, FT)</td> <td>0</td> <td>0.524</td> <td>kgCO2eq/Liter</td> <td>Base Empreinte</td> </tr> <tr> <td>BioCNG</td> <td>0.0204</td> <td>0.589</td> <td>kgCO2eq/kg</td> <td>Base Empreinte</td> </tr> </tbody> </table>											Emission factor	Combustion	Upstream	Unit	Source	Electricity gas production	0.351	0.0979	t CO2e/kWh	Base Empreinte	Diesel (B7)	2.49	0.63	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte	Non-road diesel	2.57	0.59	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte	ETIOU (Diesel ISO)	0	1.23	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte	HVO (Used Oil)	0	0.544	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte	HVO (at Tailor)	0	0.712	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte	HVO (PISA, LCO, SN, FT)	0	0.524	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte	BioCNG	0.0204	0.589	kgCO2eq/kg	Base Empreinte									
	Emission factor	Combustion	Upstream	Unit	Source																																																												
	Electricity gas production	0.351	0.0979	t CO2e/kWh	Base Empreinte																																																												
	Diesel (B7)	2.49	0.63	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte																																																												
Non-road diesel	2.57	0.59	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte																																																													
ETIOU (Diesel ISO)	0	1.23	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte																																																													
HVO (Used Oil)	0	0.544	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte																																																													
HVO (at Tailor)	0	0.712	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte																																																													
HVO (PISA, LCO, SN, FT)	0	0.524	kgCO2eq/Liter	Base Empreinte																																																													
BioCNG	0.0204	0.589	kgCO2eq/kg	Base Empreinte																																																													
Location-based :																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Country</th> <th>Combustion</th> <th>Upstream</th> <th>Unit</th> <th>Source</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Belgium</td> <td>136</td> <td>57</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4, IME 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Spain</td> <td>150</td> <td>65</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4, IME 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>18</td> <td>19</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4, IME 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Italy</td> <td>282</td> <td>98</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4, IME 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Netherlands</td> <td>311</td> <td>100</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4, IME 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Portugal</td> <td>150</td> <td>79</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4, IME 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>UK</td> <td>204</td> <td>104</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4, IME 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Norway</td> <td>25</td> <td>35</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4, IME 2023 + IPCC</td> </tr> <tr> <td>Other parts</td> <td>0</td> <td>43.9</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>C4, IME 2023 + IPCC</td> </tr> </tbody> </table>											Country	Combustion	Upstream	Unit	Source	Belgium	136	57	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC	Spain	150	65	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC	France	18	19	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC	Italy	282	98	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC	Netherlands	311	100	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC	Portugal	150	79	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC	UK	204	104	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC	Norway	25	35	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC	Other parts	0	43.9	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC					
Country	Combustion	Upstream	Unit	Source																																																													
Belgium	136	57	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC																																																													
Spain	150	65	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC																																																													
France	18	19	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC																																																													
Italy	282	98	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC																																																													
Netherlands	311	100	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC																																																													
Portugal	150	79	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC																																																													
UK	204	104	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC																																																													
Norway	25	35	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC																																																													
Other parts	0	43.9	kgCO2eq/MWh	C4, IME 2023 + IPCC																																																													
Market-based :																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Country</th> <th>Combustion</th> <th>Upstream</th> <th>Unit</th> <th>Source</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Belgium</td> <td>144</td> <td>57</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>AIB 2022</td> </tr> <tr> <td>Spain</td> <td>173</td> <td>65</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>AIB 2022</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>114</td> <td>19</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>AIB 2022</td> </tr> <tr> <td>Italy</td> <td>412</td> <td>98</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>AIB 2022</td> </tr> <tr> <td>Netherlands</td> <td>479</td> <td>100</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>AIB 2022</td> </tr> <tr> <td>Portugal</td> <td>146</td> <td>79</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>AIB 2022</td> </tr> <tr> <td>UK</td> <td>163</td> <td>104</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>AIB 2022</td> </tr> <tr> <td>Norway</td> <td>0</td> <td>39</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>AIB 2022</td> </tr> <tr> <td>Other</td> <td>0</td> <td>22</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>Carbon4</td> </tr> <tr> <td>PPV</td> <td>1</td> <td>43.2</td> <td>kgCO2eq/MWh</td> <td>Other Emissions</td> </tr> </tbody> </table>											Country	Combustion	Upstream	Unit	Source	Belgium	144	57	kgCO2eq/MWh	AIB 2022	Spain	173	65	kgCO2eq/MWh	AIB 2022	France	114	19	kgCO2eq/MWh	AIB 2022	Italy	412	98	kgCO2eq/MWh	AIB 2022	Netherlands	479	100	kgCO2eq/MWh	AIB 2022	Portugal	146	79	kgCO2eq/MWh	AIB 2022	UK	163	104	kgCO2eq/MWh	AIB 2022	Norway	0	39	kgCO2eq/MWh	AIB 2022	Other	0	22	kgCO2eq/MWh	Carbon4	PPV	1	43.2	kgCO2eq/MWh	Other Emissions
Country	Combustion	Upstream	Unit	Source																																																													
Belgium	144	57	kgCO2eq/MWh	AIB 2022																																																													
Spain	173	65	kgCO2eq/MWh	AIB 2022																																																													
France	114	19	kgCO2eq/MWh	AIB 2022																																																													
Italy	412	98	kgCO2eq/MWh	AIB 2022																																																													
Netherlands	479	100	kgCO2eq/MWh	AIB 2022																																																													
Portugal	146	79	kgCO2eq/MWh	AIB 2022																																																													
UK	163	104	kgCO2eq/MWh	AIB 2022																																																													
Norway	0	39	kgCO2eq/MWh	AIB 2022																																																													
Other	0	22	kgCO2eq/MWh	Carbon4																																																													
PPV	1	43.2	kgCO2eq/MWh	Other Emissions																																																													
Périodicité de la mesure	Annuelle																																																																
<b>Production</b>																																																																	
Source(s) des données	Source fixe : - Electricité produite : référents DD - FE : ADEME  Sources mobiles : - Facteur d'émission véhicule : Quantité de carburant et distance : France Tokheim, Europe : Référents DD - GES : Distance : Ratio KMS CGO - FE : ADEME  Electricité réseau pays : BEF Electricité autoconsommée : BEF Electricité GO : BEF  Facteur d'émission IAE, AIB et IPCC																																																																
Contribution	DTV, DDD, CGO, référents DD, BEF																																																																
Validation	Direction du Développement Durable																																																																
Limites / incertitudes	Qualité de données d'entrée et estimation des périmètres non maîtrisés																																																																
<b>Commentaires</b>																																																																	
Autre(s) information(s) pertinente(s)	Les données brutes de Tokheim ne peuvent pas être utilisées car ces données ne sont validés et/ou vérifiés par aucun service dans le groupe. Des règles sont appliquées mais ne permettent pas d'assurer la couverture de 100% du périmètre en sortie. Des contrôles de cohérence doivent exclure les données incohérentes relatives aux km parcourus reportées dans l'outil : - consommations < 20 / 100 kms - consommations > 50 / 100 kms - kilométrage parcouru négatif sur le mois - kilométrage > 30 000 kms sur le mois  Les distances des ratios CGO vont être vérifiées et validées et permettent la couverture de 100% des périmètres concernés.																																																																

Indicateur											
ESRS	E1 - Changement climatique										
Section	DR E1-6 – Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES										
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU Food Services	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens		
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT	ENABOY	TTC	FriGoSuisse	TransWest	BAKKER	Montfrisa	LLD	LIA	TDL
		Cavegn	XPO Peterborough	Lauqué							
Définition											
Exigence	Les informations à publier sur les émissions brutes de GES du scope 3 requises au paragraphe 44, point c), incluent les émissions de GES exprimées en tonnes métriques équivalent CO2 de chaque catégorie significative de périmètre 3 (c'est-à-dire chaque catégorie du périmètre 3 constituant une priorité pour l'entreprise).										
Définition	3.4 : Transport amont et distribution										
Unité de mesure	tonnes de CO2eq ou tCO2eq										
Périmètre STEF	Sous-traitance transport										
Formule de calcul	<p>TMS STEF :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Identification des voyages réalisés en sous-traitance</li> <li>2) détermination de l'âge du véhicule avec l'immatriculation</li> <li>3) Calcul des émissions de GES par voyage</li> </ol> $\sum_i FEV_i * Distance_i$ <p>WinSped :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Extraction des voyages dans l'outil avec distance voyage</li> <li>2) Utilisation d'une consommation moyenne</li> <li>3) Calcul des émissions de GES</li> </ol> $\sum_i FEV_i * Distance_i$										
Périodicité de la mesure	Annuelle										
Production											
Source(s) des données	TMS et Winsped										
Contribution	Traitement sur algorithme python										
Validation	Direction du Développement Durable										
Limites / incertitudes	Qualité de données d'entrée et estimation des périmètres non maîtrisés										

## E1. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

Indicateur											
ESRS	E1 - Changement climatique										
Section	DR E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique										
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU Food Services	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens		
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT	ENABOY	TTC	FriGoSuisse	TransWest	BAKKER	Montfrisa	LLD	LIA	TDL
		Cavegn	XPO Peterborough	Lauqué							
Définition											
Unité de mesure	MWh										
Périmètre STEF	Opérations propres donc uniquement bâtiment et véhicules STEF										
Périodicité de la mesure	Annuelle										
Exigence	Les informations à publier requises au paragraphe 35 incluent la consommation totale d'énergie en MWh liée aux opérations propres, ventilée comme suit:										
Point de donnée	la consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles;										
Formule de calcul	$\left( \sum_i Electricité[MWh]_i - \sum_i Electricité produite non - autoconsommée PPV + Eolien [MWh]_i \right) * \%Mix\ fossile_i + \sum_j Carburant[Litres]_j * \tau_j$ <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- i dans [Périmètre organisationnel]</li> <li>- j dans [Gazole, Gazole non Routier, Gaz naturel]</li> <li>- tau = facteur conversion MWh/Litre</li> </ul>										
Point de donnée	la consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires;										
Formule de calcul	$\left( \sum_i Electricité[MWh]_i - \sum_i Electricité produite non - autoconsommée PPV + Eolien [MWh]_i \right) * \%Mix\ Nucléaire_i$ <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- i dans [Périmètre organisationnel]</li> </ul>										
Point de donnée	la consommation totale d'énergie produite à partir de sources renouvelables, ventilée comme suit:										
	la consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (incluant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique), les biocombustibles, l'hydrogène provenant de sources renouvelables, etc.;										
Formule de calcul	$\sum_j Carburant[Litres]_j * \tau_j$ <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- j dans [B100, HVO, BioGNC]</li> </ul>										
Point de donnée	la consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables; et										
Formule de calcul	$\left( \sum_i Electricité[MWh]_i - \sum_i Electricité produite non - autoconsommée PPV + Eolien [MWh]_i \right) * \%Renouvelable_i + \sum_j Electricité\ GO [MWh]_j + \sum_k Electricité\ autoconsommée\ PPV_k$ <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- i dans périmètre organisationnel</li> </ul>										
Point de donnée	la consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite.										
Formule de calcul	$\sum_i Electricité\ autoproduite[MWh]_i$ <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- i dans périmètre organisationnel</li> </ul>										

Production	
Source(s) des données	<p>Electricité, électricité issue de réseau pays : BlueEnerFreeze            %Mix Fossile / Nucléaire : RTE            Electricité GO : référents DD            Electricité autoproduite : BlueEnerFreeze</p> <p>Carburant :            - France : Calcul des quantités de carburant avec consommation kilométrique de Tokheim et distance parcourue de SAP (ratio CGO) via infomanger,            - Europe : Collecte de données référents DD            Tau : ADEME            Athis hydrogene</p> <p>Quantité de gaz :            - Italie, trigénération : référent DD            - Siege : services généraux</p>
Contribution	DTV, DDD, CGO, référents DD, BEF
Validation	Direction du Développement Durable
Limites / incertitudes	Fiabilité de mesure de données
Autre(s) information(s) pertinente(s)	<p>Les données brutes de Tokheim ne peuvent pas être utilisées car ces données ne sont validées et/ou vérifiées par aucun service dans le groupe. Des règles sont appliquées mais ne permettent pas d'assurer la couverture de 100% du périmètre en sortie.</p> <p>Des contrôles de cohérence doivent exclure les données incohérentes relatives aux km parcourus reportées dans l'outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consommations &lt; 20 l / 100 kms</li> <li>- consommations &gt; 50 l / 100 kms</li> <li>- kilométrage parcouru négatif sur le mois</li> <li>- kilométrage &gt; 30 000 kms sur le mois</li> </ul> <p>Les distances des ratios CGO sont vérifiées et validées et permettent la couverture de 100% des périmètres concernés.</p> <p>BEF assure la bonne cohérence des données électriques pour le groupe.</p> <p>AR 32 : adopter une approche prudente lors de la répartition de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur ou du froid entre les sources renouvelables et non renouvelables, sur la base de l'approche appliquée pour calculer les émissions de GES du champ d'application 2 basées sur le marché. L'entreprise ne considère ces consommations d'énergie comme provenant de sources renouvelables que si l'origine de l'énergie achetée est clairement définie dans les accords contractuels avec ses fournisseurs.</p>

## ANNEXE 6 - Methodologie de calcul des émissions de polluants (ESRS E2)

### Calcul des litres totaux de carburant par norme EURO (STEF France)

Connaître les litres de carburant consommés par norme EURO nous permet de calculer les émissions de polluants atmosphériques (ESRS E2).

Hypothèse : tous les véhicules au B100 sont norme EURO VI car ce sont des véhicules récents (mis en circulation à partir de 2020).

Pour illustrer notre méthodologie, nous allons prendre pour exemple les porteurs du site de STEF Transport METZ en octobre 2025 (présence de porteurs EURO V et EURO VI). Avec les données issues de *Tokheim* et du CGO et la méthodologie précédemment expliquée, nous calculons 10 476 litres de Gasoil consommés par les porteurs de STEF Transport METZ en octobre 2025. Nous devons à présent répartir cette quantité pour chaque norme EURO.

	<b>10/2025</b>
Conso Porteur>3,5t Gasoil (L) (donnée <i>Tokheim</i> )	77
Conso Porteur>3,5t Gasoil TRS (L) (donnée <i>Tokheim</i> )	9
Distance Porteur>3,5t Gasoil (km) (donnée <i>Tokheim</i> )	2
Distance Porteur>3,5t Gasoil TRS (km) (donnée <i>Tokheim</i> )	27
(CGO) Porteur>3,5t (km)	31
<b>Litres Totaux Gasoil Porteurs</b>	<b>10</b>

### 3. Calcul des % de distance par norme EURO :

$$\% \text{Distance Porteurs EURO VI} = \frac{\text{Distance Porteurs EURO VI}}{\sum_{XX} \text{Distance Porteurs EURO XX}}$$

Distance Porteur>3,5t EURO V (km) (donnée <i>Tokheim</i> ) (1)	2
Distance Porteur>3,5t EURO VI (km) (donnée <i>Tokheim</i> ) (2)	27
% Porteurs EURO V = (1) / (1+2)	8,8 %
% Porteurs EURO VI = (2) / (1+2)	91,2 %

### 4. Correction des % de norme EURO lorsque tous sont nuls ou vides (c'est le cas lorsque les consommations ne sont pas remontées dans *Tokheim*). Hypothèse : 95 % de norme EURO VI et 5 % d'EURO V

## 5. Calcul des litres de Gasoil par norme EURO :

*Litres GO Porteurs EURO VI = Litres GO Porteurs \* %Distance Porteurs EURO VI*

Litres Porteurs EURO V = % Porteurs EURO V * Litres Totaux Gasoil Porteurs	924
Litres Porteurs EURO VI = % Porteurs EURO VI * Litres Totaux Gasoil Porteurs	9 552

### Calcul des quantités de polluants atmosphériques

#### POUR LES NORMES EURO (STEF FRANCE)

Exemple avec les NOx des porteurs :

$$NOx = \sum_{XX} (\text{Litres GO Porteurs EURO XX} * NOx_{EURO XX}) + \text{Litres B100 Porteurs} * NOx_{EURO VI}$$

Avec  $NOx_{EURO XX}$  la valeur de NOx émis selon la norme EURO (cf Tableau 3).

En reprenant l'exemple des porteurs de STEF Transport METZ, voici ce que nous obtenons pour les NOx :

NOx Porteurs EURO V (grammes) = Litres Porteurs EURO V * 21,48	19 847,52
NOx Porteurs EURO VI (grammes) = Litres Porteurs EURO VI * 4,3	41 073,6
<b>Total NOx Porteurs (grammes)</b>	<b>60 921,12</b>

#### POUR LES NORMES EURO (STEF EUROPE)

La répartition des normes EURO des véhicules hors France est réalisée grâce à la base parc du Groupe STEF.

Ainsi, pour chaque entité nous avons le pourcentage de norme EURO.

Exemple de calcul pour les NOx des tracteurs en Europe (calcul réalisé pour chaque pays) :

$$NOx = (\text{Litres GO Tracteurs} + \text{Litres HVO Tracteurs}) * \sum_{XX} (\% EURO XX * NOx_{EURO XX})$$

Les facteurs de conversion de chaque polluant sont disponibles dans le Tableau 3.

#### POUR LES GROUPES FROIDS (« NORME » STAGE)

La production de froid des semi-remorques et porteurs est également source de polluants atmosphériques. Pour obtenir les émissions, nous calculons à partir de la base parc du Groupe la répartition des normes « STAGE » de nos véhicules. Cela est réalisé à partir de la date de fabrication du véhicule. Après 2019, STAGE V. Avant 2019, STAGE III.

Exemple pour les particules fines des porteurs :

$$PM = \text{Litres GNR Porteurs} * (\%StageIII * 8,59 + \%StageV * 4,3)$$

Les facteurs de conversion utilisés pour les normes STAGE sont disponibles dans le Tableau 4.

#### POLLUTION DE L'AIR LIÉE AUX BÂTIMENTS

Les fuites d'ammoniac (gaz utilisé dans certaines installations frigorifiques de nos entrepôts) sont également à compter pour l'ESRS E2.

Pour les bâtiments situés en France, les rechargées sont saisies dans l'outil Matis. Une extraction des données saisies permet de récupérer les quantités d'ammoniac ayant fui l'année précédente.

Pour les bâtiments situés dans les autres pays du Groupe, les quantités d'ammoniac sont saisies dans l'outil Orki par nos référents développement durable.

## FACTEURS DE CONVERSION CARBURANT-POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES( ESR E2)

<b>EURO</b>	<b>NO<sub>x</sub> (g/l)</b>	<b>CO (g/l)</b>	<b>HC (g/l)</b>	<b>Particules (g/l)</b>
EURO I	96,66	52,63	13,21	3,87
EURO II	75,18	42,96	11,81	1,61
EURO III	53,7	22,55	7,09	1,4
EURO IV	37,59	16,11	4,94	0,21
EURO V	21,48	16,11	4,94	0,21
EURO VI	4,3	16,11	1,4	0,11

Tableau 3 : émissions des polluants par nomre EURO

<b>STAGE</b>	<b>CO (g/l)</b>	<b>HC + NO<sub>x</sub> (g/l)</b>	<b>PM (g/l)</b>
Stage IIIa-Porteurs	78,0	128,54	8,59
Stage V-Porteurs	70,88	80,55	4,3
Stage IIIa-Ensemble	59,07	80,55	6,444
Stage V-Ensemble	53,7	50,478	0,1611

Tableau 4 : émissions de polluants par norme STAGE

## ANNEXE 7 – Methodologie de calcul indicateurs ressources aquatiques et marines (ESRS E3)

Indicateur											
ESRS	E3 - Eau										
Section	DR E3-4 – Consommation d'eau										
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU RHD	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens		
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT	ENABOY	TTC	FrigoSuisse	TransWest	BAKKER	Monfrisa	LLD	LIA	TDL
	Cavegn	XPO	Peterborough								
<b>Définition</b>											
Exigence	Publier la consommation d'eau totale du Groupe										
Définition	Eau prélevée/consommée réseau d'eau publique + forages										
Unité de mesure	m3/an										
Perimetre STEF	Sites en propriété et en location > oui Sites en mise à disposition > non										
Formule de calcul	Somme des volumes prélevés/consommés										
Périodicité de la mesure	Annuelle										
<b>Production</b>											
Source(s) des données	France : Relevés des quantités d'eau prélevée dans outil de GMAO Matis + questions au RRT quand MATIS pas présent pour le domaine d'activités Europe : - Portugal, Suisse, Pays-Bas, UK : Collecte des données via référents DD - Espagne, Italie, Belgique : Relevés des quantités d'eau prélevée dans outil de GMAO Matis + questions au référent DD quand MATIS pas présent pour le domaine d'activités  Règles d'estimation : - Lorsque les données ne couvrent pas une année complète, la consommation de l'année est extrapolée sur la base de la consommation des mois disponibles (exemple : si la consommation d'eau est disponible sur une période de janvier à juin, alors ce volume est doublé pour avoir la consommation d'une année complète) - Lorsqu'aucune donnée n'est disponible sur l'année, l'estimation est faite à partir d'un ratio consommation / CA pays ou BU										
Contribution	DRT, DDD, référents DD										
Validation	Direction du Développement Durable										
Limites / incertitudes	Fiabilité des relevés, limites inhérentes la méthode d'estimation										

## ANNEXE 8 – Methodologie de calcul indicateurs biodiversite (ESRS E4)

Indicateur											
ESRS	E4 - Biodiversité et écosystèmes										
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU Food Services	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens		
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT	ENABOY	TTC	FrigoSuisse	TransWest	BAKKER	Montfrisa	LLD	LIA	TDL
		Cavegn	XPO Peterboroug	Lauqué							
<b>Définition Nombre de sites à l'intérieur ou à proximité de zones biodiversité</b>											
Définition	L'entreprise doit communiquer la surface des sites (qu'elle détient, loue ou gère) se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité. On considère comme "proche" les sites qui sont à moins de 1km d'une ZCB.										
Unité de mesure	Nombre de sites										
Perimetre STEF	Cf. Ci-dessus.										
Formule de calcul	Somme du nombre de sites à l'intérieur ou à proximité de zones clés pour la biodiversité										
Méthode d'estimation	Moyenne de la surface des sites STEF / nombre total de sites STEF * nombre de sites des nouvelles acquisitions										
Périodicité de la mesure	Annuelle										
<b>Production</b>											
Source(s) des données	Liste des sites détenus, loués ou gérés par STEF : Base de données patrimoniale, Infomanager et fichier de suivi de l'équipe Assurance Liste des sites Natura 2000 (Union Européenne) : <a href="https://natura2000.eea.europa.eu/">https://natura2000.eea.europa.eu/</a> Liste des sites Emeraude (Suisse) : <a href="https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/etat/donnees/geodonnees/biodiversite-geodonnees.html">https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/etat/donnees/geodonnees/biodiversite-geodonnees.html</a> Liste des zones Ramsar (international) : <a href="https://rsis.ramsar.org/fr/?language=fr">https://rsis.ramsar.org/fr/?language=fr</a>										
Limites / incertitudes	N/A										
<b>Commentaires</b>											
Autre(s) information(s) pertinente(s)	Les sites pris en compte sont les sites dont STEF est propriétaire ou locataire. Les sites de mise à disposition de main d'œuvre ou équivalents sont exclus (ils ne sont ni "détenus, loués ou gérés" par le Groupe).										
<b>Définition Surface des sites à l'intérieur ou à proximité de zones biodiversité</b>											
Définition	L'entreprise doit communiquer la surface des sites (qu'elle détient, loue ou gère) se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité. On considère comme "proche" les sites qui sont à moins de 1km d'une ZCB.										
Unité de mesure	Hectares										
Formule de calcul	Somme des surfaces des sites à l'intérieur ou à proximité de zones biodiversité										
Méthode d'estimation	Moyenne de la surface des sites STEF * nombre estimé de sites des nouvelles acquisitions à inclure										
Périodicité de la mesure	Annuelle										
<b>Production</b>											
Source(s) des données	Surface des sites détenus, loués ou gérés par STEF : Base de données patrimoniale, fichier de suivi de l'équipe Assurance Liste des sites à l'intérieur ou à proximité de zones biodiversité : calculé précédemment Chiffre d'affaires : obtenu auprès de la Direction Financière										
Limites / incertitudes	N/A										
<b>Indicateur</b>											
ESRS	E5 - Economie circulaire										
Section	DR E5-5 Sorties de ressources										
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC (quantités de déchets)	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU RHD	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens		
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT	ENABOY	TTC	FrigoSuisse	TransWest	BAKKER	Montfrisa	LLD	LIA	TDL
		Cavegn	XPO Peterborogh	TRANSPORT LAUQUE							
<b>Définition</b>											
Exigence	L'entreprise publie la quantité totale en poids déléguée de réutilisation, avec une ventilation entre les déchets dangereux et les déchets non dangereux et une ventilation selon les types d'opérations de valorisation suivants : la préparation à la réutilisation le recyclage d'autres opérations de récupération.										
Définition	Sorties de ressources										
Unité de mesure	Tonnes										
Perimetre STEF	Sites en propriété et en location pour lesquels STEF exerce des activités  Flux destinés au recyclage UNIQUEMENT : plastique papier/carton verre métal bois biodéchets										
Formule de calcul	Somme des quantités de déchets produits pendant la période de référence destinés à une opération de valorisation										
Périodicité de la mesure	Annuelle										
<b>Production</b>											
Source(s) des données	Données fournies par les référents DD  Quand données non disponibles : estimation à l'aide d'un ratio de production de typologies de déchets / k€ de CA ; par BU pour la France et par pays hors France										
Contribution	filiales, référents DD, DDD										
Validation	Direction du Développement Durable										
Limites / incertitudes	Fiabilité des données										

Indicateur											
ESRS	E5 - Economie circulaire										
Section	DR E5-5 Sorties de ressources										
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC (quantités de déchets)	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU RHD	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens		
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT	ENABOY	TTC	FrigoSuisse	TransWest	BAKKER	Montfrisa	LLD	LIA	TDL
	Cavegn	XPO	Peterborough	TRANSPOR T LAUQUE							
<b>Définition</b>											
Exigence	L'entreprise publie la quantité en poids destinée à l'élimination par type de traitement des déchets et la quantité totale additionnant les trois types, avec une ventilation entre les déchets dangereux et les déchets non dangereux. Les types de traitement des déchets à divulguer sont les suivants : l'incinération la décharge d'autres opérations d'élimination										
Définition	Sorties de ressources										
Unité de mesure	Tonnes										
Perimetre STEF	Sites en propriété et en location pour lesquels STEF exerce des activités										
Formule de calcul	Flux destinés à l'élimination UNIQUEMENT										
Formule de calcul	Données calculées sur la base des statistiques d'élimination pays publiées par eurostat										
Périodicité de la mesure	Annuelle										
<b>Production</b>											
Source(s) des données	Pour les quantités de déchets : données fournies par les référents DD Quand données non disponibles : estimation à l'aide d'un ratio de production de typologies de déchets / k€ de CA ; par BU pour la France et par pays hors France Statistiques européennes par pays et ventilée entre déchets dangereux et non dangereux Source : <a href="https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/env_wastr/default/table?lang=en">https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/env_wastr/default/table?lang=en</a>										
Contribution	filiales, référents DD, DDD										
Validation	Direction du Développement Durable										
Limites / incertitudes	Fiabilité des données										

## ANNEXE 9 – Méthodologie de calcul indicateurs Economie circulaire et Ressources (ESRS E5)

Indicateur										
ESRS	E5 - Economie circulaire									
Section	DR E5-4 Ressources entrantes									
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC	France	France								
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens	
<b>Définition</b>										
Exigence	L'entreprise publie le poids total des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de référence pour produire des services (T ou KG)									
Définition	Ressources entrantes de l'activité : palettes bois (ressource commune TRP et LOG) = matière biologique film plastique (ressource commune TRP et LOG) = matière technique									
AR	AR 21, AR 22, AR 23, AR 24									
Unité de mesure	Tonnes de film plastique Tonnes de palettes bois									
Perimetre STEF	Quantité de film plastique et de palettes bois achetée par le groupe STEF pour la période de référence									
Formule de calcul	Somme des quantités de film plastique et de palettes bois achetées par le groupe STEF au cours de la période de référence.									
Périodicité de la mesure	Annuelle									
<b>Production</b>										
Source(s) des données	Logiciels Achats, informations fournies par les fournisseurs, contribution des référents DD  Lorsque les données ne sont pas disponibles, elles sont estimées sur la base d'une moyenne des données réelles pondérées par le chiffre d'affaires du pays.									
Contribution	Achats, référents DD									
Validation	Direction du Développement Durable									
Limites / incertitudes	Fiabilité des données, limites inhérentes à la méthodologie d'estimation									

140

Indicateur											
ESRS	E5 - Economie circulaire										
Section	DR E5-5 Sorties de ressources										
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC (quantités de déchets)	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU RHD	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens		
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT	ENABOY	TTC	FrigoSuisse	TransWest	BAKKER	Monfrisa	LLD	LIA	TDL
	Cavegn	XPO	Peterborough	TRANSPOR T LAUQUE							
<b>Définition</b>											
Exigence	L'entreprise publie la quantité en poids destinée à l'élimination par type de traitement des déchets et la quantité totale additionnant les trois types, avec une ventilation entre les déchets dangereux et les déchets non dangereux. Les types de traitement des déchets à divulguer sont les suivants : l'incinération la décharge d'autres opérations d'élimination										
Définition	Sorties de ressources										
Unité de mesure	Tonnes										
Perimetre STEF	Sites en propriété et en location pour lesquels STEF exerce des activités										
Formule de calcul	Flux destinés à l'élimination UNIQUEMENT										
Formule de calcul	Données calculées sur la base des statistiques d'élimination pays publiées par eurostat										
Périodicité de la mesure	Annuelle										
<b>Production</b>											
Source(s) des données	Pour les quantités de déchets : données fournies par les référents DD Quand données non disponibles : estimation à l'aide d'un ratio de production de typologies de déchets / k€ de CA ; par BU pour la France et par pays hors France  Statistiques européennes par pays et ventilée entre déchets dangereux et non dangereux Source : <a href="https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/env_wasttr/default/table?lang=en">https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/env_wasttr/default/table?lang=en</a>										
Contribution	filiales, référents DD, DDD										
Validation	Direction du Développement Durable										
Limites / incertitudes	Fiabilité des données										

Indicateur											
ESRS	E5 - Economie circulaire										
Section	DR E5-5 Sorties de ressources										
Périmètre organisationnel d'application de l'indicateur Réelle / Estimation / NC (quantités de déchets)	France	BU Flux Frais	BU Surgelés	BU Seafood	BU RHD	BU Supply Chain	BU TSA	BU GMS	BU Conditionnement	BU FTL	BU Flux Internationaux
	Europe	Portugal	Espagne	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas	UK	Flux Européens		
	Acquisition externe (depuis 2021)	SVAT	ENABOY	TTC	FrijoSuisse	TransWest	BAKKER	Montfrisa	LLD	LIA	TDL
		Cavegn	XPO Peterborough	TRANSPORT LAUQUE							
<b>Définition</b>											
Exigence	L'entreprise publie la quantité totale en poids détournée de rélimination, avec une ventilation entre les déchets dangereux et les déchets non dangereux et une ventilation selon les types d'opérations de valorisation suivants : la préparation à la réutilisation le recyclage d'autres opérations de récupération.										
Définition	Sorties de ressources										
Unité de mesure	Tonnes										
Périmètre STEF	Sites en propriété et en location pour lesquels STEF exerce des activités  Flux destinés au recyclage UNIQUEMENT : plastique papier/carton verre métal bois biodéchets										
Formule de calcul	Somme des quantités de déchets produits pendant la période de référence destinés à une opération de valorisation										
Périodicité de la mesure	Annuelle										
<b>Production</b>											
Source(s) des données	Données fournies par les référents DD  Quand données non disponibles : estimation à l'aide d'un ratio de production de typologies de déchets / k€ de CA ; par BU pour la France et par pays hors France										
Contribution	filiales, référents DD, DDD										
Validation	Direction du Développement Durable										
Limites / Incertitudes	Fiabilité des données										

## ANNEXE 10 – Incorporations par référence et déclaration sur la diligence raisonnable

DR ou DP	Point de donnée	Document de référence	Section du rapport
ESRS 2 – IRO-2, §54	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité	Rapport de durabilité	Annexe 2
ESRS 2, §21 – 23 ESRS G1-1, §5 ESRS 2-GOV-1, §19	Rôle des organes d'administration et de gestion	Rapport annuel	Chapitre Gouvernement d'entreprise
ESRS 2§53 ESRS E1§20 -21 ESRS E2, §11 ESRS E3§8 ESRS E4§17 – 19 ESRS E5§11 ESRS G1§6	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants	Rapport de durabilité	Chapitre 1 – Information générales - 1.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants
ESRS 2, §32 – 33	Plan de vigilance	Rapport de durabilité	Chapitre 2 - Environnement Chapitre 3 - section 1 "Effectifs" Chapitre 3 - section 4 "Consommateurs et utilisateurs finaux" Chapitre 4 - Conduite des affaires
ESRS 2, §32 – 33	Déclaration sur la diligence raisonnable	Rapport de durabilité	ESRS G1 "Conduite des affaires »
ESRS E1-1, §16 – 17	Adaptation aux risques physiques du changement climatique	Rapport de durabilité	Chapitre 2 –section 6 - taxinomie verte
ESRS E1-6, §46 – 55, ESRS 2 MDR-M, §77	Méthodologie et formules de calcul des émissions de GES	Rapport de durabilité	Annexe 5
ESRS E2-4, §30 ESRS 2 MDR-M, §77	Méthodologie et formules de calcul des émissions de polluants	Rapport de durabilité	Annexe 6
E3-4, §28(e) ESRS 2 MDR-M, §77	Méthodologie de calcul des indicateurs ressources aquatiques et marines	Rapport de durabilité	Annexe 7
ESRS 2 MDR-M §77	Méthodologie de calcul des indicateurs biodiversité	Rapport de durabilité	Annexe 8
E5-4, §32, E5-5, §40, ESRS 2 MDR-M §77	Méthodologie de calcul des indicateurs économie circulaire et ressources	Rapport de durabilité	Annexe 9
S1-1, §17, G1-1, §7	Charte éthique	Rapport de durabilité	ESRS 2. La Charte Ethique est disponible sur le site internet STEF.com

## ANNEXE 11 - Liste des data point qualitatifs non publiés au titre de 2025

ESRS	DR	Paragraph	Name
ESRS 2	GOV-5	36 c	Description of main risks identified and their mitigation strategies
ESRS 2	GOV-5	36 d	Description of how findings of risk assessment and internal controls as regards sustainability reporting process have been integrated into relevant internal functions and processes
ESRS 2	SBM-1	40 e	Description of sustainability-related goals in terms of significant groups of products and services, customer categories, geographical areas and relationships with stakeholders
ESRS 2	SBM-1	40 f	Disclosure of assessment of current significant products and (or) services, and significant markets and customer groups, in relation to sustainability-related goals
ESRS 2	SBM-1	40 g	Disclosure of elements of strategy that relate to or impact sustainability matters
ESRS 2	SBM-2	45 b	Description of understanding of interests and views of key stakeholders as they relate to undertaking's strategy and business model
ESRS 2	SBM-3	48 d	Disclosure of current financial effects of material risks and opportunities on financial position, financial performance and cash flows and material risks and opportunities for which there is significant risk of material adjustment within next annual reporting period to carrying amounts of assets and liabilities reported in related financial statements
ESRS 2	SBM-3	48 f	Information about resilience of strategy and business model regarding capacity to address material impacts and risks and to take advantage of material opportunities
ESRS E1	E1.IRO-1	AR 15	Explanation of how climate scenarios used are compatible with critical climate-related assumptions made in financial statements
ESRS E1	E1-3	AR21	Explanation of extent to which ability to implement action depends on availability and allocation of resources
ESRS E1	E1-3	29 c i	Explanation of relationship of significant CapEx and OpEx required to implement actions taken or planned to relevant line items or notes in financial statements
ESRS E1	1-3	29 c ii,16 c	Explanation of relationship of significant CapEx and OpEx required to implement actions taken or planned to key performance indicators required under Commission Delegated Regulation (EU) 2021/2178
ESRS E1	E1-4	AR 30 c	Diverse range of climate scenarios have been considered to detect relevant environmental, societal, technology, market and policy-related developments and determine decarbonisation levers
ESRS E1	E1-5	43	Disclosure of reconciliation to relevant line item or notes in financial statements of net revenue from activities in high climate impact sectors
ESRS E1	E1-6	AR 41	Disaggregation of GHG emissions - by country, operating segments, economic activity, subsidiary, GHG category or source type
ESRS E3	E3.IRO-1	8 b	Disclosure of how consultations have been conducted (water and marine resources)
ESRS E5	E5.IRO-1	11 b	Disclosure of whether and how the undertaking has conducted consultations (resource and circular economy)
ESRS S1	SBM-3	14 e	Description of material impacts on workers that may arise from transition plans for reducing negative impacts on environment and achieving greener and climate-neutral operations
ESRS S1	SBM-3	15	Disclosure of whether and how understanding of people in its own workforce with particular characteristics, working in particular contexts, or undertaking particular activities may be at greater risk of harm has been developed
ESRS S1	S1-2	27d	Disclosure of Global Framework Agreement or other agreements related to respect of human rights of workers
ESRS S1	S1-3	32d	Disclosure of processes through which undertaking supports or requires availability of channels
ESRS S1	S1-4	AR 43	Information about measures taken to mitigate negative impacts on workers that arise from transition to greener, climate-neutral economy
ESRS S1	S1-6	50f	Disclosure of cross-reference of information reported under paragraph 50 (a) to most representative number in financial statements
ESRS S1	S1-14	88 a	Percentage of people in its own workforce who are covered by health and safety management system based on legal requirements and (or) recognised standards or guidelines

ESRS	DR	Paragraph	Name
ESRS S1	S1-17	103 b	Number of complaints filed to National Contact Points for OECD Multinational Enterprises
ESRS S2	S2	S2.SBM-3	Description of activities that result in positive impacts and types of value chain workers that are positively affected or could be positively affected
ESRS S2	S2	S2.SBM-3	Disclosure of whether and how the undertaking has developed an understanding of how workers with particular characteristics, those working in particular contexts, or those undertaking particular activities may be at greater risk of harm.
ESRS S2	S2	S2.SBM-3	Disclosure of which of material risks and opportunities arising from impacts and dependencies on value chain workers are impacts on specific groups
ESRS S2	S2	S2-1	Disclosure of extent and indication of nature of cases of non-respect of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights, ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work or OECD Guidelines for Multinational Enterprises that involve value chain workers
ESRS S2	S2	S2-2	Engagement occurs with value chain workers or their legitimate representatives directly, or with credible proxies
ESRS S2	S2	S2-2	Disclosure of stage at which engagement occurs, type of engagement and frequency of engagement
ESRS S2	S2	S2-2	Disclosure of function and most senior role within undertaking that has operational responsibility for ensuring that engagement happens and that results inform undertakings approach
ESRS S2	S2	S2-2	Disclosure of Global Framework Agreement or other agreements related to respect of human rights of workers
ESRS S2	S2	S2-2	Disclosure of how effectiveness of engagement with value chain workers is assessed
ESRS S2	S2	S2-2	Disclosure of steps taken to gain insight into perspectives of value chain workers that may be particularly vulnerable to impacts and (or) marginalised
ESRS S2	S2	S2-3	Disclosure of processes through which undertaking supports or requires availability of channels
ESRS S2	S2	S2-3	Disclosure of whether and how it is assessed that value chain workers are aware of and trust structures or processes as way to raise their concerns or needs and have them addressed
ESRS S2	S2	S2-3	Policies regarding protection against retaliation for individuals that use channels to raise concerns or needs are in place
ESRS S2	S2	S2-4	Description of whether and how action to provide or enable remedy in relation to an actual material impact
ESRS S2	S2	S2-4	Description of additional initiatives or processes with primary purpose of delivering positive impacts for value chain workers
ESRS S2	S2	S2-4	Description of how effectiveness of actions or initiatives in delivering outcomes for value chain workers is tracked and assessed
ESRS S2	S2	S2-4	Description of processes to identifying what action is needed and appropriate in response to particular actual or potential material negative impact on value chain workers
ESRS S2	S2	S2-4	Description of approach to taking action in relation to specific material negative impacts on value chain workers
ESRS S2	S2	S2-4	Description of approach to ensuring that processes to provide or enable remedy in event of material negative impacts on value chain workers are available and effective in their implementation and outcomes
ESRS S2	S2	S2-4	Description of what action is planned or underway to mitigate material risks arising from impacts and dependencies on value chain workers and how effectiveness is tracked
ESRS S2	S2	S2-4	Description of what action is planned or underway to pursue material opportunities in relation to value chain workers
ESRS S2	S2	S2-4	Disclosure of whether and how it is ensured that own practices do not cause or contribute to material negative impacts on value chain workers
ESRS S2	S2	S2-4	Disclosure of severe human rights issues and incidents connected to upstream and downstream value chain
ESRS S2	S2	S2-5	Disclosure of whether and how value chain workers , their legitimate representatives or credible proxies were engaged directly in setting targets

ESRS	DR	Paragraph	Name
ESRS S2	S2	S2-5	Disclosure of whether and how value chain workers , their legitimate representatives or credible proxies were engaged directly in tracking performance against targets
ESRS S2	S2	S2-5	Disclosure of whether and how value chain workers , their legitimate representatives or credible proxies were engaged directly in identifying lessons or improvements as result of undertaking's performance
ESRS S3	SBM-3	10	Disclosure of whether and how the undertaking has developed an understanding of how affected communities with particular characteristics or those living in particular contexts, or those undertaking particular activities may be at greater risk of harm
ESRS S3	SBM-3	11 (AR 8)	Disclosure of which of material risks and opportunities arising from impacts and dependencies on affected communities are impacts on specific groups
ESRS S3	S3-1	16 a	Disclosure of general approach in relation to respect for human rights of communities, and indigenous peoples specifically
ESRS S3	S3-1	17	Disclosure of extent and indication of nature of cases of non-respect of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights, ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work or OECD Guidelines for Multinational Enterprises that involve affected communities
ESRS S3	S3-2	21 b (AR 15)	Disclosure of stage at which engagement occurs, type of engagement and frequency of engagement
ESRS S3	S3-3	28	Policies regarding protection against retaliation for individuals that use channels to raise concerns or needs are in place
ESRS S3	S3-4	32 c (AR 37)	Description of additional initiatives or processes with primary purpose of delivering positive impacts for affected communities
ESRS S3	S3-4	32 d (AR 31- AR 33)	Description of how effectiveness of actions or initiatives in delivering outcomes for affected communities is tracked and assessed
ESRS S3	S3-4	34 b	Description of what action is planned or underway to pursue material opportunities in relation to affected communities
ESRS S3	S3-4	36	Disclosure of severe human rights issues and incidents connected to affected communities
ESRS S4	S4-1	16	Description of relevant human rights policy commitments relevant to consumers and/or end-users
ESRS S4	S4-1	16 c	Disclosure of general approach in relation to measures to provide and (or) enable remedy for human rights impacts
ESRS S4	S4-1	17	Disclosure of extent and indication of nature of cases of non-respect of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights, ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work or OECD Guidelines for Multinational Enterprises that involve consumers and/or end-users
ESRS S4	S4-2	20 d	Disclosure of how effectiveness of engagement with consumers and end-users is assessed
ESRS S4	S4-2	21	Disclosure of steps taken to gain insight into perspectives of consumers and end-users / consumers and end-users that may be particularly vulnerable to impacts and (or) marginalised
ESRS S4	S4-3	25 c	Disclosure of processes through which undertaking supports or requires availability of channels
ESRS S4	S4-3	26, AR 23	Disclosure of whether and how it is assessed that consumers and end-users are aware of and trust structures or processes as way to raise their concerns or needs and have them addressed
ESRS S4	S4-3	26	Policies regarding protection against retaliation for individuals that use channels to raise concerns or needs are in place
ESRS S4	S4-4	31 c, AR 36	Description of additional initiatives or processes with primary purpose of delivering positive impacts for consumers and end-users
ESRS S4	S4-4	31 d, AR 30- AR 32	Description of how effectiveness of actions or initiatives in delivering outcomes for consumers and end-users is tracked and assessed
ESRS S4	S4-4	32 a, AR 26	Description of approach to identifying what action is needed and appropriate in response to particular actual or potential material negative impact on consumers and end-users

ESRS	DR	Paragraph	Name
ESRS S4	S4-4	33 a, AR 37-38, AR 40	Description of what action is planned or underway to mitigate material risks arising from impacts and dependencies on consumers and end-users and how effectiveness is tracked
ESRS S4	S4-4	33 b	Description of what action is planned or underway to pursue material opportunities in relation to consumers and end-users
ESRS S4	S4-4	34, AR 29	Disclosure of whether and how it is ensured that own practices do not cause or contribute to material negative impacts on consumers and end-users
ESRS S4	S4-4	35	Disclosure of severe human rights issues and incidents connected to consumers and/or end-users
ESRS S4	S4-5	41 a	Disclosure of whether and how consumers and end-users were engaged directly in setting targets
ESRS S4	S4-5	41 b	Disclosure of whether and how consumers and end-users were engaged directly in tracking performance against targets

# Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

## A l'Assemblée Générale de la société STEF,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de STEF. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 2 « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe (ci-après « le Rapport de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, STEF est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par STEF pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par STEF dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

### LIMITES DE NOTRE MISSION

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de STEF, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par STEF en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

## Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par STEF pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail

### NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par STEF, incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

### CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par STEF avec les ESRS.

### ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Les informations relatives à la manière dont l'entité met à jour son analyse de double matérialité (« DMA »), et conclut que la référence de DMA n'avait pas évolué à l'exception du troisième risque intégré dans la rubrique G1, sont mentionnées aux sections « 1.3.3 incidences,

risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique » et « 1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et opportunités importants » du Rapport de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière ;
- évaluer le caractère approprié des facteurs considérés par l'entité au regard des faits et circonstances propres à l'entité, notamment sur les modifications du périmètre de reporting ;
- apprécier que le processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) demeure approprié au regard des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la note « 1.4 Gestion des incidences, des risques et des opportunités » du Rapport de durabilité.

## Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

### NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par STEF relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

### OBSERVATION

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la section « 1.1.1. Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité » du Rapport de durabilité qui précise que certaines informations requises par les normes ESRS, et présentées dans l'Annexe 11, ne sont pas disponibles au 31 décembre 2025.

### ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

#### Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (norme ESRS E1) sont mentionnées à la section « 1. Changement climatique et Energie (ESRS E1) » du Rapport de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec la direction Développement Durable et les personnes concernées, si la description des politiques, actions et cibles mises en place par STEF couvre les enjeux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la section « 1. Changement climatique et Energie (ESRS E1) » et l'annexe 5 « Méthodologie et formules de calcul des consommations d'énergie et émissions GES (ESRS 1) » du Rapport de durabilité et leur cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émissions de gaz à effet de serre dans la note « 1.4.3 Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2 et 3 et émissions totales de GES » du Rapport de durabilité, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- prendre connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par STEF pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre, et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites notamment au titre du *scope* 1 et du *scope* 3 ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés pour le calcul des émissions associées aux catégories 1.2 et 3.4 liées au transport, le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- prendre connaissance, par entretien avec la direction Développement Durable, de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent les estimations que nous avons jugées structurantes, auxquelles STEF a eu recours pour l'élaboration de son bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

## Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

### *NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES*

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par STEF pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### *CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES*

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

### *ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE*

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

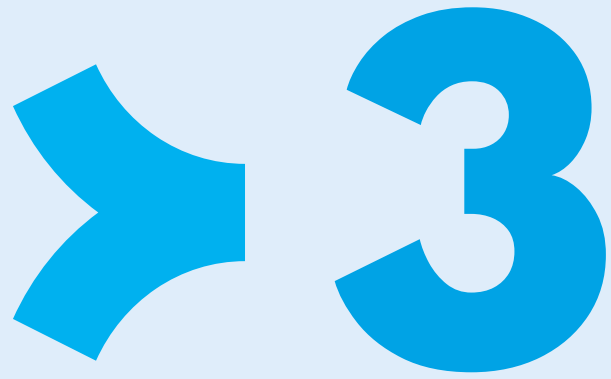
Erwan Candau

ERNST & YOUNG Audit

Denis Thibon







# Gouvernement d'entreprise et informations générales

153

- |   |     |
|---|-----|
| <b>1.</b> Rapport sur le gouvernement<br>d'entreprise | 154 |
| <b>2.</b> Renseignements<br>à caractère général       | 165 |
| <b>3.</b> Facteurs de risques                         | 170 |



# Rapport sur le gouvernement d'entreprise

## Conseil d'administration, Direction générale et Comité exécutif et de Direction opérationnelle

### Présidence et Direction générale

Chez STEF, les fonctions de Président et de Directeur général sont réunies entre les mains de M. Stanislas Lemor. En qualité de Directeur général, celui-ci est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Jusqu'au 23 avril 2026, un Directeur Général délégué, Marc Vettard, a la charge de la conduite des opérations, les fonctions métiers et opérationnelles lui étant rattachées.

**À compter de l'Assemblée générale du 23 avril 2026, une nouvelle gouvernance se met en place.**

Au cours des dernières années, le Groupe a fortement développé son empreinte européenne et a rééquilibré le poids de son chiffre d'affaires entre la France et les autres pays. Les leviers de croissance (organique ou croissance externe), l'importance du dispositif immobilier et l'étendue de l'offre et des services proposés font que les enjeux économiques et opérationnels sont très différents selon les zones géographiques. Ce constat a dicté la mise en œuvre d'une nouvelle organisation managériale qui vise à mieux répondre aux spécificités de chaque territoire et marché.

Rattachés à Stanislas Lemor, deux cadres dirigeants du Groupe STEF rejoignent la Direction générale en tant que Directeurs généraux opérationnels, l'un pour la France et l'autre pour l'International.

Damien Chapotot, actuel Directeur général de la BU Flux Frais, est nommé Directeur général opérationnel France.

François Pinto, disposant d'une solide expérience internationale, est nommé Directeur général opérationnel International.

Damien Chapotot et François Pinto ne seront pas mandataires sociaux de STEF SA.

Les fonctions support dépendant de Marc Vettard sont affectées entre le Président Directeur Général et les deux Directeurs généraux opérationnels suivant la logique liée à leurs fonctions principales.

Marc Vettard a souhaité faire coïncider la mise en place de cette nouvelle organisation avec son départ en retraite, qui correspond également à la fin du plan stratégique 2022-2026, jugeant qu'il était naturel que la nouvelle Direction générale prenne toute sa place dans le cadre de l'élan apporté par le nouveau plan stratégique.

## Comité exécutif et Comité de direction opérationnel

Les deux principaux organes de direction du Groupe sont le Comité exécutif et le Comité de direction opérationnel, composés de 17 membres, incluant les membres de la Direction générale. Leur rôle est de définir les orientations stratégiques, les objectifs à moyen et long terme et de s'assurer de l'alignement stratégique de toutes les directions, opérationnelles et fonctionnelles, dans le périmètre du Groupe.

### Composition

Bertrand Bompas - Directeur RSE

Fabrice Carré - Directeur général STEF IBERIA

Jean-Yves Chameyrat - Directeur Ressources humaines

Damien Chapotot - Directeur général délégué STEF

Transport - Directeur général opérationnel France à partir du 23 avril 2026

Christophe Gorin - Directeur général Europe du Nord

Vincent Kirklar - Directeur Immobilier Président-Directeur général d'IMMOSTEF

Olivier Langenfeld - Directeur Développement, Commerce et Marketing

Ludovic Laporte - Directeur Financier

Ángel Lecanda - Directeur Métiers Groupe

Stanislas Lemor - Président-Directeur général

Christophe Leray - Directeur Systèmes d'information  
Directeur général de STEF Information et Technologies

Paolo Maraschi - Directeur général de STEF Italie

Marie-Line Pesquidoux - Secrétaire générale

Laurence Picot - Directrice Transformation-Innovation

François Pinto - Directeur général adjoint STEF France -  
Directeur général opérationnel International à partir du 23 avril 2026

Alexandre de Suzzoni - Directeur BU Foodservice  
Directeur général délégué France

Marc Vettard - Directeur général délégué

## Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe de gouvernance institutionnel du Groupe. Son rôle est de superviser la stratégie d'ensemble. Il valide les objectifs à moyen et long terme et les orientations proposées par la Direction générale sur le développement du Groupe et ses plans stratégiques. Il a notamment pour missions, la gouvernance et la conformité, le suivi des performances, l'évaluation des états financiers et des prévisions, l'analyse des impacts des tendances macroéconomiques sur l'environnement du Groupe. Le Conseil d'administration s'appuie sur deux comités spécialisés, le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration est composé de 11 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires, et deux membres représentant les salariés.

155

## Mandats d'administrateurs à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 23 avril 2026

Les mandats d'administrateur de la société Atlantique Management, de Messieurs Vandoni et Jolivet et de Madame Sophie Breuil arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 23 avril 2026. Le renouvellement des mandats de la société Atlantique Management, de Madame Sophie Breuil et de M. Maxime Vandoni sont proposés au vote de l'Assemblée. Il n'est pas proposé de renouveler le mandat de M. Bernard Jolivet en tant qu'administrateur en nom propre, la société Atlantique Management l'ayant désigné en qualité de représentant permanent, en remplacement de M. François de Cosnac.

Sous réserve du renouvellement des trois mandats susmentionnés, le Conseil d'administration sera désormais composé de 10 membres (11 membres en 2025) avec :

- 4 administrateurs indépendants, soit un ratio de 36 % : Mesdames Breuil, de Bertier, Ispas et Monsieur Vandoni ;
- Un ratio de parité de 40 % avec 4 femmes présentes au Conseil : Mmes Breuil, de Bertier, Ispas et Hensgen-Stoller.



**36 %**

Administrateurs indépendants



**40 %**

Ratio de parité

## MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Nom de l'administrateur et fonction	Administrateur indépendant	1 <sup>ère</sup> nomination	Échéance du mandat	Comité des nominations et des rémunérations	Comité d'audit	Expertise apportée au Conseil d'administration en matière de conduite des affaires
Stanislas Lemor Président Directeur Général Président du Conseil d'administration	Non	2019	2031	-	-	Vision stratégique
Atlantique Management Représentée par F. de Cosnac	Non	2010	2026	-	-	Finance
Ahkim Benhamouda Représentant des salariés	Non	2021	2027	-	-	Connaissance de l'entreprise
Sophie Breuil	Oui	2020	2026	-	Oui	Contrôle interne – Finance – Éthique – Durabilité
Jean-Charles Fromage	Non	2005	2027	-	-	Connaissance du Groupe – Métiers
Ruxandra Ispas	Oui	2023	2029	Oui	-	Supply-chain agroalimentaire et marché de la restauration collective, Achats et Digital
Bernard Jolivet	Non	1996	2026	-	Oui	Connaissance du Groupe – Finances
Estelle Hensgen Stoller Représentant des salariés actionnaires	Non	2013	2031	-	-	Marchés clients – Enjeux commerce
Murielle de Bertier	Oui	2011	2029	Oui	Oui Présidente	Stratégie – Éthique – Durabilité – Finance
Dominique Rambaud Représentant des salariés	Non	2019	2027	-	-	Connaissance de l'entreprise
Maxime Vandoni	Oui	2022	2026	Oui Président	-	Stratégie – Connaissance du secteur agro-alimentaire

À noter qu'il n'existe pas de Comité spécifique RSE. Cette fonction est assurée directement par le Conseil d'administration, l'objectif étant de partager avec l'ensemble des administrateurs les réflexions, travaux et débats.

Nom, prénom, qualité	Mandats
Stanislas Lemor Président Directeur Général Président du Conseil d'administration	Représentant permanent de STEF au Conseil d'administration d'IMMOSTEF Administrateur de STEF Transport Saintes, de STEF Logistics Saintes, de STEF Logistics Courcelles, de STEF Transport Nazareth, de STEF Transport Oostkamp (anciennement Transwest), de STEF Transport Lummen (anciennement Cooltrans), STEF Transport Tournai (anciennement Cardon Logistique), STEF Logistics Lummen (anciennement Koeling) et Cooltrans Logistics (Belgique), Administrateur de STEF Italia S.P.A. (Italie) Administrateur de STEF Iberia (Espagne) et Administrateur et Vice-président de STEF Suisse et de Christian Cavegn AG depuis le 30/09/2025 (Suisse), Représentant permanent de STEF au Conseil d'administration de GEFA, Administrateur de Primever et de Primever IMMO, Directeur général délégué d'UEF, Membre du Conseil d'administration de France Logistique.
Atlantique Management Représentée par F. de Cosnac	Administrateur d'Immostef et d'UEF, représentant permanent de la société UEF, administrateur d'Atlantique Management
Ahkim Benhamouda	-
Sophie Breuil	Présidente de SAS HâpyFew.
Jean-Charles Fromage	Administrateur d'Atlantique Management jusqu'au 11 juin 2025, administrateur de Primever
Bernard Jolivet	Président Directeur Général d'Atlantique Management.
Murielle de Bertier	Administratrice de sociétés du Crédit Agricole Assurances, administratrice de SER et de la société IMMOSTEF
Estelle Hensgen Stoller	-
Ruxandra Ispas	-
Dominique Rambaud	-
Maxime Vandoni	Directeur Général Délégué d'Unigrains, mandats de présidence et/ou de direction dans des sociétés membres du groupe Unigrains (administrateur et président de Messis Finances, administrateur et Directeur général d'Unigrains Equipements, représentant permanent de la société Unigrains dans la société Unigrains Développement et dans la société SOFIPROTEOL, Directeur général délégué d'Agricéreales et d'Unicéreales), censeur de GS1 France, représentant permanent de la société Unigrains, Président d'Andrea Conseil.
Direction générale	
M. Marc Vettard, Directeur Général Délégué	Administrateur d'IMMOSTEF, Président de STEF Logistique et de STEF Transport, Président du Conseil d'Administration de STEF Italia S.p.A. (Italie), Président du Conseil d'Administration de STEF Iberia (Espagne), Administrateur de STEF Transport Saintes, de STEF Logistics Saintes, de STEF Logistics Courcelles et de STEF Transport Nazareth (Belgique), Administrateur de PRIMEVER, Représentant Permanent de STEF Transport au Conseil d'administration de FroidCombi, Administrateur d'Atlantique Management, Membre du comité directeur de TLF.

## Règlement intérieur du conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement du Conseil d'administration dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres, son mode de fonctionnement, de même que celui du Comité d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations. Il inclut également la charte de l'administrateur.

## Le code de gouvernement d'entreprise de la Société

Le code de gouvernance d'entreprise auquel se réfère la Société est le code Middlednext. Le Conseil d'administration a considéré que celui-ci proposait des principes de gouvernance adaptés à la structure de capital d'une entreprise telle que STEF. La Société a pris en compte les 22 recommandations du code Middlednext.

<b>Énoncé de la recommandation (R)</b>	<b>Application au sein de la société STEF</b>
R 1 : Déontologie des membres du Conseil	<p>STEF a mis en place un règlement intérieur du Conseil d'administration, assorti d'une charte de l'administrateur qui organise le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.</p> <p>Le règlement intérieur fixe les règles de déontologie à respecter par les membres du Conseil : exemplarité, signalement des situations de conflit d'intérêts éventuelles, respect des prescriptions légales et réglementaires en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société, assiduité et participation aux réunions du conseil et des comités, stricte obligation de confidentialité, participation aux réunions de l'assemblée générale.</p>
R2 : Conflits d'intérêts	<p>Le règlement intérieur du Conseil d'administration contient les dispositions relatives au signalement et à la gestion des conflits d'intérêts éventuels. Il a été complété en décembre 2023 avec des dispositions renforcées dans ce domaine.</p> <p>Les membres du Conseil s'engagent à faire part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, au titre de leurs fonctions et doivent s'abstenir de participer au débat et au vote de la délibération correspondante.</p>
R3 : Composition du Conseil, Présence de membres indépendants	<p>Le Conseil d'administration comprend quatre administrateurs indépendants au sens du Code Middlednext qui caractérise l'indépendance des administrateurs par l'absence de relation actionnariale, financière, salariale, contractuelle ou familiale proche, susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Ces administrateurs sont Mmes. Breuil, de Bertier, Ispas et M. Vandoni. Le ratio est de 36 %.</p>
R 4 : Information des membres du Conseil	<p>Les convocations sont adressées environ quinze jours à l'avance. Dans les jours précédant la réunion, chaque administrateur reçoit un dossier comprenant les documents afférents à l'ordre du jour. Les administrateurs ont la possibilité de poser les questions qu'ils souhaitent, les comptes rendus de réunion sont détaillés. Les dossiers des réunions et les comptes rendus sont disponibles en permanence sur une plateforme d'accès sécurisé, permettant à chaque administrateur et membre d'un comité de les consulter à leur guise.</p>
R5 : Formation des membres du Conseil	<p>Un plan de formation spécifique existe pour les administrateurs représentant les salariés afin que ceux-ci disposent des informations nécessaires, en termes de rôle et de responsabilités, pour bien appréhender leur mandat. Le questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration permet à l'ensemble des administrateurs de s'exprimer sur leur souhait de bénéficier d'informations complémentaires sur des thématiques, de façon à mieux appréhender les contours de leur mission et les enjeux auxquels sont confrontés l'entreprise (une visite de site chaque année, connaissance des métiers du Groupe). Afin de compléter leur documentation sur l'actualité du Groupe et de son secteur, une revue de presse spécifique leur est adressée chaque trimestre.</p>
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	<p>Les réunions du Conseil d'administration sont planifiées pour l'année qui suit en fonction d'un calendrier prévisionnel et sont au nombre de cinq. D'autres réunions peuvent être programmées suivant la nature et l'urgence des sujets à traiter.</p> <p>La durée des réunions est généralement de trois heures. Les dossiers sont envoyés le plus en amont possible. Le même principe est suivi pour les comités.</p>
R7 : Mise en place de comités	<p>Deux comités gravitent autour du Conseil d'administration : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.</p>
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE	<p>Compte tenu du caractère déterminant des engagements RSE au sein du Groupe, le Conseil d'administration a choisi de se réunir directement en formation de Comité RSE deux fois par an. Chaque membre du Conseil est ainsi directement impliqué dans les orientations qui sont prises et peut nourrir des échanges de proximité avec les responsables chargés de la mise en œuvre des projets dans l'entreprise. De cette façon, l'ensemble du Conseil dispose d'une information complète et homogène sur les thématiques RSE.</p>
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	<p>Le Règlement intérieur du Conseil d'administration est en ligne sur le site <a href="http://www.stef.com">www.stef.com</a> dans la rubrique Gouvernance. Il a fait l'objet d'une actualisation en décembre 2023 afin de renforcer les règles en matière de gestion des situations de conflits d'intérêts et de formaliser le rôle croissant des comités.</p>
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	<p>A chaque nomination, les informations nécessaires sur la biographie, l'expérience et la compétence apportée par le candidat sont mises en ligne préalablement à l'assemblée générale. Les informations relatives aux membres du Conseil figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	<p>La durée statutaire des mandats est de six ans. Cette durée paraît nécessaire pour développer une connaissance fine des problématiques et des enjeux de la Société et pour favoriser des échanges pertinents. Le renouvellement des mandats est naturellement échelonné au fil des échéances.</p>
R12 : Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	<p>Des rémunérations sont allouées aux administrateurs et aux membres des comités selon une enveloppe déterminée par l'assemblée générale. La répartition des rémunérations est arrêtée par le Conseil et est exclusivement fondée sur l'assiduité des administrateurs aux réunions.</p>

**Énoncé de la recommandation (R)****Application au sein de la société STEF**

R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Il existe un processus d'autoévaluation du Conseil d'administration, réitéré tous les trois ans. Chaque administrateur est invité à fournir son avis sur le fonctionnement du Conseil et des comités via un questionnaire au travers de huit thématiques : le rôle et les pouvoirs du Conseil, sa composition, l'organisation des séances et son fonctionnement, l'information du Conseil et des administrateurs, la politique de rémunération des administrateurs, les relations au sein du Conseil, la déontologie des membres et enfin, le fonctionnement des comités spécialisés. La dernière évaluation des travaux du Conseil d'administration est intervenue en décembre 2025.
R14 : Relation avec les actionnaires	Le Conseil s'attache à apporter au travers du rapport financier et du rapport annuel le niveau d'information le plus fin possible pour permettre à tous les actionnaires d'avoir une bonne visibilité sur l'entreprise et également d'exprimer un vote éclairé.
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Le Groupe a mis en place un Comité « Égalité/mixité professionnelle » qui assure la coordination et le déploiement des actions dans ce domaine. Le Conseil d'administration s'est vu présenter sa feuille de route en matière de mixité professionnelle, en particulier, l'engagement d'augmenter de 25 % à l'horizon 2030 la proportion des femmes dans l'entreprise. Les actions en matière sociale incluant cette thématique sont débattues en Conseil d'administration, à minima, une fois par an (analyse de l'évolution de la situation, suivi des plans d'actions, tableaux de bord et indicateurs).  La démarche MIX UP du Groupe STEF est détaillée dans le rapport de durabilité.  Parité au sein du Conseil : Le taux de parité au sein du Conseil d'administration est de 40 %. La Société répond aux prescriptions de l'article L225-17, al.2 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration.
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	La politique et les informations relatives aux éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est décrite à la rubrique du rapport sur le gouvernement d'entreprise.
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	Les évolutions en matière de gouvernance sont du ressort de la direction générale du Groupe et sont étudiées avec le Comité des nominations et des rémunérations.
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Les contrats de travail du Président directeur général et du Directeur général délégué ont été suspendus lors de leur nomination.
R19 : Indemnités de départ	Les engagements excédant les limites conventionnelles sont soumis à des critères de performance, appréciés au regard de celle de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés. Voir le détail du dispositif dans le rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	Il n'existe pas de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies.
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	En 2025, la société a mis en place un nouveau plan d'actions de performance s'adressant à 22 cadres dirigeants. Voir le détail du dispositif à la rubrique « Plan d'intéressement à long terme – Actions de performance ».
R22 : Revue des points de vigilance du Code Middledent	Le processus de revue des points d'amélioration et de vigilance est réalisé chaque année lors de l'arrêté du rapport sur la gouvernance et également lors de l'autoévaluation des travaux du Conseil réalisé tous les trois ans.

## Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun. Les réunions planifiées en fonction d'un calendrier prévisionnel sont au nombre de cinq, d'autres réunions sont optionnelles suivant les sujets et l'actualité du Groupe.

Chaque réunion du Conseil d'administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs, adressée environ quinze jours avant la réunion. La convocation est assortie de l'ordre du jour du conseil et du projet de procès-verbal de la précédente réunion. Dans les jours précédant la réunion, chaque administrateur reçoit un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour.

Les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence.

Les questions susceptibles d'être traitées et les décisions arrêtées par ce mode de participation sont régies par les textes législatifs et réglementaires applicables.

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois pour un taux de participation de 96 % (94 % en 2024).



# 96 %

Taux de participation  
(vs 94 % en 2024)

## Les travaux du Conseil d'administration

La projection des résultats de l'exercice écoulé et les principales composantes du budget de l'année qui démarre sont traditionnellement examinées lors de la réunion qui se tient fin janvier.

Les réunions de mars et de septembre sont essentiellement consacrées aux arrêtés de comptes consolidés annuels et semestriels.

La réunion qui intervient en avril avant l'assemblée générale est dédiée à l'examen de la politique RSE au sein du Groupe. Le Conseil d'administration examine également les éléments constitutifs du rapport de durabilité, les IRO issus de l'élaboration de la grille de double matérialité et leurs évolutions.

En décembre, le Conseil examine l'évolution de l'activité du Groupe sur l'exercice et la compare aux projections budgétaires. Il fait le point sur les délégations accordées, en particulier les cautions, avals et garanties. Il procède à une évaluation de ses travaux.

À chaque réunion de Conseil, les informations structurantes jalonnant l'actualité du Groupe sont abordées et les résultats du mois précédent sont présentés. Par ailleurs, chaque mois, les administrateurs reçoivent les données financières commentées leur permettant d'apprécier la performance du groupe au titre du mois précédent.

Le Conseil d'administration prend les avis de deux comités spécialisés, qui rendent compte de leurs travaux au Conseil par la voie de leurs présidents respectifs.

160

## Les Comités du Conseil d'administration

### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres : Mesdames Breuil, de Bertier et Monsieur Jolivet. Madame Murielle de Bertier – administratrice indépendante – est la Présidente du Comité. Le taux de parité est de 66 %.

En complément des attributions relatives à l'examen des états comptables et budgétaires, le Comité d'audit a la charge du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Dans ce cadre, il s'assure de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, de l'adéquation des missions menées par l'Audit interne avec ces enjeux et de l'efficacité des contrôles effectués sur les risques identifiés.

Il a défini son mode opératoire, tant dans son fonctionnement interne qu'à l'égard de ses interlocuteurs au sein de l'entreprise et a établi son champ d'actions. Les membres de la Direction générale, les représentants de la Direction financière et du service d'audit interne, le Directeur RSE peuvent être entendus par le Comité d'audit, de même que les commissaires aux comptes.

Le champ d'actions du Comité d'audit s'est élargi avec la mise en œuvre de la directive CSRD en 2024, et en particulier le rapport de durabilité. Il a examiné la grille de double matérialité, les IRO principaux de l'entreprise et a supervisé l'organisation proposée par le Groupe pour répondre à ces enjeux de transformation et de reporting.

Le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises en 2025, pour un taux de participation de 100 % (taux identique à 2024).

Lors de séances précédant les réunions du Conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels et semestriels, le Comité examine les états financiers et extra financiers (rapport annuel de durabilité) qui lui ont été remis.

En décembre, le Comité d'audit examine les travaux du service d'audit interne au cours de l'année écoulée, étudie les rapports de missions réalisées et le plan de charge de l'Audit interne pour l'année à venir et enfin, procède à la revue des honoraires des commissaires aux comptes.

## Le Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux.

Ce Comité est composé de trois membres : Mesdames Ispas, de Bertier et Monsieur Vandoni, ce dernier en étant le Président. Le taux de parité est de 66 %.

Le Comité est chargé de faire des recommandations au Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Le Président du Conseil d'administration participe aux travaux du Comité pour présenter les éléments d'atteinte des objectifs du Président directeur général et du Directeur général délégué.

Le comité intervient également pour faire des recommandations au Conseil sur la composition de ce dernier en formulant des avis sur le renouvellement de mandats d'administrateurs ou sur la désignation de nouveaux administrateurs.

Le Comité examine les projets de plans d'attribution d'actions de performance et formule des propositions au Conseil d'administration.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2025 pour un taux de participation de 100 % (taux identique à 2024).

## Rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en application des articles L.22-10-8 et suivants du Code de commerce.

Les rémunérations du Président Directeur général (M. Stanislas Lemor) et du Directeur général délégué (M. Marc Vettard) sont fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent des rémunérations d'administrateurs dans le cadre d'une enveloppe globale de 210 000 €. Une partie, 15 000 euros est réservée aux membres du Comité d'audit et 12 000 euros aux membres du Comité des rémunérations et des nominations. Ces rémunérations sont exclusivement versées sur des critères d'assiduité aux réunions.

Les administrateurs exerçant des fonctions dans l'entreprise sont rémunérés dans le cadre de leur contrat de travail.

## Politique de Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de l'exercice de leur mandat et constituant la politique de rémunération les concernant.

Les deux dirigeants mandataires sociaux concernés par ces dispositions sont MM. Stanislas Lemor et Marc Vettard.

Leur rémunération est composée de trois principaux éléments : un salaire fixe, une part variable et un intéressement à plus long terme (attribution d'actions de performance). Cette politique de rémunération établit un équilibre entre des facteurs de performance à court et moyen terme et à plus long terme.

## Salaire fixe

La politique de détermination et d'actualisation de la partie fixe des rémunérations résulte d'une démarche constante dans l'entreprise. Une attention particulière est portée sur le fait qu'elle soit en adéquation avec les pratiques du marché, tout en restant cohérente avec la politique salariale menée au sein du Groupe. Le Comité des nominations et des rémunérations conduit régulièrement des travaux pour s'assurer que la partie fixe des rémunérations des deux dirigeants mandataires sociaux est en adéquation avec les comparables du marché.

## Principes de détermination de la rémunération variable annuelle

Celle-ci est fondée sur une appréciation objective approuvée chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, lequel se fonde sur des principes prédéfinis.

La rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance définies par rapport à trois critères : la performance économique du Groupe, un critère de performance en matière de responsabilité

sociale et environnementale et enfin, un critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique.

La part économique, quantitative, est établie par rapport à l'atteinte d'objectifs budgétaires se reportant aux indicateurs sur lesquels STEF communique habituellement avec le marché, à savoir, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (hors ventes pour compte de tiers) et le résultat avant impôt. L'atteinte de ces deux critères représente respectivement 20 % et 50 % de la

rémunération variable.

L'atteinte du critère de performance RSE correspond à 10 % de la rémunération variable.

Le critère qualitatif est basé sur la mise en œuvre du plan à moyen terme et correspond à 20 % de la rémunération variable. Sur ce dernier volet, Stanislas Lemor est évalué sur la mise en œuvre du plan stratégique et Marc Vettard, sur la mise en œuvre opérationnelle.

L'atteinte de l'ensemble des critères à 100 % conduit à une rémunération variable cible représentant 80 % de la rémunération fixe.

Le dépassement de chacun des objectifs quantitatifs de performance économique peut conduire à une rémunération variable majorée qui ne pourra pas excéder 98 % de la rémunération fixe.

À l'inverse, en cas de non-respect des prévisions budgétaires au-delà d'un certain %, la part variable calculée sur les critères financiers peut être nulle. Il n'y a donc pas de plancher dans cette hypothèse.

La grille d'évaluation des objectifs est approuvée par le Conseil d'administration après examen du Comité des rémunérations.

## Actions de performance

Un dispositif d'intéressement à long terme a fonctionné de 2016 à 2023<sup>1</sup>.

L'assemblée générale du 30 avril 2025 a autorisé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance d'une durée de 38 mois, pour un % maximal de 1,5 % du capital social. Les Conseils d'administration du 13 mars 2025 et du 12 mars 2026 ont ensuite fixé les critères d'attribution et les enveloppes des plans 2025 et 2026, soit respectivement un maximum de 35274 actions STEF pour le plan 2025 et 38 400 actions STEF pour le plan 2026 (ref. Renseignements à caractère général – Plan d'intéressement à long terme).

Le nombre d'actions pouvant être octroyé à chaque dirigeant mandataire social est de 4 569 au titre du plan 2025 et de 6 000 au titre du plan 2026.

Leur attribution dépend de quatre facteurs :

- l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du Groupe, hors négoce pour l'activité Foodservice ;

- l'évolution du résultat opérationnel ;
- les réductions d'émissions de gaz à effet de serre ;
- les résultats de l'enquête de satisfaction des salariés, conduite à l'échelle du Groupe.

## Informations complémentaires

- Indemnités en cas de rupture du contrat de travail : les contrats de travail de MM. Stanislas Lemor et Marc Vettard contiennent des dispositions relatives aux indemnités à leur verser en cas de rupture du contrat de travail, entrant dans le champ des conventions et engagements réglementés relevant de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Conformément à la loi, les engagements excédant les limites conventionnelles ont été soumis au respect de critères de performances, appréciés au regard de

celles de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés au moins égale à 3 %. Ces engagements ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ;

- Existence d'un avantage en nature constitué d'une voiture de fonction ;
- Absence d'engagements de retraites complémentaires à prestations définies au sens de l'article L137-11 du Code de la Sécurité sociale.

<sup>1</sup> *Détail des plans d'actions de performance en rubrique « Plan d'intéressement à long terme ».*

## Rémunérations, nettes de prélèvements sociaux, versées et attribuées aux deux dirigeants mandataires sociaux

Données relatives aux deux dirigeants mandataires sociaux permettant à l'assemblée générale de se prononcer sur l'approbation des rémunérations les concernant (art. L.22-10-34 du Code de commerce).

	Rémunération fixe		Rémunération variable			Rémunérations exceptionnelles		Rémunérations d'administrateurs		Avantages en nature	
	2024	2025	Versées en 2024 au titre de 2023	Versées en 2025 au titre de 2024	À verser en 2026 au titre de 2025 <sup>1</sup>	Versées en 2024 au titre de 2023	Versées en 2025 au titre de 2024	2024	2025	2024	2025
<i>En euros</i>											
Stanislas Lemor, Président Directeur Général	445 098	513 100	263 000	241 000	203 000	85 000		30 482	31 092	4 847	4 427
Marc Vettard, Directeur Général Délégué	356 354	405 028	210 000	193 000	160 000	67 000		5 108	5 130	4 572	4 322

1 Ces rémunérations variables sont fixées en fonction des critères exposés dans la section « Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux », en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce et sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 avril 2026.

### PROPOSITION D'APPROBATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 2026 DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES, NETTES DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX, DES DEUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil d'administration, suivant l'analyse de la grille d'évaluation des objectifs selon les trois critères précités, à savoir, la performance économique du Groupe, la performance en matière de responsabilité sociale et environnementale et le critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique, a conclu à l'attribution d'une rémunération variable au titre de l'exercice 2025 de 40 % de la rémunération fixe de l'année 2025, soit une baisse de - 16 % par rapport à l'exercice précédent, et ce, selon les paramètres suivants :

- Performance économique du Groupe :
  - Chiffres d'affaires : 100 % de taux d'atteinte,
  - Résultat avant IS : 0 % de taux d'atteinte ;
- Critères de performance RSE : 100 % de taux d'atteinte ;
- Critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique : 100 % du taux d'atteinte.

Le Conseil d'administration, sur l'avis du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires d'approuver l'attribution aux deux dirigeants mandataires sociaux d'une rémunération variable, nette de prélèvements sociaux, d'un montant de 203 000 euros pour Stanislas Lemor et de 160 000 euros pour Marc Vettard.

## RÉMUNÉRATIONS, NETTES DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX, VERSÉES AUX AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX – ADMINISTRATEURS

	Rémunérations d'administrateurs		Rémunération fixe		Rémunération variable		Rémunération exceptionnelle		Avantages en nature	
	2024	2025	2024	2025	Versées en 2024 au titre de 2023	Versées en 2025 au titre de 2024	2024	2025	2024	2025
<i>En euros</i>										
Sophie Breuil	18 710	15 576	-	-	-	-				
Ahkim Benhamouda	14 569	14 295	47 609	47 985	3 095	3 165				
Jean-Charles Fromage	11 656	14 295	-	-						
Estelle Hensgen-Stoller	14 569	14 295	65 783	66 288	13 573	12 187			1 690	1 928
Bernard Jolivet	18 710	18 436	-	-						
Murielle de Bertier	22 022	21 748	-	-						
Ruxandra Ispas	14 969	17 608	-	-						
Dominique Rambaud	14 569	11 435	5 831	5 164	339	573				
Maxime Vandoni	17 881	17 607	-	-						
Atlantique Management, représentée par M.de Cosnac	11 656	14 295	-	-						

164

### Ratios d'équité

Niveau de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué au regard de la rémunération moyenne et de la rémunération médiane des salariés de la société STEF SA (à l'exclusion des mandataires sociaux) – Évolution des ratios sur les cinq derniers exercices. (Article L22-10-9 du Code de commerce).

		2025	2024	2023	2022	2021
Stanislas Lemor Président Directeur Général	Rémunération / salaire moyen des salariés de STEF SA	11,3	12	11,3	9,7	8,3
	Rémunération / salaire médian des salariés de STEF SA	14,6	15,4	14,8	12,7	10,8
Marc Vettard Directeur Général Délégué	Rémunération / salaire moyen des salariés de STEF SA	9,1	9,7	9,2	7,8	6,7
	Rémunération / salaire médian des salariés de STEF SA	11,7	12,5	12	10,3	8,7

### Conventions avec des administrateurs

Néant.

# Renseignements à caractère général

Au 31 décembre 2025 le capital social s'élève à 12 850 000 €, composé de 12 850 000 actions d'une valeur nominale de 1 €. Il a fait l'objet d'une réduction de capital le 24 janvier 2024 par annulation de 150 000 actions auto détenues.

## Capital et droits de vote au 31 décembre 2025

9 994 652 actions bénéficiaient d'un droit de vote double en vertu des dispositions de l'article 18 des statuts de la Société.



# 9 994 652

actions bénéficiaient d'un droit de vote double en vertu des dispositions de l'article 18 des statuts de la Société

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables*	% droits de vote exerçables
Atlantique Management <sup>1</sup>	4 017 666	31,27 %	8 035 332	35,17 %	8 035 332	35,49 %
FCPE STEF <sup>2</sup>	2 402 982	18,70 %	4 752 514	20,80 %	4 752 514	20,99 %
Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique (S.P.F.A) <sup>1</sup>	1 296 578	10,09 %	2 593 156	11,35 %	2 593 156	11,45 %
Union Economique et Financière (UEF) <sup>3</sup>	1 777 821	13,84 %	3 526 975	15,44 %	3 526 975	15,58 %
M. Francis Lemor	25 428	0,20 %	50 856	0,22 %	50 856	0,22 %
Sous/total – action de concert	9 520 475	74,10 %	18 958 833	82,98 %	18 958 833	83,73 %
Auto-détention	200 737	1,56 %	200 737	0,88 %		
FMR LCC <sup>4</sup>	920 157	7,16 %	920 157	4,03 %	920 157	4,06 %
Autres actionnaires (< à 5 % du capital)	2 208 631	17,19 %	2 764 925	12,10 %	2 764 925	12,21 %
<b>Total</b>	<b>12 850 000</b>	<b>100,00 %</b>	<b>22 844 652</b>	<b>100,00 %</b>	<b>22 643 915</b>	<b>100,00 %</b>

\* Hors les droits de vote attachés aux actions privées de droit de vote (auto-détention, etc.).

1 SA contrôlée par des dirigeants et cadres de STEF.

2 Le FCPE STEF est géré par Natixis Interépargne et regroupe des salariés du groupe STEF.

3 SA contrôlée par la famille Lemor. Transmission universelle du patrimoine de la société SELF à la société UEF en décembre 2024.

4 Société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments. Cf. point suivant.

## Franchissements de seuil au cours de l'exercice

10 janvier 2025 : Publication de deux déclarations de franchissement de seuil, déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers au nom de la société Union Economique et Financière (UEF) pour un franchissement de seuil à la hausse, et, au nom de la société SELF pour un franchissement de seuil à la baisse. Ces franchissements résultent de la Transmission Universelle du Patrimoine (T.U.P) de la société SELF au profit de la société UEF, effective le 27 décembre 2024.

Par ailleurs, FMR LLC, société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments, a acquis 81 413 actions supplémentaires en 2025 par rapport à 2024 pour atteindre un taux de détention de 7,16 % du capital de STEF et 4,06 % des droits de vote au 31/12/2025.

## Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

## Participation aux assemblées générales

La participation des actionnaires aux assemblées générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les dispositions des articles 17 et 18 des statuts de la Société. Conformément à ce dernier article, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif pendant deux ans au nom du même actionnaire.

## Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital / Valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

## Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Les informations figurant dans la présente rubrique « Renseignements à caractère général » permettent de répondre aux dispositions de l'article L22-10-11 du Code de commerce, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

### Plan d'intéressement à long terme – Actions de performance <sup>1</sup>

Les plans d'attribution d'actions de performance qui se sont succédé entre 2016 et 2023 sont terminés.

L'assemblée générale du 30 avril 2025 a autorisé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance d'une durée de 38 mois, à hauteur de 1,5 % du capital social. Le Conseil d'administration de STEF, dans ses réunions du 13 mars 2025 et du 12 mars 2026 a déterminé les bénéficiaires, les enveloppes et les critères d'attribution.

**Plan 2025** : nombre maximal d'actions pouvant être attribuées : 35 274

Bénéficiaires : 22 cadres dirigeants – les deux dirigeants mandataires sociaux, les membres du Comité exécutif et de direction opérationnel et les directeurs Pays

**Plan 2026** : nombre maximal d'actions pouvant être attribuées : 38 400

Bénéficiaires : 29 cadres dirigeants des instances de direction renouvelées – le dirigeant mandataire social, les membres de l'*Executive board* et du *Corporate Committee* et les membres des *France and International committees*.

Conditions pour l'acquisition définitive des actions par les bénéficiaires : (i) leur présence en qualité de salarié ou de mandataire social du Groupe STEF durant toute la période d'acquisition et (ii) la réalisation de quatre conditions de performance selon les critères et la pondération suivants :

- l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du Groupe, hors négoce pour l'activité Foodservice : 20 % ;
- l'évolution du résultat opérationnel : 60 % ;
- les réductions d'émissions de gaz à effet de serre : 10 %
- les résultats de l'enquête de satisfaction des salariés, conduite à l'échelle du Groupe : 10 %.

Les seuils d'évaluation de la performance sont calculés année par année au cours de la période d'attribution.

Acquisition définitive des actions : trois ans à compter de leur attribution. Il n'y a pas de période de conservation, les actions deviennent disponibles dès la fin de la période d'acquisition.

Obligation spécifique aux mandataires sociaux : Conserver 10 % des actions acquises jusqu'à la fin de leur mandat.

### SYNTHÈSE DES PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE AU 12 03 2026 <sup>1</sup>

	Plan « Performance 2020 »	Plan « Performance 2021 »	Plan « Performance 2022 »	Plan « Performance 2023 »
Date d'Assemblée générale	02/05/2018	02/05/2018	29/04/2021	29/04/2021
Date de Conseil d'administration	12/03/2020	11/03/2021	10/03/2022	09/03/2023
Nombre maximal d'actions de performance à attribuer	104 016	111 936	111 408	111 936
Nombre d'actions de performance réellement attribuées	0 <sup>2</sup>			0 <sup>(2)</sup>
Dont pour les dirigeants mandataires sociaux :				
– à attribuer	8 448	8 448	8 448	8 448
– attribuées	Néant			Néant
Date d'acquisition effective – Tous bénéficiaires	01/04/2023	01/04/2024	01/04/2025	01/04/2026
Fin de période d'indisponibilité – Tous bénéficiaires	01/04/2023	01/04/2024	01/04/2025	01/04/2026

<sup>1</sup> Date d'arrêté du rapport de gestion par le Conseil d'administration.

<sup>2</sup> Aucune action de performance n'a été attribuée dans le cadre des plans 2020 et 2023, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints sur ces exercices.

	<b>Plan « Performance 2020 »</b>	<b>Plan « Performance 2021 »</b>	<b>Plan « Performance 2022 »</b>	<b>Plan « Performance 2023 »</b>
Nombre total d'Actions ayant fait l'objet d'une acquisition	-	0	0	
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution d'origine	106	115	117	118
Nombre de bénéficiaires	Néant	103	105	Néant
Nombre d'actions caduques	104 016	10 032	11 088	111 936
Actions de performance attribuées restantes	Néant	101 904	100 320	Néant

	<b>Plan « Performance 2025 »</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Date d'Assemblée générale	30/04/2025			
Date de Conseil d'administration	13/03/2025			
<b>Nombre maximal d'actions de performance à attribuer</b>	<b>35 274</b>	<b>11 758</b>	<b>11 758</b>	<b>11 758</b>
Nombre d'actions de performance réellement attribuées		1 881		
<i>Dont pour les dirigeants mandataires sociaux :</i>	<i>9 138</i>	<i>487</i>		
Date d'acquisition effective – Tous bénéficiaires	01/04/2028			
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution d'origine	22			
Nombre de bénéficiaires		22		
Nombre d'actions caduques		9 877		

	<b>Plan « Performance 2026 »</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Date d'Assemblée générale	23/04/2026			
Date de Conseil d'administration	12/03/2026			
<b>Nombre maximal d'actions de performance à attribuer</b>	<b>38 400</b>	<b>12 800</b>	<b>12 800</b>	<b>12 800</b>
Nombre d'actions de performance réellement attribuées		6 000		
<i>Dont pour les dirigeants mandataires sociaux :</i>				
Date d'acquisition effective – Tous bénéficiaires	01/04/2029			
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution d'origine	29			
Nombre de bénéficiaires				
Nombre d'actions caduques				

## Détention par la Société de ses propres actions en 2025

Destination des titres détenus en autocontrôle	Comptes annuels au 31/12/2024	Titres acquis en 2025	Titres cédés en 2025	Changement d'affectation	Titres transférés en 2025	Comptes annuels au 31/12/2025
Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité	6 377	80 524	- 79 560			7 341
Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise	113 793				- 11 671	102 122
Couverture du plan d'attribution du plan d'actions de performance (article L225-197-1 du Code de Commerce)	140 723				- 100 320	40 403
Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition	50 871					50 871
<b>Total</b>	<b>311 764</b>	<b>80 524</b>	<b>- 79 560</b>	<b>-</b>	<b>- 111 991</b>	<b>200 737</b>

## Programme de rachat d'actions 2025

Durant l'exercice 2025, deux programmes de rachat d'actions se sont succédé. D'une durée maximale de 18 mois, ils ont fait l'objet d'un descriptif de leurs finalités et modalités, en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF :

Date de l'Assemblée générale	N° de la résolution	Cours maximal à l'achat	% maximal du capital social à acquérir
25/04/2024	14 <sup>e</sup>	140 €	10 %
30/04/2025	12 <sup>e</sup>	160 €	10 %

Les opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

### Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité sur Euronext Paris a été confié à la société de bourse Gilbert Dupont (groupe Société Générale).

Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Au 31 décembre 2025, le solde d'auto-détention au titre du contrat de liquidité s'établit à 7 341 actions.

### Cours de Bourse

Entre le 2 janvier et le 31 décembre 2025, le cours a évolué entre 114,60 € au plus bas et 140,60 € au plus haut. Sur la même période, la moyenne des titres échangés quotidiennement s'établit à 3 890 actions, pour un cours moyen annuel de 127,91 € (vs une moyenne de 2 351 titres pour un cours annuel moyen de 129,63 € au titre de l'exercice 2024).

# Facteurs de risques

Le Groupe procède régulièrement à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Il considère, à sa meilleure connaissance, qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs ou susceptibles d'avoir un tel effet, hormis ceux présentés.

Le Groupe STEF actualise régulièrement la cartographie de ses principaux risques identifiés et les conclusions de ces travaux ont fait ressortir des évolutions dans leur hiérarchisation, eu égard à leur probabilité d'occurrence et à leur impact potentiel estimé.

Les facteurs de risques identifiés sont ceux qui sont spécifiques au Groupe et à ses activités. Les principes suivants ont été appliqués :

- L'analyse effectuée en fonction de la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel tient compte du risque net, c'est-à-dire, des moyens et des procédures mis en place pour les limiter ;
- Les facteurs de risques sont présentés par catégories : risques liés aux activités du Groupe, risques de marché ;
- Les risques les plus critiques sont présentés au début de chacune des catégories ;
- Sur chacun des risques retenus, le degré de matérialité a été défini selon l'échelle suivante : fort, moyen ou faible.

Type de risque	Identification du risque	Mesures et actions de maîtrise du risque	Importance résiduelle
<b>RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE</b>			
Risque sanitaire	<p>STEF est un spécialiste logistique et transport pour les denrées alimentaires sous température dirigée. Sa raison d'être est de veiller au maintien et à la préservation de la sécurité sanitaire des aliments qui lui sont confiés.</p> <p>Le Groupe est donc exposé aux risques liés à un impact négatif sur la santé des consommateurs, en cas de non-maîtrise des activités qu'il exerce pour ses clients. Ces risques concernent donc à la fois la santé des consommateurs, la réputation de ses clients et celle du Groupe.</p>	<p>La Direction Groupe de la Sécurité sanitaire des aliments pilote, oriente et homogénéise les actions de maîtrise du risque sanitaire et s'assure de leur bonne adaptation.</p> <p>Présence de systèmes de management de la qualité et de la sécurité sanitaires des aliments couvrant l'ensemble des actions et mesures destinées à garantir la sécurité sanitaire des aliments confiés à STEF.</p> <p>Ces actions/mesures de maîtrise résultent de l'analyse rigoureuse et exhaustive des risques liés à chacune des activités réalisées par le Groupe pour ses clients (méthode HACCP – identification, évaluation des dangers, définition des actions de maîtrise de ces dangers au regard de la sécurité des aliments).</p> <p>Les actions sont notamment basées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrôle, la traçabilité et la promotion des actions préventives ;</li> <li>- Le principe de l'amélioration continue ;</li> <li>- La mise en place de solutions et systèmes innovants pour renforcer la maîtrise du risque ;</li> <li>- La transparence et l'information vis-à-vis des clients et des autorités sanitaires ;</li> <li>- La présence de systèmes de surveillance et d'alertes aux étapes clés ;</li> <li>- La vérification de l'efficacité des systèmes de management de la sécurité sanitaire ;</li> <li>- La diffusion et le partage des bonnes pratiques.</li> </ul> <p>Existence sur chaque site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un plan de maîtrise sanitaire décrivant les actions et mesures permettant d'assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire des activités vis-à-vis de dangers biologiques, physiques, chimiques et allergènes ;</li> <li>- D'un plan de contrôles, d'enregistrement et de vérifications ;</li> <li>- D'un plan de formation adapté ;</li> <li>- De procédures et de systèmes d'information permettant d'assurer la traçabilité, la gestion des situations à risque et des retraits/rappels de produits.</li> </ul>	Faible

Type de risque	Identification du risque	Mesures et actions de maîtrise du risque	Importance résiduelle
Risque Systèmes d'information	<p>Le Groupe exploite des systèmes d'information et des infrastructures informatiques complexes indispensables à la bonne conduite de ses activités. Ces systèmes d'information comprennent à la fois des systèmes de gestion, des systèmes de développement et d'ingénierie. Leur protection contre des dysfonctionnements, des actes de malveillance ou des erreurs humaines est donc fondamentale. Les principales causes de dysfonctionnement ou d'arrêt de ces systèmes peuvent être des virus, des intrusions informatiques, des coupures de réseaux.</p> <p>Ils peuvent avoir un impact direct sur les prestations auprès de ses clients et par conséquent, sur les résultats économiques du Groupe.</p> <p>Par ailleurs, certaines applications du Système d'Information sont fournies par de grands groupes mondiaux, en mode SAAS (<i>Software As A Service</i>). Ce mode d'abonnement est soumis au bon vouloir de l'éditeur qui peut décider à tout moment de couper le service et ainsi perturber la continuité d'activité du Groupe.</p>	<p>Présence dans le Groupe d'un pôle d'expertise interne dédié aux systèmes d'information, STEF Information et Technologies. Sa mission : sécuriser les données, les restaurer rapidement en cas d'incident affectant les unités centrales et maintenir l'inviolabilité des systèmes d'information.</p> <p>Maintien des infrastructures matérielles du Groupe aux meilleurs standards requis (serveurs, unités de stockage, système de sauvegarde).</p> <p>Tests du plan de reprise des activités (PRA), conduite des actions de remédiation, à la suite des audits effectués et mise en place de solutions de détection de menaces de cybersécurité.</p> <p>Tests réguliers avec des cabinets experts pour s'assurer de la résilience des moyens en place face aux risques liés à la cybercriminalité, notamment le risque d'intrusion.</p> <p>Politique rigoureuse de contrôle des accès et sensibilisation des utilisateurs sur les pratiques à éviter pour lutter contre le risque d'ingénierie sociale.</p> <p>Identification des dépendances numériques à l'aide des nouveaux outils du marché (Indice de Résilience Numérique). Les décisions d'achat de logiciels intègrent la dimension dépendance numérique. Les applications vitales pour les opérations du Groupe ont vocation à rester « on premise ».</p>	Faible
Risque de non-adaptation du Groupe aux évolutions technologiques	La non-adaptation ou le retard pris par le Groupe pour utiliser les nouvelles technologies dans ses métiers pourrait conduire à un décrochage en termes de compétitivité ou par rapport à la concurrence.	<p>Structuration d'une démarche innovation et transformation Groupe, utilisation d'un radar des tendances.</p> <p>Investissement du Groupe dans son propre dispositif d'intelligence artificielle et dans des outils SI enrichis en permanence.</p> <p>Présence d'une Direction des métiers Groupe, composée d'experts et d'ingénieurs pour développer les outils logistiques les plus performants par rapport aux besoins des clients.</p> <p>(voir rubrique « Nos atouts » du rapport annuel)</p>	Faible
Risque interruption d'activité	Une interruption d'activité, quelle qu'en soit la cause, pourrait être préjudiciable à la sécurité sanitaire des marchandises transportées ou stockées et créer auprès des clients des situations de rupture de stock, de pénurie, préjudiciables à leur activité et aux consommateurs finaux.	<p>Existence à l'échelle du Groupe de solutions pour assurer la continuité de l'exploitation (plans de continuité d'activité – plans de reprise informatique – dispositifs de crise spécifiques), en fonction des aléas pouvant se présenter (climatiques, sanitaires, sociaux, informatiques ou d'ordre accidentel).</p> <p>En cas d'incident, organisation du Groupe et maillage territorial des implantations permettant de faire face, dans un délai rapide, à l'impossibilité d'utiliser un ou plusieurs de ses outils d'exploitation. À l'échelle du Groupe, les conséquences d'un risque – type incendie –, seraient limitées, le nombre d'entrepôts et de plateformes permettant de transférer rapidement les flux dans un autre lieu.</p> <p>Programmes structurés de maintenance et enveloppes d'investissement annuelles dans la mise en sécurité de sites.</p> <p>Déploiement d'une politique homogène de prévention des risques immobiliers s'appuyant sur des audits, des outils d'évaluation et de suivi des recommandations.</p>	Faible
Risque de rupture de la chaîne du froid	L'activité du Groupe est centrée sur les denrées périssables et les produits à contrainte de température et de date. Il est donc exposé au risque de rupture de la chaîne du froid.	<p>Existence de procédures de sécurisation et de contrôle des températures.</p> <p>Équipement des outils immobiliers de systèmes d'enregistrement de température pendant</p>	Faible

Type de risque	Identification du risque	Mesures et actions de maîtrise du risque	Importance résiduelle
Risque routier	<p>Avec quasiment 4 000 véhicules en circulation quotidiennement à travers l'Europe, le risque routier est inhérent aux activités du Groupe.</p> <p>La prévention du risque routier est un enjeu majeur pour STEF, afin de garantir la sécurité de ses conducteurs et des autres usagers de la route.</p>	<p>l'exploitation et de systèmes de télésurveillance pour les périodes hors exploitation.</p> <p>Présence de moyens mobiles de production ponctuelle d'énergie en cas d'incident.</p> <p>Présence dans le Groupe de formateurs métiers spécialistes de la sécurité routière - 160 formateurs spécialisés : Plans permanents de formation à la sécurité (hors formation obligatoire).</p> <p>Déploiement d'un plan de prévention spécifique et de sensibilisation afin d'améliorer le taux de fréquence de la sinistralité et de sécuriser les conducteurs ainsi que les usagers de la route : plus de 1 100 évaluations réalisées en 2025.</p> <p>Pilotage et coordination des actions par un « responsable prévention national du risque routier » qui s'appuie sur un réseau de correspondants régionaux – plus de 170 – formés au risque routier qui travaillent conjointement avec les formateurs métiers.</p> <p>Chaque année, STEF consacre plus de 10 000 heures à la formation sur la sécurité et le risque routier.</p>	Faible
Risque lié à la sous-traitance	<p>En tant que donneur d'ordre dans différents domaines d'activité, tels que la sous-traitance transport, la conduite de chantiers de construction et dans d'autres familles d'achats, le Groupe a régulièrement recours à la sous-traitance pour la réalisation de ses prestations. Il peut donc être exposé au risque éventuel de rarefaction, ou de non-disponibilité en temps utile.</p> <p>Du fait de l'emploi de sous-traitants, le Groupe est exposé à deux types de risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La notoriété et la responsabilité de STEF pourraient être engagées en cas de défaillance d'un sous-traitant ;</li> <li>– Les manquements du sous-traitant dans l'application des réglementations pourraient exposer le Groupe à des sanctions en tant que donneur d'ordre.</li> </ul>	<p>Création d'une Direction de la sous-traitance transport.</p> <p>Sélection des sous-traitants sur la base de cahiers des charges.</p> <p>Politique de fidélisation et de partenariats avec ses sous-traitants, notamment au travers d'une contractualisation des relations.</p> <p>Procédures et évaluations régulières pour valider la bonne application des réglementations et des prestations rendues.</p> <p>Déploiement d'une politique volontariste et inclusive du Groupe à l'égard des principaux fournisseurs et sous-traitants.</p> <p>Association des sous-traitants à la politique RSE du Groupe (réduction de leurs émissions, sécurité sanitaire, service client, qualité, digitalisation, etc.).</p> <p>Déploiement d'un vaste plan d'actions pour intégrer les salariés des coopératives de travail en Italie, les opérations de manutention étant traditionnellement confiées à des coopératives externes dans le pays - Renforcement du contrôle interne.</p> <p>Diagnostics RSE réalisés auprès de sous-traitants et politique d'adhésion à la Charte Achats Responsables du Groupe. Voir le rapport de durabilité détaillant la politique du Groupe à l'égard de ses partenaires et sous-traitants.</p>	Moyen
Risque effets du changement climatique	<p>Les émissions générées par les activités du Groupe sont susceptibles d'affecter l'environnement.</p>	<p>Déploiement d'une politique Développement durable Groupe fondée sur la maîtrise de l'énergie consommée par les outils d'exploitation (essentiellement, les bâtiments et les véhicules) et sur la réduction des principales émissions liées aux activités (émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques).</p> <p>Démarche Climat du Groupe « MOVING GREEN » et stratégie de réduction de l'empreinte carbone.</p> <p>Déploiement d'une organisation, d'outils et d'indicateurs de mesure et de suivi permettant d'assurer la maîtrise des impacts environnementaux des activités.</p> <p>Démarche d'adaptation aux phénomènes physiques du changement climatique : évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité des sites aux évolutions des phénomènes physiques en vue d'établir un plan de résilience.</p> <p>Co-construction de solutions innovantes avec des partenaires industriels.</p>	Faible

Type de risque	Identification du risque	Mesures et actions de maîtrise du risque	Importance résiduelle
		Voir le détail des actions menées dans le rapport de durabilité.	
Risque respect des normes environnementales	<p>Le renforcement des réglementations environnementales pourrait entraîner des coûts spécifiques de mise en conformité des moyens d'exploitation du Groupe, susceptibles d'impacter sa situation économique.</p> <p>Certaines solutions utilisées pour les métiers pourraient nécessiter leur remplacement par des solutions alternatives (moyens roulants, énergie, fluides).</p> <p>Les moyens d'exploitation (entrepôts et plateformes) peuvent nécessiter des mises à niveau avec les coûts et les délais inhérents.</p>	<p>Centralisation des ressources techniques et immobilières du Groupe en un pôle dédié pour garantir l'application des réglementations et la mise en œuvre des meilleures solutions alternatives ou innovations de manière homogène dans le Groupe.</p> <p>Analyse en continu des réglementations environnementales liées aux activités du Groupe dans le but d'évaluer la conformité de ses activités à celles-ci.</p> <p>Application stricte des normes existantes ; notamment en France : réalisation des projets immobiliers dans le respect de la réglementation propre aux installations classées pour le respect de l'environnement (ICPE) : prise en compte des impacts environnementaux selon les prescriptions de la Charte AFILOG « plateforme logistique durable » et les préconisations du référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale) propre aux entrepôts frigorifiques.</p> <p>Conduite d'échanges avec les parties prenantes externes pour analyser l'écosystème réglementaire afin d'anticiper les besoins et les évolutions.</p>	
Risque accès et coûts de l'énergie	L'énergie (carburant, électricité) est un élément incontournable pour transporter les marchandises et pour faire fonctionner les sites d'exploitation. Le Groupe pourrait être exposé à des pénuries, à des ruptures d'approvisionnement, pouvant entraîner une dégradation des marchandises transportées ou stockées, des retards ou des impossibilités de livraison.	<p>Carburants : Recherche de solutions alternatives (biodiesel, biogaz, électrique).</p> <p>Électricité : pose de centrales photovoltaïques avec la filiale énergie du Groupe, Blue Enersun, en fonction de la compatibilité technico-économique des projets. Construction d'un parc éolien de 4 unités en Bretagne.</p> <p>Voir le rapport de durabilité.</p>	Faible
Risque pénurie de main d'œuvre	En tant qu'entreprise de services, STEF est exposé aux risques liés à la raréfaction de la main d'œuvre et à un marché de l'emploi tendu. STEF doit pallier une image de moindre attractivité du secteur du transport et de la logistique, associée à un sentiment de pénibilité de ses métiers.	<p>Déploiement de la marque employeur « Construire votre futur au cœur du monde alimentaire », visant à donner aux parties prenantes du Groupe et aux candidats, une vision claire sur leurs perspectives chez STEF.</p> <p>Actions régulières de promotion des métiers du Groupe.</p> <p>Renforcement des outils de recrutement avec le déploiement d'un ATS (<i>Applicant Tracking System</i>), permettant de digitaliser l'ensemble des process de recrutement et formation régulière des recruteurs aux méthodes de recrutement.</p> <p>Déploiement de la démarche « People Care ».</p>	Faible
Risque maîtrise des relations sociales	STEF peut être confronté à une dégradation du climat social sur certains sites d'exploitation, susceptibles d'impacter ses activités et les livraisons auprès des clients.	<p>Présence d'instances représentatives du personnel à tous les niveaux de l'entreprise.</p> <p>Existence d'un accord sur les instances Groupe, avec la mise en place d'instances supra-légales.</p> <p>Recherche permanente d'échanges de proximité, au travers du Comité d'entreprise européen et du Comité de Groupe, entre les élus et la direction du Groupe sur les sujets structurants (situation économique ou sociale, projets d'investissements, conditions de travail, etc.).</p> <p>Formation des directeurs de filiales et des responsables de ressources humaines au management de la relation sociale afin de les doter d'un socle commun et d'outils en matière de management des relations sociales.</p> <p>Déploiement du Modèle managérial.</p>	Faible

Type de risque	Identification du risque	Mesures et actions de maîtrise du risque	Importance résiduelle
Éthique, conformité, corruption		<p>Charte éthique et de conduite des affaires STEF - Traduction et diffusion dans tous les pays d'implantation.</p> <p>Formations des salariés exposés au risque éventuel de corruption ou de trafic d'influence.</p> <p>Renforcement des clauses éthiques dans les contrats cadres, clients et fournisseurs.</p> <p>Présence d'un dispositif d'alerte professionnelle.</p> <p>Voir le plan de vigilance STEF.</p>	Faible
Risque conjoncturel zones géographiques	La situation économique dans certains pays d'implantation pourrait se traduire par une baisse de chiffre d'affaires et de rentabilité des filiales concernées.	<p>Orientation de la stratégie du Groupe sur la recherche d'un équilibre entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ses principaux métiers ;</li> <li>- la diversification de son portefeuille de clients selon les filières (producteurs industriels, distribution, grossistes et restauration hors domicile) et également les grands comptes et le mid-market ;</li> <li>- les activités France et International.</li> </ul>	Faible
Risques assurances et couverture des risques	<p>La diversité des activités du Groupe et le montant des capitaux assurés (en particulier, les actifs immobiliers et les marchandises confiées) exigent une politique de souscription et de prévention pointue, un sinistre ou un risque mal assuré pouvant se traduire par une perte économique importante.</p> <p>Le durcissement du marché de l'assurance nécessite de rechercher des solutions alternatives de couverture des risques.</p>	<p>Centralisation de la gestion de la politique d'assurance et de gestion des risques Groupe au sein d'une Direction dédiée et recours à des compagnies d'assurance de premier plan.</p> <p>Politique de gestion structurée des risques, suivi exigeant de la politique de souscription des garanties du Groupe aux meilleurs standards du marché (dommages/perces d'exploitation, responsabilité civile, flotte automobile, autres) afin de sécuriser les actifs, la croissance et l'évolution des activités.</p> <p>Existence d'un dispositif d'auto-assurance dans un cadre réglementé.</p> <p>Politique volontariste de prévention et de formation au travers d'une équipe dédiée qui réalise les audits de prévention des risques - immobilier, routier - en coordination avec les préconisations des assureurs.</p>	Faible

## RISQUES DE MARCHÉ

Risque de liquidité	<p>La capacité du Groupe à emprunter auprès des banques pour répondre à des besoins de financement nécessite des conditions de marché favorables.</p> <p>Si les sources de financement n'étaient pas disponibles, ou disponibles à des conditions plus restrictives, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de satisfaire ses besoins de financement ou alors, dans des conditions défavorables.</p>	<p>Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par :</p> <p>Les lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère : STEF dispose, au 31 décembre 2025, de 15 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 405 M€. Elles sont utilisées à hauteur de 265 M€ au 31 décembre 2025. Ces lignes de crédit portent intérêt au taux du jour du tirage.</p> <p>L'émission de titres de créances négociables, sur des durées allant de quelques jours à 1 an. Le montant de ces titres de créances, appelés communément « NEU CP » atteignait 215 M€ au 31 décembre 2025.</p> <p>La société STEF dispose également de crédits spot totalisant 5 M€, non utilisés au 31 décembre 2025 et d'autorisations de découverts, sans échéances convenues, totalisant 172 M€, dont 31,7 M€ utilisées au 31 décembre 2025.</p> <p>Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison mère, via une convention de centralisation de trésorerie européenne.</p> <p>Les lignes de crédit confirmées, non utilisées et les autorisations de découverts disponibles et crédits spot, combinées avec une bonne planification des flux de trésorerie, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.</p> <p>Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du Groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieures à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 2. À cette date, le Groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.</p> <p>La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.</p>	Faible
Risque de taux d'intérêt	<p>Une évolution non maîtrisée des taux d'intérêt aurait un impact défavorable sur les résultats financiers.</p>	<p>Le Groupe privilégie un équilibre entre la part de son endettement à taux fixe et à taux variable. Cette stratégie lui permet de minimiser le coût de financement tout en limitant la volatilité des charges financières induites par les variations de taux d'intérêt.</p> <p>Le Groupe pratique notamment une politique de micro-couverture de la dette à long terme, soit par la mise en place de nouveaux contrats de financements à taux fixe, soit par la conclusion d'instruments de couverture au moment de la signature de nouveaux contrats de financements à taux variable.</p> <p>Au 31 décembre 2025, la part de la dette à taux variable, après couverture, représentait 42,4 % de la dette financière brute du Groupe. Le détail de l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêts est présenté dans la note 26.2 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	Faible
Risque de taux de change	<p>Les comptes du Groupe étant en euros, la valeur des actifs/passifs et des revenus/dépenses pourrait être impactée significativement par une évolution défavorable du cours de l'euro.</p>	<p>L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne le Royaume-Uni et la Suisse. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont majoritairement domestiques et comptabilisés en devise locale, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change sur les résultats du Groupe.</p>	Faible

## RISQUES DE MARCHÉ

Risque crédit clients	Les équilibres financiers du Groupe pourraient être compromis par une gestion non rigoureuse de ses créances clients.	<p>Politique de dépréciation des créances clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Dépréciation des créances considérées comme douteuses, selon une approche juridique ou financière, pour la totalité du montant jugé non recouvrable.</li> <li>– Dépréciation de la totalité de leur montant hors taxes s'agissant des créances jugées litigieuses ou incertaines et en particulier, toutes les créances âgées de plus de 6 mois, qui n'entrent pas dans la catégorie précédente.</li> </ul> <p>Pour l'activité transport, le mécanisme de l'action directe du transporteur à l'égard de l'expéditeur et/ou du destinataire final de la marchandise et plus généralement, le droit de rétention sur les marchandises confiées permet de réduire le risque de non-recouvrement des créances commerciales.</p> <p>Souscription par le Groupe d'un contrat d'assurance-crédit couvrant l'ensemble de ses activités auprès d'un partenaire notoire.</p> <p>Aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux ait des effets significatifs sur les résultats.</p>	Faible
Risque gazole	En tant que consommateur important de gazole pour ses activités, STEF est exposé aux variations du prix de ce carburant.	<p>En France, existence d'un dispositif réglementaire qui permet de répercuter, en pied de facture, les variations de prix du gazole aux clients, limitant ainsi très fortement l'exposition résiduelle à ce risque.</p> <p>Mise en place d'instruments de couverture non privilégiée à ce stade.</p>	Faible
Risque de défaillance du système de contrôle interne		<p>Le dispositif de contrôle interne du groupe est destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations. Comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut offrir qu'une assurance raisonnable, mais non pas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement éliminés.</p> <p>Pour 2024, les audits réalisés n'ont pas révélé de défaillance du contrôle interne ayant pu entraîner des risques substantiels.</p>	Faible

## Informations relatives aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière – Politique fiscale du groupe

### Traitement de l'information comptable et financière

La Direction financière assure la production et la fiabilité des informations comptables, fiscales et financières, la gestion des risques financiers, la politique de financement du groupe, le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire. La Comptabilité groupe est placée sous l'égide de la Direction financière.

L'animation de la fonction comptable pour l'ensemble du Groupe est assurée par une société dédiée, STEF-TFE Services, qui élabore les comptes individuels des sociétés françaises et établit les comptes consolidés du Groupe. Ce pôle est chargé de structurer et d'homogénéiser le traitement comptable des opérations et de répondre aux impératifs relatifs à l'application des normes IFRS et aux évolutions législatives et réglementaires.

L'organisation en place s'appuie sur des centres comptables régionaux animés par des comptables qui assurent les opérations conduisant aux arrêtés comptables des sociétés de leur périmètre. Ces centres comptables régionaux veillent au maintien d'une bonne séparation des tâches. Cette organisation transverse renforce l'indépendance de la fonction comptable par rapport aux directions opérationnelles.

La Direction comptable du Groupe fixe les directives par le biais de procédures et groupes de travail. Elle assure la consolidation des comptes. Elle collecte et contrôle l'information auprès de l'ensemble des sociétés, assure les retraitements de consolidation et enfin, elle élabore les états financiers consolidés.

La Direction comptable assure l'ensemble des obligations déclaratives fiscales en lien avec la Direction fiscale du groupe. Cette organisation permet, notamment, de répondre aux dispositions de l'article L22-10-36 du Code de commerce, relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

L'équipe de consolidation assure également la veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et diffuse les procédures et instructions auprès des responsables comptables pour assurer la cohérence de l'ensemble consolidé.

Chaque directeur administratif et comptable régional, en liaison avec le service d'audit, vérifie que l'organisation en place, dans son périmètre d'intervention régional, répond aux exigences attendues de sécurité et de qualité de l'information financière.

La Direction de l'audit, enfin, a pour mission d'évaluer et de proposer des solutions pour améliorer l'efficacité des processus en vigueur au sein du Groupe, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

Ses missions sont de :

- Vérifier la conformité des actions et des engagements pris au sein du Groupe ;
- Apporter une approche systématique pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance ;
- Mettre en place un système d'évaluation qui permet à l'entreprise d'améliorer constamment sa performance ;
- Informer le Comité exécutif et le Conseil d'administration des résultats des tests d'audit réalisés

Les recommandations de la Direction de l'audit sont présentées à la Direction générale et au Comité exécutif, lesquels valident les plans d'actions correctifs. Le Comité d'audit est également destinataire des rapports. Il porte un regard expert sur les recommandations et la qualité de leur suivi.

La Direction de l'audit a accès, via le logiciel d'intégration (SAP), aux écritures comptables passées dans les entités du Groupe. Les auditeurs peuvent étudier par sondage toute écriture comptable et effectuer tout contrôle de cohérence.

### Politique fiscale du Groupe

La politique fiscale du Groupe s'applique à l'ensemble des impôts dus par les sociétés du Groupe, dans les pays où il est implanté. Elle est supervisée par la Direction fiscale du Groupe, rattachée au Directeur financier, membre du comité exécutif.

Une organisation appropriée, utilisant comme relais la Direction comptable France et les directions financières des pays, avec l'appui éventuel de conseils externes qualifiés, est en place permettant de s'assurer que les obligations déclaratives auxquelles sont soumises les sociétés du Groupe sont pleinement respectées, et que les impositions sont correctement calculées et payées dans tous les États dans lesquels elles sont dues.

La stratégie d'implantation géographique du Groupe repose exclusivement sur des objectifs commerciaux et opérationnels. Le Groupe n'effectue que des transactions ayant une motivation strictement commerciale et les entités utilisées ne reposent pas sur des schémas d'optimisation fiscale contraires à l'intention du législateur.

Compte tenu de la nature des activités exercées, la valeur des transactions intra groupe entre sociétés résidentes d'États différents est peu significative au regard du chiffre d'affaires du Groupe. Ces transactions sont conformes au « *principe de pleine concurrence* » préconisé par les principes directeurs de l'OCDE. Elles font l'objet d'une documentation des prix de transfert. Elles sont communiquées aux autorités fiscales dans des déclarations en matière de prix de transfert et/ou au travers de ses déclarations annuelles de revenus, lorsque les États le requièrent.

Le Groupe s'attache, dans chaque juridiction où il est implanté, à bâtir et maintenir, avec les autorités fiscales, des relations constructives et fondées sur le respect mutuel.

Le Groupe s'attache à assurer une application diligente de la réglementation en limitant le risque lié à l'interprétation ou à la compréhension des textes fiscaux. Néanmoins, des divergences peuvent survenir conduisant certaines autorités fiscales à contester les positions fiscales du Groupe. Dans ce cas, la fonction fiscale veille à défendre les intérêts du Groupe dans le respect des législations en vigueur.







# Comptes consolidés

<b>1.</b>	Comptes consolidés	182	<b>5.</b>	Variation des capitaux propres consolidés	189
<b>2.</b>	Compte de résultat consolidé	186	<b>6.</b>	Tableau des flux de trésorerie	190
<b>3.</b>	État du résultat global consolidé	187	<b>7.</b>	Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2025	191
<b>4.</b>	Bilan consolidé	188			



# Comptes consolidés

## SYNTHÈSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES :

Chiffre d'affaires annuel (en M€)	2024	2025	Variation %	A données comparables %**
Activités du groupe	4 213,0	4 447,2	5,6 %	3,4 %
Ventes de marchandises pour l'activité Foodservice*	587,7	672,3	14,4 %	14,4 %
<b>Total</b>	<b>4 800,8</b>	<b>5 119,5</b>	<b>6,6 %</b>	<b>4,7 %</b>

\* Les ventes de marchandises pour l'activité Foodservice représentent le chiffre d'affaires réalisé pour les clients de ce secteur et trouvent leur contrepartie en « achat de marchandises ».

\*\* Les variations à données comparables excluent l'impact des variations de périmètre et des variations de taux de change.

Le chiffre d'affaires du Groupe est en hausse par rapport à 2024 de +6,6 % (+ 4,7 % à périmètre comparable). La croissance de l'activité est principalement tirée par l'activité internationale, qui représente désormais 44 % du chiffre d'affaires du Groupe (hors ventes de marchandises pour l'activité Foodservice) et par les acquisitions récentes.

L'effet périmètre représente près d'un tiers de la progression du chiffre d'affaires et est notamment constitué par les contributions année pleine des acquisitions 2024 dont notamment – TDL (Belgique) pour 39 M€, Long Lane Deliveries (Écosse) pour 20 M€ et Montfrisa (Espagne) pour 17 M€ – ainsi que la contribution de la société Christian Cavegn AG (Suisse) acquise le 30 septembre 2025 pour 20 M€.

## SECTEURS D'ACTIVITÉ :

182

Secteurs d'activité (en M€)	Chiffre d'affaires			
	2024	2025	Variation %	A données comparables % *
STEF France	2 397,8	2 458,6	2,5 %	2,6 %
STEF International	1 798,4	1 973,6	9,7 %	4,4 %
Autres activités	604,5	687,4	13,7 %	13,7 %
<b>Total</b>	<b>4 800,8</b>	<b>5 119,5</b>	<b>6,6 %</b>	<b>4,7 %</b>

\* Les variations à données comparables excluent l'impact des variations de périmètre et des variations de taux de change.

Secteurs d'activité (en M€)	Résultat opérationnel					
	2024	Taux de marge (en % du CA)	2025	Taux de marge (en % du CA)	Variation Résultat opérationnel	Variation Taux de marge %
STEF France	146,8	6,1 %	146,6	6,0 %	(0,2)	(10pds)
STEF International	78,3	4,4 %	23,4	1,2 %	(54,9)	(320pds)
Autres activités	3,2	0,5 %	3,0	0,4 %	(0,2)	(10pds)
<b>Total</b>	<b>228,4</b>	<b>4,8 %</b>	<b>173,0</b>	<b>3,4 %</b>	<b>(55,3)</b>	<b>(140pds)</b>

## STEF France

La consommation alimentaire en France est restée stable. La marge opérationnelle de STEF France suit cette même tendance et est équivalente à celle de 2024. La BU Surgelés connaît une baisse des volumes transportés qui pénalise sa marge. Les contributions des autres BU sont stables ou en légère hausse hors éléments non récurrents.

## STEF International

La performance de l'activité internationale est impactée en 2025 par le contrôle fiscal en Italie (-29,4 M€ – cf. Note 1.5 aux états financiers consolidés) et par les intégrations des acquisitions récentes aux Pays-Bas et en Belgique. La péninsule Ibérique et le Royaume-Uni ont maintenu un bon niveau de performance et la Suisse bénéficie d'un trimestre de contribution issu de la société Christian Cavegn AG.

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultats annuels (en M€)	2024	2025	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 800,8</b>	<b>5 119,5</b>	<b>6,6 %</b>
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>228,4</b>	<b>173,0</b>	<b>(24,2 %)</b>
Résultat financier	(39,8)	(40,3)	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>188,5</b>	<b>132,7</b>	<b>(29,6 %)</b>
Charge d'impôt	(47,8)	(55,3)	
Part du résultat des entreprises associées	8,1	7,0	
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>148,8</b>	<b>84,4</b>	<b>(43,3 %)</b>
<b>Résultat des activités abandonnées</b>	<b>8,5</b>	<b>0,0</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>157,3</b>	<b>84,4</b>	<b>(46,4 %)</b>
– dont part du Groupe	157,2	84,3	(46,4 %)
– dont intérêts minoritaires	0,1	0,1	
<b>Résultat par action en euros (de base)</b>	<b>12,57</b>	<b>6,68</b>	
<b>Résultat par action en euros (dilué)</b>	<b>12,46</b>	<b>6,66</b>	

La marge opérationnelle s'élève à 3,9 % du chiffre d'affaires (hors ventes de marchandises l'activité Foodservice), contre 5,4 % en 2024. La diminution est principalement liée à l'activité internationale.

La charge financière du Groupe se stabilise en 2025 avec deux variations opposées :

- une diminution du coût de l'endettement financier net consécutif de la baisse des taux d'intérêts entre les deux périodes sur l'encours de dette à taux variable compensée par ;
- une progression de l'endettement net.

L'activité des sociétés mises en équivalence est en repli avec notamment une diminution de la contribution de Primever.

Le résultat de la période des activités abandonnées correspondait à l'ancien segment opérationnel Maritime du Groupe (cession au 31 mai 2023). L'exercice 2024 était marqué par une reprise de provision, reconnue en 2023 lors de la cession.

Sur la base des éléments précédents, le résultat net part du Groupe s'établit à 84,3 M€, soit une diminution de 73 M€ par rapport à 2024 (-46 %).

## STRUCTURE FINANCIÈRE

<b>Bilan consolidé (En M€)</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Goodwill	390,4	455,1
Immobilisations corporelles	2 252,4	2 365,6
Autres immobilisations et actifs non courants	139,5	152,9
<b>Total actifs non courants et financiers</b>	<b>2 782,3</b>	<b>2 973,5</b>
<b>BFR net</b>	<b>(31,4)</b>	<b>5,4</b>
<b>Total Actif (net)</b>	<b>2 750,9</b>	<b>2 978,9</b>
Capitaux propres	1 277,3	1 311,9
Provisions et impôts différés passifs	133,2	133,8
Endettement net	1 340,4	1 533,2
<b>Total Passif (net)</b>	<b>2 750,9</b>	<b>2 978,9</b>

<b>Endettement financier net (en M€)</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Dettes financières non courantes	(819,2)	(1 048,5)
Dettes financières courantes	(606,3)	(601,1)
Trésorerie	85,1	116,4
<b>Endettement financier net</b>	<b>(1 340,4)</b>	<b>(1 533,2)</b>
Endettement financier net/Capitaux propres (gearing)	1,05	1,17

184

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1 311,9 M€ contre 1 277,3 M€ au 31 décembre 2024. Cette évolution intègre notamment la distribution de dividendes de 52,5 M€ votée lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

Les actifs non courants sont en hausse, conséquence des investissements de la période, y compris l'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces acquisitions ont également entraîné une hausse de l'endettement net entre les deux périodes.

## FLUX FINANCIERS

<i>En M€</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Endettement net à l'ouverture au 31 décembre	(1 045,5)	(1 340,4)
Autofinancement	399,0	341,3
Variation de BFR d'exploitation	(1,8)	(36,5)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>397,3</b>	<b>304,8</b>
<b>Programme d'investissement net</b>	<b>(447,4)</b>	<b>(371,5)</b>
<b>Free cash-flow</b>	<b>(50,1)</b>	<b>(66,7)</b>
Opérations en capital et dividendes	(63,4)	(52,2)
Effet de change et autres (yc. impact IFRS 16)	(181,4)	(73,8)
<b>Endettement net au 31 décembre</b>	<b>(1 340,4)</b>	<b>(1 533,2)</b>

La capacité d'autofinancement est en baisse sur la période en ligne avec la baisse du résultat. Le free cash-flow de l'exercice 2025 reste négatif comme en 2024, compte tenu du maintien d'une politique d'investissement toujours soutenue.

## Évolution du périmètre - prises de participation réalisées en 2025

### Acquisitions, créations, cessions :

#### France :

- Acquisition de 99,9 % de la société Transport Lauqué et de 100 % de GL Renting, précédemment détenues en mise en équivalence

#### Suisse :

- Acquisition de 100 % de Christian Cavegn AG (2 sociétés : Christian Cavegn AG et Christian Cavegn AG Anstalt Vaduz)

### Réorganisations internes :

#### Pays-Bas :

- Création de STEF Gieten B.V

#### Espagne :

- Fusion de la société Congelados Villanubla SL dans Immostef Espana
- Liquidation de Atlantique SA

#### Royaume-Uni :

- Liquidation de Chillnet Ltd et de FerryLine Forwarding Ltd

## Évènements importants intervenus dans le groupe entre la date de clôture et la date d'établissement du présent rapport

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2025 et la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 12 mars 2026.

# Compte de résultat consolidé

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>4</b>	<b>5 119 475</b>	<b>4 800 785</b>
Consommations en provenance des tiers	5	(3 141 917)	(2 933 846)
Impôts, taxes et versements assimilés		(70 902)	(57 477)
Charges de personnel	6	(1 438 010)	(1 339 346)
Dotations aux amortissements	7	(267 826)	(241 338)
(Dotations) Reprises nettes aux provisions	8	(189)	(4 558)
Autres produits et charges opérationnels	9	(27 600)	4 162
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>173 032</b>	<b>228 381</b>
Charges financières		(42 545)	(41 700)
Produits financiers		2 215	1 864
<b>Résultat Financier</b>	<b>11</b>	<b>(40 330)</b>	<b>(39 835)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>132 701</b>	<b>188 545</b>
Charge d'impôt	12	(55 346)	(47 799)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	16	7 013	8 069
<b>Résultat de la période des activités poursuivies</b>		<b>84 369</b>	<b>148 815</b>
<b>Résultat de la période des activités abandonnées</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>8 500</b>
<b>Résultat de la période</b>		<b>84 369</b>	<b>157 315</b>
<b>* dont part du Groupe</b>		<b>84 252</b>	<b>157 236</b>
dont résultat de la période des activités poursuivies - part du Groupe		84 252	148 736
dont résultat de la période des activités abandonnées - part du Groupe		0	8 500
<b>* dont intérêts minoritaires</b>		<b>117</b>	<b>79</b>
dont résultat de la période des activités poursuivies - Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		117	79
dont résultat de la période des activités abandonnées - Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
<b>Résultat par action :</b>		<i>(en euros)</i>	<i>(en euros)</i>
<b>- de base :</b>	<b>21.3</b>	<b>6,68</b>	<b>12,57</b>
dont résultat des activités poursuivies - part du Groupe, par action		6,68	11,89
dont résultat des activités abandonnées - part du Groupe, par action		0,00	0,68
<b>- dilué :</b>	<b>21.3</b>	<b>6,66</b>	<b>12,46</b>
dont résultat des activités poursuivies - part du Groupe, par action		6,66	11,79
dont résultat des activités abandonnées - part du Groupe, par action		0,00	0,67

# État du résultat global consolidé

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Résultat de la période</b>		<b>84 369</b>	<b>157 315</b>
Gains ou pertes actuariels sur régimes de retraite	22.3	4 894	(6 456)
Réévaluation des actifs financiers		38	80
Charge d'impôt sur les éléments non recyclables		(1 023)	1 341
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat		3 909	(5 035)
Écart de change résultant des activités à l'étranger		(3 063)	2 023
Part efficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie		(605)	(1 376)
Charge d'impôt sur les éléments recyclables		147	317
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui sont reclassés ultérieurement en résultat		(3 521)	964
<b>Résultat Global de la période</b>		<b>84 756</b>	<b>153 244</b>
* <b>dont part du Groupe</b>		<b>84 639</b>	<b>153 151</b>
* dont intérêts minoritaires		117	93

# Bilan consolidé

Actif	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	14.1	455 086	390 375
Autres immobilisations incorporelles	14.1	16 981	18 883
Immobilisations corporelles	14.2	1 991 165	1 849 455
Droit d'utilisation au titre des contrats de location	14.2	374 408	402 942
Actifs financiers non courants	15	46 914	40 368
Participations dans les entreprises associées	16	73 766	71 366
Actifs d'impôt différé	12.3	15 190	8 872
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>2 973 510</b>	<b>2 782 261</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en cours	17	122 297	101 635
Clients	18	832 665	773 076
Autres créances et actifs financiers courants	19	184 786	178 893
Actif d'impôt courant		5 970	4 841
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	116 436	85 122
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 262 154</b>	<b>1 143 566</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>4 235 664</b>	<b>3 925 828</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	21	12 850	12 850
Primes		0	0
Réserves		1 298 786	1 264 360
Capitaux propres part du Groupe		1 311 636	1 277 210
Intérêts minoritaires		264	51
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 311 900</b>	<b>1 277 261</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	22/23	44 629	44 896
Passifs d'impôt différé	12.3	66 000	52 698
Dettes financières non courantes	24	807 120	569 384
Obligations locatives non courantes	24	241 409	249 797
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1 159 157</b>	<b>916 775</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs		663 156	628 379
Provisions courantes	22/23	23 200	35 607
Autres dettes courantes	25	475 039	458 838
Dettes d'impôt courant		2 134	2 671
Dettes financières courantes	24	530 850	533 416
Obligations locatives courantes	24	70 229	72 881
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 764 607</b>	<b>1 731 792</b>
<b>Total du passif</b>		<b>4 235 664</b>	<b>3 925 828</b>

# Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Réserve de juste valeur	Total attribuable aux actionnaires de STEF	Part des minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	<b>13 000</b>	<b>0</b>	<b>1 201 907</b>	<b>4 494</b>	<b>(37 201)</b>	<b>2 774</b>	<b>1 184 974</b>	<b>(1)</b>	<b>1 184 973</b>
Dividendes versés			(63 945)				(63 945)	(0)	(63 945)
Achats et ventes d'actions propres					810		810		810
Autres opérations en actions	(150)		0		3 223		3 073	0	3 073
Opérations avec les intérêts minoritaires			(853)				(853)	(41)	(894)
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>(150)</b>	<b>0</b>	<b>(64 798)</b>	<b>0</b>	<b>4 033</b>	<b>0</b>	<b>(60 915)</b>	<b>(41)</b>	<b>(60 956)</b>
Résultat global de la période	0	0	151 015	2 023	0	113	153 151	93	153 244
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	<b>12 850</b>	<b>0</b>	<b>1 288 124</b>	<b>6 517</b>	<b>(33 168)</b>	<b>2 887</b>	<b>1 277 210</b>	<b>51</b>	<b>1 277 261</b>
Dividendes versés			(52 482)				(52 482)	(0)	(52 482)
Achats et ventes d'actions propres					726		726		726
Autres opérations en actions	0		0		1 634		1 634	0	1 634
Opérations avec les intérêts minoritaires			(91)				(91)	96	5
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(52 573)</b>	<b>0</b>	<b>2 360</b>	<b>0</b>	<b>(50 213)</b>	<b>95</b>	<b>(50 117)</b>
Résultat global de la période	0	0	87 019	(3 063)	0	683	84 639	117	84 756
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2025</b>	<b>12 850</b>	<b>0</b>	<b>1 322 570</b>	<b>3 454</b>	<b>(30 808)</b>	<b>3 569</b>	<b>1 311 636</b>	<b>264</b>	<b>1 311 900</b>

# Tableau des flux de trésorerie

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Résultat de la période des activités poursuivies</b>		<b>84 369</b>	<b>148 815</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements, dépréciations d'actifs non courants et provisions	28.2	262 155	255 890
+/- Plus ou moins-values de cession d'actifs non courants		(2 335)	(7 867)
+/- Quote-part de résultat des entreprises associées	16	(7 013)	(8 069)
+/- Variation en juste valeur des instruments dérivés	11	0	0
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		981	2 266
- Impôts différés	12.1	3 186	7 988
Capacité d'autofinancement (A)		341 342	399 023
Élimination de la charge (produit) d'impôt	28.1	52 160	39 811
Impôts payés	28.1	(50 423)	(35 024)
Variations des autres éléments du BFR	28.1	(38 245)	(6 540)
+/- Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (B)		(36 508)	(1 753)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation utilisés par les activités poursuivies (A) + (B)</b>		<b>304 834</b>	<b>397 270</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation utilisés par les activités abandonnées (C)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D)=(A+B+C)</b>		<b>304 834</b>	<b>397 270</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	28.1	(2 975)	(4 045)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	28.1	(303 927)	(351 238)
+/- Variation des prêts et avances consentis, actifs financiers		(4 131)	(3 975)
-/+ Encaissements et décaissements liés aux acquisitions et cessions de filiales nets de la trésorerie acquise	2	(72 971)	(98 909)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		7 841	7 344
+ Dividendes reçus des entreprises associées		4 609	3 465
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements utilisés par les activités poursuivies (E)		(371 553)	(447 358)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements utilisés par les activités abandonnées (F)		0	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement G=(E+F)</b>		<b>(371 553)</b>	<b>(447 358)</b>
+/- Achats et ventes d'actions propres		306	547
- Dividendes versés aux propriétaires de STEF		(52 482)	(63 945)
- Dividendes versés aux minoritaires des filiales		0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	24	446 276	285 251
- Remboursements d'emprunts et obligations locatives	24	(246 693)	(242 663)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement utilisés par les activités poursuivies (H)		147 407	(20 810)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements utilisés par les activités abandonnées (I)		0	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement J=(H+I)</b>		<b>147 407</b>	<b>(20 810)</b>
Effet de conversion (k)		(1 259)	973
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>		<b>5 306</b>	<b>75 231</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>20</b>	<b>84 735</b>	<b>5 306</b>
<b>= Variation de la trésorerie nette (D+G+J+K)</b>		<b>79 429</b>	<b>(69 925)</b>

# Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2025

<b>Note 1</b>	<b>Principes comptables</b>	<b>192</b>	<b>Note 18</b>	<b>Clients</b>	<b>214</b>
<b>Note 2</b>	<b>Périmètre de consolidation</b>	<b>194</b>	<b>Note 19</b>	<b>Autres créances et actifs financiers courants</b>	<b>215</b>
<b>Note 3</b>	<b>Information sectorielle</b>	<b>196</b>	<b>Note 20</b>	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>216</b>
<b>Note 4</b>	<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>199</b>	<b>Note 21</b>	<b>Capitaux propres et résultat par action</b>	<b>216</b>
<b>Note 5</b>	<b>Consommations en provenance des tiers</b>	<b>199</b>	<b>Note 22</b>	<b>Avantages au personnel</b>	<b>217</b>
<b>Note 6</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>200</b>	<b>Note 23</b>	<b>Provisions</b>	<b>221</b>
<b>Note 7</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>200</b>	<b>Note 24</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>222</b>
<b>Note 8</b>	<b>Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions</b>	<b>201</b>	<b>Note 25</b>	<b>Autres dettes courantes</b>	<b>225</b>
<b>Note 9</b>	<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>201</b>	<b>Note 26</b>	<b>Gestion des risques financiers</b>	<b>225</b>
<b>Note 10</b>	<b>Passage du Résultat opérationnel à l'EBITDA</b>	<b>202</b>	<b>Note 27</b>	<b>Opérations avec des parties liées</b>	<b>230</b>
<b>Note 11</b>	<b>Résultat financier</b>	<b>202</b>	<b>Note 28</b>	<b>Lien entre le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers</b>	<b>231</b>
<b>Note 12</b>	<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>203</b>	<b>Note 29</b>	<b>Honoraires des Commissaires aux comptes</b>	<b>232</b>
<b>Note 13</b>	<b>Résultat de la période des activités abandonnées</b>	<b>206</b>	<b>Note 30</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>233</b>
<b>Note 14</b>	<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>206</b>	<b>Note 31</b>	<b>Passifs éventuels</b>	<b>233</b>
<b>Note 15</b>	<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>212</b>	<b>Note 32</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>233</b>
<b>Note 16</b>	<b>Participations dans les entreprises associées</b>	<b>213</b>	<b>Note 33</b>	<b>Liste des sociétés consolidées</b>	<b>234</b>
<b>Note 17</b>	<b>Stocks</b>	<b>214</b>			

## Préambule

La société STEF et ses filiales (ci-après STEF ou le Groupe) ont pour activités le transport routier et la logistique sous température dirigée.

La société mère, STEF S.A. est une société de droit français dont le siège situé à Paris 8e – 93, boulevard Malesherbes et dont les actions sont inscrites au compartiment B de NYSE Euronext Paris.

Les comptes consolidés du Groupe STEF pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 12 mars 2026. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2026. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de STEF, arrondi au millier le plus proche.

## Note 1 ➤ Principes comptables

### 1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société STEF sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les conventions d'image fidèle, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes ont été appliquées.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs financiers classés en juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) et des équivalents de trésorerie qui sont évalués en juste valeur par le résultat.

L'application sur la période des nouvelles normes et interprétations suivantes n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025 :

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité.

Le Groupe n'a, en outre, pas appliqué les normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers qui remplace principalement l'actuelle norme IAS 1 « présentation des états financiers » ;
- Amendements d'IFRS 9 – Classement et évaluation des instruments financiers ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature ;
- IAS 21 « Effets des variations des taux de change : conversion dans une monnaie de présentation hyperinflationniste » ;
- IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir.

L'analyse des incidences de ces normes et particulièrement de la norme IFRS 18 est en cours. L'amendement à IAS 21 et la norme IFRS 19 ne sont pas applicables pour le Groupe.

### 1.2. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur certaines informations données en notes annexes. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables.

En raison du caractère incertain inhérent à ces estimations, les montants définitifs peuvent se révéler différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière dans les domaines suivants :

- la détermination des durées d'utilité des immobilisations (notes 14.1 et 14.2) ;
- l'évaluation du passif locatif : durée des contrats de location et des taux d'actualisation (note 14.3) ;
- la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers à long terme (note 14.4) ;
- l'évaluation des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 2.1.D) ;
- l'évaluation des avantages au personnel (note 22) ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges (note 23) ;
- les modalités de récupération des impôts différés actifs (note 12).

### 1.3. Principaux jugements et estimations en relation avec les problématiques environnementales et les enjeux climatiques

Le changement climatique peut avoir un impact financier à travers deux axes :

- impacts liés aux risques physiques du changement climatique (augmentation en fréquence et en intensité de différents aléas tels que vagues de chaleurs, inondations, tempêtes...);
- impacts liés aux risques de transition (taxation des activités carbonées, augmentation des exigences du marché en matière de réduction des gaz à effet de serre...).

L'identification de ces risques et opportunités est reprise dans l'analyse de double matérialité dont le détail figure dans le rapport de durabilité.

Pour tenir compte de ces impacts, le Groupe a mis en place un certain nombre d'actions qui sont également reprises dans le rapport de durabilité (ESRS E1). Parmi ces actions, on peut mentionner la mise en place du plan climat « Moving Green » depuis 2021 dont l'objectif est de réduire la dépendance des activités du Groupe aux énergies

carbonées et de pouvoir proposer une offre en adéquation avec les attentes du marché. Une étude de vulnérabilité aux risques physiques du changement climatique a également été menée en 2024. En 2025, ses résultats ont fait l'objet d'une analyse qui a permis de définir une méthodologie pour la construction du plan de résilience dont les premières actions (audits de sites) seront menées en 2026. Enfin, STEF suit les évolutions réglementaires à venir (taxation du carbone, reporting ESG...) afin d'anticiper celles-ci et de les intégrer dans son modèle d'activité.

À date, aucun impact matériel n'a été identifié sur l'évaluation et la durée d'utilité des immobilisations corporelles ou dans les tests de dépréciations effectués au niveau du Groupe.

Par ailleurs, Le Groupe a également pris en compte les investissements nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de la démarche « Moving Green » dans l'élaboration de ses tests de dépréciations.

### 1.4. Options en matière de présentation

Le Groupe a choisi de présenter, par nature, les charges opérationnelles au compte de résultat.

La charge de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies est incluse dans les charges opérationnelles pour son montant total y compris la composante financière.

Les « autres produits et charges opérationnels » comprennent les plus et moins-values sur cessions d'actifs non courants, les dépréciations d'actifs non courants ainsi que les produits et charges opérationnels de montants significatifs, liés à des événements ou opérations inhabituels et qui sont de nature à altérer la comparabilité des exercices.

Le résultat net de change, est présenté en produits financiers (gain net) ou en charges financières (perte nette).

Les flux de trésorerie engendrés par l'activité sont présentés, selon la méthode indirecte, dans le tableau des flux de trésorerie.

193

### 1.5. Faits marquants

En février 2025, un contrôle fiscal a été ouvert pour les entités STEF Italia et SVAT (fusionnée dans STEF Italia en 2024) au titre des exercices de 2019 à 2024 ciblé sur la TVA des fournisseurs (sous-traitants transport et coopératives).

Ce contrôle s'inscrit dans un cadre plus large de vérifications menées par le Procureur de la République de Milan concernant les coopératives en Italie et porte sur le non-reversement à l'État italien de la TVA collectée par certains fournisseurs, alors-même que STEF Italia et SVAT avaient bien payé cette TVA auprès des fournisseurs.

Les discussions avec l'Administration fiscale italienne ont été menées tout du long de l'année 2025. Ces échanges ont abouti à la conclusion de deux protocoles d'accord

respectivement le 25 novembre 2025 pour STEF Italia et le 4 décembre 2025 pour SVAT pour un montant total net de 29,4 M€, charge reconnue dans les autres produits & charges opérationnels du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025.

En parallèle, le Groupe continue de renforcer ses procédures de contrôle interne concernant la conformité fiscale de ses fournisseurs (sous-traitants transport et coopératives). En outre, conformément à la nouvelle réglementation applicable en Italie depuis le 28 juillet 2025, l'option pour l'autoliquidation de TVA a été mise en place avec les plus grosses coopératives et sera progressivement généralisée à toutes les prestations sous-traitées de transport et logistique.

## Note 2 ➔ Périmètre de consolidation

### 2.1. Règles et modalités de consolidation

#### A. FILIALES

Les comptes des entités contrôlées sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une entité est acquis lorsque STEF dispose, d'une manière directe ou indirecte, du droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité, de manière à bénéficier de ses activités. Le contrôle sur une entité est présumé lorsque STEF détient, d'une manière directe ou indirecte, le pouvoir sur l'entité et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité. STEF a également la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. L'appréciation de l'existence du contrôle se fonde sur les droits de vote dont dispose le Groupe. L'intégration des comptes d'une entité débute à la date de prise de contrôle et prend fin lorsque celui-ci cesse.

#### B. ENTREPRISES ASSOCIÉES

La mise en équivalence est appliquée aux titres des entités contrôlées conjointement ou dans lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'au moins 20 % des droits de vote. La mise en équivalence débute lorsque l'influence notable est obtenue et cesse lorsqu'elle disparaît.

#### C. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS ET RÉSULTATS INTRAGROUPE

Les créances, dettes et transactions entre entités consolidées, sont intégralement éliminées. Les profits internes, réalisés à l'occasion de cessions d'actifs, sont également éliminés de même que les pertes internes. L'existence de pertes internes est un indice de dépréciation.

Les profits et pertes internes entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

#### D. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2010 sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises.

Les goodwill sont égaux à la différence existant, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ;
- plus le montant comptabilisé pour toute participation minoritaire de l'entreprise acquise ; plus, si l'acquisition est réalisée par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société ;
- moins le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs et des passifs, et des passifs éventuels identifiables.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition avantageuse, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les goodwill sont évalués ultérieurement, à leur coût, diminués du cumul des dépréciations. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès survenance d'un événement indicatif d'une perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. note 14.4).

#### E. ACQUISITION D'INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et il ne résulte, en conséquence, aucun goodwill de telles transactions.

Les ajustements de participations minoritaires sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

#### F. CONVERSION MONÉTAIRE

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés en résultat, à l'exception de ceux relatifs à des créances et dettes qui font partie, en réalité, des investissements nets dans les filiales étrangères, lesquels sont directement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

## 2.2. Principales variations de périmètre

### 2.2.1. Acquisitions et cessions réalisées sur la période

#### A. ACQUISITIONS

##### Cavegn (Suisse)

Le 30 septembre 2025, STEF Suisse a acquis 100 % des actions de la société Christian Cavegn AG, basée en Suisse, et de sa filiale Christian Cavegn Anstalt située au Liechtenstein. Le prix d'acquisition est de 85 MCHF intégrant 5 MCHF de complément de prix, non versé à ce stade, dépendant du chiffre d'affaires réalisé au cours des deux premières années suivant la date d'acquisition. Fondée en 1916, Christian Cavegn AG est l'un des principaux acteurs du secteur du transport sous température dirigée en Suisse. Le prix est aussi soumis à un ajustement de prix, non encore finalisé à ce stade, en fonction de l'endettement net réel en date d'acquisition.

Christian Cavegn AG a généré un chiffre d'affaires de 20,4 M€ depuis son intégration au groupe STEF. Sa contribution au résultat opérationnel du groupe s'est élevée à 0,4 M€ au cours de l'exercice 2025. Un goodwill provisoire de 51 MCHF est comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

<b>Acquisition de Christian Cavegn (Suisse)</b>	<b>CHF</b>	<b>EUR</b>
Description de l'activité	Transport et logistique sous température dirigée	Transport et logistique sous température dirigée
Localisation	Landquart (Suisse)	Landquart (Suisse)
Date d'acquisition	30/09/2025	30/09/2025
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100 %	100 %
Prix du regroupement	85 000 KCHF	91 084 KEUR
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	33 915 KCHF	36 237 KEUR
<b>Goodwill provisoire</b>	<b>51 085 KCHF</b>	<b>54 847 KEUR</b>
<b>Chiffre d'affaires depuis l'acquisition</b>	<b>19 108 kCHF</b>	<b>20 394 k€</b>
<b>Résultat opérationnel depuis l'acquisition</b>	<b>345 kCHF</b>	<b>368 k€</b>

#### B. CESSIONS, LIQUIDATIONS

En avril 2025, le Groupe STEF a vendu 11 % des titres de la société Medsealog à la société Olano pour un prix de vente de 0,9 M€. Cette cession génère une plus-value de 0,5 M€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. La participation du groupe dans Medsealog a diminué de 40 % à 29 %. Cette transaction n'a pas modifié la méthode de la consolidation (mise en équivalence) appliquée à la société Medsealog.

### 2.2.2. Suivi des acquisitions réalisées en 2024

#### Affectation des goodwill de Bakker, Long Lane Deliveries, Montfrisa, Centeno et TDL

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition de Bakker, Long Lane deliveries, Montfrisa, Centeno et TDL. Aucune modification significative n'a été constatée sur la période.

## 2.2.3. Trésorerie affectée aux acquisitions et cessions de filiales

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Décaissement net suite à l'acquisition de participations consolidées	(74 337)	(98 499)
Décaissement net suite à l'acquisition d'intérêts ne donnant pas le contrôle	0	(3 893)
Encaissement net suite à la cession de filiales	880	3 683
Autres éléments (compléments de prix/recapitalisation...)	486	(200)
<b>Total acquisitions</b>	<b>(72 971)</b>	<b>(98 909)</b>

En 2025, les décaissements nets liés à l'acquisition de filiales correspondent principalement à l'achat de Christian Cavegn AG et se composent du prix des titres décaissé pour un montant de 73,5 M€ net de la trésorerie reçue. Le montant de l'*earn-out* de 5,4 M€ a été reconnu dans les comptes consolidés mais n'a pas encore été décaissé.

### Note 3 ➤ Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe :

- qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des produits et d'encourir des charges, y compris des produits et des charges liés à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- dont le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par la Direction Générale en vue de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance et ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'information sectorielle consiste en une analyse des données consolidées par activités et par zones géographiques.

Le Groupe identifie deux secteurs opérationnels basés sur l'information transmise, en interne, à la Direction Générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe :

- le secteur France, composé des filiales ayant leur siège social en France ;
- le secteur International constitué des filiales ayant leur siège hors de France, à l'exception d'une entité française ayant une activité de gestion des flux européens.

Ces secteurs, qui reflètent la structure de l'organisation interne, sont similaires à ceux présentés précédemment.

Les informations concernant les résultats des secteurs sont incluses dans les tableaux ci-dessous. La performance de chacun des secteurs présentés est évaluée par la Direction générale sur la base de leur résultat opérationnel.

### 3.1. Information par activité

2025	STEF France	STEF International	Autres	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités (ventes inter-activités incluses)	2 511 473	1 998 443	786 481	5 296 397
Inter-activités	(52 907)	(24 888)	(99 127)	(176 922)
<b>Chiffre d'affaires net consolidé</b>	<b>2 458 566</b>	<b>1 973 555</b>	<b>687 354</b>	<b>5 119 475</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>143 685</b>	<b>52 566</b>	<b>4 380</b>	<b>200 632</b>
Autres produits et charges opérationnels	2 956	(29 155)	(1 401)	(27 600)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>146 641</b>	<b>23 412</b>	<b>2 979</b>	<b>173 032</b>
Résultat Financier				(40 330)
Charge d'impôt				(55 346)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence				7 013
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 369</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 369</b>
Actifs des activités poursuivies	2 054 367	2 058 385	122 913	4 235 664
Actifs des activités abandonnées				0
Actifs non affectés	0	0	0	0
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 054 367</b>	<b>2 058 385</b>	<b>122 913</b>	<b>4 235 664</b>
<i>dont goodwill activités poursuivies</i>	131 009	321 882	2 195	455 086
<i>dont goodwill activités abandonnées</i>				0
<i>dont entreprises associées</i>	64 901	8 866	0	73 766
Passifs des activités poursuivies	608 178	624 511	41 467	1 274 157
Passifs des activités abandonnées				0
Passifs non affectés et capitaux propres				2 961 508
<b>Total du passif</b>				<b>4 235 664</b>
Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice	(133 712)	(121 125)	(12 989)	(267 826)

2024	STEF France	STEF International	Autres	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités (ventes inter-activités incluses)	2 441 772	1 822 456	692 217	4 956 445
Inter-activités	(43 951)	(24 036)	(87 673)	(155 660)
<b>Chiffre d'affaires net consolidé</b>	<b>2 397 821</b>	<b>1 798 420</b>	<b>604 544</b>	<b>4 800 785</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>134 159</b>	<b>86 580</b>	<b>3 480</b>	<b>224 219</b>
Autres produits et charges opérationnels	12 648	(8 234)	(252)	4 162
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>146 807</b>	<b>78 346</b>	<b>3 228</b>	<b>228 381</b>
Résultat Financier				(39 835)
Charge d'impôt				(47 799)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence				8 069
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>148 815</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 500</b>
<b>Résultat net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>157 315</b>
Actifs des activités poursuivies	1 958 444	1 853 849	113 535	3 925 828
Actifs des activités abandonnées				0
Actifs non affectés	0	0	0	0
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 958 444</b>	<b>1 853 849</b>	<b>113 535</b>	<b>3 925 828</b>
<i>dont goodwill activités poursuivies</i>	122 242	265 938	2 195	390 375
<i>dont goodwill activités abandonnées</i>				0
<i>dont entreprises associées</i>	62 663	8 703	0	71 366
Passifs des activités poursuivies	633 540	539 933	49 821	1 223 295
Passifs des activités abandonnées				0
Passifs non affectés et capitaux propres				2 702 533
<b>Total du passif</b>				<b>3 925 828</b>
Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice	(125 559)	(104 322)	(11 457)	(241 338)

Au sein du secteur International, seul l'Italie représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Au titre de l'exercice 2025, son chiffre d'affaires consolidé est de 617,1 M€ et son résultat opérationnel est négatif à (16,2) M€ à comparer à un chiffre d'affaires de 595,8 M€ et un résultat opérationnel positif de 13,0 M€ en 2024. Ce dernier est notamment pénalisé par le contrôle fiscal connu au cours de la période (cf. note 1.5).

Le chiffre d'affaires « Autres » inclut les ventes de marchandises pour la restauration hors domicile pour 672 M€ en 2025 contre 588 M€ en 2024.

Les actifs des activités sont constitués de la totalité des actifs du bilan. Les passifs non affectés sont les dettes financières. Ces dernières, dans la mesure où le financement du Groupe est assuré par une structure centrale, ne peuvent être raisonnablement affectées.

## Note 4 ➤ Produits des activités ordinaires

### A. PRINCIPES COMPTABLES

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des remises et rabais accordés. Les revenus sont enregistrés lorsque chaque obligation de performance est satisfaite à savoir lorsque le service est transféré au client.

Les produits des activités de transport sont reconnus lorsque la prestation est achevée.

Les produits des activités logistiques sont reconnus au fur et à mesure de l'exécution des prestations convenues.

Les produits dans le cadre du contrat d'approvisionnement de l'activité Food Service (Restauration Hors Domicile) sont comptabilisés lors de la livraison des marchandises aux points de ventes.

### B. CHIFFRES-CLÉS

	France	Autres régions	Données consolidées
2025			
Chiffre d'affaires	3 034 033	2 085 442	5 119 475
Actifs non courants des zones	1 531 180	1 442 330	2 973 510
2024			
Chiffre d'affaires	2 918 739	1 882 046	4 800 785
Actifs non courants des zones	1 477 966	1 304 295	2 782 261

Le chiffre d'affaires des « Autres régions » couvre les ventes réalisées par les entités du groupe situées en Europe hors France (que ce soient des ventes domestiques pour l'essentiel ou des ventes à destination d'autres pays).

Le pays le plus contributif des « Autres régions » est l'Italie avec un chiffre d'affaires consolidé de 617,1 M€ au titre de l'exercice 2025 et 595,8 M€ en 2024.

Le chiffre d'affaires reporté au titre de la France et des « Autres régions » inclut les ventes de marchandises pour la restauration hors domicile réalisées dans ce pays.

## Note 5 ➤ Consommations en provenance des tiers

	2025	2024
Achats hors énergie (dont marchandises RHD)	(718 136)	(630 512)
Achats de gazole et autres carburants	(185 030)	(183 110)
Achats d'autres énergies	(67 202)	(70 018)
Sous-traitance transport	(1 491 733)	(1 451 089)
Loyers et charges locatives	(40 120)	(36 875)
Entretien et maintenance	(170 654)	(150 649)
Personnels externes et rémunérations d'intermédiaires	(278 205)	(242 954)
Assurances et avaries	(93 715)	(78 274)
Services extérieurs et divers	(97 122)	(90 366)
<b>Total</b>	<b>(3 141 917)</b>	<b>(2 933 846)</b>

La variation de ce poste s'explique notamment par l'effet périmètre (+44 M€) et par l'augmentation des achats de marchandises pour l'activité Food service en miroir des produits reconnus au titre de cette activité (+88 M€).

Pour le carburant, le dispositif réglementaire du pied de facture existant en France permet de limiter l'exposition du Groupe. Concernant l'électricité, de par son activité, le Groupe bénéficie de quotas d'électricité à prix fixe « ARENH » en France, cependant le Groupe reste exposé aux variations des prix spot de l'électricité sur une partie de sa consommation.

Les charges de loyers et charges locatives correspondent essentiellement aux charges relatives aux contrats de location ne rentrant pas dans le champ de la norme IFRS 16 (courte durée et/ou dont la valeur du bien unitaire est faible) ainsi qu'aux composantes services des contrats de location (principalement les charges locatives immobilières et les contrats de maintenance et d'entretien pour le matériel roulant).

## Note 6 ➤ Charges de personnel

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par STEF. Leur évaluation est directement liée aux performances du Groupe. En conséquence, STEF a inclus la charge correspondante dans le résultat opérationnel dans la rubrique charges de personnel.

	2025	2024
Salaires et rémunérations	(1 394 801)	(1 296 172)
Charges nettes d'indemnités de départ à la retraite	(4 846)	(3 385)
Intéressement et participation des salariés	(38 363)	(39 789)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(1 438 010)</b>	<b>(1 339 346)</b>

Le poste « Salaires et rémunérations » inclut la charge relative aux plans d'attribution d'actions de performance. En 2025, celle-ci, incluant les charges patronales, s'établit à 2,2 M€ (5,6 M€ en 2024). Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance sont décrites dans la partie « renseignements à caractère général » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La progression des salaires et rémunérations s'explique notamment par l'effet périmètre des intégrations récentes ainsi que les revalorisations des salaires.

Les charges de personnel incluent les prestations payées au titre des médailles du travail et des retraites. Les éléments relatifs à ces engagements sont analysés en note 22 et 23.

## Note 7 ➤ Dotations aux amortissements

	2025	2024
Amortissements des immobilisations incorporelles	(4 629)	(4 564)
Amortissements des immobilisations corporelles	(169 908)	(149 528)
Amortissements des droits d'utilisation	(93 288)	(87 247)
<b>Total</b>	<b>(267 826)</b>	<b>(241 338)</b>

## Note 8 ➤ Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions

	2025	2024
Dépréciations nettes sur actifs circulants hors financier	285	(77)
Dépréciations nettes d'autres actifs financiers	(337)	(1 342)
Autres mouvements nets sur provisions	(137)	(3 139)
<b>Total</b>	<b>(189)</b>	<b>(4 558)</b>

Les mouvements de provisions comprennent notamment les mouvements nets sur les provisions relatives aux litiges transport.

## Note 9 ➤ Autres produits et charges opérationnels

	2025	2024
Plus/(moins-value) sur cessions d'actifs immobiliers	220	727
Plus/(moins-value) sur cessions de matériels roulants	3 960	4 907
Plus/(moins-value) sur cessions de filiales	1 650	2 658
Dépréciations d'actifs et mises au rebut	(3 495)	(425)
Autres produits opérationnels	23 538	26 571
Autres charges opérationnelles	(53 472)	(30 276)
<b>Total</b>	<b>(27 600)</b>	<b>4 162</b>

201

En 2025, la cession de 11 % des titres détenus dans la société mise en équivalence Medsealog et la cession de STEF Logistique Santé (réception du complément de prix) ont généré respectivement 0,5 M€ et 0,6 M€ de produits.

Les lignes « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles » incluent notamment les coûts au titre du contrôle fiscal en Italie pour 29,4 M€ et des

provisions au titre de plans de restructurations en cours notamment sur des sites en Belgique et France pour 14,4 M€ et le gain d'un contentieux fiscal en France ainsi que le débouclage de l'incident opérationnel de 2024 en Italie.

En 2024 les lignes « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles » incluaient notamment les effets de l'incident opérationnel en Italie.

## Note 10 ➤ Passage du Résultat opérationnel à l'EBITDA

Le Groupe utilise, en complément du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel, l'EBITDA pour mesurer sa performance. L'EBITDA est déterminé sur la base du résultat opérationnel duquel sont retraitées les dotations nettes aux amortissements et aux

dépréciations des immobilisations ainsi que l'ensemble des dotations nettes sur dépréciations et provisions et autres éléments sans impact sur la trésorerie. Cette définition est identique aux définitions bancaires utilisés dans les principaux contrats de financement du Groupe.

	2025	2024
Résultat opérationnel	173 032	228 381
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	267 826	241 338
Dotations nettes sur dépréciations et provisions et autres éléments sans impact sur la trésorerie comptabilisés en charges de personnel et en autres produits & charges opérationnelles	(5 671)	14 552
<b>Total EBITDA</b>	<b>435 186</b>	<b>484 272</b>

## Note 11 ➤ Résultat financier

	2025	2024
<b>Produits financiers</b>	<b>2 215</b>	<b>1 864</b>
Produit de juste valeur des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	6	49
Autres produits financiers	1 979	1 815
Gain de change net	230	0
<b>Charges financières</b>	<b>(42 545)</b>	<b>(41 700)</b>
Charges nettes d'intérêt sur passifs financiers au coût amorti	(33 846)	(33 625)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(8 699)	(7 728)
Perte de change nette	0	(347)
<b>Total</b>	<b>(40 330)</b>	<b>(39 835)</b>

La répartition de la dette du groupe est à 57,6 % à taux fixe (note 26).

Le coût de la dette appliqué à l'endettement moyen de l'exercice est en diminution sur la période (2,9 % en 2025 vs 3,3 % en 2024) consécutif de la baisse des taux de marché sur la période (E3M moyen de 2,2 % en 2025 vs 3,6 % en 2024) et est compensé partiellement par le refinancement des emprunts long terme échus.

Le taux d'emprunt moyen marginal pondéré relatif aux obligations locatives s'établit à 2,74 % pour la période (2,82 % en 2024).

## Note 12 ➤ Impôts sur les résultats

La charge (ou le produit) d'impôt sur les bénéfices comprend, d'une part, l'impôt exigible au titre de l'exercice, d'autre part, la charge ou le produit d'impôts différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, auxquels cas ils sont comptabilisés en capitaux propres, ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Ils sont évalués en appliquant les taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, sur la base de législations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles et des pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que les entités fiscales concernées disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs pourront s'imputer. Ils sont examinés à chaque date de clôture. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture. Les effets de changement de taux sont enregistrés en résultat sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

### 12.1. Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat

	2025	2024
Charge d'impôt courant	(52 160)	(39 811)
Charge/ produit d'impôt différé (note 12.3)	(3 186)	(7 988)
<b>Total</b>	<b>(55 346)</b>	<b>(47 799)</b>

203

### 12.2. Réconciliation entre la charge d'impôt calculée sur la base des taux d'imposition applicables à la société mère et la charge effective

	2025	2024
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>132 701</b>	<b>188 545</b>
Taux d'impôt courant	25,83 %	25,83 %
<b>Impôt théorique au taux de (impôt courant) :</b>	<b>(34 277)</b>	<b>(48 701)</b>
Surtaxe d'IS en France	(11 859)	0
Utilisation de déficits antérieurs non activés	468	230
Création de déficits dans la période non activés	(4 018)	(435)
Déficits activés dans la période et précédemment non reconnus	3 541	930
Dépréciations de déficits activés	0	0
Différentiel de taux d'impôt à l'étranger	577	427
Autres éléments et différences permanentes	(9 777)	(249)
<b>Impôt effectif</b>	<b>(55 346)</b>	<b>(47 799)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>41,7 %</b>	<b>25,4 %</b>

La hausse du taux effectif d'impôt est essentiellement liée à l'application de la surtaxe d'IS en France et la non-déductibilité de la charge du contrôle fiscal en Italie (en autres éléments et différences permanentes).

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE dite « pilier 2 » visant à établir un taux d'imposition minimal des bénéfices de 15 % est entrée en application en France au 1er janvier 2024. Les calculs réalisés sur la base des états financiers définitifs de l'exercice 2025 utilisés pour l'établissement des comptes consolidés et en application des mesures temporaires de sauvegarde édictées par l'OCDE concluent à l'absence d'impact sur la charge d'impôt du Groupe en 2025, comme en 2024.

### 12.3. Actifs et passifs d'impôt différé

Les positions nettes d'impôts différés par pays à la clôture se présentent comme suit :

2025	France	Belgique	Espagne	Italie	Royaume-Uni	Pays-Bas	Portugal	Suisse	Luxembourg	Total groupe
Impôts différés	(38 622)	(7 842)	(1 960)	7 678	(13 028)	4 087	405	(2 064)	535	(50 810)

2024	France	Belgique	Espagne	Italie	Royaume-Uni	Pays-Bas	Portugal	Suisse	Luxembourg	Total groupe
Impôts différés	(29 651)	(9 786)	(1 052)	4 668	(12 150)	1 516	437	1 562	632	(43 826)

Les principales natures d'impôt différé, ainsi que leurs variations au cours de l'exercice sont les suivantes

2025	1er janvier 2025	Variations au compte de résultat	Autres variations	Variations en OCI	31 décembre 2025
<b>Actifs d'impôt différé</b>					
Différences temporaires fiscales	16 540	(3 772)	(409)	0	12 359
Juste valeur des instruments de couverture	(287)	0	0	62	(226)
Déficits reportables	3 350	5 048	7	0	8 404
Autres	6 819	5 365	32	(928)	11 288
Effet de la compensation	(17 550)	0	0	0	(16 636)
<b>Total actifs d'impôt différé</b>	<b>8 872</b>	<b>6 641</b>	<b>(371)</b>	<b>(866)</b>	<b>15 190</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>					
Amortissements dérogatoires	(38 017)	(9 056)	(2 547)	0	(49 620)
Contrats de location immobilisés	(5 063)	727	(12)	0	(4 349)
Réévaluations d'immobilisations	(14 359)	828	(459)	0	(13 990)
Autres	(12 809)	(2 325)	467	(10)	(14 677)
Effet de la compensation	17 550	0	0	0	16 636
<b>Total passifs d'impôt différé</b>	<b>(52 698)</b>	<b>(9 827)</b>	<b>(2 551)</b>	<b>(10)</b>	<b>(66 000)</b>
<b>Impact net</b>	<b>(43 826)</b>	<b>(3 186)</b>	<b>(2 922)</b>	<b>(876)</b>	<b>(50 810)</b>

2024	1er janvier 2024	Variations au compte de résultat	Autres variations	Variations en OCI	31 décembre 2024
<b>Actifs d'impôt différé</b>					
Différences temporaires fiscales	12 860	3 603	77	0	16 540
Juste valeur des instruments de couverture	(610)	5	0	317	(287)
Déficits reportables	2 667	461	222	0	3 350
Autres	8 309	(2 896)	45	1 362	6 819
Effet de la compensation	(14 994)	0	0	0	(17 550)
<b>Total actifs d'impôt différé</b>	<b>8 232</b>	<b>1 172</b>	<b>345</b>	<b>1 678</b>	<b>8 872</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>					
Amortissements dérogatoires	(29 993)	(8 031)	7	0	(38 017)
Contrats de location immobilisés	(5 640)	583	(6)	0	(5 063)
Réévaluations d'immobilisations	(11 414)	565	(3 510)	0	(14 359)
Autres	(8 780)	(2 276)	(1 733)	(20)	(12 809)
Effet de la compensation	14 994	0	0	0	17 550
<b>Total passifs d'impôt différé</b>	<b>(40 832)</b>	<b>(9 160)</b>	<b>(5 243)</b>	<b>(20)</b>	<b>(52 698)</b>
<b>Impact net</b>	<b>(32 600)</b>	<b>(7 988)</b>	<b>(4 898)</b>	<b>1 658</b>	<b>(43 826)</b>

205

Les autres variations comprennent les impacts des entrées de périmètre et des reclassements par nature. Le Groupe estime que, sur la base des plans d'actions engagés localement et des prévisions de résultat qui en découlent et qui ont été établies sur la base d'hypothèses prudentes, les filiales porteuses de ces actifs disposeront dans un avenir prévisible de bénéfices imposables suffisants sur lesquels les actifs d'impôts différés reconnus pourront s'imputer.

Les actifs d'impôts différés au titre des obligations locatives s'établissent à 79,1 M€ et les passifs d'impôts différés au titre des droits au titre des contrats de location s'élèvent à 81,9 M€ au 31 décembre 2025.

L'ensemble des bases d'impôts différés non reconnues, au titre des pertes reportables, s'élève à fin 2025 à 46,3 M€ principalement pour la Belgique (16,7 M€), la France (11,1 M€) et les Pays-Bas (10,6 M€).

## Note 13 ➤ Résultat de la période des activités abandonnées

Le résultat de la période des activités abandonnées correspondait à l'ancien segment opérationnel Maritime du Groupe STEF et à sa cession qui a lieu le 31 mai 2023. L'exercice 2024 était marqué par une reprise de provision, reconnue en 2023 lors de la cession, liée à l'extinction de risques relatifs aux garanties accordées à l'acquéreur. Il n'y a pas d'éléments nouveaux en 2025.

Résultat des activités abandonnées	2025	2024
Résultat de la période avant impôt des activités abandonnées	0	0
Produit / (charge d'impôt) sur le résultat associé	0	0
Résultat de cession avant impôt	0	8 500
Charge d'impôt relative à la cession	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>8 500</b>

## Note 14 ➤ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées au coût amorti sous déductions des pertes de valeur en application d'IAS 36 (note 14.4).

### 14.1. Goodwill et immobilisations incorporelles

#### A. GOODWILL

Les principes comptables relatifs au goodwill sont décrits en note 2.1.D.

L'évolution du goodwill sur la période est la suivante :

	2025	2024
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	390 375	316 803
Acquisition de filiales et d'activités	64 103	74 319
Cessions	0	0
Dépréciations de la période	0	0
Écart de change	607	(746)
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>455 086</b>	<b>390 375</b>

En 2025, la progression du Goodwill s'explique principalement par l'acquisition de Christian Cavegn pour 55 M€ et Lauqué.

En 2024, la progression du Goodwill s'expliquait notamment par l'acquisition des Groupes Bakker (28,0 M€), Montfrisa (23,4 M€) et TDL (17,9 M€).

#### B. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### Principes comptables :

Les immobilisations incorporelles, autres que les goodwill, sont principalement constituées de logiciels informatiques, créés en interne ou acquis. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée estimée d'utilisation qui actuellement n'excède pas cinq ans.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne ou destinés à être commercialisés, sont immobilisés à partir du jour où certaines conditions sont réunies, en particulier lorsqu'il est démontré que ces logiciels généreront des avantages économiques futurs probables du fait d'une amélioration significative des processus d'exploitation, et que le Groupe dispose des ressources techniques et financières suffisantes pour les mener à bien et à l'intention de les utiliser ou de les commercialiser.

### Évolution de la valeur nette comptable :

Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Valeurs brutes	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>142 946</b>	<b>22 968</b>	<b>165 914</b>
Acquisitions	3 288	757	4 045
Mouvements de périmètre	2 839	1 186	4 025
Autres variations	7 461	(2 287)	5 174
Cessions et mises au rebut	(1 599)	(911)	(2 510)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>154 935</b>	<b>21 713</b>	<b>176 648</b>
Acquisitions	2 180	795	2 975
Mouvements de périmètre	1 249	450	1 699
Autres variations	267	(520)	(253)
Cessions et mises au rebut	(9 958)	(147)	(10 105)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>148 674</b>	<b>22 291</b>	<b>170 965</b>

Amortissements et dépréciations	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>138 424</b>	<b>12 011</b>	<b>150 433</b>
Dotations	4 510	54	4 564
Mouvements de périmètre	2 374	1 163	3 537
Autres mouvements	1 727	12	1 739
Reprises et cessions	(1 596)	(911)	(2 507)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>145 438</b>	<b>12 329</b>	<b>157 765</b>
Dotations	4 429	201	4 629
Mouvements de périmètre	1 249	450	1 699
Autres mouvements	(114)	(10)	(124)
Reprises et cessions	(9 873)	(112)	(9 985)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>141 129</b>	<b>12 858</b>	<b>153 984</b>
Valeurs nettes comptables	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>9 497</b>	<b>9 384</b>	<b>18 883</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>7 545</b>	<b>9 434</b>	<b>16 981</b>

## 14.2. Les immobilisations corporelles

### Principes comptables :

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par des entrepôts frigorifiques, des plates-formes, des véhicules de transport et des immeubles de bureau. S'agissant des immobilisations réévaluées antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de transition aux normes IFRS, leurs valeurs réévaluées ont été présumées correspondre à leur coût d'acquisition à cette date.

Les amortissements sont déterminés de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La base amortissable est leur coût, à l'exception des entrepôts et plates-formes récents, pour lesquels la base amortissable est égale à 90 % du coût. Lorsque certains éléments des constructions ont des durées d'utilité inférieures à la durée d'utilité de l'ensemble de la construction, ils sont amortis sur leur durée d'utilité propre. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à compter de la livraison à neuf sont les suivantes :

- Entrepôts et plates-formes : 25 à 30 ans
- Extensions ultérieures : 20 ans
- Immeubles de bureaux : 40 ans

- Matériel et installation de production : 10 ans
- Agencements et installations : 6 à 10 ans
- Installations photovoltaïques & éolien : 25 ans
- Matériel de transport : 5 à 12 ans
- Mobilier de bureau : 7 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont des aides reçues d'autorités publiques pour contribuer au financement de certains investissements. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, le Groupe a choisi de présenter les subventions d'investissements en déduction du coût des immobilisations financées, ce qui a pour effet de réduire les bases d'amortissement et les dotations aux amortissements.

### Évolution de la valeur nette comptable :

L'évolution des immobilisations corporelles, intégrant les droits d'utilisation au titre des contrats de location, est la suivante :

Amortissements et dépréciations	Terrains et constructions	Matériel de transport	Autres	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 183 140</b>	<b>484 453</b>	<b>985 752</b>	<b>3 653 345</b>
Acquisitions	109 976	126 061	204 143	440 180
Mouvements de périmètre	101 866	71 860	41 529	215 255
Cessions et mises au rebut	(17 226)	(62 805)	(29 462)	(109 494)
Autres variations (y compris immobilisations.en cours)	40 824	18 644	(59 834)	(367)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>2 418 579</b>	<b>638 212</b>	<b>1 142 129</b>	<b>4 198 920</b>
Acquisitions	145 218	84 065	130 532	359 816
Mouvements de périmètre	12 702	49 379	7 461	69 542
Cessions et mises au rebut	(27 107)	(47 001)	(15 606)	(89 714)
Autres variations (y compris immobilisations.en cours)	89 343	11 864	(95 127)	6 080
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>2 638 736</b>	<b>736 519</b>	<b>1 169 388</b>	<b>4 544 643</b>
Amortissements et dépréciations	Terrains et constructions	Matériel de transport	Autres	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>873 550</b>	<b>238 049</b>	<b>616 942</b>	<b>1 728 540</b>
Dotations	95 458	79 579	61 739	236 776
Mouvements de périmètre	11 584	35 006	30 238	76 827
Cessions et mises au rebut				

Amortissements et dépréciations	Terrains et constructions	Matériel de transport	Autres	Total
	(9 959)	(59 338)	(26 955)	(96 252)
Autres variations	412	799	(578)	632
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>971 045</b>	<b>294 094</b>	<b>681 385</b>	<b>1 946 523</b>
Dotations	108 264	85 333	69 600	263 197
Mouvements de périmètre	1 792	31 448	3 789	37 030
Cessions et mises au rebut	(20 757)	(42 351)	(14 169)	(77 276)
Autres variations	18 736	(825)	(8 314)	9 597
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>1 079 081</b>	<b>367 698</b>	<b>732 291</b>	<b>2 179 070</b>
Valeurs nettes comptables	Terrains et constructions	Matériel de transport	Autres	Total
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 447 534</b>	<b>344 119</b>	<b>460 744</b>	<b>2 252 397</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>1 559 655</b>	<b>368 821</b>	<b>437 097</b>	<b>2 365 573</b>

Les variations de périmètre concernent principalement les actifs repris de la société Christian Cavegn AG.

Par ailleurs, les acquisitions de la période, situées dans la colonne « Autres », comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 41,5 M€ (contre 111,4 M€ d'euros au 31 décembre 2024) correspondant notamment à des sites en cours de construction ou d'aménagement.

### 14.3. Contrats de location

#### Principes comptables :

- Obligation locative :

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs au titre du contrat de location, évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des loyers est calculée principalement à l'aide :

- du taux du contrat lorsque celui-ci est disponible ;
- à défaut, du taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte du risque propre à chaque pays. Ce taux est adapté à la durée du contrat (durée résiduelle pour les contrats existants en date de première application) en tenant compte de sa durée.

Les loyers comprennent des loyers fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), des loyers variables dépendant d'un indice ou d'un taux, des montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'une option d'achat et les pénalités de résiliation si l'exercice de ces options est raisonnablement certain. La composante service est dissociée du loyer et est comptabilisée en charge de la période.

La valeur comptable du passif des contrats de location est réévaluée en cas de réestimation ou modification du contrat (exemple : modification de la durée du contrat de location,

modification des paiements de location, application d'une indexation annuelle...).

- Droit d'utilisation relatif aux contrats de location

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible). Les actifs sont évalués au coût et ajustés en fonction de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location. Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés à la date de prise d'effet ou avant, moins les incitations à la location reçues.

Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile estimée de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de devenir propriétaire de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location.

Les contrats dont la durée d'origine est inférieure à 12 mois et/ou dont l'actif est de faible valeur unitaire (inférieure ou égale à 5 000 euros) ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont sujets à dépréciation.

- Détermination de la durée des contrats :

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipées que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La durée des contrats du Groupe varie en fonction de leur nature et des zones géographiques.

La durée retenue pour les contrats de location hors immobilier correspond généralement à la durée définie dans le contrat.

Concernant les contrats de location immobiliers, certains contrats immobiliers présentent des options unilatérales de résiliation des contrats (notamment en France avec les contrats 3-6-9, les baux emphytéotiques et les Autorisations d'Occupation Temporaires). Aussi, pour déterminer la durée à retenir pour calculer l'obligation locative, le Groupe

détermine la durée exécutoire du contrat (durée maximale) et prend en compte les options de résiliation s'il n'est pas raisonnablement certain de poursuivre le contrat de location au-delà de l'option de résiliation. Cette estimation est faite en collaboration avec la Direction Immobilière du Groupe qui détermine la stratégie immobilière. Il est également tenu compte des agencements indissociables détenus par le Groupe.

- Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles. En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'obligation locative, aucun impôt différé n'est constaté si le montant de l'actif est égal au montant du passif.

Les différences temporelles nettes qui pourraient résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de l'engagement locatif entraînent la comptabilisation d'un impôt différé.

#### Évolution de la valeur nette comptable des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location :

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont présentés ci-dessous par nature de bien sous-jacents :

	Immobilier	Matériels roulants	Autres actifs	Total
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>204 462</b>	<b>194 019</b>	<b>4 462</b>	<b>402 942</b>
Augmentations	33 043	27 220	4 441	64 705
Mouvement de périmètre	6 586	2 835	1 576	10 996
Dotations aux amortissements	(36 018)	(54 701)	(2 569)	(93 288)
Résiliations	(3 705)	(5 460)	(84)	(9 249)
Reclassements et autres variations	(717)	(985)	4	(1 698)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>203 650</b>	<b>162 928</b>	<b>7 830</b>	<b>374 408</b>

## 14.4. Dépréciation des goodwill et des immobilisations

### Principes comptables

La norme IAS 36 prescrit de s'assurer que la valeur comptable des immobilisations incorporelles (y compris les goodwill) et corporelles, n'excède pas leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une immobilisation est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, nette des coûts de la vente. La valeur d'utilité d'une immobilisation est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de son utilisation. Les immobilisations qui ne produisent pas des flux de trésorerie suffisamment autonomes sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »).

Les Goodwill sont affectés à des « UGT » dont le champ couvre essentiellement les zones géographiques sur lesquelles le Groupe exerce ses prestations de logistique et de transport et testés à ce niveau.

Conformément à IAS 36, des tests de perte de valeur sont conduits au moins une fois par an sur les goodwill. Des tests sont également réalisés dès la survenance d'un évènement indicatif d'une perte de valeur probable susceptible de remettre en cause la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle ces éléments sont rattachés, telles qu'une baisse sensible de la rentabilité ou une évolution réglementaire particulière pouvant impacter défavorablement, durablement et de façon significative cette rentabilité.

### Test de dépréciation des UGT

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation ont été effectués à la clôture de l'exercice 2025. Ces tests sont menés par UGT, équivalente chacune à une zone géographique, qui correspondent essentiellement aux pays d'implantations du Groupe. Les valeurs d'utilité des UGT correspondent aux flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses retenues pour calculer les cash-flows actualisés sont les suivantes :

	France	Autres régions
Taux d'actualisation	6,2 %	5,6 % - 7,8 %
Taux de croissance sur horizon explicite	2,0 %	1,9 % - 8,7 %

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital incluant les paramètres généralement admis (bêta, prime de risque du marché). Ce taux tient compte de l'effet d'impôt. Il est déterminé par UGT.

Par ailleurs, le Groupe analyse de manière régulière si ses immobilisations corporelles ne sont pas soumises à des indices de perte de valeur, et le cas échéant, établit des tests de perte de valeur.

Les flux de trésorerie futurs attendus d'une immobilisation ou d'une « UGT » sont établis sur :

- la base d'une projection budgétaire à 5 ans assortie d'un taux de croissance calculé à partir de données historiques sur 3 ans, des prévisions budgétaires et des taux prévus pour la durée du PMT ;
- d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif affecté d'un taux de croissance spécifique à l'activité concernée ;
- Le taux de croissance spécifique de la zone concernée est déterminé à partir d'études de marché portant sur les produits alimentaires et le secteur du transport routier et logistique.

Les flux ainsi obtenus sont actualisés selon un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital.

Une dépréciation est constatée si la valeur comptable d'une immobilisation ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est d'abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill attaché à l'UGT, puis à celle de la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une dépréciation constatée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

### Ventilation par secteurs des goodwill et actifs à durée d'utilité indéterminée

	France	Autres régions	Total
Goodwill et actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée	139 550	323 681	463 231

### Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des UGT (les zones géographiques hors France étant regroupées sur la ligne Autres régions), la marge des tests correspondant à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable résultant d'une part d'une variation des taux de croissance (baisse d'1 point), d'autre part d'une variation du taux d'actualisation (hausse d'1 point) à l'infini :

### Résultat des tests

Les tests conduits concluent à l'absence de perte de valeur sur les différentes UGT testées.

Le taux d'actualisation qui conduirait à des valeurs recouvrables égales aux valeurs nettes comptables est de 12,9 % pour la France et compris entre 10,0 % et 18,3 % pour les autres régions.

en millions d'euros	Marge de résistance à la variation des taux	
	de croissance (baisse de 1 pt)	d'actualisation (hausse de 1 pt)
<b>31/12/2025</b>		
France	1 364	1 283
Autres régions	1 650	1 558
<b>Total</b>	<b>3 014</b>	<b>2 841</b>

## Note 15 ➤ Actifs financiers non courants

### Principes comptables

Les actifs financiers représentatifs de titres non consolidés sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Les actifs dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évalués au coût d'acquisition par simplification et compte tenu de leurs montants globalement non significatifs.

Les prêts et créances comprennent principalement les prêts versés au personnel dans le cadre de la participation à l'effort de construction pour 27,6 M€ en 2025 (26,5 M€ d'euros en 2024). Ces prêts sans intérêt, consentis à des organismes dans le cadre de la contribution obligatoire des employeurs à l'effort de construction, sont enregistrés initialement à la juste valeur qui correspond à leur montant actualisé à la date du versement. La différence avec le montant versé est enregistrée en charges au moment du versement.

### Évolution de l'exercice

Les actifs financiers non courants se décomposent de la façon suivante :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	5 503	2 130
Autres actifs financiers au coût amorti	41 411	38 238
<b>Total</b>	<b>46 914</b>	<b>40 368</b>

## Note 16 ► Participations dans les entreprises associées

Les données issues des états financiers des sociétés dont les titres sont mis en équivalence figurent ci-dessous :

31 décembre 2025	Part du groupe	Total chiffre d'affaires	Total des actifs	Actif net de la société	Valeur de mise en équivalence	Résultat net	Quote-part résultat	Dividendes versés au Groupe
GRUPE PRIMEVER	40 %			85 716	34 984	3 226	1 290	720
MESSAGERIES LAITIÈRES	39 %	95 106	53 089	16 885	7 869	3 422	1 324	1 474
NORFRIGO	38 %	14 300	37 949	26 776	7 204	764	288	0
FROID COMBI	25,5 %	35 195	30 145	11 473	2 926	5 790	1 476	1 275
OLANO SEAFOOD IBERICA	32 %			8 903	3 195	1 764	564	800
OLANO VALENCIA	40 %			7 861	4 039	1 072	429	0
SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS	39 %	5 157	20 102	7 367	2 850	394	153	0
QSL STEF	49 %	850 644		10 611	5 199	2 150	1 054	240
QSL Portugal	49 %	85 692		1 149	563	308	151	0
MEDSEALOG	29 %	40 150	16 677	2 388	1 069	559	162	0
Bourgogne Logistique Frais	39 %	0	3 047	3 012	1 175	(6)	(2)	0
Roucaïrol	30 %	22 014		6 070	3 095	416	125	100
AUTRES ENTITÉS (SSCV)	49 %			(206)	(403)	0	0	0
<b>Total</b>		<b>1 148 258</b>	<b>161 009</b>	<b>188 005</b>	<b>73 766</b>	<b>19 859</b>	<b>7 013</b>	<b>4 609</b>

31 décembre 2024	Part du groupe	Total chiffre d'affaires	Total des actifs	Actif net de la société	Valeur de mise en équivalence	Résultat net	Quote-part résultat	Dividendes versés au Groupe
GRUPE PRIMEVER	40 %	638 905		84 290	34 414	7 086	2 834	720
MESSAGERIES LAITIÈRES	39 %	95 649	49 437	17 274	8 019	3 540	1 370	1 258
NORFRIGO	38 %	13 155		26 012	6 917	94	35	0
FROID COMBI	25,5 %	32 669	28 418	10 684	2 724	5 293	1 350	765
OLANO SEAFOOD IBERICA	32 %			9 639	3 430	2 492	797	480
OLANO VALENCIA	40 %			6 789	3 611	911	364	0
SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS	39 %	3 878	19 622	6 973	2 698	(101)	(39)	0
QSL STEF	49 %	739 443		8 950	4 386	2 428	1 190	213
QSL Portugal	49 %	69 269		841	412	294	144	0
MEDSEALOG	40 %	35 153	13 434	1 829	1 251	(135)	(54)	0
Bourgogne Logistique Frais	39 %	0	3 018	3 018	1 177	20	8	0
GL Renting	30 %			150	5	0	0	0
Transport Lauqué	30 %	10 643	2 176	(5 811)	(345)	0	0	0
Roucaïrol	30 %	21 943		5 988	3 070	256	77	0
AUTRES ENTITÉS (SSCV)	49 %			(206)	(403)	(16)	(7)	29
<b>Total</b>		<b>1 638 764</b>	<b>116 105</b>	<b>176 420</b>	<b>71 366</b>	<b>22 162</b>	<b>8 069</b>	<b>3 465</b>

Le Groupe n'est partie prenante dans aucune co-entreprise.

## Note 17 ➤ Stocks

### Principes comptables

Les stocks sont essentiellement constitués de carburants, de pièces détachées, d'emballages commerciaux et palettes, de matières consommables et des marchandises de l'activité Foodservice.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et, pour la plupart, valorisés selon la méthode premier entré/premier sorti (FIFO). Les stocks endommagés font l'objet d'une dépréciation, évaluée sur la base de leur valeur probable de réalisation.

### Évolution de la période

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Matières premières et fournitures	60 548	51 576
Marchandises RHD	61 806	50 082
<b>Total</b>	<b>122 354</b>	<b>101 658</b>
Dépréciations	(57)	(23)
<b>Total</b>	<b>122 297</b>	<b>101 635</b>

Les stocks de matières premières et fournitures sont à la hausse par la progression de la valorisation des palettes. La hausse des stocks de marchandises est liée aux clients de la restauration hors domicile du fait de la bonne dynamique de l'activité.

## Note 18 ➤ Clients

214

### Principes comptables

Les créances clients ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

### Évolution de la période

Ce poste se présente comme suit :

31 décembre 2025	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	848 985	(16 320)	832 665
<b>Total</b>	<b>848 985</b>	<b>(16 320)</b>	<b>832 665</b>
dont non échues	716 112	(550)	715 562
dont retard n'excédant pas 1 mois	73 754	(67)	73 687
dont retard de 1 à 2 mois	30 423	(202)	30 221
dont retard de 2 à 3 mois	5 143	(98)	5 045
dont retard entre 3 entre 6 mois	6 157	(906)	5 251
dont retard supérieur à 6 mois	17 396	(14 497)	2 899

31 décembre 2024	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	787 264	(14 188)	773 076
<b>Total</b>	<b>787 264</b>	<b>(14 188)</b>	<b>773 076</b>
dont non échues	673 804	(945)	672 859
dont retard n'excédant pas 1 mois	66 137	(383)	65 754
dont retard de 1 à 2 mois	19 147	(310)	18 837
dont retard de 2 à 3 mois	5 779	(539)	5 240
dont retard entre 3 entre 6 mois	8 871	(739)	8 132
dont retard supérieur à 6 mois	13 526	(11 272)	2 254

Les mouvements de dépréciations des créances clients, constatés en résultat en 2025 et 2024 sont mentionnés dans la note 8. Aucun client ne représente individuellement au moins 10 % des produits des activités ordinaires.

## Note 19 ➤ Autres créances et actifs financiers courants

Ce poste est composé de la manière suivante :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avances et acomptes versés	13 461	10 775
Créances sociales	6 218	3 595
Créances fiscales hors IS	108 465	101 744
Comptes courants actifs	10 840	13 868
Charges constatées d'avance	19 200	16 054
Autres créances	26 602	32 857
<b>Total</b>	<b>184 786</b>	<b>178 893</b>

Les autres créances ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, ces créances font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

## Note 20 ➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Principes comptables

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Le Groupe a opté pour une gestion de ces actifs à leur juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant portées en résultat.

### Évolution de la période

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
VMP et placements	44	60
Trésorerie active	116 392	85 062
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>116 436</b>	<b>85 122</b>
Découverts bancaires et crédits à court terme	(31 701)	(79 816)
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>84 735</b>	<b>5 306</b>

## Note 21 ➤ Capitaux propres et résultat par action

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché, de soutenir le développement futur de l'activité et d'assurer la liquidité du titre. Pour assurer un certain volume d'échange sur le titre, le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

216

### 21.1. Capital social

Le capital social de STEF S.A. est composé, au 31 décembre 2025 de 12 850 000 actions libérées d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 31 décembre 2024, le capital social se composait de 12 850 000 actions de valeur nominale de 1€.

Le Conseil d'administration réuni le 12 mars 2026 a proposé un dividende de 2,7 euros par action à verser au titre de l'exercice.

Le Groupe a versé des dividendes en 2025 au titre de l'exercice 2024 pour 52,5 M€ soit 4,15 euros par action.

### 21.2. Actions propres

Les montants décaissés par le Groupe pour l'acquisition d'actions STEF (actions propres) sont présentés en déduction des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, les montants encaissés ont pour contrepartie les capitaux propres. Les cessions d'actions propres en tant qu'opérations entre actionnaires n'engendrent donc aucun résultat.

### 21.3. Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de STEF par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est déterminé en tenant compte des actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires de ces options, des actions propres acquises par le Groupe qui sont déduites et des actions propres attribuées aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui exercent leurs options d'achat.

Le calcul du résultat dilué par action est effectué sur la base d'un nombre d'actions majoré par l'effet de l'exercice de l'ensemble de ces instruments.

Le rapprochement entre les actions existantes au début de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions retenu dans les calculs des résultats par action est le suivant :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Résultat net des activités poursuivies (part du Groupe)</b>	<b>84 252</b>	<b>148 736</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>8 500</b>
<b>Résultat part de Groupe</b>	<b>84 252</b>	<b>157 236</b>
Nombre d'actions de capital au 31 décembre (a)	12 850 000	12 850 000
Nombre d'actions propres à fin de période (b)	200 737	311 764
Pondération des mouvements d'actions propres de l'exercice (c)	(28 824)	(25 581)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice pour le calcul du résultat non dilué (a) - (b) + (c)</b>	<b>12 620 439</b>	<b>12 512 655</b>
Nombre d'actions propres affecté au plan d'action de performance (d)	(35 274)	(104 544)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat par action dilué (a) - (b) + (c) - (d)</b>	<b>12 655 713</b>	<b>12 617 199</b>
Résultat par action en Euro :		
<b>- non dilué :</b>	<b>6,68</b>	<b>12,57</b>
Activités poursuivies	6,68	11,89
Activités abandonnées	0,00	0,68
<b>- dilué :</b>	<b>6,66</b>	<b>12,46</b>
Activités poursuivies	6,66	11,79
Activités abandonnées	0,00	0,67

## Note 22 ➤ Avantages au personnel

### 22.1. Principes comptables

#### A. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le Groupe sont comptabilisés au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits. Ils sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. Les écarts actuariels provenant des changements d'hypothèses et des différences entre les prévisions et les montants versés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

La juste valeur des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance pour couvrir l'engagement, vient en déduction du passif. Les différences entre le rendement réel des fonds cantonnés et le produit financier comptabilisé en résultat, sur la base du taux actuariel retenu pour calculer la dette actuarielle, sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

#### B. AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont des rémunérations versées plus d'un an après le terme de la période au cours de laquelle la prestation a été rendue par le salarié. Ils sont comptabilisés au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés et évalués selon les mêmes modalités que les indemnités de fin de carrière. Toutefois, les écarts actuariels qui en résultent sont immédiatement constatés en résultat.

Les avantages post-emploi et les autres avantages à long terme sont évalués par un actuaire indépendant.

## 22.2. Hypothèses retenues

Les principales hypothèses retenues pour évaluer la dette actuarielle, au titre des indemnités de départ à la retraite, sont les suivantes :

	Zone Euro	Suisse
<b>Taux d'actualisation</b>		
2025	3,80 %	1,20 %
2024	3,40 %	0,90 %
<b>Taux d'inflation</b>		
2025	2,00 %	1,00 %
2024	2,00 %	1,50 %
<b>Taux de rendement attendu des fonds cantonnés</b>		
2025	3,80 %	1,20 %
2024	3,40 %	0,90 %
<b>Taux prévu d'augmentation des salaires</b>		
2025	2,5 % ou 2 %	1,50 %
2024	2,5 % ou 2 %	1,50 %
<b>Duration moyenne (en années)</b>		
2025	10	16
2024	10	17
<b>Âge de départ à la retraite</b>		
2025	62 à 66 ans	
2024	62 à 66 ans	
<b>Table de mortalité</b>		
2025	TGH/F 05 et IPS55 M/F	BGV 2020
2024	TGH/F 05 et IPS55 M/F	BGV 2020

L'âge de départ en retraite dépend de la qualification des salariés et des secteurs d'activité au sein desquels ils sont employés.

Il est, par ailleurs, retenu comme hypothèse, que les salariés quittent le Groupe sur la base d'une demande de départ volontaire. Par conséquent, les indemnités qui leur sont versées en France sont assujetties à charges sociales conformément à la loi Fillon de 2003 et aux lois ultérieures de financement de la sécurité sociale.

Un test de sensibilité a été effectué avec :

- un taux d'actualisation variant de 0,25 % par rapport au taux ci-dessus. Il conduit à une diminution de la dette actuarielle de 2,0 M€ ou à une augmentation de 2,3 M€ selon le sens de la variation du taux d'actualisation ;
- un taux d'augmentation des salaires variant de 0,25 % par rapport au taux ci-dessus. Il conduit à une augmentation de la dette actuarielle de 1,3 M€ ou à une diminution de 1,3 M€ selon le sens de la variation du taux d'augmentation des salaires.

## 22.3. Évolution sur l'exercice

Les dettes nettes relatives à ces avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées ci-dessous :

	2025	2024
Dettes actuarielles	72 190	73 579
Actifs de couverture	(62 727)	(56 421)
<b>s/total Indemnités de départ à la retraite</b>	<b>9 463</b>	<b>17 158</b>
Médailles du travail	13 678	13 685
<b>Total</b>	<b>23 141</b>	<b>30 842</b>

L'évolution des montants nets comptabilisés au bilan se présente comme suit :

	2025	2024
<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>17 158</b>	<b>9 529</b>
Charge de l'exercice	4 846	3 385
Variation de périmètre		
Variation des écarts actuariels	(4 894)	6 456
Reclassement	89	(123)
(Prime versée) / remboursement reçu des compagnies d'assurance	1 601	5 151
Cotisations versées par les employés/employeur	(4 804)	(1 069)
Prestations payées	(4 561)	(6 181)
Écart de conversion	29	9
<b>Montant au 31 décembre</b>	<b>9 463</b>	<b>17 158</b>

La variation de la dette actuarielle est présentée ci-dessous :

	2025	2024
<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>73 579</b>	<b>66 915</b>
Droits acquis au cours de l'exercice et coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	6 193	4 849
Prestations payées	(4 561)	(6 181)
<b>Projection de la dette actuarielle au 31 décembre sur la base des hypothèses en début d'exercice</b>	<b>75 211</b>	<b>65 583</b>
Variation de périmètre et reclassement	89	(1 608)
Cotisations versées par les employés	607	0
Écarts actuariels liés à :		
- des hypothèses démographiques	0	1 783
- des hypothèses financières	(3 150)	1 661
- des ajustements d'expérience	(790)	6 383
Écart de conversion (suisse)	223	(223)
<b>Montant au 31 décembre</b>	<b>72 190</b>	<b>73 579</b>

La variation de la juste valeur des actifs de couverture est détaillée dans le tableau ci-après :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>56 421</b>	<b>57 386</b>
Variation de périmètre et reclassement	0	0
Reclassement	0	(1 485)
Rendement financier attendu	1 347	1 464
Écarts actuariels	953	3 371
Cotisations versées par les employés	607	0
Cotisations versées par l'employeur	4 804	1 069
Remboursements sur prestations reçus des fonds	(1 601)	(5 151)
Écart de conversion	195	(232)
<b>Juste valeur des actifs au 31 décembre</b>	<b>62 727</b>	<b>56 421</b>

Le détail de la charge de l'exercice se présente de la manière suivante :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Droits acquis au cours de l'exercice	4 396	3 196
Coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	1 796	1 653
Rendement prévu des fonds cantonnés	(1 347)	(1 464)
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>4 846</b>	<b>3 385</b>

L'échéancier des versements des prestations théoriques est le suivant :

<b>Échéancier des prestations théoriques à payer par années</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Versements des prestations théoriques	3 902	2 898	3 885	4 283	4 115

La charge de l'exercice a été comptabilisée en charges opérationnelles. Les fonds cantonnés, gérés en devises locales (euro et franc suisse), sont déposés auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Suisse. Ils bénéficient de la garantie en capital et, pour l'essentiel, d'une garantie de rendement minimal. Les fonds cantonnés auprès des contrats d'assurances sont composés d'actifs en euros (part principale) et d'actifs diversifiés, offrant pour certains une garantie minimale de taux et dans tous les cas une garantie en capital.

## Note 23 ➤ Provisions

### Principes comptables

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant comporte un certain degré d'incertitude. Elles sont comptabilisées lorsque le Groupe doit faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'il en résultera une sortie de ressources. Elles sont évaluées pour le montant le plus probable de décaissement à effectuer.

Les provisions pour litiges commerciaux consécutifs à des avaries survenues lors de l'exécution des prestations de transport et de logistique sont évaluées au cas par cas sur la base des réclamations reçues ou connues à la clôture de l'exercice.

### Évolution de la période

Le détail des provisions pour risques et charges au bilan est le suivant :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Indemnités de départ à la retraite	9 463	17 158
Médailles du travail	13 678	13 685
Provisions litiges	17 759	17 699
Autres provisions	26 929	31 961
<b>Total</b>	<b>67 829</b>	<b>80 503</b>

L'évolution des provisions, autres que celles relatives aux indemnités de départ à la retraite, développées en note 22, se présente comme suit :

	Médailles du travail	Litiges	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>13 685</b>	<b>17 699</b>	<b>31 961</b>	<b>63 345</b>
Mouvements de périmètre et autres variations	(7)	33	(2 951)	(2 925)
Dotations	1 704	13 954	22 848	38 506
Reprises utilisées	(719)	(9 204)	(23 751)	(33 674)
Reprises non utilisées	(985)	(4 723)	(1 178)	(6 886)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>13 678</b>	<b>17 759</b>	<b>26 929</b>	<b>58 366</b>
Non courantes	13 678	5 043	16 446	35 166
Courantes		12 716	10 484	23 200
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>13 678</b>	<b>17 759</b>	<b>26 929</b>	<b>58 366</b>

	Médailles du travail	Litiges	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>11 875</b>	<b>13 146</b>	<b>31 357</b>	<b>56 378</b>
Mouvements de périmètre et autres variations	691	1 410	566	2 667
Dotations	2 066	15 048	24 613	41 726
Reprises utilisées	(946)	(4 264)	(9 289)	(14 499)
Reprises non utilisées	0	(7 641)	(15 286)	(22 927)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>13 685</b>	<b>17 699</b>	<b>31 961</b>	<b>63 345</b>
Non courantes	13 685	4 872	9 181	27 738
Courantes		12 827	22 780	35 607
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>13 685</b>	<b>17 699</b>	<b>31 961</b>	<b>63 345</b>

La provision pour litiges couvre, pour la part courante, les coûts engendrés par les avaries intervenues pendant les prestations de transport, manutention ou entreposage et pour la part non courante, la prise en compte de risques dans des contentieux divers.

En 2025 la colonne « Autres » intègre notamment des provisions au titre de plans de restructurations en France et en Belgique pour 18 M€.

En 2024 la colonne « Autres » intégrait la provision au titre de l'incident opérationnel en Italie.

## Note 24 ➤ Dettes financières

222

### Principes comptables :

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières ainsi que celles engendrées par les opérations d'exploitation (fournisseurs et autres). Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, nette des coûts de transaction. Dans le cas des dettes d'exploitation, du fait de leurs échéances très courtes, leur juste valeur correspond à leur valeur nominale. Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne possède pas d'instrument composé au 31 décembre 2025.

Des instruments dérivés sont mis en place par le Groupe pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt lié à son endettement. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Même lorsque l'objectif du Groupe est de couvrir économiquement un risque, certains instruments dérivés ne remplissent pas les conditions imposées par la norme IFRS 9 pour être qualifiés de couverture comptable. Dans ce cas, les variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat.

Lorsqu'un dérivé a pu être qualifié d'instrument de couverture, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées comme suit :

- s'il s'agit d'une couverture de juste valeur (échange de flux d'intérêts fixes contre des flux variables), celles-ci sont inscrites en résultat, dans la même rubrique que les ajustements de la juste valeur de la dette couverte ;
- s'il s'agit d'une couverture de flux futurs de trésorerie (échange de flux d'intérêts variables contre des flux fixes), celles-ci sont enregistrées comme autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la couverture, et sont, par la suite, transférées en résultat lors de la comptabilisation des flux d'intérêts faisant l'objet de la couverture. La part inefficace est, quant à elle, constatée en résultat.

### Évolution de la période

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est composé des catégories de dettes suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Dettes financières non courantes</b>		
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à plus d'un an	806 706	569 173
Obligations locatives	241 409	249 797
Juste valeur des instruments financiers dérivés	414	211
<b>Total dettes financières non courantes</b>	<b>1 048 529</b>	<b>819 181</b>
Part à moins d'un an des :		
- Emprunts bancaires et de lignes de crédit spot	280 560	268 470
- Obligations locatives	70 229	72 881
- Autres dettes financières diverses	3 119	3 061
- Billets de trésorerie	215 000	182 000
Juste valeur des instruments financiers dérivés	471	69
Découverts bancaires et crédits à court terme	31 701	79 816
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>601 079</b>	<b>606 297</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>1 649 608</b>	<b>1 425 478</b>
Endettement net	1 533 172	1 340 356
Ratio Endettement net / Total des capitaux propres	1,17	1,05

Pour financer ses investissements, le Groupe a fait appel principalement à des emprunts bancaires ainsi qu'à l'émission de billets de trésorerie.

L'exigibilité des dettes financières se présente, comme suit, au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

2025	Total	Moins d'un an	Échéances plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés)	1 088 151	281 030	657 136	149 984
Obligations locatives	311 637	70 229	150 177	91 231
Billets de trésorerie	215 000	215 000	0	0
Découverts bancaires	31 701	31 701	0	0
Dettes financières diverses	3 119	3 119	0	0
<b>Total</b>	<b>1 649 608</b>	<b>601 079</b>	<b>807 313</b>	<b>241 216</b>

2024	Total	Moins d'un an	Échéances plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés)	837 923	268 539	457 427	111 957
Obligations locatives	322 678	72 881	154 766	95 031
Billets de trésorerie	182 000	182 000	0	0
Découverts bancaires	79 816	79 816	0	0
Dettes financières diverses	3 061	3 061	0	0
<b>Total</b>	<b>1 425 478</b>	<b>606 297</b>	<b>612 193</b>	<b>206 988</b>

L'exposition du Groupe aux risques de change, de taux et de liquidité du fait de son endettement financier est analysée en note 26.

Les variations des activités de financement détaillées par flux cash et non cash figurent ci-dessous :

224

2025	Flux de trésorerie					Flux non cash			
	31 décembre 2024	Nouveaux emprunts	Rembours -ements	Variation de périmètre	Variation de juste valeur	Effet de change	Nouvelles obligations locatives (IFRS 16)	Reclassements et autres mouvements*	31 décembre 2025
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit	837 643	413 276	(164 826)	409	0	764	0	0	1 087 266
Obligations locatives (IFRS16)	322 678	0	(81 867)	10 996	0	(2 154)	67 638	(5 654)	311 637
Billets de trésorerie	182 000	33 000	0	0	0	0	0	0	215 000
Dettes financières diverses & ICNE	3 061	0	0	4	0	284	0	(229)	3 119
Découverts bancaires et crédits à court terme	79 816	0	(48 115)	0	0	0	0	0	31 701
Juste valeur des instruments financiers dérivés	280	0	0	0	605	0	0	0	885
<b>Total :</b>	<b>1 425 478</b>	<b>446 276</b>	<b>(294 808)</b>	<b>11 409</b>	<b>605</b>	<b>(1 106)</b>	<b>67 638</b>	<b>(5 883)</b>	<b>1 649 608</b>

\* Les reclassements et autres mouvements intègrent notamment les résiliations de contrats de location.

## Note 25 ➤ Autres dettes courantes

Les autres dettes courantes comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avances et acomptes reçus	23 838	25 836
Dettes sociales	240 288	228 669
Dettes fiscales	162 932	143 424
Produits constatés d'avance	1 797	2 057
Comptes courants passifs	0	0
Dettes sur acquis. d'actifs	31 672	34 338
Autres dettes	14 511	24 514
<b>Total</b>	<b>475 039</b>	<b>458 838</b>

## Note 26 ➤ Gestion des risques financiers

### 26.1. Risque de crédit

Aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux puisse avoir des effets significatifs sur les résultats et la situation financière du Groupe. Le Groupe dispose également d'un contrat d'assurance contre le risque de défaillance de ses clients qui est renouvelé de manière régulière.

Les placements financiers sont constitués de titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Le Groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes.

Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan.

225

### 26.2. Risque de taux d'intérêt

La structure de la dette financière par type de taux, après prise en compte des instruments de couverture en place, est la suivante :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Taux fixes	Taux variables	Taux fixes	Taux variables
Emprunts bancaires	635 958	451 307	524 750	312 892
Billets de trésorerie	0	215 000	0	182 000
Obligations locatives	310 951	686	320 621	2 057
Dettes financières diverses (yc. juste valeur des dérivés)	3 119	885	3 061	280
Découverts bancaires et crédits à court terme	0	31 701	0	79 816
<b>Total des dettes financières après couverture</b>	<b>950 029</b>	<b>699 579</b>	<b>848 433</b>	<b>577 045</b>

La part de l'endettement brute à taux fixe, après couverture, s'établit à 57,6 % à fin 2025 contre 59,5 % à fin 2024.

L'objectif du Groupe en termes de gestion du risque de taux d'intérêt est de poursuivre une logique de micro-couverture au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux contrats de financements immobiliers soit en contractant directement à taux fixe avec les établissements prêteurs, soit en mettant en place des contrats de swaps. Cette politique de couverture du Groupe doit permettre d'optimiser l'adossement des instruments de couverture aux dettes sous-jacentes, tout en améliorant son efficacité et en respectant les obligations comptables en termes de comptabilité de couverture.

En France, 5 swaps de taux sont actifs au 31 décembre 2025, totalisant un notionnel cumulé couvert de 45 M€. Les swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements longs en termes de durée et de notionnel amortissable, soit entre 4 et 15 ans à l'origine.

En Italie, 3 swaps de taux adossés aux financements des actifs immobiliers de Mairano, Fidenza et Nogarole pour un notionnel cumulé couvert de 22 M€ au 31 décembre 2025.

En Suisse, 1 cross currency swap adossé au financement de l'acquisition de Cavegn pour un notionnel couvert de 35 M€ au 31 décembre 2025.

## Analyse de sensibilité au risque de taux :

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt, à la date de clôture, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées constantes.

(-) Débit / (+) Crédit	Impact sur le compte de résultat		Impact sur le résultat global	
	Hausse de 50 bps	Baisse de 50 bps	Hausse de 50 bps	Baisse de 50 bps
Charges d'intérêt sur actifs/passifs à taux variable	3 493	(3 493)	0	0
Variation de JV des dérivés	0	0	627	(644)
<b>Impact net</b>	<b>3 493</b>	<b>(3 493)</b>	<b>627</b>	<b>(644)</b>

Exposition du bilan aux risques de taux

31 décembre 2025	Courant		Non courant	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières*	191 534	409 075	690 894	357 220
Actifs financiers non courants* (note 15)	0	0	(41 405)	(4 460)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 20)	0	(116 436)	0	0
<b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b>	<b>191 534</b>	<b>292 639</b>	<b>649 489</b>	<b>352 760</b>
Notionnels des dérivés	19 359	(19 359)	48 241	(48 241)
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b>	<b>210 893</b>	<b>273 280</b>	<b>697 731</b>	<b>304 519</b>

\* Hors juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2024	Courant		Non courant	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières*	212 495	393 733	573 085	245 885
Actifs financiers non courants* (note 15)	0	0	(36 813)	(2 457)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 20)	0	(85 122)	0	0
<b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b>	<b>212 495</b>	<b>308 611</b>	<b>536 272</b>	<b>243 428</b>
Notionnels des dérivés	16 606	(16 606)	46 246	(46 246)
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b>	<b>229 101</b>	<b>292 005</b>	<b>582 519</b>	<b>197 182</b>

\* Hors juste valeur des instruments dérivés.

### 26.3. Risque de change

L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne le Royaume-Uni et la Suisse. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont majoritairement domestiques et comptabilisés en devise locale, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change sur les résultats du groupe.

### 26.4. Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une gestion centralisée de trésorerie qui lui assure la maîtrise de l'ensemble des disponibilités de ses filiales.

Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par des lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère.

STEF dispose au 31 décembre 2025, de 15 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 405 M€. Au 31 décembre 2025, elles sont utilisées à hauteur de 265 M€.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un programme de billets de trésorerie d'un montant plafond de 350 M€. Ces billets sont émis par STEF SA sur des maturités allant de 1 jour à 1 an. L'encours du programme au 31 décembre 2025 est de 215 M€.

La société STEF dispose également de crédits spots totalisant 5 M€, non utilisés au 31 décembre 2025, et

d'autorisations de découverts, sans échéances convenues, totalisant 172 M€ dont 31,7 M€ utilisées au 31 décembre 2025. Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison mère via une convention de centralisation de trésorerie européenne.

Les lignes de crédit confirmées, non utilisées, et les autorisations de découvert disponibles et crédits spots, combinées avec une bonne planification des flux, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.

Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieures à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 2. Au 31 décembre 2025, le Groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.

### 26.5. Risque sur le Gazole

En tant que consommateur important de gazole, STEF qui est exposé aux variations du prix de ce carburant n'envisage pas, pour le moment, de procéder à des achats d'instruments de couverture. Outre les mécanismes de répercussion de cette charge, le Groupe privilégie surtout l'optimisation des achats avec des acheteurs dédiés ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à réduire les consommations des véhicules.

227

### 26.6. Information sur la juste valeur des instruments financiers par catégorie

	Valeur au bilan 31 décembre 2025	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	409		409		
Autres actifs financiers non courants (yc. juste valeur des dérivés)	4 304		1 049	3 255	
Prêts et créances des activités de financement	41 411			41 411	
Titres de placement	790		790		
<b>s/total : actifs financiers non courants</b>	<b>46 914</b>	<b>0</b>	<b>2 248</b>	<b>44 666</b>	<b>0</b>
Clients	832 665			832 665	
Autres débiteurs	190 756		441	190 315	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	116 436	116 436			
<b>Actifs</b>	<b>1 186 771</b>	<b>116 436</b>	<b>2 689</b>	<b>1 067 647</b>	<b>0</b>

## 4 Comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2025

	Valeur au bilan 31 décembre 2025	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Passifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers dérivés	885		885		
Dettes des activités de financement	1 617 022			1 305 385	311 637
Passifs financiers courants	31 701			31 701	
<b>s/total : dettes financières</b>	<b>1 649 608</b>	<b>0</b>	<b>885</b>	<b>1 337 086</b>	<b>311 637</b>
Fournisseurs	663 156			663 156	
Autres créditeurs	477 172			477 172	
<b>Passifs</b>	<b>2 789 937</b>	<b>0</b>	<b>885</b>	<b>2 477 414</b>	<b>311 637</b>

	Valeur au bilan 31 décembre 2024	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	407		407		
Autres actifs financiers non courants (yc. juste valeur des dérivés)	1 098		1 098		
Prêts et créances des activités de financement	38 238			38 238	
Titres de placement	625		625		
<b>s/total : actifs financiers non courants</b>	<b>40 368</b>	<b>0</b>	<b>2 130</b>	<b>38 238</b>	<b>0</b>
Clients	773 076			773 076	
Autres débiteurs	183 734		768	182 966	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	85 122	85 122			
<b>Actifs</b>	<b>1 082 300</b>	<b>85 122</b>	<b>2 898</b>	<b>994 280</b>	<b>0</b>

	Valeur au bilan 31 décembre 2024	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Passifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers dérivés	280		280		
Dettes des activités de financement	1 345 382			1 022 704	322 678
Passifs financiers courants	79 816			79 816	
<b>s/total : dettes financières</b>	<b>1 425 478</b>	<b>0</b>	<b>280</b>	<b>1 102 520</b>	<b>322 678</b>
Fournisseurs	628 379			628 379	
Autres créditeurs	461 509			461 509	
<b>Passifs</b>	<b>2 515 366</b>	<b>0</b>	<b>280</b>	<b>2 192 408</b>	<b>322 678</b>

Les actifs et passifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont principalement constitués de dettes relatives aux contrats de location.

### Hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2025

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par autre résultat global		1 199	
Autres débiteurs		0	
Instruments dérivés		1 490	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		116 436	
<b>Actifs</b>	<b>0</b>	<b>119 125</b>	<b>0</b>
Instruments dérivés		885	
<b>Passifs</b>	<b>0</b>	<b>885</b>	<b>0</b>

Portefeuille des dérivés au 31 décembre 2025	Juste valeur	À l'actif	Au passif	Part inefficace comptabilisée en Résultat Net Global de la période	Nominal couvert	Maturité moyenne	Taux de référence
Swaps	605	1 490	(885)	0	67 601	2 ans	Euribor

#### Méthode de détermination des justes valeurs

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, et les options reposent sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèles de valorisation (type *Black & Scholes*).

La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

La juste valeur des dettes à taux variables est sensiblement égale à la valeur comptable, au risque de crédit près.

## Note 27 ➤ Opérations avec des parties liées

Les parties liées par rapport à STEF sont les entreprises associées, ses administrateurs et ses dirigeants. Sont également dans cette position les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants ainsi que le fonds commun de placement des salariés qui, en agissant de concert, contrôlent 82,98 % des droits de vote à l'assemblée de STEF.

### 27.1. Les rémunérations nettes et autres avantages

Les rémunérations nettes et autres avantages versés aux administrateurs et aux dirigeants mandataires sociaux ont été les suivants, en euros :

	2025	2024
Traitements et salaires	1 498 169	1 573 410
Jetons de présence	195 814	194 901
<b>Total</b>	<b>1 693 983</b>	<b>1 768 312</b>
Avantages à court terme :	1 693 983	1 768 312
Avantages postérieurs à l'emploi :	0	0
Avantages à long terme :	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail :	Néant	Néant
Paiements en actions *	147 625	314 830

\* Quote-part de charges IFRS 2 de l'exercice pour les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Les salaires et traitements présentés donnent, sur une base annuelle, le cumul des rémunérations nettes ainsi que les avantages versés aux anciens et nouveaux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

230

### 27.2. Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché. Pour l'exercice 2025, les transactions les plus significatives, réalisées par le Groupe, concernent les sociétés suivantes :

	Soldes au 31 décembre 2025				Transactions de l'exercice	
	Clients	Fournisseurs	Prêts LT	Compte courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Primever	39	(988)	0	12	1 635	(35 384)
Messageries Laitières	4 032	(26)	0	6 585	31 501	(148)
QSL-STEF	25 306	0	0	0	76 540	(32)

En 2024, les transactions les plus significatives concernaient les sociétés suivantes :

	Soldes au 31 décembre 2024				Transactions de l'exercice	
	Clients	Fournisseurs	Prêts LT	Compte courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Primever	309	(1 422)	0	12	1 910	(23 796)
Messageries Laitières	4 074	0	0	5 111	33 013	(121)
QSL-STEF	13 891	0	0	0	70 507	(6)

Par ailleurs, il n'est pas intervenu de transaction significative, en 2025 et 2024, entre le Groupe d'une part, et les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants et le fonds commun de placement des salariés d'autre part.

## Note 28 ➤ Lien entre le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers

### 28.1. Lien entre les variations des postes du bilan et les flux de trésorerie

	Note	Ligne du tableau des flux de trésorerie							Clôture
		Ouverture	Variation non monétaires*	Variation des autres éléments de BFR	BFR Activités abandonnées	Impôt décaissé	Impôt décaissé Activités abandonnées	Flux d'investissement	
Stocks et en cours	17	101 635	(69)	20 731	-	-	-	-	122 297
Clients	18	773 076	(3 018)	62 608	-	-	-	-	832 665
Autres créances et actifs financiers courants	19	178 893	(1 699)	7 592	-	-	-	-	184 786
Actif d'impôt courant		4 841	-	53 289	-	(52 160)	-	-	5 970
<b>Total</b>		<b>1 058 445</b>	<b>(4 786)</b>	<b>144 220</b>	<b>-</b>	<b>(52 160)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 145 718</b>
Dettes fournisseurs		628 379	(929)	35 706	-	-	-	-	663 156
Autres dettes courantes (dont fournisseurs d'immobilisations)	25	458 838	4 634	20 383	-	-	(8 816)	(8 816)	475 039
- dont lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles (a)					-		(8 816)		
Dettes d'impôt courant		2 671	-	49 886	-	(50 423)	-	-	2 134
<b>Total</b>		<b>1 089 888</b>	<b>3 705</b>	<b>105 975</b>	<b>-</b>	<b>(50 423)</b>	<b>-</b>	<b>(8 816)</b>	<b>1 140 328</b>
Impact sur les flux de trésorerie				(38 245)	-	1 737	(8 816)	(a)	
Impôt au compte de résultat	12					(52 160)			
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	14.1						(2 975)		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (b)					-		(295 111)		
<b>Total tableau des flux de trésorerie</b>				<b>(38 245)</b>		<b>(50 423)</b>	<b>(306 902)</b>		
dont décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (a) + (b)					-		(303 927)		

\* Les variations non monétaires intègrent notamment les effets des variations de périmètre, les effets de la conversion et reclassements de compte à compte.

## 28.2. Détail des dotations aux amortissements et provisions présentés dans le tableau des flux de trésorerie

	Note	2025
Dépréciations du goodwill	14.1	0
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	14.1	(4 629)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	14.2	(263 197)
Dépréciations nettes des reprises sur actifs financiers non courants		(1 013)
Dépréciations nettes des reprises sur actifs courants		(1 108)
Dotations nettes aux provisions		7 792
<b>Total des dotations nettes des reprises</b>		<b>(262 155)</b>

## Note 29 ➤ Honoraires des Commissaires aux comptes

	Forvis Mazars				EY				Autres	
	Montants		%		Montants		%		Montants	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
AUDIT										
I) Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 117	1 163	71 %	89 %	1 205	1 021	91 %	64 %	88	72
<b>a) Émetteur</b>	<b>140</b>	<b>127</b>	<b>9 %</b>	<b>10 %</b>	<b>144</b>	<b>141</b>	<b>11 %</b>	<b>9 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
b) Filiales intégrées globalement	977	1 036	62 %	79 %	1 062	880	80 %	55 %	88	72
II) Services autres que la certification des comptes										
a) Émetteur	92	10	6 %	1 %	116	135	9 %	8 %	0	0
b) Filiales intégrées globalement	363	131	23 %	10 %	8	439	1 %	28 %	0	0
<b>Total</b>	<b>1 571</b>	<b>1 304</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>1 329</b>	<b>1 595</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>88</b>	<b>72</b>

Les services autres que la certification des comptes couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande du Groupe. Elles correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations portant sur des informations comptables et financières ou du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (ii) à l'émission des rapports émis dans le cadre d'opérations sur capital (iii) à l'émission des attestations pour l'aide énergie, (iv) à l'actualisation de l'évaluation du périmètre SWIFT, (v) des missions de *due diligences* et de revue fiscale.

## Note 30 ➤ Engagements hors bilan

	2025	2024
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements liés au financement		
Engagements liés aux activités opérationnelles	5 766	9 943
Engagements liés au périmètre consolidé	23 056	39 873
Lignes de crédit disponibles à moyen terme non utilisées	140 000	150 000
Crédits spots et découverts bancaires non utilisés	145 311	92 005
Autres engagements reçus		
<b>Total</b>	<b>314 134</b>	<b>291 821</b>
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements liés au financement	0	0
Engagements liés aux activités opérationnelles	79 367	121 993
Engagements liés au périmètre consolidé	0	50 640
Autres engagements donnés	1 124	0
<b>Total</b>	<b>80 491</b>	<b>172 633</b>

Les engagements liés aux activités opérationnelles comprennent principalement des commandes fermes d'immobilisations corporelles non encore exécutées qui s'élèvent à 57 M€ au 31 décembre 2025 (contre 114 M€ au 31 décembre 2024).

Les engagements liés au périmètre consolidé comprenaient en 2024 des garanties accordées au Groupe CMA-CGM dans le cadre de la cession de la Méridionale et de ses filiales qui sont arrivés à échéance au cours du premier semestre 2025.

233

## Note 31 ➤ Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024, il n'existait aucun litige ou contentieux susceptible d'avoir des incidences significatives sur la situation financière du Groupe et ses résultats futurs à l'exception du litige Corsica Ferries décrit dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2024. Ce contentieux a fait l'objet d'une décision de la commission européenne rejetant les demandes de Corsica Ferries en date du 29 novembre 2024 publiée le 30 décembre 2025.

## Note 32 ➤ Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2025 et la date d'arrêt des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 12 mars 2026.

## Note 33 ➤ Liste des sociétés consolidées

En application des règles énoncées au paragraphe 2.1 ci-dessus les sociétés suivantes sont comprises dans les états financiers consolidés

<b>Sociétés intégrées globalement</b>	<b>Pourcentage de contrôle 31-déc-25</b>	<b>Pourcentage de contrôle 31-déc-24</b>	<b>Sociétés intégrées globalement</b>	<b>Pourcentage de contrôle 31-déc-25</b>	<b>Pourcentage de contrôle 31-déc-24</b>
<b>Société STEF-SA (Mère)</b>			<b>SGN Paris Investissements et sa filiale :</b>		
Atlantique SA (Espagne)	0 %	100 %		<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Bretagne Frigo	100 %	100 %	Cold Ré	100 %	100 %
Entrepôts Frigorifiques du Nord et de l'Est (EFNE)	100 %	100 %	<b>Immostef et ses filiales :</b>		
Entrepôts Frigorifiques du Sud-Ouest (EFSO)	100 %	100 %	<b>Blue EnerFreeze et ses filiales :</b>		
FSD	100 %	100 %	Blue EnerFreeze Espana	100 %	100 %
GIE STEF Geodis	50 %	50 %	Blue EnerFreeze Portugal	100 %	100 %
Institut des métiers du froid	100 %	100 %	Blue EnerFreeze Belgique	100 %	100 %
SLD Aix-en-Provence	100 %	100 %	Blue EnerSun	100 %	100 %
SNC STEF-TFE Services	100 %	100 %	Blue Next	85 %	85 %
Langdons Group (Royaume-Uni) et ses filiales :	100 %	100 %	Eoliennes de la lande	100 %	100 %
STEF Langdon Ltd	100 %	100 %	Entrepôts Frigorifiques de Normandie Loire (EFNL)	100 %	100 %
Langdon Bridgwater Ltd	100 %	100 %	Frigaurice	100 %	100 %
Chillnet Ltd	0 %	100 %	GEFA	100 %	100 %
FerryLine Forwarding Ltd	0 %	100 %	Immostef Italia S.r.l	100 %	100 %
Long Lane Deliveries Ltd	100 %	100 %	Immostef Nederland	100 %	100 %
<b>STEF Information et Technologies et sa filiale :</b>			Immostef Suisse	100 %	100 %
STEF IT Portugal	100 %	100 %	Immostef UK	100 %	100 %
STEF Logistics Courcelles	100 %	100 %	Immostef Espana S.L.U et ses filiales :	100 %	100 %
STEF Logistics Saintes	100 %	100 %	<b>Friomerk S.A.U et sa filiale :</b>		
STEF Logistique Plouéan	100 %	100 %	Euomerk S.A.U	100 %	100 %
<b>STEF Suisse et sa filiale :</b>			Congelados Villanubla SL	0 %	100 %
Christian Cavegn AG et sa filiale :	100 %	0 %	Cold Energy	100 %	100 %
Christian Cavegn AG Anstalt Vaduz	100 %	0 %	Immostef Portugal S.L.U	100 %	100 %
<b>STEF Nederland (Pays-Bas) et ses filiales</b>			<b>Immostef Belgique et sa filiale :</b>		
STEF Bodegraven BV	100 %	100 %	Jumax BV	100 %	100 %
STEF International Raalte BV	100 %	100 %	SNC Loudéac Froid	100 %	100 %
STEF Eindhoven BV	100 %	100 %	SCI C2W2	100 %	100 %
STEF Raalte BV	100 %	100 %	SCI des Pins	100 %	100 %
STEF Holding Zeewolde B.V. et ses filiales :	100 %	100 %	SCI des Vallions	100 %	100 %
STEF Transport Zeewolde B.V	100 %	100 %	SCI Fresh 5	100 %	100 %
STEF Logistics Zeewolde B.V	100 %	100 %	SCI Fresh 7	100 %	100 %
STEF Gietsen B.V	100 %	0 %	SCI Immo	100 %	100 %
			SCI Immotrans 42	100 %	100 %
			SNC Adour Cap de Gascogne	100 %	100 %
			SNC Agen Champs de Lassalle	100 %	100 %
			SNC Allonnes Entrepôts	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle 31-déc-25	Pourcentage de contrôle 31-déc-24
SNC Atton Logistique	100 %	100 %
SNC Bondoufle La Haie Fleurie	100 %	100 %
SNC Brignais Charvolin	100 %	100 %
SNC Burnhaupt Les Mulhouse	100 %	100 %
SNC Carros La Manda	100 %	100 %
SNC Cavaillon Le Castanie	100 %	100 %
SNC Cergy Frais	100 %	100 %
SNC Cergy Froid	100 %	100 %
SNC de la Vesvrose	100 %	100 %
SNC Donzenac Entrepôts	100 %	100 %
SNC Donzenac La Maleyrie	100 %	100 %
SNC France Plateformes	100 %	100 %
SNC Gap Plan de Lardier	100 %	100 %
SNC Immotrans 49	100 %	100 %
SNC Immotrans 56	100 %	100 %
SNC Immotrans 69	100 %	100 %
SNC La Pointe de Pessac	100 %	100 %
SNC Le Mans Faraday	100 %	100 %
SNC Les Essarts Sainte-Florence	100 %	100 %
SNC Louverne Les Guichérons	100 %	100 %
SNC Mâcon Est Replonges	100 %	100 %
SNC Mions La Perrinière	100 %	100 %
SNC Plan d'Orgon sur Durance	100 %	100 %
SNC Reims La Pompelle	100 %	100 %
SNC Saran Les Champs Rouges	100 %	100 %
SNC Strasbourg Pont de L'Europe	100 %	100 %
SNC Toussieu Chabroud	100 %	100 %
SNC Trangé Le Bois Chardon	100 %	100 %
SNC Valence Pont des Anglais	100 %	100 %
<b>STEF Logistique et ses filiales :</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
DYAD	100 %	100 %
DYAD SOLUTIONS	100 %	100 %
STEF Logistique Canejean	100 %	100 %
STEF Logistique Bretigny	100 %	100 %
STEF Logistique Aix-en-Provence	100 %	100 %
STEF Logistique Alsace	100 %	100 %
STEF Logistique Savigny	100 %	100 %
STEF Logistique Atton	100 %	100 %
STEF Logistique Aulnay-sous-Bois	100 %	100 %
STEF Logistique Aurice	100 %	100 %
STEF Logistique Bain de Bretagne	100 %	100 %
STEF Logistique Bondoufle	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle 31-déc-25	Pourcentage de contrôle 31-déc-24
STEF Logistique Bretagne Nord	100 %	100 %
STEF Logistique Bretagne Sud	100 %	100 %
STEF Logistique Brignais	100 %	100 %
STEF Logistique Cergy	100 %	100 %
STEF Logistique Custines	100 %	100 %
STEF Logistique Darvault	100 %	100 %
STEF Logistique Distribution Cergy	100 %	100 %
STEF Logistique Distribution Montsault	100 %	100 %
STEF Logistique Distribution Vitry	100 %	100 %
STEF Logistique Fuveau	100 %	100 %
STEF Logistique Givors	100 %	100 %
STEF Logistique Le Plessis Belleville	100 %	100 %
STEF Logistique Le Plessis Paté	100 %	100 %
STEF Logistique Lesquin	100 %	100 %
STEF Logistique Lorraine Surgelés	100 %	100 %
STEF Logistique Méditerranée	100 %	100 %
STEF Logistique Midi-Pyrénées Limousin	100 %	100 %
STEF Logistique Mions	100 %	100 %
STEF Logistique Montbartier	100 %	100 %
STEF Logistique Montsault	100 %	100 %
STEF Logistique Moulins-Les-Metz	100 %	100 %
STEF Logistique Nemours	100 %	100 %
STEF Logistique Niort	100 %	100 %
STEF Logistique Nord	100 %	100 %
STEF Logistique Normandie	100 %	100 %
STEF Logistique Pays de Loire	100 %	100 %
STEF Logistique St Pierre des corps	100 %	100 %
STEF Logistique Tigery	100 %	100 %
STEF Logistique Vendenheim	100 %	100 %
STEF Logistique Bédée	100 %	100 %
STEF Logistique Rhône Auvergne	100 %	100 %
STEF Restauration Sourcing	100 %	100 %
STEF Logistique Saint-Dizier	100 %	100 %
STEF Logistique Saint-Sever	100 %	100 %
STEF Logistique Sorgues	100 %	100 %
STEF Logistique Grigny (ex-STEF Logistique Montagny)	100 %	100 %
STEF Logistique Toussieu	100 %	100 %
STEF Logistique Vénissieux	100 %	100 %
STEF Logistique Vitry	100 %	100 %
STEF Restauration France	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle 31-déc-25	Pourcentage de contrôle 31-déc-24	Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle 31-déc-25	Pourcentage de contrôle 31-déc-24
STEF Transport Montsoult	100 %	100 %	STEF Transport Le Mans	100 %	100 %
STEF France FTL	100 %	100 %	STEF Transport Le Rheu	100 %	100 %
STEF TSA Orléans Nord	100 %	100 %	STEF Transport Lesquin	100 %	100 %
STEF TSA Rhône Alpes	100 %	100 %	STEF Transport Lille	100 %	100 %
STEF Logistique Mâcon	100 %	100 %	STEF Transport Limoges	100 %	100 %
STEF Logistique Lieusaint	100 %	100 %	STEF Transport Lorient	100 %	100 %
STEF Logistique Rungis	100 %	100 %	STEF Transport Lyon	100 %	100 %
STEF Logistique Saint-Ouen l'Aumône	100 %	100 %	STEF Transport Lyon Est	100 %	100 %
STEF Logistique 4	100 %	100 %	STEF Transport Mâcon	100 %	100 %
<b>Compagnie Méridionale de Participation</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	STEF Transport Marseille	100 %	100 %
<b>STEF Transport et ses filiales :</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	STEF Transport Metz	100 %	100 %
Dispack	100 %	100 %	STEF Transport Montpellier	100 %	100 %
<b>Ebrex France et sa filiale :</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	STEF Transport Mulhouse	100 %	100 %
STEF Logistique Miramas	100 %	100 %	STEF Transport Nantes Carquefou	100 %	100 %
STEF Transport Frontignan (ex-STEF Transport Lezignan Corbières)	100 %	100 %	STEF Transport Narbonne	100 %	100 %
STEF Eurofrischfracht	100 %	100 %	STEF Transport Niort 1-La Crèche	100 %	100 %
STEF Transport Bourgogne	100 %	100 %	STEF Transport Niort 2-La Crèche	100 %	100 %
STEF International Ouest	100 %	100 %	STEF Transport Orléans	100 %	100 %
STEF Logistique Caen	100 %	100 %	STEF Transport Paris Athis	100 %	100 %
STEF Logistique Vannes	100 %	100 %	STEF Transport Paris Distribution	100 %	100 %
STEF Transport Agen	100 %	100 %	STEF Transport Paris Plessis Belleville	100 %	100 %
STEF Transport Alpes	100 %	100 %	STEF Transport Paris Rungis	100 %	100 %
STEF Transport Angers	100 %	100 %	STEF Transport Paris Vitry	100 %	100 %
STEF Transport Avignon	100 %	100 %	STEF Transport Pilotage France	100 %	100 %
STEF Transport Bordeaux	100 %	100 %	STEF Transport Plan d'Orgon	100 %	100 %
STEF Transport Boulogne	100 %	100 %	STEF Transport Quimper	100 %	100 %
STEF Transport Bourges	100 %	100 %	STEF Transport Reims	100 %	100 %
STEF Transport Brive	100 %	100 %	STEF Transport Rennes	100 %	100 %
STEF Transport Caen	100 %	100 %	STEF Transport Châteaubourg	100 %	100 %
STEF Transport Cavaillon	100 %	100 %	STEF Transport Rethel	100 %	100 %
STEF Transport Chaulnes	100 %	100 %	STEF Transport Rouen	100 %	100 %
STEF Transport Clermont-Ferrand	100 %	100 %	STEF Reverse	100 %	100 %
STEF Transport Côte d'Azur	100 %	100 %	STEF Transport Saint-Brieuc	100 %	100 %
STEF Transport Dijon	100 %	100 %	STEF Transport Saintes (Belgique)	100 %	100 %
STEF Transport Épinal	100 %	100 %	STEF Transport Saint-Sever	100 %	100 %
STEF Transport Saint-Lô	100 %	100 %	STEF Transport Seafood Lyon	100 %	100 %
STEF Transport Investissement	100 %	100 %	STEF Transport Sens	100 %	100 %
STEF Transport Landivisiau	100 %	100 %	STEF Transport Strasbourg	100 %	100 %
STEF Transport Langres	100 %	100 %	STEF Transport Tarbes	100 %	100 %
STEF Transport Laval	100 %	100 %	STEF Transport Toulouse	100 %	100 %
			STEF Transport Tours	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle 31-déc-25	Pourcentage de contrôle 31-déc-24	Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle 31-déc-25	Pourcentage de contrôle 31-déc-24
STEF Transport Valence	100 %	100 %	STEF Transport Lummen (ex-Cooltrans N.V)	100 %	100 %
STEF Transport Nazareth	100 %	100 %	STEF Transport Tournai (ex-Cardon Logistique SA)	100 %	100 %
STEF Transport Ifs	100 %	100 %	STEF Logistics Lummen (ex-Koeling NV)	100 %	100 %
STEF Transport Rennes EST	100 %	100 %	Cooltrans Logistics BV	100 %	100 %
STEF Transport Vannes	100 %	100 %	STEF Transport St-Etienne	100 %	100 %
STEF Transport Velaines	100 %	100 %	Transport Lauqué	100 %	30 %
STEF Transport Vendée	100 %	100 %	GL renting	100 %	30 %
STEF Transport Vire	100 %	100 %	<b>STEF Italia SpA et ses filiales :</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Stefover	100 %	100 %	CDL S.r.l	51 %	51 %
TFE International Ltd	100 %	100 %	SVAT DEUTSCHLAND	100 %	100 %
Tradimar Bordeaux	100 %	100 %	SVAT HUNGARY	100 %	100 %
STEF Transport Haut Dauphiné	100 %	100 %	<b>STEF Iberia et ses filiales :</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Transports Frigorifiques des Alpes (TFA)	100 %	100 %	Logirest S.L.U	100 %	100 %
SCI Fonciex	100 %	100 %	STEF Los Olivos S.A.U	100 %	100 %
STEF International	100 %	100 %	STEF Iberfroid S.L.U.	100 %	100 %
STEF Overseas	100 %	100 %	STEF Portugal-Logistica E Transporte LDA	100 %	100 %
STEF Transport Fleuré	100 %	100 %	Monfrisa S.A.U.	100 %	100 %
STEF Transport Bègles	100 %	100 %	STEF TRANSPORTES FRIGORIFICOS S.A.U.	100 %	100 %
STEF Transport Oostkamp (ex-Transwest)	100 %	100 %			
STEF Belgium SA	100 %	100 %			
Rychly	100 %	100 %			

Sociétés mises en équivalence	Pourcentage de contrôle	
	31-déc-25	31-déc-24
<b>Participations de STEF Transport :</b>		
Froidcombi	25,5 %	25,5 %
Messageries Laitières	39 %	39 %
Bourgogne Logistique Frais	39 %	39 %
Transports Lauqué	0 %	30 %
GL RENTING	0 %	30 %
Groupe Primever	40 %	40 %
Olano Seafood Iberica	32 %	32 %
Normandie Export Logistics	39 %	39 %
Société financière Roucayrol	30 %	30 %
<b>Participations de STEF Logistique :</b>		
QSL - STEF	49 %	49 %
QSL PORTUGAL- STEF	49 %	49 %
<b>Participations d'Immostef :</b>		
Norfrigo	38 %	38 %
SCCV Parc Dijon Champollion	49 %	49 %
SCCV SILSA	49 %	49 %
SCCV NOBEL	49 %	49 %
<b>Participation de STEF Iberia :</b>		
Olano Valencia (Espagne)	40 %	40 %
<b>Participation de STEF Italia SpA :</b>		
Med Sealog	29 %	40 %



STEF 

240

22

23

24





# Comptes annuels 2025

241

<b>1.</b> Résultats de la société mère – STEF SA	242	<b>4.</b> Annexe aux comptes annuels exercice 2025	249
<b>2.</b> Bilan au 31 décembre 2025	244		
<b>3.</b> Compte de résultat 2025	247		



# Résultats de la société mère – STEF SA

La société STEF, holding pure, regroupe les directions fonctionnelles du Groupe et détient des ensembles immobiliers donnés en location aux sociétés d'exploitation. Le chiffre d'affaires, constitué de locations et de prestations essentiellement internes au Groupe, s'élève à 28,9 M€, contre 24,6 M€ en 2024. Les produits imputables à des tiers, reprises sur dépréciations et autres produits, représentent 84,7 M€, à comparer à 86,8 M€ pour 2024. Il s'agit principalement des frais de groupe facturés à l'ensemble des filiales.

Les produits financiers de 117,5 M€ en 2025 contre 132,4 M€ en 2024 sont composés principalement de revenus de participations à hauteur de 86,2 M€ et des autres intérêts et produits assimilés pour 28,4 M€. Le résultat exceptionnel s'élève à -1,1 M€, contre -4,2 M€ en 2024.

En 2025, la société a constaté une économie d'impôt de 2,7 M€ (STEF est tête de groupe fiscal), contre 13,4 M€ l'an passé. Cette économie relève du régime de l'intégration fiscale prévu par l'article 223 A du CGI, du fait du principe de compensation entre les différents résultats des sociétés du groupe. STEF SA a également payé la surtaxe d'IS en 2025 pour un montant de 11,8 M€.

Le résultat net de STEF SA est bénéficiaire de 78,1 M€ contre 83,2 M€ en 2024.

## Proposition d'affectation du résultat net :

<b>- Résultat de l'exercice</b>	<b>78 063 236 €</b>
- Report à nouveau	56 686 714 €
- Formant un total disponible de	134 749 950 €

Qui sera affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de 2,70 € par action,

- soit une distribution théorique globale de 34 695 000 €
- soit le solde affecté au report à nouveau à hauteur de 100 054 950 €

**décide**, en conséquence, de verser à titre de dividende un montant de 2,70 € par action et d'affecter le solde au compte de report à nouveau.

La société détenant certaines de ses propres actions lors de la mise en paiement du dividende, la somme correspondant au montant du dividende qui ne serait pas versée au titre de ces actions, sera affectée au compte de report à nouveau.

La mise au paiement du dividende aura lieu le mercredi 29 avril 2026.

## Dividendes distribués au titre des trois précédents exercices

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action <sup>(a)</sup>
2022	13.000.000	4,00
2023	12.850.000	5,10
2024	12.850.000	4,15

(a) Distribution intégralement éligible à l'abattement fiscal de 40 %.

Conformément à l'article 223 quinquies du CGI, il est indiqué qu'il n'y a pas eu de frais généraux ayant donné lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du CGI. Par ailleurs, la Société enregistre une charge de 187 006 € visées à l'article 39-4 du même code (charge relative aux amortissements non déductibles des véhicules de société).

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices de STEF figure en annexe aux comptes sociaux.

## Conventions règlementées

Les conventions antérieures sont examinées par le Conseil d'administration conformément à la loi.

### Recherche et développement

Les projets innovants concernent essentiellement la politique de développement durable du Groupe (carburant alternatif au gazole pour les véhicules, systèmes pour réduire la consommation d'énergie destinée au fonctionnement des plateformes (cf. Rapport de durabilité) et les évolutions des systèmes d'information du groupe.

Le Groupe n'a pas retenu de projet spécifique au titre du crédit impôt recherche pour 2025, les dépenses exposées éligibles à ce titre n'étant pas significatives.

### Échéancier des factures reçues et émises

Le tableau « Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu » figure en annexe du présent document.

# Bilan au 31 décembre 2025

(en euros)

Actif	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Frais d'établissement (II)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	56 397 631	53 603 321	2 794 310	3 080 428
Fonds commercial	0	0	0	36 585
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :				
Terrains	19 216 378	709 049	18 507 329	14 569 195
Constructions	134 147 241	68 603 907	65 543 334	65 653 395
Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 703 891	43 420 718	8 283 173	8 845 658
Autres immobilisations corporelles	2 641 380	2 303 104	338 277	425 071
Immobilisations en cours, avances et acomptes	2 632 715		2 632 715	1 215 693
Immobilisations financières :				
Participations	646 646 455	49 729 722	596 916 734	595 535 145
Créances rattachées à des participations	120 838 114	0	120 838 114	51 847 803
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres Immobilisés	899 167	0	899 167	873 470
Prêts	1 429 727	14 279	1 415 448	1 296 159
Autres immobilisations financières	876 923	33 000	843 923	56 393
<b>Total de l'actif immobilisé (III)</b>	<b>1 037 429 622</b>	<b>218 417 100</b>	<b>819 012 523</b>	<b>743 434 995</b>

(en euros)	Exercice 2025			Exercice 2024
Actif	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Net
Stocks et en-cours :				
Marchandises	57 553	42 253	15 300	57 553
Créances :				
Créances Clients et Comptes rattachés	42 626 250	277 310	42 348 941	45 797 569
Autres créances	16 977 976	450 000	16 527 976	20 909 259
Comptes courants avec les sociétés du groupe	808 291 058	0	808 291 058	928 931 213
Charges constatées d'avance	500 578	0	500 578	502 340
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	8 649 326	0	8 649 326	13 658 683
Autres titres	0	0	0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	0
Disponibilités	9 608 304	0	9 608 304	1 060 063
<b>Total de l'actif circulant (IV)</b>	<b>886 711 044</b>	<b>769 562</b>	<b>885 941 481</b>	<b>1 010 916 680</b>
Frais d'émission des emprunts (V)			0	
Prime de remboursement des obligations (VI)			0	
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	1 728		1 728	276
<b>Total général actif (I à VII)</b>	<b>1 924 142 394</b>	<b>219 186 662</b>	<b>1 704 955 732</b>	<b>1 754 351 952</b>

## Bilan au 31 décembre 2025

<i>(en euros)</i>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
<b>Passif</b>		
Capital social (dont versé 12 850 000)	12 850 000	12 850 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Écarts de réévaluation	0	0
Écart d'équivalence	0	0
Réserves :		
Réserve légale	1 396 485	1 396 485
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	56 686 714	26 010 248
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou Perte)	78 063 236	83 155 896
Acomptes sur dividendes versés avant l'approbation des comptes	0	0
Situation nette	148 996 434	123 412 629
Subventions d'investissements	101 355	141 707
Provisions réglementées	10 357 856	9 306 592
<b>Total Capitaux propres (I)</b>	<b>159 455 645</b>	<b>132 860 929</b>
Provisions pour risques	3 019 051	4 608 481
Provisions pour charges	5 727 183	10 058 907
<b>Total des Provisions (II)</b>	<b>8 746 234</b>	<b>14 667 388</b>
Dettes financières		
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	470 244 783	413 999 910
Emprunts et dettes financières diverses	215 216 752	182 003 782
Comptes-courants avec les sociétés du groupe	816 816 295	958 499 007
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	20 010 200	28 424 412
Dettes fiscales et sociales	13 482 216	22 281 729
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations	341 861	1 293 266
Autres dettes	501 917	321 529
Produits constatés d'avance	0	0
<b>Total des dettes (III)</b>	<b>1 536 614 024</b>	<b>1 606 823 635</b>
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	139 829	0
<b>Total général du passif (I à IV)</b>	<b>1 704 955 732</b>	<b>1 754 351 952</b>

# Compte de résultat 2025

(en euros)

		Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Exploitation</b>			
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises		8 637	16 694
<b>Production vendue</b>		<b>28 952 362</b>	<b>24 767 571</b>
Chiffres d'affaires nets		28 961 000	24 784 265
Production stockée		0	0
Production immobilisée		0	0
Subventions		63 840	33 003
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		10 744 326	7 368 504
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		223 204	0
<b>Autres produits</b>		<b>73 671 261</b>	<b>79 076 196</b>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>(I)</b>	<b>113 663 631</b>	<b>111 261 968</b>
Charges d'exploitation :			
Achats de marchandises		0	0
Variation de stocks		0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements		0	0
Variation de stock		0	31 509
Autres achats et charges externes		28 408 203	24 119 754
Impôts, taxes et versements assimilés		3 237 539	3 105 439
Salaires		31 927 080	31 825 160
Cotisations sociales		17 967 076	18 002 312
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
• Sur immobilisations : dotations aux amortissements		8 331 822	7 977 504
• Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		0	0
• Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		319 562	26 940
Dotations aux provisions		2 134 294	9 034 512
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		1 588 001	0
<b>Autres charges</b>		<b>11 338 379</b>	<b>14 244 824</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(II)</b>	<b>105 251 955</b>	<b>108 367 954</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>8 411 676</b>	<b>2 894 015</b>
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :			
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)	0	0

## Compte de résultat 2025

Désignation		Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Financier</b>			
Produits financiers			
De participations		111 504 196	119 443 396
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		2 480 179	1 288 130
Autres intérêts et produits assimilés		-344 157	-832 002
Reprises sur dépréciations et provisions		2 934 780	12 537 300
Différences positives de change		116 338	387
Produits des cessions d'immobilisations financières		797 808	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>(V)</b>	<b>117 489 144</b>	<b>132 437 210</b>
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 226 129	5 370 173
Intérêts et charges assimilées		45 455 383	55 941 594
Différences négatives de change		1 913	464
Valeur comptables des immobilisations financières cédées		860 091	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
<b>Total des charges financières</b>	<b>(VI)</b>	<b>49 543 516</b>	<b>61 312 231</b>
<b>2 - Résultat financier (V - VI)</b>		<b>67 945 628</b>	<b>71 124 979</b>
<b>3 - Résultat courant avant impôt (I - II + III - IV + V - VI)</b>		<b>76 357 304</b>	<b>74 018 994</b>
<b>Exceptionnel</b>			
Produits exceptionnels	(VII)	518 257	1 965 124
Charges exceptionnelles	(VIII)	1 569 521	6 169 703
<b>4 - Résultat exceptionnel (VII - VIII)</b>		<b>-1 051 264</b>	<b>-4 204 579</b>
Participation des salariés aux résultats	(IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices :	(X)	-2 757 196	-13 341 482
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		<b>231 671 032</b>	<b>245 664 302</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		<b>153 607 796</b>	<b>162 508 406</b>
<b>Bénéfice (+) ou perte (-)</b>		<b>78 063 236</b>	<b>83 155 896</b>

# Annexe aux comptes annuels exercice 2025

## Évènements significatifs de l'exercice

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

Il n'y a pas de modification substantielle dans les méthodes d'évaluation, les principes comptables ni dans les activités opérationnelles.

Cependant, la nouvelle norme comptable applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025 apporte quelques changements qui

altèrent la comparabilité des comptes annuels par rapport à l'exercice précédent.

STEF SA a souscrit une augmentation de capital de sa filiale Stef Logistics Saintes pour un montant de 1 000 milliers d'euros, et se sépare des titres d'Atlantique SA d'un montant de 805 milliers d'euros à la suite de sa liquidation.

## Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société ont été arrêtés conformément aux normes comptables françaises définies par le Code de commerce et les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables. L'exercice 2025 applique le règlement ANC 2022-06/2023-03 avec les changements suivants :

### Effets 2025 :

- Fin de l'utilisation des comptes de transferts de charges, le flux étant dorénavant orienté soit vers de nouveaux comptes de charges d'exploitation spécifiques ou en réduction de comptes de charges déjà existants ou sur des comptes de produits d'exploitation.
  - Les comptes de produits et charges exceptionnels sont dorénavant utilisés de façon très restrictive :
    - Pour des évènements majeurs et inhabituels ;
    - Pour la comptabilisation des amortissements dérogatoires ;
    - Les autres flux ont été réorientés vers des comptes d'exploitation.
- Les principaux changements intervenus concernent :
- Pour le résultat exceptionnel :
    - Les produits de cessions d'immobilisations pour 223 204 euros.
    - Les quotes-parts de subventions virées au résultat pour 40 352 euros.
  - Ces 2 éléments précités intègrent dorénavant les produits d'exploitations.
    - Les rentrées sur créances amorties pour 194 105 euros.
    - Les dégrèvements d'impôts autres que l'IS pour 47 023 euros.
    - Les Certificats d'économie d'énergie pour 115 754 euros.
  - Ces 3 éléments précités intègrent les autres produits d'exploitation.
    - Les valeurs comptables des immobilisations cédées pour 1 588 001 euros intègrent les charges d'exploitation.
  - Pour les transferts de charges :
    - Les remboursements de charges de personnels pour 423 656 euros s'intègrent en charges d'exploitation.
    - Les indemnités d'assurances pour 110 160 euros s'intègrent aux autres produits d'exploitation.
  - Les « charges imputables à des tiers refacturés » dans la présentation 2024 sont dorénavant incluses dans les autres produits d'exploitation pour 65 832 790 euros.

## Effets 2024 :

Les comptes 2024 n'ont pas été retraités, seuls des reclassements en termes de présentation ont été réalisés.

- Le résultat exceptionnel est conservé mais les données ont été agrégées en deux lignes, une de produits et une de charges.
- Les transferts de charges inclus dans « reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges » ont été reclassés dans les comptes de la manière suivante :
  - Les remboursements d'assurances en autres produits d'exploitation 583 576 euros ;
  - Les remboursements de charges de personnels en réduction des salaires pour 363 594 euros ;
  - Les remboursements d'honoraires en réduction des autres achats et charges externes pour 8 131 euros.

- Les remboursements d'impôts autres que l'IS en réduction des impôts et taxes pour 250 euros ;
- Les « charges imputables à des tiers refacturés » dans la présentation 2024 sont dorénavant incluses dans les autres produits d'exploitation pour 69 585 299 euros.

À noter également les reclassements du bilan :

- à l'actif : le reclassement des Actions propres d'un montant de 13 658 683 euros dans les Valeurs mobilières de placement ;
- au passif : la ventilation des provisions pour risques et charges qui deviennent distinctement au bilan Provisions pour charges de 3 019 051 euros et Provisions pour risques pour 5 727 183 euros.

Rappel de la présentation antérieure des états financiers :

**STEF SA**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2024**

*(en euros)*

ACTIF		EXERCICE 2024			EXERCICE 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS	NET	NET
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	Logiciels et licences informatiques .....	55 229 100	52 148 672	3 080 428	2 784 173
I	Fonds commercial .....	48 784	12 199	36 585	36 585
M	Mali de fusion .....			0	0
O					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
B	Terrains .....	15 253 618	684 423	14 569 195	14 540 138
L	Constructions .....	133 114 180	67 460 785	65 653 395	57 024 595
I	Matériel et installations spécifiques.....	51 342 418	42 496 760	8 845 658	5 907 302
S	Matériel de transport .....	36 782	36 782	0	0
A	Mobilier, matériel et agencements de bureau .....	2 236 675	1 854 642	382 033	420 938
T	Autres immobilisations corporelles .....	815 661	772 623	43 038	128 885
I	Immobilisations en cours .....	1 215 693		1 215 693	4 460 698
O					
N					
S	<b>Immobilisations financières</b>				
	Participations .....	646 405 058	50 869 913	595 535 145	531 556 912
	Créances rattachées .....	51 847 803		51 847 803	51 721 482
	Prêts .....	1 310 438	14 279	1 296 159	1 263 514
	Autres titres immobilisés.....	886 713	13 243	873 470	781 076
	Autres immobilisations financières.....	64 793	8 400	56 393	54 495
	<b>Total I .....</b>	<b>959 807 715</b>	<b>216 372 720</b>	<b>743 434 995</b>	<b>670 680 793</b>
A	<b>Stocks</b>				
C	Marchandises .....	57 553		57 553	89 062
T	<b>Créances d'exploitation</b>				
I	Clients et comptes rattachés .....	45 824 509	26 940	45 797 569	38 445 473
F	Autres créances .....	21 359 259	450 000	20 909 259	13 375 165
C	Comptes-courants avec les sociétés du groupe .....	930 172 967	1 241 754	928 931 213	836 731 983
I	Valeurs mobilières de placement .....	13 658 683		13 658 683	25 145 089
R	Disponibilités .....	1 060 063		1 060 063	34 470 634
C	Charges constatées d'avance .....	502 340		502 340	561 199
U	Ecart de conversion .....	276		276	1 206
L					
A					
N					
T					
	<b>Total II .....</b>	<b>1 012 635 650</b>	<b>1 718 694</b>	<b>1 010 916 956</b>	<b>948 819 810</b>
	<b>TOTAL I + II .....</b>	<b>1 972 443 365</b>	<b>218 091 414</b>	<b>1 754 351 952</b>	<b>1 619 500 604</b>

## STEF SA

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

(en euros)

P A S S I F		Avant affectation	
		Exercice 2024	Exercice 2023
S	<b>Capital social</b> .....	12 850 000	13 000 000
I	Prime d'émission d'apport et de fusion .....	0	0
T	Réserve légale .....	1 396 485	1 396 485
U	Réserve réglementée .....	0	0
A	Réserves facultatives.....	0	1 204 626
T	Report à nouveau .....	26 010 248	62 751 461
I	Résultat de l'exercice .....	83 155 896	32 558 506
O			
N	<b>Situation nette</b> .....	123 412 629	110 911 079
N	Subventions d'investissements .....	141 707	166 368
E	Provisions réglementées .....	9 306 592	9 088 772
T			
T	<b>Capitaux propres Total I</b> .....	<b>132 860 929</b>	<b>120 166 218</b>
E			
PROVI-	Provisions pour risques et charges .....	14 667 388	12 951 915
SIONS	<b>Total II</b> .....	<b>14 667 388</b>	<b>12 951 915</b>
	<b>Dettes financières</b>		
	Emprunt obligataire .....	0	0
	Emprunts auprès des établissements de crédit.....	413 999 910	308 398 224
	Emprunts et dettes financières divers .....	182 003 782	287 004 985
D	Comptes-courants avec les sociétés du groupe .....	958 499 007	852 817 094
E		1 554 502 699	1 448 220 303
T			
T	<b>Dettes d'exploitation</b>		
E	Fournisseurs et comptes rattachés .....	28 424 412	20 336 247
S	Dettes fiscales et sociales .....	22 281 729	16 469 244
	<b>Dettes diverses</b>		
	Fournisseurs d'immobilisations .....	1 293 266	861 951
	Autres dettes .....	321 529	494 726
Compte	Produits constatés d'avance .....	0	0
de ré-	Ecart de conversion.....	0	0
gulari-			
sation			
	<b>Total III</b> .....	<b>1 606 823 635</b>	<b>1 486 382 471</b>
	<b>TOTAL I + II + III</b> .....	<b>1 754 351 952</b>	<b>1 619 500 604</b>

**STEF SA**

DESIGNATION	<i>(en euros)</i>	
	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b><u>EXPLOITATION</u></b>		
<u>Produits d'exploitation</u>		
Montant du chiffre d'affaires : .....	24 784 265	21 926 930
. Entrepôts prestations de services.....	24 784 265	21 926 930
<b>Production de l'exercice</b>		
<b>24 784 265      21 926 930</b>		
<u>Charges d'exploitation</u>		
Consommations en provenance des tiers :	38 404 218	31 671 402
. Achats de sous-traitance.....	15 495	23 202
. Achats non stockés.....	428 841	344 772
. Variation de stock.....	31 509	15 964
. Services extérieurs :		
- personnel extérieur.....	1 481 931	1 384 213
- Autres services extérieurs.....	36 446 442	29 903 251
<b>Valeur ajoutée</b>		
<b>(13 619 953)      (9 744 472)</b>		
Charges imputables à des tiers refacturés.....	69 585 299	64 822 192
Impôts, taxes et versements assimilés : .....	3 105 689	2 805 215
Charges de personnel : .....	50 191 066	43 251 601
. Salaires et traitements.....	32 188 754	27 304 139
. Charges sociales.....	18 002 312	15 947 462
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		
<b>2 668 591      9 020 904</b>		
Reprises sur dépréciations et transferts de charges.....	8 324 056	3 339 828
Autres produits .....	8 940 324	4 463 838
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :	17 038 956	14 194 925
. Sur immobilisations.....	7 977 504	8 215 162
. Sur actif circulant.....	26 940	50 396
. Pour risques et charges.....	9 034 512	5 929 367
<b>Résultat d'exploitation</b>		
<b>2 894 015      2 629 645</b>		

**STEF 2024 (suite)**

DESIGNATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b><u>FINANCIER</u></b>		
<u>Produits financiers</u>	<b>132 437 210</b>	<b>95 346 784</b>
. De participations.....	81 821 041	53 932 136
. Autres intérêts et produits assimilés.....	38 078 869	31 583 047
. Reprises sur provisions et dépréciations.....	12 537 300	9 831 601
<u>Charges financières</u>	<b>61 312 231</b>	<b>69 757 750</b>
. Dotations aux provisions et dépréciations.....	5 370 173	24 084 091
. Intérêts et charges assimilées.....	55 942 058	45 673 659
<b>Résultat financier</b>	<b>71 124 979</b>	<b>25 589 035</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>74 018 994</b>	<b>28 218 680</b>
<b><u>EXCEPTIONNEL</u></b>		
<u>Produits exceptionnels</u>	<b>1 965 124</b>	<b>1 583 826</b>
. Sur opérations de gestion.....	117 189	80 808
. Sur opérations de capital :		
- produits de cessions d'éléments d'actifs immobilisés.....	968 707	537 114
- quote part subventions d'investissements.....	32 600	77 709
- autres .....	0	13 713
. Reprises sur provisions et amortissements		
- sur provisions réglementées.....	846 627	874 482
- sur provisions et dépréciations.....	0	0
<u>Charges exceptionnelles</u>	<b>6 169 703</b>	<b>4 143 044</b>
. Sur opérations de gestion.....	46 123	145 212
. Sur opérations de capital :		
- valeurs comptables des éléments immobilisés cédés.....	500 967	124 783
- charges exceptionnelles diverses.....	4 558 166	3 000 000
. Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- aux provisions réglementées.....	1 064 447	873 049
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(4 204 579)</b>	<b>(2 559 218)</b>
<b>Participation des salariés aux résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôts sur les bénéfices :</b>	<b>(13 341 482)</b>	<b>(6 899 044)</b>
- Intégration fiscale - charge .....	28 551 293	29 047 321
- Intégration fiscale - produit .....	(41 892 775)	(35 946 365)
<b>Résultat net</b>	<b>83 155 896</b>	<b>32 558 506</b>

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui comprennent principalement :

- des licences et logiciels informatiques acquis ;
- des fonds de commerce ;

sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les licences et logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité (maximum 5 ans).

Conformément à la réglementation comptable, les fonds commerciaux sont présumés à durée non limitée. Ils font alors l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique visant à comparer la valeur nette comptable à la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage. À défaut de pouvoir isoler la valeur actuelle de cet actif pris isolément, l'approche se fonde sur la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est alors constatée.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exclusion de toutes charges financières.

*Les amortissements figurant à l'actif sont calculés, suivant le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée pour chaque catégorie d'immobilisations :*

Immeuble du siège social :	40 ans
Constructions d'origine :	25-30 ans sur la base de 90 % de la valeur
Constructions postérieures :	20 ans sur la base de 90 % de la valeur brute
Installations spécifiques :	10 ans
Installations, agencements, aménagements :	7 à 10 ans
Outillage industriel :	5 ans
Matériel industriel :	4 ans
Matériel de bureau :	8 ans
Matériels informatiques :	3 à 5 ans
Matériels de transport :	5 à 12 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

## Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

À la clôture, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des participations, appréciée titre par titre, est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la quote-part d'actif net comptable de l'entité détenue. Il est également tenu compte dans cette appréciation des perspectives d'activité, de rentabilité et des plus-values latentes immobilières.

## Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur les clients font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non-recouvrement :

- les créances douteuses sont dépréciées en totalité de leur valeur hors taxe ;
- les créances jugées incertaines sont également dépréciées de la totalité de leur valeur hors taxe dès lors que leur ancienneté excède 6 mois sauf si une partie de la créance bénéficie d'une transaction, d'un concordat ou d'une réelle possibilité de récupération.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement autres que les actions propres, dont la méthodologie est précisée en note 4.2.6, sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur de marché ou à leur valeur liquidative.

### Actions propres

Les actions de la société, acquises dans le cadre des programmes de rachat, sont classées en Autres Titres Immobilisés ou en Valeurs Mobilières de Placement en fonction de leur affectation d'origine ou ultérieure.

Les actions explicitement destinées à être attribuées aux dirigeants et cadres dans le cadre des plans d'options ou de bons d'acquisition d'actions en cours sont classées en Valeurs Mobilières de Placement, de même que celles acquises dans le cadre d'un Plan d'Epargne Européen et celles destinées à être remises en paiement ou échangées dans le cadre d'une opération de croissance externe.

Elles sont comptabilisées pour une nouvelle valeur brute égale à la valeur nette comptable de l'action, au jour de la décision de leur affectation.

Les titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité pour l'animation boursière du titre sont portés en Autres Titres Immobilisés.

Une dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée par référence au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, sauf en ce qui concerne les actions destinées à être annulées ou les actions affectées en couverture des plans d'actions de performance dont la remise est probable à l'issue de la période d'acquisition.

La méthodologie d'évaluation est au coût moyen pondéré.

### Actions de performance

Des actions de performance ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. L'attribution des actions est conditionnée à l'atteinte de critères financiers mais aussi extra-financiers (note enquête satisfaction employé et émission des GES). L'acquisition définitive des actions est quant à elle subordonnée à une condition de présence de 3 ans.

Cette attribution d'actions de performance représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération.

Les avantages des attributions d'actions de performance sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de STEF SA après approbation en Assemblée Générale.

Les plans d'AGA ont un dénouement à l'échéance du 1<sup>er</sup> avril N+3.

Le plan 2022 s'est débouché sur l'exercice.

Le PV du CA du 30 avril 2025 indique : « Sous réserve de son vote favorable, mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2025 au moyen de la mise en place du « Long Term Incentive Plan 2030 » aux dates d'attribution suivantes :

- 1<sup>er</sup> mai 2025 : « Performance 2025 »
- 1<sup>er</sup> avril 2026 : « Performance 2026 »
- 1<sup>er</sup> avril 2027 : « Performance 2027 »

Deux autres plans sont donc prévus.

256

## Revenus des participations, des autres titres immobilisés

Les dividendes sont affectés comptablement à la date de l'Assemblée Générale ayant décidé des distributions, étant observé qu'en fin d'exercice sont également pris en compte les coupons détachés avant le 31 décembre et qui seraient effectivement encaissés au début de l'exercice suivant.

### Impôt sur les bénéfices

STEF SA est la tête de groupe fiscal. À ce titre, elle comptabilise, d'une part, le produit d'impôt en provenance des filiales intégrées au groupe fiscal et, d'autre part, la charge d'impôt calculée au niveau du groupe fiscal.

## Engagements en matière de départ à la retraite.

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués des indemnités de fin de carrière versées lors du départ à la retraite et dont le montant est fonction du dernier salaire et de l'ancienneté acquise.

L'engagement correspondant est géré dans le cadre d'un contrat groupe, par STEF, qui par ailleurs a versé des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurances.

Le calcul des engagements est effectué par un actuair indépendant en application de la méthode actuarielle.

Les droits acquis à la clôture de l'exercice sont définis par la Convention Collective dont relève chaque société et refacturés à celles-ci par STEF qui rembourse en contrepartie les indemnités réellement versées. Ces droits sont évalués sur la base du départ volontaire du salarié et sont ainsi calculés charges sociales comprises.

Ils sont évalués en conformité avec les dernières évolutions législatives.

Les principales données actuarielles sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,80 % (contre 3,40 % l'an dernier).
- Profil de carrière égal à : 2,00 % pour la catégorie non-cadres et 2,50 % pour les cadres.
- Age de départ à la retraite de 62 ans pour les cadres et non cadres sédentaires nés avant 1960, de 62 à 64 ans pour ceux nés par la suite.
- Taux de turnover du personnel constaté dans le Groupe sur 3 années.
- Table de mortalité -TGH 05 et TGF 05.
- Taux de rendement des fonds cantonnés de 3,80 %.

## Médailles du travail

La provision destinée à couvrir les droits conventionnels des salariés, liés à l'attribution de médailles du travail, est calculée selon les mêmes méthodes et les mêmes hypothèses actuarielles que celles retenues en matière d'indemnités de fin de carrière. Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les règles d'attribution des médailles, propres à la société, ont été prises en compte. Le montant de l'engagement, ainsi calculé, figure en provisions pour risques et charges, à la clôture de l'exercice.

## Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent, à la clôture de l'exercice, les amortissements dérogatoires. Les amortissements dérogatoires résultent des différences existantes entre les bases et entre les durées d'amortissement fiscal et comptable des immobilisations.

## Instruments dérivés

La société utilise des instruments dérivés de taux pour réduire son exposition à la variation des taux d'intérêts, principalement à raison de ses emprunts bancaires, comptes bancaires en devises étrangères et lignes de crédit à taux variables.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat, de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes, lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture.

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture sur le plan comptable suivent le mode de comptabilisation suivant :

- Les moins-values latentes sont provisionnées (les plus-values latentes ne sont pas reconnues en résultat) ;
- Les plus / moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat.

## Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont comptabilisés intégralement en résultat dans l'exercice où ils sont exposés.

## Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

### Immobilisations incorporelles

#### VALEURS BRUTES

Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Fonds commercial	49		(49)	0
Logiciels	55 229	1 169	0	56 398
<b>Total</b>	<b>55 278</b>	<b>1 169</b>	<b>(49)</b>	<b>56 398</b>

#### 1 - Développement de la colonne « Augmentations » du tableau précédent

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements			Entrées	
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Fonds commercial					
Logiciels			1 169		
<b>Total</b>			<b>1 169</b>		

#### 2 - Développement de la colonne « Diminutions » du tableau précédent

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements			Sorties	
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service
Fonds commercial					49
Logiciels					
<b>Total</b>					<b>49</b>

## AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

Tableau des amortissements					
Situations et mouvements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice	Durée d'utilisation Mode d'amortissement
Fonds commercial	12		(12)	0	
Logiciels	52 149	1 455		53 603	
<b>Total</b>	<b>52 161</b>	<b>1 455</b>	<b>(12)</b>	<b>53 603</b>	

Tableau des dépréciations				
Situations et mouvements	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				0
Logiciels				0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3 117</b>			<b>2 794</b>

## Immobilisations corporelles

Les transferts traduisent principalement la mise en service des immobilisations en cours.

### VALEURS BRUTES

Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Terrains et aménagements terrains	15 254	3 969	-6	19 216
Constructions	133 114	6 305	-5 272	134 147
Matériel et installations	51 342	1 148	-858	51 633
Autres	3 089	185	-562	2 713
Immobilisations en cours	1 216	1 513	-96	2 633
<b>Total</b>	<b>204 015</b>	<b>13 120</b>	<b>-6 793</b>	<b>210 342</b>

#### 1 - Développement de la colonne « Augmentations » du tableau précédent

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Terrains et aménagements terrains	0		3 969		
Constructions	85		6 220		
Matériel et installations	0		1 148		
Autres	10		175		
Immobilisations en cours	0		1 513		
<b>Total</b>	<b>96</b>		<b>13 024</b>		

#### 2 - Développement de la colonne « Diminutions » du tableau précédent

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service
Terrains et aménagements terrains					6
Constructions					5 272
Matériel et installations					857
Autres			3		558
Immobilisations en cours	96				1
<b>Total</b>	<b>96</b>		<b>3</b>		<b>6 694</b>

## AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

Tableau des amortissements						
Situations et mouvements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Terrains et aménagements terrains	684	28	-4	709		
Constructions	67 461	4 902	-3 759	68 604		
Matériel et installations	42 497	1 731	-846	43 382		
Autres	2 664	216	-538	2 342		
Immobilisations en cours				0		
<b>Total</b>	<b>113 306</b>	<b>6 877</b>	<b>-5 146</b>	<b>115 037</b>		

Tableau des dépréciations				
Situations et mouvements	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Terrains et aménagements terrains				
Constructions				
Matériel et installations				
Autres				
Immobilisations en cours				0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeurs nettes</b>			<b>90 709</b>	<b>95 305</b>

## Immobilisations financières

### VALEURS BRUTES

Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Titres de participations	646 405	1 047	-805	646 646
Créances rattachées à des participations	51 848	119 349	-50 358	120 838
Autres Titres immobilisés	887	12	0	899
Autres	1 375	944	-13	2 307
<b>Total</b>	<b>700 515</b>	<b>121 352</b>	<b>-51 176</b>	<b>770 690</b>

Les principales variations des immobilisations financières ont porté sur :

#### *Titres de participations :*

- La hausse est principalement relative à l'augmentation de capital de Stef Logistic Saintes pour 1 000 milliers d'euros, et la baisse, à la liquidation d'Atlantique SA pour 805 milliers d'euros.

#### *Créances rattachées :*

- L'augmentation de 119 349 milliers d'euros correspond :
  - aux prêts accordés à ses filiales suivantes :
    - Stef Suisse pour 80 000 milliers de francs suisse soit 85 727 milliers d'euros,
    - Immostef Nederland pour 15 000 milliers d'euros,
    - Stef Nederland pour 10 000 milliers d'euros,
    - Eoliennes de la Lande pour 6 000 milliers d'euros ;
  - à la remontée des bénéfices de l'exercice 2025 des SNC/SCI pour 729 milliers d'euros ;
  - et aux intérêts des prêts en cours accordés pour 1 893 milliers d'euros.
- La diminution de 50 358 milliers d'euros correspond :
  - aux remboursements :
    - partiels des prêts en cours pour un montant total de 48 172 milliers d'euros,
    - des intérêts de prêts en cours accordés pour 1 436 d'euros ;
  - à l'affectation en comptes-courant des remontées de bénéfice de l'exercice 2024 des SNC/SCI pour 749 milliers d'euros.

#### *Autres Titres immobilisés :*

- Ils sont constitués d'actions STEF auto détenues (voir notes 4.2.6 et 4.3.5) d'un montant de 899 milliers d'euros.

#### *Autres :*

- Montant constitué de prêts au titre de l'aide à la construction pour 1 430 milliers d'euros et de dépôts/cautions versés pour 877 milliers d'euros.

## Tableau des dépréciations et provisions

Les mouvements ayant affecté les provisions au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

6. Autres provisions pour risques et charges, principalement :

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises utilisées	Diminutions : Reprises non utilisées	Montant à la clôture de l'exercice
<b>Provisions pour risques</b>					
• Provisions réglementées (amort. dérogatoires)	9 307	1 570	-518	0	10 358
• Autres provisions pour risques (1)	4 608	2 956	-4 532	-14	3 019
<b>Provisions pour charges</b>					
• Provisions pour Médailles du Travail	1 242	97	- 22	0	1 318
• Provisions pour pensions et retraites	8 817	1 743	-6 150	0	4 409
<b>Dépréciations</b>					
• Titres de participation (2)	50 870	540	-805	-874	49 730
• Autres titres immobilisés	13	0	0	-13	0
• Prêts (6)	14	0	0	0	14
• Autres immobilisations financières (3)	8	25	0	0	33
• Stocks	0	42			42
• Clients comptes rattachés	27	277	0	-27	277
• Comptes courants (4)	1 242	0	-704	-538	0
• Autres créances d'exploitation (5)	450	0	0	0	450
<b>Total</b>	<b>76 599</b>	<b>7 250</b>	<b>-12 731</b>	<b>-1 466</b>	<b>69 651</b>
Résultat d'exploitation		2 455	-10 744		
Résultat Financier		3 225	-2 935		
Résultat Exceptionnel		1 570	-518		

- Provision pour engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite pour 4 409 milliers d'euros, s'analysant comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Retraitement à l'ouverture			
Valeur actuarielle des engagements	43 606	43 702	39 007
Fonds versés aux fonds d'assurances	(39 197)	(34 887)	(35 637)
Provision à la clôture de l'exercice (*)	4 409	8 816	3 371
(*) Évolution de la provision			
Provision à l'ouverture (31 déc. 2024)	8 816		
Charge / Produit de l'exercice	1 742		
Prestations payées	(2 649)		
Remboursement de fonds	(3 500)		
Provision au 31 déc. 2025	4 409		

Les fonds cantonnés, gérés en euros, sont déposés auprès d'investisseurs institutionnels en France. Ils bénéficient de la garantie en capital et, pour l'essentiel, d'une garantie de rendement minimal. Les fonds cantonnés auprès des contrats d'assurances sont composés d'actifs en euros (part principale) et d'actifs diversifiés, offrant pour certains une garantie minimale de taux et dans tous les cas une garantie en capital.

- Provision correspondante situation nette des filiales consolidées, pour 2 660 milliers d'euros.
- La provision correspondante à la charge d'attribution d'actions aux salariés, soumise à des conditions de présence et de performance, pour 277 milliers d'euros. Les caractéristiques du plan d'actions de performance sont décrites dans le rapport de gestion dans la partie relative à la Gouvernance.

264

**7. Dépréciations des titres de participation :**

- l'augmentation de 540 milliers d'euros correspond :
  - à la dépréciation des titres de Stef Logistics Courcelles pour 50 milliers d'euros,
  - et aux augmentations des dépréciations de titres :
    - de SLD Aix-en-Provence pour 488 milliers d'euros,
    - de Stef Logistics Saintes pour 1 millier d'euros ;
- la diminution de 1 680 milliers d'euros correspond à la reprise de la dépréciation des titres :
  - Atlantique SA pour 805 milliers d'euros,
  - CMP pour 618 milliers d'euros,
  - SGN pour 187 milliers d'euros et,
  - Stef Nederland pour 69 milliers d'euros ;
- et maintien des précédentes dépréciations des titres.

**8. Dépréciation des autres immobilisations financières, principalement :**

- augmentation de la dépréciation des cautions versées à hauteur 25 milliers d'euros.

**9. Dépréciation des comptes courants :**

- reprise de la dépréciation des comptes-courant :
  - Atlantique SA pour 704 milliers d'euros suite à sa liquidation,
  - Stef Logistics Saintes pour 538 milliers d'euros.

**10. Dépréciation des autres créances d'exploitation :**

- maintien de la dépréciation de la créance « 1855 » (prix différé de la cession des Chais de la Transat) pour 450 milliers d'euros.

**11. Dépréciation des prêts :**

- dépréciation du prêt à l'effort construction relative aux annuités échues.

## Capitaux propres

Les capitaux propres de la société ont évolué, comme suit, durant l'exercice :

	Au 31/12/24	Variation	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Dividende versé	Résultat de l'exercice	Au 31/12/25
Capital	12 850					12 850
Prime d'émission et d'apport	0					0
Réserve légale	1 396					1 396
Autres réserves	0					0
Report à nouveau	26 010		83 156	(52 479)		56 687
Résultat	83 156		(83 156)		78 063	78 063
Sous total Situation nette	123 413	0	0	(52 479)	78 063	148 996
Provisions réglementées	9 307	1 051				10 358
Subventions	142	(40)				101
<b>Capitaux propres</b>	<b>132 861</b>	<b>1 011</b>	<b>0</b>	<b>(52 479)</b>	<b>78 063</b>	<b>159 456</b>

Le capital social est composé de 12.850.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Aucun mouvement sur le capital n'est intervenu en 2025.

La répartition du capital au 31 décembre 2025 est la suivante :

	Pourcentage
Atlantique Management	31,27 %
FCPE STEF	18,70 %
Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique (S.P.F.A.)	10,09 %
Union Economique et Financière (U.E.F.)	13,84 %
Autres membres de l'action de concert	0,20 %
Sous/total - action de concert	74,09 %
Auto-détention	1,56 %
FMR LCC	7,16 %
Autres actionnaires (détenant moins de 5 % du capital)	17,19 %
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>

## Actions propres :

Au 31/12/2025, la société STEF détenait 200 737 actions propres pour un montant brut de 9 548 milliers d'euros, détaillé comme suit :

Destination des titres détenus en autocontrôle	Nombre d'actions	Autres titres Immobilisés (K€)	V.M.P. (K€)
Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité	7 341	899	
Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise	102 122		4 568
Couverture du plan d'attribution d'actions de performance (article L225-197-1 du code de Commerce)	40 403		1 807
Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition ou d'une prise de participation	50 871		2 275
Autres actions	0		0
<b>Total</b>	<b>200 737</b>	<b>899</b>	<b>8 649</b>
Dépréciation des titres		0	
Dépréciation des titres non encore affectés (comparaison au cours moyen de 124,63 €/action)			0

## État des créances et des dettes par échéance

### Tableau des créances

	Total	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Dont avec les entreprises liées
Créances rattachées à des participations	120 838	87 239	33 599	120 838
Prêts	1 430	191	1 239	0
Autres créances financières	877	877		0
Créances d'exploitation (clients)	42 626	42 626		40 178
Créances d'exploitation (autres)	16 978	16 978		622
Comptes courants avec les sociétés du groupe	808 291	808 291		808 291
Charges constatées d'avance	501	501		0
<b>Total</b>	<b>991 541</b>	<b>956 703</b>	<b>34 837</b>	<b>969 929</b>

### Tableau des dettes

	Total	Moins d'un an	Plus d'un an moins de cinq ans	Plus de cinq ans	Dont avec les entreprises liées
Dettes auprès des établissements de crédit	470 245	154 878	306 998	8 369	
Autres emprunts (Billets de Trésorerie)	215 000	215 000			
Dettes financières diverses	217	217			2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 010	20 010			16 485
Dettes fiscales et sociales	13 482	13 482			
Comptes courants avec les sociétés du groupe	816 816	816 816			816 816
Dettes diverses	844	844			33
<b>Total</b>	<b>1 536 614</b>	<b>1 221 247</b>	<b>306 998</b>	<b>8 369</b>	<b>833 336</b>

Les comptes courants se composent essentiellement d'avances de trésorerie, accordées aux filiales ou consenties par celles-ci et pour lesquelles aucune échéance n'est arrêtée.

## Dettes financières

	2025	2024
Emprunt Obligataire	0	0
Emprunt à long terme	142 944	108 715
Tirage sur des lignes de crédit à moyen terme	265 000	190 000
Emprunt à moyen terme	39 109	39 764
Crédit Spot	0	0
Découverts bancaires	23 192	75 521
Billets de trésorerie	215 000	182 000
Dettes rattachées aux participations groupe	2	4
<b>Total</b>	<b>685 247</b>	<b>596 004</b>

L'ensemble des emprunts à long terme sont assortis de sûretés.

Les lignes de crédit moyen-terme au 31 décembre 2025 s'élèvent à 405 000 milliers d'euros dont une part non utilisée de 140 000 milliers d'euros. Les dates d'échéance de ces lignes s'échelonnent sur plusieurs années.

Au 31 décembre 2025, la quasi-totalité des emprunts bancaires et lignes de crédit est à taux variable.

Au 31 décembre 2025, la totalité des dettes financières est libellée en euros.

## Instruments dérivés

La stratégie de couverture opérée par le groupe se traduit par la souscription de swaps de taux d'intérêts. Ces swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements longs, que ce soit de durée ou de notionnel amortissable. Leur échéance est fonction de la durée du financement sous-jacent, soit entre 6 et 12 ans.

Le total couvert par les 5 swaps en cours au 31/12/2025 est de 32 M€. La valeur « Mark to Market » au 31/12/2025 de ces instruments est de 199 K€.

Lorsque les éléments couverts sont portés par les filiales, des contrats miroirs sont conclus entre STEF et les filiales concernées.

267

## Charges constatées d'avance

Elles correspondent principalement à des charges diverses précomptées.

## Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir et charges à payer s'élèvent respectivement à 10 679 et 14 579 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

### Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières divers	212
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 388
Dettes fiscales et sociales	9 966
Autres dettes	13
<b>Total</b>	<b>14 579</b>

### Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances clients et comptes rattachés	317
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	10 362
<b>Total</b>	<b>10 679</b>

268

## Chiffre d'affaires

Activités	2025	2024
Locations matériels et autres	12 096	11 214
Locations immobilières	16 856	13 553
Ventes autres	9	17
<b>Total</b>	<b>28 961</b>	<b>24 784</b>

## Subventions d'investissement relatives aux primes énergie

L'État a assigné aux vendeurs d'énergie et de carburants (« obligés ») des quotas d'économies d'énergie à réaliser sous peine de devoir payer une pénalité. Les actions qui donnent droit à l'octroi de Certificats d'économie d'énergie (CEE) sont définies par la loi comme « toute action additionnelle par rapport à l'activité habituelle » qui « permet la réalisation d'économies d'énergie ».

Le Groupe bénéficie d'un transfert des droits versés aux entreprises obligées via les investissements. Ces droits ont été analysés comme des subventions d'investissement indirectes accordées par l'État et sont comptabilisés en subventions d'investissement. La quote-part de subvention virée au résultat est constatée sur la durée d'amortissement des biens sous-jacents, conformément au règlement 2014-03 du 5 juin 2014.

Le Collège de l'Autorité des normes comptables a adopté le 5 juillet 2024 et homologué le 20 décembre 2024, le règlement 2024-02, qui modifie, le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 en ce qui concerne les Certificats d'économie d'énergie.

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2024, les nouveaux CEE doivent être comptabilisés directement en compte de résultat, sans constatation de passif.

Pour les dispositifs antérieurs à 2024, comptabilisés en subvention et étalés, ils sont comptabilisés en capitaux propres.

À ce titre, le montant des « primes d'énergie » cumulées fin 2025 inchangé s'élève à 959 milliers d'euros dont 40 milliers d'euros comptabilisés en résultat de cette année.

## Opérations avec les entreprises liées

### Produits et charges intra-groupe

Produits :	en milliers d'euros
Main d'œuvre et frais de déplacements	6 850
Mise à disposition immobilière	16 645
Facturation de frais communs de Groupe	54 018
Redevances de concessions et de licences	1 454
Revenus de titres de participations	86 200
Intérêts des comptes - courants	25 298
Autres produits	12 174
<b>Total</b>	<b>202 638</b>

Charges :	
Honoraires mandat de gestion immobilier	495
Locations immobilières	1 386
Coûts informatiques métier	3 710
Personnel détaché	1 328
Frais communs de groupe	11 059
Intérêts sur comptes courants	21 875
Autres charges	8 878
<b>Total</b>	<b>48 730</b>

269

### Créances et dettes intra-groupe

Créances avec les entreprises liées	en milliers d'euros
Créances rattachées à des participations	120 838
Créances clients	40 120
Travaux et charges à refacturer	58
Comptes courants débiteurs	808 291
Autres créances	622
<b>Total</b>	<b>969 929</b>

Dettes avec les entreprises liées	
Dettes rattachées à des participations	2
Dettes fournisseurs	14 070
Factures non parvenues	2 416
Comptes courants créditeurs	816 818
Autres dettes	33
<b>Total</b>	<b>833 338</b>

La liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées (au sens de l'article R123-199-1 du code de commerce) n'est pas indiquée car ces transactions sont, soit conclues à des conditions normales de marché, soit exclues du champ d'application du règlement n° 2010-02.

## Résultat financier

Le résultat financier est positif et s'élève à 67 946 milliers d'euros. Il se constitue des éléments suivants :

- De dividendes encaissés pour 85 471 milliers d'euros et de bénéfices de l'exercice des SNC/SCI à hauteur de 729 milliers d'euros.
- D'autres produits financiers pour 29 609 milliers d'euros, dont 25 298 milliers d'euros d'intérêts sur les comptes courants.
- De reprises de provision sur titres pour 1 680 milliers d'euros.
- De dotations aux dépréciations sur titres et actifs financiers pour 3 226 milliers d'euros.
- Les intérêts et charges assimilées pour 46 317 milliers d'euros dont sur comptes courants à hauteur de 21 876 milliers d'euros.

## Résultat exceptionnel

Les principaux éléments qui composent le résultat exceptionnel sont :

En charges, des dotations aux amortissements dérogatoires pour 1 570 milliers d'euros

En produits, des reprises d'amortissements dérogatoires pour 518 milliers d'euros.

## Engagements hors bilan.

### En matière de cautions données

270

STEF s'est porté caution de certaines filiales au titre de contrats de financements immobiliers. Ces cautions s'élèvent à 566 755 milliers d'euros au 31 décembre 2025

### Engagements financiers

STEF reçoit des cautions douanières. Ces cautions s'élèvent à 1 606 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

STEF a également des lignes de crédit moyen-terme confirmées non utilisées à hauteur de 140 000 milliers d'euros ainsi que des découverts bancaires autorisés et non utilisés pour 136 299 milliers d'euros

## Situation fiscale

Depuis 1997, la société est tête de groupe d'intégration fiscale. Le Groupe fiscal se compose de 174 filiales.

Les conventions passées avec les filiales du groupe fiscal d'intégration stipulent que chaque filiale supporte et constate en comptabilité la seule charge d'impôt qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration (après imputation des crédits et réductions d'impôt). STEF S.A. détermine l'impôt dû sur le résultat d'ensemble du groupe fiscal conformément aux dispositions légales. L'éventuelle économie d'impôt résultant de l'application du régime d'intégration fiscale étant immédiatement acquise à la société tête d'intégration fiscale.

En cas de sortie d'une filiale du périmètre d'intégration fiscale, la convention prévoit que la filiale dispose d'un droit à indemnisation des éventuels surcoûts entraînés par

l'application du régime d'intégration fiscale. La société n'a constaté aucune provision à ce titre, aucun versement de trésorerie n'étant probable à la clôture de l'exercice.

La charge d'impôt au titre de l'intégration fiscale s'élève à 40 082 milliers d'euros, après imputation des crédits d'impôt. Le produit d'impôt correspondant à l'impôt versé par les filiales de STEF SA comme si elles avaient été imposées séparément s'élève à 42 950 milliers d'euros soit un produit net d'impôt de 2 868 milliers d'euros.

Le solde de déficits utilisés par la société mère s'élève à 279 902 milliers d'euros.

En l'absence d'intégration fiscale, STEF SA (seule) a une charge d'impôt s'élevant à 356 milliers d'euros et des déficits reportables d'un montant de 32 923 milliers d'euros

## Effectifs

Les effectifs moyens de la société se répartissent comme suit :

	Permanents
Cadres	262
Hautes Maîtrises	6
Maîtrises	54
Employés	28
<b>Total</b>	<b>350</b>

Au titre de l'exercice précédent, les effectifs permanents étaient de 344.

## Rémunération des organes d'administration

Les rémunérations nettes totales et les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 1 769 milliers d'euros en 2025 contre 1 694 milliers d'euros en 2024.

## Situation au sein du groupe

STEF SA est l'entreprise qui établit les états financiers consolidés pour l'ensemble du Groupe.

## Événements post-clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis le 31 décembre 2025.

Liste des filiales et participations Stef SA au 31/12/2025 (en euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis et non remb.	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires ht du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés/ comptabilisés au cours de l'exercice
<b>A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital</b>										
<b>1 - Filiales (détenues à + de 50 %)</b>										
STEF transport (Paris)	15 000 000	145 401 624	100,00 %	84 105 892	84 105 892	259 984 293	16 476 216	20 071 286	75 509 268	69 962 909
Bretagne frigo (Paris)	7 597 550	10 348 697	100,00 %	16 559 386	16 559 386	0	0	3 243 118	1 033 151	0
Entr. frigorifique nord e (Paris)	686 250	1 359 683	100,00 %	2 212 585	2 212 585	0	0	820 360	302 191	0
Entr. frigo du sud-ouest (Paris)	2 821 250	1 018 986	100,00 %	3 333 110	3 333 110	0	0	724 027	154 191	0
F.S.D. (Paris)	16 663 005	12 411 695	100,00 %	28 483 634	28 483 634	0	0	4 665 132	1 693 183	471 150
SGN glaciers frigo St na (Paris)	4 600 000	(1 858 039 )	100,00 %	9 258 450	2 554 655	7 052 201	0	0	187 305	0
STEF Logistique (Paris)	8 000 000	30 054 033	100,00 %	9 545 687	9 545 687	12 677 651	0	5 663 911	11 893 481	10 000 000
STEF Information et Techn (Paris)	400 000	10 983 406	100,00 %	2 076 687	2 076 687	0	0	81 826 632	1 837 991	1 136 100
SLD Aix en provence (Aix-en-provence)	300 000	6 774 729	100,00 %	19 170 020	17 944 278	0	0	1 726 668	725 477	0
STEF Nederland	10 018 000	25 357 434	100,00 %	61 422 376	35 306 489	12 944 323	0	6 423 099	92 319	0
STEF Logistics Saintes (Saintes)	3 216 710	(2 217 527 )	100,00 %	4 417 246	1 000 000	1 447 893	0	35 778 906	536 937	0
STEF Suisse (Sotigny)	4 678 656	42 649 348	99,82 %	41 706 445	41 706 445	48 260 099	58 302 399	80 768 696	(1 897 910 )	0
IMMOSTEF (Paris)	34 035 239	228 865 089	93,64 %	173 175 378	173 175 378	242 976 951	173 480 553	46 476 158	12 040 740	0
STEF Logistique Plouenan	820 000	2 085 367	79,00 %	1 011 557	1 011 557	0	0	432 175	133 536	0
CMP	9 658 225	29 708 532	100,00 %	50 872 946	38 748 600	0	0	0	618 157	0
STEF Langdon	275 269	7 358 138	100,00 %	130 860 306	130 860 306	0	0	0	3 874 055	3 901 325
<b>2 - Participations (détenues entre 10 et 50 %)</b>										
IMMOSTEF Belgique	39 379 707	10 331 218	34,20 %	7 618 467	7 618 467	585 730	0	3 835 605	1 285 109	0
<b>B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital</b>										
Sociétés du groupe				164 350	164 350	65 370 789	10 617 028	64 097 744		731 891
Divers hors groupe				348 564	4	0	0	0		0

<b>Au cours des cinq derniers exercices (en euros)</b> <b>Date d'arrêté</b>	<b>31.12.21</b>	<b>31.12.22</b>	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.24</b>	<b>31.12.25</b>
Durée (mois) de l'exercice	12	12	12	12	12
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	13 000 000	13 000 000	13 000 000	12 850 000	12 850 000
Nombre d'actions émises	13 000 000	13 000 000	13 000 000	12 850 000	12 850 000
Valeur nominale de l'action	1	1	1	1	1
Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 811 476	18 231 196	21 926 930	24 784 265	28 961 000
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	41 941 163	43 121 543	51 167 496	72 535 560	76 690 005
Impôts sur les bénéfices (crédit d'impôt maison mère)	(5 075 658)	(4 633 720)	6 899 044	(13 341 482)	(2 757 196)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	34 291 868	34 796 919	32 558 506	83 155 896	78 063 236
Montant des bénéfices distribués (net)	39 000 000	52 000 000	65 535 000	53 327 500	34 695 000
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,62	2,96	4,47	6,68	6,18
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,64	2,68	2,50	6,47	6,07
Dividende versé à chaque action	3,00	4,00	5,10	4,15	2,70
<b>IV. Personnel</b>					
Nombre de salariés	232	254,4	322	344	350
Montant de la masse salariale	20 893 097	23 096 090	27 304 139	32 188 754	31 927 080
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux...					
(Sécurité soc. œuvres sociales)	11 697 192	14 008 956	15 947 462	18 002 312	17 967 076

## ANNEXE 1 : Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D.441 I.-1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I.-1* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	0 jour (indi- catif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>											
Nombre de factures concernées	12					0					49
Montant total des factures concernées T.T.C.	74.011 €	192.597 €	781.785 €	94.067 €	558.835 €	0 €	3.710 €	467.460 €	54.950 €	777.564 €	1.303.685 €
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice	0,09 %	0,23 %	0,95 %	0,11 %	0,68 %						1,97 %
Pourcentage du chiffre d'affaires T.T.C. de l'exercice						0,00 %	0,00 %	0,25 %	0,03 %	0,41 %	0,69 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues											
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement											
<input type="checkbox"/> Délais contractuels						<input type="checkbox"/> Délais contractuels					
<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux						<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux					

(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)



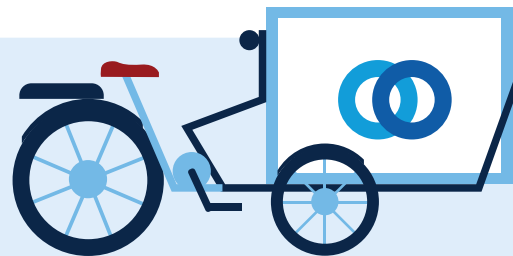




# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

277

Exercice clos le 31 décembre 2025  
STEF  
93, boulevard Malesherbes – 75008 Paris



A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ STEF,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société STEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (Y COMPRIS GOODWILL)****Risque identifié**

Au 31 décembre 2025, les actifs immobilisés s'élèvent à M€ 2 973 et sont principalement constitués des droits d'utilisation au titre des contrats de location (M€ 374), des immobilisations corporelles (M€ 1 991) correspondant notamment aux entrepôts, plateformes, véhicules de transport, et des *goodwill* (M€ 455).

Comme décrit dans la note 14.4 de l'annexe des comptes consolidés, la direction de votre groupe examine de manière régulière si ses immobilisations incorporelles et corporelles ne sont pas soumises à des indices de perte de valeur et, le cas échéant, réalise des tests de perte de valeur.

Votre groupe réalise par ailleurs annuellement un test de perte de valeur des *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie après allocation à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs attendus de son utilisation. Cette méthode nécessite la mise en œuvre de jugements importants de la part de la direction, notamment lors de l'établissement des prévisions ainsi que lors du choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés comme un point clé de l'audit du fait de l'importance de ces actifs au bilan et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique cette évaluation.

**Notre réponse**

Nos travaux ont principalement consisté à :

- examiner la régularité et la permanence des principes et des méthodes comptables appliqués ;
- analyser les indicateurs de perte de valeur retenus par la direction de votre groupe et à apprécier l'étendue des tests réalisés en conséquence sur l'exercice.

En ce qui concerne les tests visant à déterminer la valeur d'utilité des UGT, nos travaux ont consisté à

- examiner l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT testées ;
- analyser la cohérence des flux de trésorerie prévisionnels avec les performances passées, les perspectives de marché et les données projetées présentées au conseil d'administration de votre groupe ;
- apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, la cohérence des hypothèses retenues par rapport aux données économiques du secteur, notamment en ce qui concerne les taux de croissance et les taux d'actualisation ;
- analyser le caractère approprié des informations fournies dans la note 14.4 de l'annexe des comptes consolidés, notamment sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des *goodwill* et des actifs corporels et incorporels à une variation des principales hypothèses retenues.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### *FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL*

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### *DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES*

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société STEF par votre assemblée générale du 18 décembre 1997 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA et du 25 avril 2024 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la vingt-huitième année de sa mission sans

interruption (dont vingt-sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

### *RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS*

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

*Erwan Candau*

ERNST & YOUNG Audit

*Denis Thibon*



# STEF



32

33

34

35





# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

285

Exercice clos le 31 décembre 2025  
STEF  
93, boulevard Malesherbes – 75008 Paris



A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ STEF,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

286

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valeur d'inventaire des titres de participation

### Risque identifié

Au 31 décembre 2025, les titres de participation, figurent au bilan pour un montant net de 596 917 milliers d'euros, soit 35 % du total de l'actif.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation, appréciée titre par titre, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les titres de participations à leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » inclus dans les « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de participation est estimée par la direction sur la base de la quote-part d'actif net comptable de l'entité détenue à la clôture de l'exercice. Il est également tenu compte dans cette appréciation des perspectives d'activité, de rentabilité et des plus-values latentes immobilières.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert par conséquent l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre, selon les cas, à des éléments historiques (les capitaux propres) ou à des éléments estimés (perspectives d'activité et de rentabilité et plus-value latentes immobilières).

Compte tenu de l'importance significative des titres de participation au bilan et des incertitudes inhérentes aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

### Notre réponse

Pour apprécier les valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à :

- apprécier si la méthodologie retenue par la direction pour déterminer la valeur d'utilité de chaque titre de participation est justifiée au regard de la nature et de l'activité de l'entité détenue ;
- pour les évaluations faisant référence au niveau de la quote-part d'actif net comptable, comparer les montants retenus aux comptes des entités et examiner la documentation sous-jacente aux ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres ;
- pour les évaluations reposant sur des plus-values latentes immobilières, vérifier l'exactitude arithmétique du calcul des plus-values latentes et examiner la documentation et la méthodologie retenue par la direction pour déterminer le prix de marché du bien immobilier ;
- le cas échéant, pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels tels que les perspectives d'activité et de rentabilité, apprécier les hypothèses retenues ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes « Immobilisations financières » inclus dans les « Principes, règles et méthodes comptables » ; « Immobilisations financières » inclus dans les « Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat » ; « Tableau des dépréciations et provisions » inclus dans les « Complément d'information relatifs au bilan et au compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### *INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### *RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE*

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### *AUTRES INFORMATIONS*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### *FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL*

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### *DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES*

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société STEF par votre assemblée générale du 18 décembre 1997 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA et du 25 avril 2024 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la vingt-huitième année de sa mission sans interruption (dont vingt-sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

Erwan Candau

ERNST & YOUNG Audit

Denis Thibon

Crédits photos

© STEF / © Joost van Asch - Parlor / © GRT/[Clandoeil.fr](http://Clandoeil.fr) / © SBO/[Clandoeil.fr](http://Clandoeil.fr) / © AUM/[Clandoeil.fr](http://Clandoeil.fr) /  
© François De Ribaucourt / © OBO/[Clandoeil.fr](http://Clandoeil.fr) / © JRA/[Clandoeil.fr](http://Clandoeil.fr) / © Thomas Léaud / © BAG/[Clandoeil.fr](http://Clandoeil.fr)

Conception et Réalisation



STEF, Société Anonyme au capital de 12 850 000 €

Siège social :  
93, boulevard Malesherbes,  
75008 Paris

999 990 005 RCS Paris

Tél. : 01 40 74 28 28

[www.stef.com](http://www.stef.com)